This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

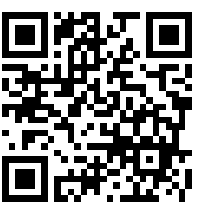

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 476948

Digitized by Google

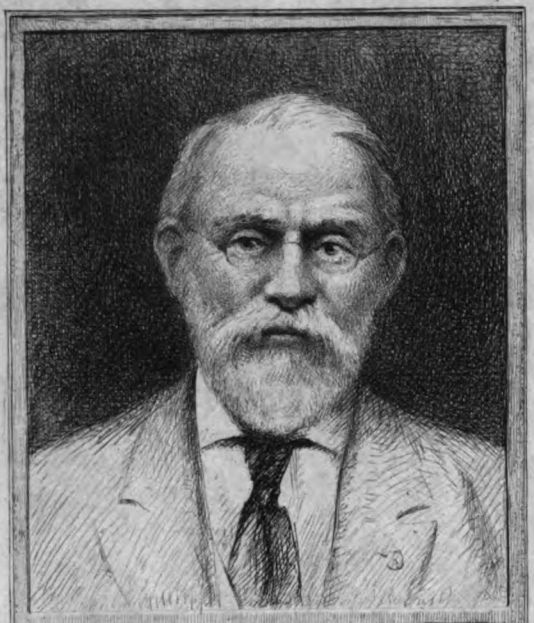

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.M267
S8

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

D'AVRANCHES ET DE MORTAIN

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

LITTÉRATURE, SCIENCES & ARTS

DES ARRONDISSEMENTS

D'AVRANCHES ET DE MORTAIN

TOME XIII

(Années 1896 — 1897)

AVRANCHES

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE DE JULES DURAND

RUES BOUDRIE, 2, ET QUATRE-ŒUFS, 24

DÉCEMBRE 1897

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-11-27
13603

ARMORIAL

DES ÉLECTIONS D'AVRANCHES ET DE MORTAIN

(1697-1703)

D'après le Manuscrit de la Bibliothèque Nationale

AVEC NOTES ET RECTIFICATIONS

ÉDIT DU ROY

Portant création d'une grande Maistrise et des Maistrises particulières, composées d'officiers ; pour connoistre des differends et contestations qui arriveront à l'occasion des Armoiries et Blazons.

Donné à Versailles au mois de Novembre 1696.

Registrées en Parlement.

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre : A tous presens et avenir, Salut. Les Rois nos Predécesseurs ont toujours esté persuadez que rien ne convenoit mieux à la gloire et à l'avantage de ce Royaume, que de retrancher les abus qui s'estoient glissez dans le port des Armoiries, et de prevenir ceux qui s'y pourroient introduire dans les suites. C'est dans cette vue que Charles VIII établit en 1427, un Mareschal d'Armes, pour écrire, peindre et blazonner dans des registres publics le nom et les Armes de toutes les personnes qui avoient droit d'en porter. La Noblesse de France animée du même esprit en 1614, supplia très humblement Louis XIII, nostre très-honoré Père,

Digitized by Google

d'heureuse mémoire, de faire faire une recherche de ceux qui auroient usurpé des Armoiries, au préjudice de l'honneur et du rang des grandes Maisons et anciennes familles ; ce qui l'engagea en 1615 suivant les motifs des Ordonnances de Charles IX et Henri III, des années 1560 et 1579, d'établir un Juge d'Armes pour dresser des Registres universels, dans lesquels il emploieroit le nom et les Armes des personnes Nobles, lesquelles à cet effet seroient tenuës de fournir aux Baillifs et Sénéchaux les Blasons et les Armes de leurs Maisons pour estre envoyées au Juge d'Armes. Mais quoy que ceux qui ont esté pourvûs de cet Office s'y soient comportez avec honneur ; ils n'ont pû toutefois par le deffaut d'autorité sur les Baillis et Sénéchaux former des Registres assez autentiques pour conserver le lustre des Armes des grandes et anciennes Maisons, et donner de l'éclat à celles des autres personnes, qui par leur naissance, leurs charges et emplois, leurs services ou leur vertu, sont en droit d'en porter. Ainsi, nous croyons qu'il est de la grandeur de nostre Regne, de mettre la dernière main à cet ouvrage qui n'a esté pour ainsi dire qu'ébauché jusqu'à présent, et qu'il n'y a point de moyen plus convenable pour y parvenir que de creer dans nostre bonne Ville de Paris des Officiers qui ayent un caractère et un pouvoir suffisant, pour faire par les diligences de ceux qui leur seront subordinez dans les Provinces, que les Armes des personnes, Domaines, Compagnies, Corps et Communautez de nostre Royaume soient registrées, peintes et blazonnées dans les Registres de l'Armorial général qui sera pareillement établi dans nostre bonne Ville de Paris. A ces causes et autres, à ce Nous mouvans, de nostre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, Nous avons par nostre present Edit perpétuel et irrévocable, crée, érigée et établi, créons, érigeons et établissons dans nostre bonne Ville de Paris une grande Maistrise générale et souveraine, avec un Armorial général ou depost public des Armes et Blazons de nostre Royaume, Païs, Terres et Seigneuries de nostre obeissance ; ensemble le nombre des Maistrises particulières que Nous jugerons à propos, suivant l'état qui en sera aresté en nostre Conseil. La Maistrise particulière de la Ville de Paris, qui connoistra des Armes de son Ressort et de celles de toutes les personnes de la suite de nostre Cour et de nos Camps et Armées, sera jointe, unie et incorporée à la

Digitized by Google

grande Maistrise et exercée par les Officiers, ainsi et de la mesme manière que celle des Provinces le seront par les leurs. Les Maîstrises seront composées : scavoir la générale d'un nostre Conseillers en nos Conseils grand Maistre, d'un nostre Conseiller aussi en nos Conseils son grand Bailly et Sénéchal, d'un autre Conseiller Lieutenant Général, d'un nostre Conseiller Lieutenant Particulier, d'un nostre Conseiller Garde de l'Armorial général, de dix nos Conseillers et Commissaires, d'un nostre Conseiller et Procureur Général, d'un nostre Conseiller Secretaire et Greffier, d'un Heraut et grand Audiancier, de huit Huissiers ordinaires, de huit Procureurs, d'un nostre Conseiller Substitut de nostre Procureur Général, d'un nostre Conseiller et Tresorier Receveur des Gages et droits d'enregistremens, et d'un nostre Conseiller son Contrôlleur ; Et chaque Maistrise particulière sera composée d'un nostre Conseiller Maistre particulier, d'un nostre Conseiller son Lieutenant, d'un nostre Conseiller et Procureur, d'un Greffier et Receveur des Gages et droits d'enregistremens, d'un premier Huissier, de deux Huissiers ordinaires, et de trois Procureurs ; Pour par les Officiers des Maistrises particulières, chacun dans l'etenduë de leur département connoistre en première instance, à la charge de l'appel en la grande Maistrise, et par ceux de la grande Maistrise en dernier ressort et sans appel, tant en première instance à l'égard des affaires de la Maistrise particulière de Paris, que par appel à l'égard des jugemens rendus dans les Maistrises particulières, de tous les differens et contestations qui arriveront, à l'occasion des Armoiries, circonstances et dépendances, et généralement de tout ce qui concernera l'exécution du présent Edit, Arrests et Reglemens de nostre Conseil ou de la grande Maistrise qui interviendront en conséquence, dont Nous leur avons attribué toute Cour, Jurisdiction et connoissance, et icelles interdisons à tous autres nos Officiers et Juges ; Et en conséquence nous avons supprimé et supprimons l'Office de Juge d'Armes, sauf à pourvoir l'indemnité de celuy qui en est titulaire et de celuy qui a droit de nomination audit Office ainsi qu'il appartiendra par raison, auquel effet les titres et pièces justificatives, concernant ledit Office et le droit d'y nommer, seront remises ès mains du Contrôleur Général de nos Finances dans un mois, à compter du jour de la publication du présent Edit. *Nos*

Digitized by Google

Armes, celles de Nostre très-Cher et amé Fils le Dauphin, des Princes et Princesses de nostre Maison, et de nostre Sang, et généralement, celles de toutes les personnes, maisons et familles, comme aussi celles des Provinces, Pays d'Estat, Gouvernemens, Villes, Terres et Seigneuries, et celles des Archeveschez, Chapitres et Abbayes, Prieurez, et autres Bénéfices, Compagnies, Corps et Communautez ayant droit d'Armoiries, seront portées ès Maistrises particulières de leur ressort et departement, deux mois après la publication des présentes, et envoyées ensuite à la Grande Maistrise, pour après y avoir esté recuës estre registrées à l'Armorial général dans les Registres qui s'y tiendront dans l'ordre et suivant la forme qui sera prescrite par le Reglement qui sera fait en conséquence du présent Edit. Les Officiers tant de nostre Maison et de celles des Princes et Princesses de nostre Sang, que ceux d'Epée, de Robe, de Finance et des Villes, les Ecclésiastiques, les Gens du Clergé, les Bourgeois de nos Villes Franches et autres qui jouissent, à cause de leurs Charges, Estats et Emplois, de quelques exemptions, privilèges et droits publics, joüiront aussi du droit d'avoir et de porter des Armes, à la charge de les presenter dans le temps ci-dessus, aux Bureaux des Maistrises particulières, autrement, ledit temps passé, nous les en avons déclaré décheus. Et pour ne pas priver de cette marque d'bonneur nos autres sujets, qui possedent des Fiefs et Terres nobles, les personnes de Lettres et autres, qui par la noblesse de leur profession et de leur art, ou par leur mérite personnel, tiennent un rang d'honneur et de distinction dans nos Estats et dans leurs Corps, Compagnies et Communautez, et généralement tous ceux qui se seront signalez à nostre service dans nos Armées, négociations et autres employs remarquables; Voulons que les Officiers de la grande Maistrise, leur en puissent accorder lorsqu'ils en demanderont, eu égard à leurs estats, qualitées et professions. Nous nous reservons le droit de donner et octroyer de nouvelles pièces d'honneur, et de distinction pour ajouter aux armes anciennes de ceux de nos sujets que nous en jugerons dignes, sur le rapport qui nous en sera fait par les Officiers de la grande Maistrise, et seront les Lettres que nous donnerons à cet effet; ensemble toutes autres Lettres de Concession d'Armoiries, registrées à la grande Maistrise, et lesdites Armoiries dessignées, peintes et blazonnées et registrées à l'Armorial général, défendons autrement d'y avoir égard. Faisons pareillement défenses après ledit temps de deux mois expiré, à tous Officiers, Bénéficiers et autres, de se servir

Digitized by Google

d'aucuns sceaux pour sceller des actes publics, et à toutes autres personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de porter publiquement aucunes Armoiries, qu'elles n'ayent été registrées à l'Armorial Général, à peine de trois cens livres d'amande contre les contrevenans, qui ne pourra estre remise ny moderée, dont les deux tiers nous appartiendront, et l'autre au dénonciateur, et encore à peine de confiscation des meubles où elles seront peintes, gravées et représentées. Ceux qui usurperont à l'avenir les Armoiries d'autruy, ou qui après avoir fait recevoir et registrer les leurs, en changeront les Partitions, Ecarteleures et Emaux, en augmenteront ou diminueront les pièces et figures, ou qui en pervertiront les positions et situations, seront condannez à la mesme peine. Les delais ci dessus ne coureront que du premier jour de Janvier prochain en faveur de tous ceux qui sont actuellement de nostre service dans nos Armées de terre et de mer, et en faveur de ceux occupez pour Nous dans quelque Négociation ou Commission hors le Royaume, du jour seulement de leur retour au lieu de leur domicile. Les Armoiries avant que d'estre registrées à l'Armorial général, seront présentées aux bureaux des Maistrises particulières pour y etre vûës et vérifiées par les Officiers ; elles seront ensuite, avec leurs avis, envoyées en la grande Maistrise pour y estre recûës, et de là, portées à l'Armorial général, pour y estre registrées. Le garde de l'Armorial général fera faire les Brevets ou Expéditions de cet enregistrement, contenant l'explication, peinture et blazon des Armes, avec les noms et qualitez de ceux à qui elles appartiendront, et il renvoyera les Expéditions aux Officiers des Maistrises particulières, pour estre par eux délivrées et mises ès mains de ceux qui en les présentant auront consigné le droit de leur enregistrement, et qui en rapporteront les quittances. *Ces Brevets d'enregistremens d'Armoiries, sur lesquells elles seront désignées, peintes et blazonnées, ainsi que dans les Registres de l'Armorial général, vaudront Lettres d'Armoiries. Relevons et dispensons nos Sujets d'en obtenir d'autres, sans cependant que ces Brevets ou Lettres puissent en aucun cas estre tirées à conséquence pour preuve de Noblesse. Les Armoiries des personnes, Maisons et Familles, ainsi registrées, lenr seront patrimoniales ; et pourront en conséquence estre mises aux Batimens, Edifices, Tombeaux, Chapelles, vitres et littres des Eglises Paroissiales, où les droits honori-*

Digitized by Google

fiques appartenoient aux défunts lors de leur décès, et sur les tableaux images, ornemens et autres meubles par eux léguez ou donnez, et estre portees par leurs veuves, après leur mort, tant qu'elles demeureront en viduité. Elles seront en outre héréditaires à leurs descendans, à la charge par ces derniers de les présenter, faire recevoir et registrer sous leurs noms dans l'année du décès des Chefs de Famille, et autres ausquels elles auront appartenu. A l'égard de celles des Païs, d'Etats, Provinces, Gouvernemens, Villes, Terres et Seigneuries, et autres Armes de Domaine et de possession, ensemble de celles des Archevêchez, Evêchez, et autres Bénéfices, et des Chapitres, Compagnies, Corps, Communautez et autre gens de Mainmorte, qui auront esté pareillement registrées, elles leur seront propres et non sujettes à aucun autre enregistrement, si bon ne semble aux nouveaux Seigneurs, propriétaires et possesseurs. Attribuons aux Officiers présentement créez, les droits d'enregistrement des Armoiries, payable par les parties suivant le tarif ci-attaché ; et en outre, cent cinquante mil livres de gages annuels et effectifs, à repartir entr'eux ; Sçavoir à ceux de la grande Maistrise pour trois quartiers et à ceux des Maistrises particulieres pour deux quartiers, à les avoir et prendre sur les recettes générales de nos Finances et Domaines. Avons annobli et annoblissons, ceux qui seront pourveus, des Offices de nos Conseillers Lieutenant Général, Lieutenant particulier, Garde de l'Armorial général, et Procureur général de la Grande Maistrise ; ensemble, leurs femmes, enfans, postérité, lignée, nez et à naistre en légitime Mariage ; pourveu toutefois qu'ils ayent exercés ces Charges pendant vingt ans ou qu'ils soient décédés revêtus d'icelles. Jouiront les autres Officiers présentement créez des mesmes privilèges, Exemptions et droits que ceux dont joüissent les Officiers des Sièges Presidiaux. Nous nous reservons de commettre aux Offices du Grand Maistre et du Grand Bailly, à chacune mutation ; Et à l'égard des autres Offices creez par le present Edit, ceux qui en seront pourveus en joüiront héréditairement, sans que leur décès arrivant, lesdits Offices puissent être declarez vaccans, domaniaux, ny sujets à aucune revente ; à la charge néanmoins de nous payer à chaque mutation, le vingtième denier de la première finance, qui ne pourra estre augmenté à l'avenir, sous quelque pretexte que ce soit. Les Provisions desdits Offices seront scellées et expediées en nostre

Digitized by Google

Grande Chancellerie, la première fois sur la quittance du Trésorier de nos revenus casuels, et dans la suite, sur la démission des Titulaires ou de leurs veuves ou ayans cause, quittances du vingtième denier et du Marc d'or. Le Grand Maistre prestera le serment entre nos mains : Le Grand Bailly sera reçu en la Grande Maistrise et prestera le serment entre les mains de nostre Chancellier et du Grand Maistre ; et tous les autres Officiers seront receus, et presteront le serment en la grande Maistrise, ou seront par elle renvoyées par devant les Officiers des Provinces, qu'elle commettra à cet effet en cas d'absence ou d'éloignement. Déclarons les Offices présentement créez compatibles avec tous autres tant d'Epée que de Robe de Finances et des Villes, et tant de nos Conseils, Parlemens, Chambres, Cours et Jurisdictions Supérieurs, que des Présidiaux et autres Justices de nostre Royaume, Pays, Terres et Seigneuries de nostre obeissance, permettons à tous, graduez et non graduez qui auront les qualités requises, de les lever, sans faire pourvoir, s'y faire recevoir, et de les tenir, posséder et exercer, conjointement avec ceux dont ils sont déjà et seront revêtus. Et en attendant que nous ayons pourveus audits Offices, nous nommerons des Commissaires de nostre Conseil et autres, pour faire les fonctions de ceux de la grande Maistrise, et nos Commissaires départis dans les Provinces, pour celles des Officiers des Maistrises particulières. Si donnons en mandement à nos amez et feaux Conseillers les Gens tenant nostre Cour de Parlement à Paris ; que le présent Edit ils ayent à faire registrer, et le contenu en iceluy exécuter de point en point, selon sa forme et teneur, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens contraires ; nonobstant tous Edits, Déclarations, Ordonnances Reglemens Arrests et autres choses à ce contraire, ausquelles Nous avons dérogé et dérogeons par nostre dit present Edit, aux copies duquel collationnées, par l'un de nos amez et feaux Conseillers et Secretaires, Voulons que foy soit ajoutée, comme à l'original ; Car tel est nostre plaisir ; et afin que ce soit chose ferme et stable a toujoûrs, Nous y avons fait mettre nostre Scel.

Donné à Versailles au mois de Novembre l'an de grâce mil six cens quatre-vingt-seize ; et de nostre Règne le cinquante-quatrieme. Signé Louis ; et plus bas, Par le Roy, Phelypeaux : Visa, Boucherat ; et scellé du grand sceau de cire verte.

Digitized by Google

Registrë, ouy, et ce requerant le Procureur général du Roy, pour estre exécuté selon sa forme et teneur, et copies collationnées, envoyées dans les Sieges, Bailliages et Senechaussés du Ressort, pour y estre leües, publiées et registrées. Enjoint aux substituts du Procureur général du Roy, d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans un mois suivant l'arrest de ce jour. A Paris en Parlement le 28 Novembre mil six cens quatrevingt-seize.

Signé DuJardin.

TARIF

Des droits que le Roy en son Conseil veut et ordonne estre payez ponr les droits d'Enregistrement des Armoiries en exécution de l'Edit du present mois.

Pour l'enregistrement des Armoiries de chacune personne — vingt livres (1).

Pour l'enregistrement de celles des Provinces pays d'Estat et grands Gouvernemens 300 livres.

Pour celles des Villes ou il y a Archevêché, Evêché ou Compagnie Supérieure 100 livres.

Pour celles des autres villes : 50 livres.

Pour l'Enregistrement des Armoiries des Duchez et Pairies s'il est demande ; 50 livres.

Pour semblable Enregistrement de celles des Comtez et Marquisats ; 40 livres.

Pour semblable Enregistrement de celles des Vicomtez ou Vidames, 30 l.

Pour semblable enregistrement des Fiefs et Terres qui ont hault moyenne et basse justice ; 18 l.

Pour l'enregistrement de celles des simples Fiefs, s'il est pareillement demandé 15 l.

---

(1) Cela faisait quarante livres dans la même maison pour les armes d'alliance du mari et de la femme.

Digitized by Google

Pour celles des Archevêchez, Maisons, Chefs d'Ordre et Universitez 100 l.

Pour celles d'Esveschez, Chapitres des Cathédrales et Abbayes — 50 livres.

Pour celles des autres Chapitres, des Prieurez, Maisons Conventuelles et Régulières, Commanderies et autres Bénéfices qui ont droit de Nominations et autres droits publics. — 25 l.

Pour l'enregistrement de celles de tous autres bénéfices, s'il est demandé. — 15 l.

Pour l'Enregistrement des Armoiries des Corps des Compagnies Supérieures, s'il est demandé, 100 l.

Pour pareil Enregistrement de celles des Corps de Ville, Offices et Communautez Laïques et Séculières et d'Arts et Metiers establis dans les Villes où il y a des Archeveschez, Eveschez, ou Compagnies supérieures, 50 l.

Et pour l'Enregistrement de celles des autres Corps et Compagnies et Communautez, s'il est aussi demandé, — 25 l.

Outre lesquels sommes ci-dessus, il sera payé pour les premiers Enregistrements les deux sols pour livre d'icelles.

Fait et arresté au Conseil Royal des Finances, tenu par Sa Majesté à Versailles le vingtième Novembre mil six cens quatre-vingt seize. Collationné.

Signé De Laitre.

CARACTERE, IMPORTANCE ET VALEUR

DE

L'ARMORIAL GÉNÉRAL MANUSCRIT

Quel qu'eût été le but de la création de l'Armorial Général, le résultat fut simplement une mesure fiscale. Aussi a-t-il jeté le désordre et la confusion là où l'édit de 1696 disait vouloir établir l'ordre et la régularité. Un traitant afferma la perception du droit d'enregistrement des armoiries et se fit autoriser par arrêt du Conseil, du 3 décembre 1697, à contraindre par voie

Digitized by Google

de justice les récalcitrants à cet enregistrement. Le fermier de l'Armorial fut maître Adrien Vanier, bourgeois de Paris. Quiconque lui paraissait devoir porter des armes pouvait être poursuivi pour avoir à payer les vingt livres du tarif. A défaut de description de son écu fournie par lui, Charles d'Hozier, garde de l'Armorial, ou ses commis, lui imposaient des armoiries d'office, parfois bizarres ou ridicules pour se venger de sa résistance.

Voici d'après M. Louis Paris, auteur d'un indicateur, fort incomplet par parenthèse, du grand Armorial général, quel fut le mécanisme pratique de l'administration créée par l'édit de 1696 : Suivant cet édit, les armoiries avant d'être registrées à l'Armorial général devaient être portées aux bureaux des maîtrises particulières de chaque généralité pour y être vues et vérifiées par les officiers, et ensuite être envoyées avec l'avis de ces officiers en la grande maîtrise qui les vérifiait à nouveau, et les registrait définitivement. Le garde de l'Armorial général devait faire les brevets ou expéditions de cet enregistrement, et en envoyer le titre aux officiers des maîtrises particulières qui les délivraient aux intéressés, contre quittance des droits d'enregistrement.

Mais cette institution, quelque peu compliquée, n'eut point de durée. Les offices créés par les maîtrises particulières n'ayant point été levés, du moins pour la majeure partie, ces sortes de tribunaux héraldiques furent supprimés. Les concessions ou brevets d'armoiries, pour ceux qui en demandaient, furent faites par les commissaires du Conseil et l'enregistrement de ces brevets fut confié à Charles d'Hozier, lequel, avant l'édit de 1696, était juge d'armes de France, et qui depuis l'édit avait été établi garde de l'Armorial général. Adrien Vanier, nommé par le roi pour le recouvrement de la finance qui devait provenir du droit d'enregistrement des armoiries, eut la charge des frais, tant de peinture, blason, papier, parchemin ou vélin, de chaque armoirie, que de l'expédition et signature de chaque brevet d'enregistrement.

Ces brevets étaient expédiés sur un carré de parchemin, au haut duquel les armoiries étaient peintes et blasonnées. En marge et en haut de ce parchemin étaient marquées la généralité et la résidence de l'impétrant. Voici du reste quelle en était la formule :

Digitized by Google

Par ordonnance rendue le par MM. les commissaires généraux du Conseil, députés sur le fait des armoiries,

Celles de N.....

*telles qu'elles sont ici peintes et figurées, après avoir été reçues, ont été enregistrées à l'*ARMORIAL GÉNÉRAL *dans le registre coté.... Généralité de..... en conséquence du payement des droits réglés par les tarifs et arrêts du Conseil du 20 novembre 1696. — En foi de quoi le présent brevet a été délivré à Paris, par nous* CHARLES D'HOZIER, *conseiller du Roi, Garde de l'*ARMORIAL GÉNÉRAL, etc.

Signé : D'HOZIER.

L'Armorial général, dressé en vertu de l'édit de novembre 1696, se compose de 69 gros registres grand in-folio que l'on aperçoit tout de suite à sa droite en entrant dans le cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale où ils se trouvent rangés sur deux rayons, l'un au-dessous de l'autre, celui des 34 registres de blasons ou descriptions d'armoiries (volumes rouges) en haut, et celui des 35 registres d'armoiries peintes (volumes verts) en bas.

Un indicateur, retenu par une chaîne, pour qu'on ne puisse l'emporter aux tables et qu'il reste ainsi toujours sous la main des entrants, montre à quel point l'Armorial est consulté.

M. Borel d'Hauterive a fait l'éloge de cette énorme collection manuscrite, ce recueil héraldique étant, dit-il, le seul réellement officiel (1).

Toutes les familles, ajoute-t-il, ayant été obligées d'y faire enregistrer leurs armoiries, elles s'y trouvent ainsi passées en revue avec l'indication exacte (il faut en rabattre) de leurs noms, prénoms, titres, qualités, alliances.

Il ne parle pas, comme l'on voit, de l'exactitude des blasons, le plus souvent faux, ou, si l'on préfère, entièrement nouveaux pour les gentilshommes. Beaucoup de familles nobles, d'ailleurs, ne sont pas mentionnées dans l'Armorial général manuscrit de la Bibliothèque Nationale. On trouve la liste alphabétique de celles qui manquent à la fin de l'indicateur imprimé dont nous

---

(1) Annuaire de la Noblesse de 1857, p. 332.

Digitized by Google

avons déjà parlé, liste établie d'après le relevé publié, en 1818, par le président d'Hozier.

Rien ne prouve mieux, dit-il encore, la sévérité apportée dans ce travail que le petit nombre des personnes qui y sont désignées avec des titres ; la plupart n'ont que celui de simple écuyer.

Le fait est que dans toute l'élection d'Avranches on ne trouve qu'une personne titrée : le baron du Quesnoy.

Il est bien certain aussi que malgré ses inexactitudes, ses lacunes, ses incorrections, l'Armorial général est d'un haut intérêt pour un nombre considérable de familles, principalement les non-nobles qui se font un titre de gloire d'y être inscrites. C'est réellement une distinction, et, à notre époque soi-disant égalitaire, on aime plus que jamais à être distingué par quoi que ce soit.

L'Armorial a positivement accordé une grande satisfaction à la bourgeoisie en donnant à ses armoiries un caractère officiel.

GÉNÉRALITÉ DE CAEN

La Généralité de Caen forme les deux registres n° 20 (rouge et vert).

Après une Table des noms contenus dans l'Armorial de cette généralité, on trouve la mention, à la date du 9 août 1697 (Bayeux) du nombre des armoiries et des brevets délivrés, avec le titre suivant :

« Estat des Armoiries des Personnes dénommees cy-après, » envoyées aux bureaux établis par M. Adrien Vanier, chargé » de l'exécution de l'Edit du mois de novembre dernier pour » être présentées à Nosseigneurs les Commissaires généraux du » Conseil députez par Sa Majesté par arrests des quatre décembre » mil six cent quatre vingt seize et vingt trois janvier mil six » cent quatre vingt dix sept. »

On verra par Avranches et Mortain, combien peu nombreuses, en réalité, furent les armoiries envoyées de bonne volonté aux bureaux.

Digitized by Google

ÉLECTION D'AVRANCHES

Dans le registre n° 20, l'Election d'Avranches est divisée en trois parties :

1re	partie	p. 337 à 346
2e	—	p. 503 à 528
3e	—	p. 768 à 786

La première partie comprend les personnes qui se conformèrent en temps voulu à l'édit et présentèrent leurs blasons à qui de droit. Ceux-ci sont donc exacts ou à peu près exacts ; mais, ces soumis de la première heure sont en bien petite quantité : 17 nobles hommes, 8 nobles dames, 1 prêtre, 1 bourgeois. En tout 27 personnes.

On s'étonnerait de voir une morte pour commencer si l'on ne se rappelait qu'aux termes de l'édit, les armoiries devaient être registrées pour pouvoir être mises aux tombeaux, chapelles, vitres et litres des églises paroissiales, où les droits honorifiques appartenaient aux défunts lors de leur décès.

Dans la deuxième partie où les nobles sont encore en grande majorité, commencent les blasons complètement fantaisistes, à peu d'exceptions près, donnés d'office aux récalcitrants qui, parfaitement sûrs de leur notoriété héraldique ou peu soucieux de l'impôt, refusèrent de faire insérer leurs écussons dans le nouvel Armorial. Les armoiries octroyées par l'héraldiste chargé de ce soin le sont à tort et à travers, sans se livrer à aucune recherche, sans même se donner la peine de remonter à la première partie où on en trouverait de véritables pour quelques-uns, si bien que des membres d'une même famille ont déjà des armes différentes, tandis que des homonymes sans communauté d'origine ont des écussons semblables. Tels, dans ce dernier cas, les Ernault de Chantore et du Hardouin, à Bacilly et à St-Sénier, nos 55 et 72, les premiers anoblis, les seconds d'ancienne extraction, confondus par d'Hozier sous le même blason de fantaisie (1).

(1) D'Hozier a aussi confondu sous le même blason parlant les Fortin, d'Avranches, n° 40 II, avec les Fortin, de Mortain, et de Saint-Hilaire, nos 6-11 et 87 II, les premiers d'ancienne noblesse, les seconds anoblis pour services en 1592.

Digitized by Google

Lorsqu'il s'agit d'improviser un écu de toutes pièces, les armes parlantes semblent tout indiquées à priori pour la plus grande commodité des blasonneurs. Cependant, bien des noms qui paraissent faits exprès pour en recevoir, tels que La Hache et Piton, par exemple, qui en appellent en quelque sorte, n'en ont point. En revanche, il faut défigurer complètement par la pensée certains autres noms pour leur attribuer des armes qui ont certainement la prétention d'être plus ou moins parlantes et qui, en réalité, ne sont que parfaitement ridicules. Une consonnance, une syllabe, quelques lettres semblables ou même une seule suffisent pour les déterminer.

Ainsi le sieur de *Vicques* (de la Moricière) a pour emblème un porc-é*pic* et *Dancel*, un *da*im avec des *ailes*.

Mais c'est surtout dans l'élection de Mortain que nous verrons en ce genre les choses les plus grotesques. Dans l'élection d'Avranches, au contraire, les armes parlantes ne sont pas en général trop mal trouvées, comme le montrent suffisamment les exemples qui suivent :

Lempereur porte des couronnes.

de *Pierre* a pour emblème la *vigilance* d'une grue.

de Pontavice (pont-*avis*), un pont et des oiseaux de basse-cour.

du Bosc (du Bois), un arbre.

Payen, des têtes de Maure, c'est-à-dire de païen.

Dargenne, porte d'argent.

Fortin, une tour sur un rocher.

Davy, des harpes qui rappellent le roi David.

Aubert, qui aura sans doute fait songer à St-Hubert, patron des chasseurs, des têtes de limier. — Des *hauberts* viennent cependant plutôt à l'esprit.

Le *Roy*, un lion, *roi* des animaux.

Un hôtelier, maître de poste, des coupes et une molette d'éperon, ce qui constituait une excellente enseigne pour son hôtellerie.

Un receveur des traites, des besans.

Chrétienne, des croisettes.

Aze, d'azur, etc.

La seconde partie est numérotée de 1 à 173 ; mais on passe

Digitized by Google

dans le numérotage, de 1 à 3, de 110 à 112, de 129 à 141, de 141 à 143, de 143 à 146 et de 147 à 159, de sorte qu'il n'y a que 146 blasons au lieu de 173, comme pourrait le faire croire le chiffre final.

Dans la troisième partie, où les prêtres dominent, on a suivi le système adopté par d'Hozier, garde de l'Armorial, pour éviter les doubles emplois dans une œuvre aussi considérable, et qui se poursuivait simultanément sur divers points du royaume. Il avait décidé que certaines pièces héraldiques disposées de certaines façons seraient réservées à chaque bureau en particulier. — C'est pour cela que dans cette dernière partie de l'élection d'Avranches, tous les écus indistinctement ont la même partition : *le coupé*. On procède donc à leur confection d'une manière méthodique, sans se préoccuper des noms et en exécutant des séries suivant les numéros d'ordre. Il n'y a plus d'armes parlantes. On remarque dans cette partie bon nombre de blasons anonymes, imposés à la femme ou à la veuve d'un tel, au curé de telle paroisse, dont on ignore absolument les noms patronymiques laissés en blanc.

En résumé, supposons trois frères, inscrits séparément dans l'Armorial de l'élection d'Avranches, un dans chaque partie. Le premier y sera avec ses armes véritables. Le second aura des armes de fantaisie, probablement parlantes, pour peu que le nom s'y prête, et, le troisième, des armes de hasard, dues à un procédé en quelque sorte mécanique, et nullement parlantes. La confusion sera complète. Quiconque ne sera pas initié aux procédés de d'Hozier les prendra pour trois homonymes complètement étrangers l'un à l'autre.

Mieux que cela. Suivons par exemple les de Gouvetz dont on rencontre *dix* fois le nom dans l'élection d'Avranches.

Dans la première partie, aux nos 111 — 142 — 149, ils portent : *D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules ; au chef d'argent*, c'est-à-dire leurs armoiries véritables.

Dans la deuxième, aux nos 14 — 31 — 44 — 83 — 98, leur blason est invariablement : *D'or, à une fasce de gueules.*

Dans la troisième, au n° 76, il est : *De gueules à une étoile d'argent COUPÉ d'or à une fasce de sinople*, et au n° 102 : *Tranché*

Digitized by Google

d'argent et d'azur COUPÉ de sable, embrassé à senestre d'or. Ces variations dans la même partie sont la conséquence forcée du système mécanique adopté pour cette dernière partie où, nous l'avons dit, les numéros sont tout et les noms rien.

Voilà donc quatre blasons différents pour les membres d'une même famille. N'est-ce pas la confusion de la confusion. Ce n'est rien pourtant si l'on songe que tous les Gouvetz auraient pu se trouver dans la troisième partie, auquel cas, comme l'on voit, ils auraient eu *dix* blasons distincts, n'ayant de commun que le *coupé*.

De plus, le n° 76 — III semble être la répétition du n° 83 — II, et le n° 102 — III celle du n° 14 — II puisque, dans chacun de ces cas, on trouve le même prénom et le même surnom de sieurie. Le même personnage (à moins que ce ne soient le père et le fils, ce qui serait tout aussi fort) aurait donc reçu pour sa part deux blasons tout différents l'un de l'autre !

Une remarque qui nous semble très importante à faire, c'est qu'il n'y a que dans la première partie que l'on dit : un tel *porte* tel blason. On n'emploie pas la même formule qui serait mensongère dans la deuxième et la troisième partie. Il paraît par cela même évident que l'on n'avait point la prétention d'imposer le port des armoiries données d'office, uniquement pour motiver la perception de la taxe. Mais ces armes nouvelles étant incontestablement officielles, on a assurément le droit de les porter à la place des anciennes, lorsqu'il y a lieu de les préférer pour une cause ou pour l'autre. On peut dans certains cas ne pas perdre au change. Voici par exemple les de La Faucherie, de l'élection de Mortain, auxquels d'Hozier a donné pour armoiries aux n°s 22 — II et 52 — II : *D'argent à un lion de sable*, et, au n° 33 — II : *D'argent à une fasce de gueules chargée de trois étoiles d'argent*. Ces blasons ne méritent-ils pas d'être préférés à celui *d'azur, à trois cordons d'or*, rappelant leur ancien nom de Cordon qu'ils ont fait commuer en celui de La Faucherie, en 1627. Ayant complètement laissé de côté leur nom primitif, il serait logique de ne plus porter les armes qui le représentent.

La dernière partie est numérotée de 1 à 149 ; mais dans le

Digitized by Google

numérotage on passe de 64 à 66, de 85 à 87 et de 104 à 106, de sorte qu'il n'y a que 146 blasons, comme dans la seconde.

Par suite, le total des blasons de l'Election d'Avranches est de 319 dont 21 de communauté.

Au point de vue purement héraldique, l'Armorial général est donc pour la noblesse une simple curiosité, qui en vaut certainement la peine, mais rien de plus. Les gentilshommes ne se doutent guère pour la plupart des armoiries de fantaisie, données à leurs ancêtres, par le caprice et le bon plaisir de d'Hozier, et qu'ils n'ont jamais portées, les blasons, inscrits sur les certificats de noblesse qui leur furent délivrés lors de la grande réformation, ne pouvant être infirmés par ceux de cet ex-juge d'armes.

Aussi n'admettons-nous pas la publication de cet Armorial sans corrections. C'est pourquoi, en regard du texte original et officiel, nous mettrons toutes les rectifications indispensables.

Il en va tout autrement pour la bourgeoisie. Les armes qui lui ont été concédées par Charles d'Hozier sont parfaitement valables, à moins de preuve contraire, par chaque intéressé, et, l'on admet que tout bourgeois dont un aïeul en ligne masculine est mentionné dans l'Armorial général de 1696 a le droit de porter les armoiries sans timbre, c'est-à-dire sans casque ou couronne, attribuées à cet aïeul.

L'Armorial de l'élection d'Avranches comprend près de deux cents nobles et de quatre-vingts prêtres dont quelques-uns appartiennent à la noblesse, et un peu plus d'une vingtaine de bourgeois.

D'après le Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France (1880, col. 35 et 36), l'Armorial général serait composé pour les 3/4 au moins, de blasons des non-nobles. En vertu, dit-on, d'une décision souveraine de celui qu'on appelle le *Grand-Roi*, le nombre des familles non nobles ayant droit d'armoiries excède de beaucoup celui des familles nobles.

On voit qu'il est loin d'en être ainsi dans l'Avranchin.

Digitized by Google

ÉLECTION DE MORTAIN

L'élection de Mortain est aussi en trois parties :

1re partie, p. 346 à 347.
2e — , p. 529 à 543.
3e — , p. 786 à 795.

La première ne contient que quatre noms, appartenant tous les quatre à la noblesse. Les soumis sont donc encore plus rares dans cette élection que dans celle d'Avranches.

La deuxième est presqu'entièrement remplie d'armoiries nobles données d'office, mais de façon généralement convenable.

Cette seconde partie est numérotée de 1 à 95 ; mais comme on passe du n° 27 au n° 29, cela ne fait que 94 blasons.

Dans la troisième où l'on trouve deux fois plus de prêtres que de nobles et environ deux fois plus de nobles que de bourgeois, plus de la moitié des écussons ont la même partition que dans l'élection d'Avranches, c'est-à-dire *le coupé*. Mais à partir du n° 42, l'héraldiste s'est laissé aller aux blasons extravagants, ridicules ou narquois, en usant fréquemment du bizarre procédé que nous avons déjà indiqué pour Dancel et de Vicques. Ainsi :

Fizel, prêtre, écrit *Fillet*, porte un rouet à *filer*.
de *Vau*fleury, écuyer, un rencontre de *bœuf*.
*Giro*ult, prêtre, est *giron*né.
de la *Broïse*, prêtre, a pour emblème une *brosse*.
de *Combray*, prêtre, un con*combre*.
de *Guille*bert, prêtre, une an*guille*.
*Muri*el, prêtre, est crénelé et maçonné.
Le *Valois*, lieutenant de la milice, porte une *valise*.
Le sieur de W*aux*, adjoint au receveur des tailles, un ba*teau*.
de Cu*ruche*t, chanoine, une *cruche*.
Bes*nier*, avocat à tous crins sans doute, une cri*nière*.
Les Apothicaires, une seringue, forcément *en pal* puisqu'on n'indique point sa position qui dès lors doit être naturelle.

Digitized by Google

Guesdon, ancien brigadier des gardes du corps, et *Guesdon*, avocat, un *guéridon*.

Talvende, avocat, porte *d'or à un boisseau de gueules*, évidemment pour insinuer que ce marchand de paroles, ce fort en *gueule*, avait le *talent* de mettre la lumière sous le *boisseau*.

*Cl*inel, avocat, des *cl*efs.

*G*allier, prêtre, des *g*lands. — Des noix de *galle* eussent été plus parlantes.

Le *Marié*, avocat, un bois de cerf, — d'or, naturellement, pour le plus heureux des trois.

*Mart*in, écuyer, un *mart*eau.

Onffroy, bourgeois, une tige de chardons.

Avenel, écuyer, écrit Aud*uel*, une é*cuelle*.

Bouillet, receveur du sel blanc, une marmite.

*Maz*ier, prêtre, des *masses* d'armes, emblème à contresens pour un ministre des autels.

Pour terminer, une dame dont le nom n'a rien d'aquatique, mais commence cependant par *O*, a pour son lot une sole, anagramme composé avec les premières lettres de ce nom.

A la fin de cette série de gamineries, on est stupéfait de lire :

Fait par nous, à Paris, le dix-neuf décembre 1703 : *d'Hozier*. — Charles d'Hozier lui-même, ancien juge d'armes de France, garde de l'Armorial !

On dirait qu'il a voulu punir les retardataires en leur infligeant les blasons les plus vulgaires et les plus malveillants.

Tardè venientibus ossa.

Cette dernière partie est numérotée de 1 à 75 ; mais comme le n° 47 est *bis* pour des armes d'alliance, cela fait 76 blasons.

L'armorial de l'élection de Mortain comprend environ 110 personnes nobles, une quarantaine de prêtres et moins d'une vingtaine de bourgeois.

Au total : 174 blasons, dont 7 de communauté.

Total général pour les deux élections d'Avranches et de Mortain : près de *cinq cents* blasons ; exactement : 493.

Digitized by Google

INDEX DES ABRÉVIATIONS

POUR

LES NOTES ET RECTIFICATIONS

ANOB. NORM.	*Etat des Anoblis en Normandie*, de 1545 à 1661, avec un supplément, de 1398 à 1687, par l'abbé Lebeurier, archiviste de l'Eure.
ARM. RIETSTAP.	*Armorial Général* par Rietstap. — Gouda (Hollande).
AVR.	Avranches.
AVR. MON. HIST.	*Avranchin monumental et historique* par Edouard Le Héricher.
CHR. AVR.	*Chronique d'Avranches*, de 1684 à 1723, parue dans les Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, Tome VII, p. 200 à 232.
DIOC. AVR.	*Le Diocèse d'Avranches*, par l'abbé Pigeon.
dt.	demeurant.
éc.	écuyer.
élec.	élection.
I. F.	(Intendant Foucault). — *Mémoires sur la Généralité de Caen* rédigés en 1697, par les ordres de Nicolas-Joseph Foucault, marquis de Magny, Conseiller du Roy, Maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et Intendant de la Généralité de Caen, — c'est-à-

Digitized by Google

dire à l'époque même de la création de l'Armorial Général.

Ces Mémoires, manuscrits de la Bibliothèque municipale de Caen, donnent pour l'élection d'Avranches un *Etat des gentilshommes en chaque paroisse*. Mais pour l'élection de Mortain, on s'est malheureusement borné à indiquer dans chaque paroisse le seigneur, patron ou présentateur.

MÉM. SOC. ARCH. *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain.*

MOR. Mortain.

NOB. BRET. *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, par P. Potier de Courcy.

NOB. MOR. *La Noblesse du Mortainais*, par Julien Pitard (1642-1714), manuscrit de la Bibliothèque municipale de Mortain.

NOB. NORM. *Nobiliaire de Normandie*, par E. de Magny (Drigon).

p. page.

par. paroisse.

R. CH. (Recherche de Chamillart). — *Recherche de La Noblesse* faite par ordre du Roi Louis XIV, en 1666 et années suivantes, par messire Guy Chamillart, Intendant, publiée par un membre de la Société des Antiquaires de Normandie (Roger du Buisson de Courson — Cristot).

La pagination de cette Recherche indique la situation nobiliaire des familles. De la

Digitized by Google

page 9 à la page 534, sont celles classées par Chamillart comme d'ancienne extraction quoiqu'il y en ait dont l'anoblissement soit parfaitement connu.

A partir de la page 535 se trouvent les anoblis pour lesquels les lettres d'anoblissement n'ont été parfois que des réanoblissements. — L'anoblissement par la charte des francs-fiefs, de 1470, notamment, n'implique aucunement la négation d'une noblesse antérieure ou d'ancienne extraction, comme il est bien spécifié dans la préface de la Recherche de Montfaut publiée par Labbé de la Roque (1). Un certain nombre de familles, même reconnues nobles, pour prévenir toute contestation future, *commirent la faute*, de solliciter des lettres d'anoblissement accordées à tout possesseur de fief noble ; jamais leur postérité ne put s'exempter de cette tache, qui pour certains, n'était cependant qu'imaginaire, dit M. Paul de Farcy dans les *Sources d'un Nobiliaire de Normandie* (*Annuaire du Conseil héraldique de France* de 1893, p. 221-222).

NOTA. — Lorsque nous avons trouvé dans la *Recherche de Chamillart* le même prénom que dans l'*Armorial Général*, nous ne l'avons répété que quand il était porté par un sujet assez jeune pour pouvoir vivre encore une trentaine d'années après cette Recherche, c'est-à-dire à l'époque même de la confection dudit Armorial.

(1) Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain. — Tome XI, p. 121.

Digitized by Google

l'intendant Chamillart par le même auteur.

NOTES R. CH. *Notes et documents pour servir à l'histoire de la Recherche de Chamillart* par un membre du Conseil héraldique de France (Gaston du Boscq de Beaumont).

REV. AVR. *Revue de l'Avranchin*, bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain.

sgr. Seigneur.

sr. Sieur.

NOTA. — Des blasons nobles de d'Hozier, nous ne mettrons en lettres italiques que ceux ou les parties de ceux qui sont exacts ou à peu près exacts, ce qui permettra de constater plus facilement que le nombre en est insignifiant en dehors de la première partie qui ne forme à peu près que le dixième du total.

Digitized by Google

ARMORIAL DE NORMANDIE
GENERALITE DE CAEN

AVRANCHES
SUIVANT L'ORDRE DU REGISTRE 1er, FOLIO 337

Folios	Livres	Numéros	
337		1er	A expliquer plus amplement.
338	100	2	La ville d'Avranches. Porte *d'azur à deux tours rondes jointes par un entremur, une porte au milieu d'argent ajourées de sable surmontées d'un dauphin contourné et couché d'argent acosté de deux croissans de même.*
		3	Jusques et compris 110 à expliquer plus amplement.
	20	111	Feüe Léonore de Gouvetz veuve de N. Duquesnoy. Portoit *d'azur à un lion d'argent lampassé et armé de gueules et un chef d'argent.*
		112	Jusques et compris 129 à expliquer plus amplement.
	20	130	Charles Davy Ecuyer, sieur de la Basse ville. Porte *d'azur, frellé d'or à un chef de gueules*

Digitized by Google

NOTES ET RECTIFICATIONS

ÉLECTION D'AVRANCHES

I

1er

2 Avranches :

« D'azur, au château ou porte de ville entre deux tours crénelées d'argent, maçonnées de sable, surmontées d'un dauphin d'or posé en fasce, entre deux croissants d'argent aussi en fasce, avec trois fleurs de lis d'or, une en chef et les autres des deux côtés du château. »

La porte ou château rappelle la ville de guerre, le champ d'azur et le dauphin, la mer azurée et poissonneuse, les trois fleurs de lis les armes de France et Saint-Louis qui acheta Avranches et en fit une ville royale ; les croissants remontent à Henri II et à la ligue — Armes parlantes.

Sous l'Empire, Avranches porta « d'azur, au château d'argent, au chef cousu de gueules chargé de deux croissants d'or, avec franc quartier des villes de second ordre, c'est-à-dire une N d'or, surmontée d'une étoile rayonnante de même, sur un fond d'azur. »

En 1814, elle reprit son château à deux tours, son dauphin, ses trois fleurs de lis et ses deux croissants.

En 1830, elle supprimait les fleurs de lis que Paris et tant d'autres villes conservèrent comme une page de leur histoire, et elle se donna des armes incomplètes qui n'ont pas été changées depuis. — Dioc. Avr. p. 701.

3

111 De Gouvets. R. Ch. p. 393 :

« D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules ; au chef d'argent. »

112

130 Davy, anoblis aux francs-fiefs, en 1470, sieurs de Bourgueil, du Manoir et du Bourg, dt à St-Aubin-de-Terregatte et à Macey. lors R. Ch. p. 599 :

Digitized by Google

			chargé d'un lion passant d'or.
339	20	131	Gilles Baril Ecuyer, sieur de la Barillere : Porte *coupé au premier d'argent a un épre-vier* contourné *de gueules, au second d'azur à un lion passant* et contourné *d'argent.*
	20	132	Julienne Malenfant veuve d'antoine de Lanoe Ecuyer, sieur de la fresnay. Porte de Sinople à une bande abaissée d'argent accompagnée de trois coquilles d'or, deux en chef et une pointe.
	20	133	Louis de Pontavice Ecuyer, fils. Porte *d'argent à un pont à trois arches de gueules* massonné de sable.
	20	134	Henry Baril Ecuyer sieur de Vernix. Porte comme cy-devant article 131.
340	20	135	Jullien le Prevost Ecuyer, sieur de la houllerie. Porte *d'azur à un lion d'argent lampassé et armé de gueules, tenant* de ses deux pattes de devant *une hache d'armes d'or.*
	20	136	François de Poilvilain Ecuyer sieur de Laugeries. Porte my *party d'or et d'azur.*
	20	137	André Tesnière prestre curé de la parroisse du Servon. Porte d'argent à une croix de sable.
	20	138	François de Buvigny, Ecuyer. Porte *d'argent à une croix ancrée d'azur.*

Digitized by Google

« D'azur, fretté d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'un lion (léopardé) aussi d'or. »

131 *Guillaume* Baril, éc., à Tirepied I. F.
Gilles Baril, sr de La Barillière, à Tirepied. Famille anoblie aux francs-fiefs, en 1470. R. Ch. p. 544 :
« Coupé d'argent et d'azur ; en chef un épervier de gueules, et en pointe un lion d'argent passant. »
Voir Rev. Avr. Tome VI. p. 289.

132 Antoine de La Noë, éc. sr de La Fresnaye, dt à Avr. épousa, en 1639, dlle Julienne Lenfant. R. Ch. p. 684.
Lenfant, R. Ch. p. 179, ne porte point les armes indiquées ci-contre. — Malenfant non plus dans Arm. Rietstap.

133 Le sr de Pontavice, éc. sgr du lieu de St-Laurent-de-Terregatte. I. F.
du Pontavice, sgr et patron de St-Laurent. R. Ch. p. 469 :
« D'argent, au pont à trois arches de gueules. »

134 Henry Baril, éc. à Tirepied. I. F.
Baril, sr de Chanteloup, à Vernix, R. Ch. p. 544.
Mêmes armes qu'au n° 131 — I.

135 Julien Provost, éc., à Tirepied, I F.
Le Prévost, sr du Vittel, dt à Tirepied. R. Ch. p. 230 :
« D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, tenant une hache d'armes d'or. »

136 Le sr de Poilvilain, éc. à Avr. I. F.
de Poilvilain ou Poilvillain. R. Ch. p. 467 :
« Parti d'or et d'azur. »

137 André Tesnière, curé de Servon, de 1694 à 1704.

138 François de Juvigny, sr de Bréville dt à Saint-Nicolas-des-Bois, dont son frère Jean était sgr. R. Ch. p. 167 :
« D'argent, à la croix ancrée d'azur. »

Digitized by Google

	20	139	François de la Piganière fils, Ecuyer. Porte *d'azur à une croix d'or cantonné au 1er et 4e d'un aigle d'argent et au second et troisième d'une étoile de même.*
341	20	140	N. Ernault de Buvigny Ecuyer Seigneur de St Nicolas des Bois. Porte *d'argent à une croix ancrée d'azur.*
		141	à expliquer plus amplement.
	20	142	Jullienne de Gouvetz veuve de Jean françois Marquadier Ecuyer, sieur de Terdache. Porte *d'azur à un lion d'argent lampassé et armé de gueules à un chef d'argent.*
		143	à expliquer plus amplement.
	20	144	Jacqueline Ernault veuve de Jacques Lemercier, ecuyer, sieur de Lautille. Porte *d'argent, à une croix ancrée* d'azur.
342	20	145	Michel Richer Ecuyer, sieur de la Roche. Porte *d'or, à trois chevrons d'azur chargés chacun de cinq besans d'or.*
		146 147	à expliquer plus amplement.
	20	148	Charles Lelievre Ecuyer, sieur de Beaupré. Porte *de gueules à une croix ancrée d'argent accompagnée de trois croissants d'or deux en chef et un en pointe.*
	20	149	Pierre de Gouvetz Ecuyer, sieur de Gouverville.

Digitized by Google

139 François de la Pigannière, éc. à Ponts. I. F.
de la Pigannière, anoblis, en 1653. R. Ch. p. 762 :
« D'azur, à la croix d'or, cantonnée, aux 1er et 4e, de deux aigles d'argent ; aux 2e et 3e, de deux étoiles de même.

140 Renault de Juvigny, éc. à St-Nicolas-des-Bois. I. F.
Mêmes armes qu'au n° 138 — I.

141

142 Damoiselle Julienne de Gouves à Vernix. I. F.
Mêmes armes qu'au n° 111 — I.

143

144 La veuve du sr Le Mercier sr de Lentille dt à Bacilly. I. F.
Ernault, sieurs de Chantores, à Bacilly, anoblis en 1579. R. Ch. p. 605 :
« D'argent, à la croix ancrée de sable. »

145 Les sieurs Richer l'aîné et le cadet, éc. à Chavoy I. F.
Richer ou Richier, sieurs de La Chesnaye et de Forges, dt à Chavoy, anoblis en 1472, pour services. R. Ch. p. 708 :
« D'or, à trois chevrons d'azur, chargés chacun de trois besants d'or. »

146
147

148 Charles Lelièvre, éc., à Boucey. I. F.
Charles Lelièvre, à Boucey. R. Ch. p. 417 :
« De gueules, à la croix ancrée d'argent, accompagnée de deux croissants d'or en chef et d'un croissant d'or en pointe. »

149 De Gouvets. R. Ch. p. 393 :
Mêmes armes qu'au n° 142 — I.

Digitized by Google

			Porte *d'azur à un lion d'argent lampassé et armé de gueules et un chef d'argent.*
343	20	150	Jacques René Lancesseur Ecuyer, sieur de la Polinière. Porte *d'argent, à trois tourteaux d'azur deux et un.*
	20	151	Jeanne Gaudin, veuve de françois Lemagnan Ecuyer a présenté l'armoirie qui Porte *d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un croissant de même et un chef d'argent fretté de gueules.*
	20	152	Anne du Breuil veuve de René Dargenne Ecuyer sieur de Montmirel a présenté l'armoirie qui Porte *d'azur à un lion d'argent lampassé et armé de gueules.*
	20	153	Gilonne Chesnoy veuve de Louis de Lantilly Ecuyer, sieur du lieu à présenté l'armoirie qui Porte d'or à trois canes de sable bequées et membrées d'argent, deux et une.
344	20	154	Anne Davy, veuve de Jean Gaudin, écuyer sieur de la Godeffroy a présenté l'armoirie qui Porte *d'azur, à un chevron d'or accompagné de trois aigles d'argent*, deux et un, *et un chef* d'argent *fretté* de gueules.
	20	155	Isaac Tesson, Ecuyer, sieur de laChataignerais.

Digitized by Google

150 Le sr de la Polinière, éc., à Bacilly. I. F.
Jacques-René Lancesseur, sr de la Polinière, de la par. de Bacilly. (Mém. Soc. Arch. Tome XII. p. 103, 119).
Lancesseur, sr de La Polinière et de Saint-Jean (St-Jean-le-Thomas). R. Ch. p. 412 :
« D'argent, à trois tourteaux d'azur, 2 et 1 ».

151 La Dame veuve François le Maguen (Le Magnen ou Maignen) éc., à Avr. I. F.
Gaudin. Notes R. Ch. p. 83 ;
« D'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'un croissant du même ; au chef d'argent fretté de quatre pièces de gueules. »

152 René d'Argennes ou Dargennes, sr de Montmirel, dt à Marcey, épousa dlle Anne du Breuil, en 1654. R. Ch. p. 599.
du Breuil, sgr de Belleville, élec. de Chaumont, maintenu en 1669. Nob. Norm. Tome I, p. 33 :
« D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules ».

153 On trouve dans I. F. Louis de Cantilly, à Dragey, où est la terre de Cantilly. — Cette famille portait : « de gueules au chevron d'or, accompagné de trois besans d'argent ; au chef d'hermine chargé d'une croix d'argent » (sic). Arm. Rietstap où l'on ne trouve point Chesnoy. *Aliàs*, ce qui nous semble préférable : « de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois besans d'hermine ; au chef d'or, chargé d'une croix de sinople. »

154 Les armes présentées sont celles des Gaudin, seigneurs et patrons de La Godefroy. R. Ch. p. 624 :
« D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aigles d'argent, au chef cousu de gueules, fretté d'argent. »

155 Isaac Tesson, éc. à St-Jean-le-Thomas. I. F.
Isaac Tesson (1653-1708), sr de la Chasteignerays en

Digitized by Google

Porte *d'argent à trois faces de sinople chargées chacune d'une chaîne d'or et accompagnées de treize mouchetures d'hermines de sable posées cinq, quatre, trois et une.*

Digitized by Google

La Mancellière. Mém-Soc. arch. Tome XI. p. 81, 168, 169 et Tome XII, p. 118. Il mourut à Sartilly où il s'était remarié en 1705.

Isaac Tesson, à La Mancellière, famille anoblie aux Francs-fiefs, en 1470. R. Ch. p. 730, où les armes ont une moucheture d'hermine de moins que ci-contre, c'est-à-dire 5, 4 et 3.

Le blason donné par d'Hozier est celui indiqué sur le certificat de noblesse délivré par Chamillart, le 27 mars 1671, à Jean Tesson (1625-1694) éc. sr du Pontesson en Montigny, sgr et patron de La Mancellière, oncle à la mode de Bretagne d'Isaac (Archives du château de la Mancellière et Carrés de d'Hozier, vol. 594, p. 269, Bibl. Nle, Cabinet des titres). Mais les armes des Tesson de la Hercendière, à La Mancellière, ancêtres des seigneurs de cette paroisse, étaient fascées de six pièces, comme on le voit encore sur une cheminée de granit de cet ancien manoir (Mém. Soc. Arch., Tome XI, p. 149). Pourquoi a-t-on ajouté une septième fasce? Etait-ce pour faire une nouvelle brisure de cadets de cadets, ceux de la Hercendière ayant déjà brisé sur leurs aînés de la Guérinière au Grand-Celland, comme c'était alors de régle, en intervertissant l'ordre des fasces qui étaient, celles d'hermine, les impaires à la Guérinière et les paires à la Hercendière. Nous croyons plutôt que c'est parce que Gabriel du Moulin, à la page 2 de son Catalogue, faisant suite à son *Histoire Générale de Normandie*, de 1631, a indiqué pour le sire de la Roche-Tesson, un écu fascé de *sept* pièces. En effet, audit certificat de Chamillart se trouvent attachées quatre pièces portant les dates des 22 fevrier 1461, 7 septembre 1470, 14e jour de juin 1492 et 23 aoust 1624 avec une fiche qui porte cette mention : « toutes ces » pieces sont inutiles a produire pour Letablissement » d'ancienne noblesse, attendu que Mrs Tesson delaman- » celiere peuvent Justifier etre descendus de L'ancienne » famille de la Roche Tesson qui portoit Les mêmes armes. » Or c'est par erreur que du Moulin a mis sept fasces au lieu de six. (Voir Mém. Soc. Arch. Tome XII, p. 1 à 23). L'idée a donc été malencontreuse. De douze mouchetures de sable, on est ainsi monté à treize, chiffre appelé la douzaine du diable.

Ce blason doit être ainsi rectifié :

« Fascé d'argent et de sinople ; les fasces d'argent chargées de douze mouchetures d'hermines posées 5, 4 et 3,

Digitized by Google

345	20	156	Marie Le Brun veuve de Jean de la Noe Ecuyer sieur de la Bastille a présenté l'armoirie qui Porte *d'azur à un chevron d'argent chargé de cinq roses de gueules et accompagné de trois coquilles d'or,* deux en chef et une en pointe.
	20	157	Joseph de La hache, Ecuyer Porte *d'azur à trois* Rocquets *d'argent chargez chacun de Trois mouchetures d'hermines de sable.*
	20	158	Jean Bréant sieur de Savigny Controlleur général des Traittes et gabelles au département d'Avranches. Porte d'azur à deux étoiles d'or en chef et en pointe un croissant de même.
		159	Jusques et compris 173 à expliquer plus amplement.
346	20	174	Robert de Siguy Ecuyer, sieur de Maigné. Porte *d'azur à un Eprevier d'argent tenant sous ses serres une perdrix de même.*

Digitized by Google

les fasces de sinople chargées chacune d'une chaîne d'or. »
Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 80.

156 Damoiselle Marie le Brun, veuve de Jean de la Noë, éc. au Pontaubault. I F.
Les armes présentées sont celles de la famille de La Noë, anoblie en 1593 pour services. R. Ch. p. 684 :
« D'azur, au chevron d'argent, chargé de cinq roses de gueules et accompagné de trois coquilles d'or. »

157 Joseph de La Hache, à Champeaux. I. F.
Joseph de La Hache, à Champeaux. R. Ch. p. 142 :
« D'azur, à trois tours d'argent, chacune chargée de trois hermines de sable, rangées 2 et 1. »

158 Le contrôleur général des traites et gabelles à Avranches.

159

174 de Signé ou du Signe, sr de Maigny, à Brécey. R. Ch. p. 104 :
« D'azur, à l'épervier d'argent, tenant une perdrix, du même métal entre ses serres. »

Digitized by Google

Folios	Livres	Numéros	ARMORIAL GÉNÉRAL D'HOZIER *NORMANDIE. — CAEN*
			AVRANCHES, SUIVANT L'ORDRE DU REGISTRE 1er
503	20	1er	Louis Demouy, prestre, curé et subdélégué à Avranches. D'argent à trois maillets de sable 2 et 1.
	20	3	Louis Gabriel Langlois, ecuyer, sr de Vaville. Coupé enmanché d'argent et de gueules.
	20	4	Jean Gustave de la Beslière, ecuyer, seigneur de Vemil. D'argent a 2 faces de gueules.
	20	5	Jacques Lempereur, écuyer, seigneur de Saint Pierre Langerdi. De sinople à trois couronnes d'or 2 et 1.
	20	6	Bertrand Pomfoul. De sable a un chevron d'or.
504	20	7	Jean Baptiste de Pierre, Ecuyer. De gueules à une grue d'argent sa vigilance d'or.

Digitized by Google

NOTES ET RECTIFICATIONS

ÉLECTION D'AVRANCHES

II

1er Louis Demoui, curé de Notre-Dame-des-Champs d'Avr., de 1668 à 1700, subdélégué de M. Foucault, Intendant à Caen — Chr. Avr., p. 208, et Dioc. Avr. p. 274.
Les maillets de ses armes semblent rappeler ses travaux à l'ancienne église des Champs où l'on voyait son nom sculpté sur la pierre avec le millésime de 1677.

3 Gabriel Langlois, éc. dt à Avranches. I. F.
Langlois, famille anoblie en 1644, en la personne de Jean, sr de la Bouderie, de la ville d'Avr. — R. Ch., p. 759 :
« D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux aigles d'or éployées et d'une étoile d'or en pointe. »

4 Jean-Auguste de la Beslière, éc., à Vains. I. F.
Jean-Gustave était bien sgr de la par. de Vains. Mém. Soc. Arch. Tome XII, p. 102.
de la Bellière. R. Ch., p. 28 :
« D'argent, au chef de sable, chargé de deux molettes d'éperon d'argent. »

5 Jacques L'Empereur, éc., à St-Pierre-Langers. I F.
Jacques L'Empereur, éc., sieur de Cavigny (à Ponts) fut reconnu, en 1704, colonel des milices du bailliage d'Avr. Chr. Avr. p. 213, 215.
Lempereur, anoblis, en 1654, en la personne de Jean, de la ville d'Avr. R. Ch., p. 760 :
« D'or, à l'aigle éployée de sable, surmontée d'un soleil de gueules. »

6 Bourgeois. Mais on trouve dans la Recherche de Montfaut, en 1463, Jean de Pontfol ou Pontfoul, à Lolif, où sont le Haut et le Bas-Pontfoul, qui appartenaient, au XVIIe siècle, aux Tesson du Mesnil-Balisson. Mém. Soc. Arch. Tome XII, p. 106.

7 Le sr de Pierre à St-Jean-de-la-Haize. I. F.
Les de Pierre étaient sgrs honoraires de la par. de St-Jean-de-la-Haize où ils possédaient le fief de la Motte de Gey.
de Pierres ou Pierre. R. Ch., p. 226-482 :

Digitized by Google

20	8	Jean Bellestoille, conseiller et avocat du roy à Avranches. D'azur à une étoile a huit rais d'or.
20	9	Emanuel Baron Duquesnoy, chevalier. De gueules à trois faces d'or.
20	10	Charles Angot, Ecuyer, sieur de Bretesche. D'azur à une face d'or chargée de deux roses de gueules.
20	11	René de Lausize, Ecuyer, sieur de la Bulliemiers. D'or à un arbre de sinople acosté de 2 coquilles de gueules.
20	12	Magdelon Philippe Artur, Ecuyer, s[r] Du-

Digitized by Google

« D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois lionceaux, 2 en chef et 1 en pointe, de même. »

8 Belletoile ou Belle-Etoile, famille anoblie postérieurement, le 17 juin 1777, en la personne de Gilles de Belle-Etoile du Motet, Chevalier de Saint-Louis, sous-brigadier des gardes du corps. Nob. Norm. Tome II, p. 224. Voir Chr. Avr. p. 226. — On peut consulter aussi au sujet du nom de la rue Belle-Etoile, à Avr., *L'Avranchinais* du 30 novembre 1895.

9 Le s[r] baron du Quesnoy, éc. à Saint-Martin-des-Champs I. F. — Le 12 juin 1715, Emmanuel du Quesnoy fit faire la lecture et publication des lettres patentes portant érection de la baronnie du Quesnoy en marquisat. — Chr. Avr., p. 226-227.

Du Quesnay pour du Quesnoy. R. Ch., p. 810, condamnés, puis maintenus. (Voir la monographie de la commune de Saint-Martin-des-Champs par M. Sosthène Mauduit, maire. Mém. Soc. arch., Tome VIII, p. 256 et suivantes) :

« Palé d'argent et de gueules; au chef d'azur, chargé d'une molette d'éperon d'or, accostée de deux merlettes de même. »

10 Gilles Angot, éc. à Servon (I. F.), où se trouve la Bretesche, famille anoblie en 1584 ?, en la personne de Jean, l'un des secrétaires du Roi. R. Ch., p. 539 :

« D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croix du Saint-Esprit d'or et d'un écusson d'argent en pointe. »

M. Angot, s[r] de la Bretesche, fut reçu, en 1704, colonel du régiment des milices du quartier de Pontorson. — Chr. Avr. p. 213, 215.

11 René de Lancize, éc., à Saint-Pierre-Langers. I. F.

De Lancize, sieurs de la Julliennière, à Saint-Pierre-Langers, famille anoblie en 1597, en la personne d'André, avec commutation de son nom de Lozières en celui de Lancize. R. Ch., p. 660 :

« D'argent à trois canards de sable, becqués et membrés de gueules. »

12 Artur, sieurs du Plessis, en Saint-Laurent-de-Terregatte,

Digitized by Google

			plessis. D'azur à un croissant d'or surmonté de 2 étoiles, de même.
	20	13	Jacques de Carbonnet, Ecuyer, grand vicaire et doyen de l'Eglise catédrale d'Avranches. D'azur à trois tours d'or 2 et 1.
505	20	14	Claude de Gouvetz Ecuyer, sieur de la fleuriere. D'or, à une face de gueules.
	20	15	Cezar Grimot, directeur des aydes de l'Election d'Avranches. Lozangé d'argent et de gueules.
	20	16	Jacques Pottier, Ecuyer. De gueules à un pal d'argent.
	20	17	René Trochon, Ecuyer. D'azur à trois faces d'argent.

Digitized by Google

anoblis en 1647. R. Ch., p. 751. — Voir, dans *Les Défenseurs du Mont-Saint-Michel*, par le vicomte Oscar de Poli, la preuve 1483, p. 182 à 185, où il est tout particulièrement question, ainsi qu'aux pages LXXX et LXXXI de l'Introduction, dudit Magdelon-Philippe Artur, sr du Plessis, obtenant de faire rétablir les armes de sa famille sur le tableau de ces défenseurs. L'anoblissement de 1647 serait donc plutôt un réanoblissement après dérogeance :

« De gueules à la coquille d'or ; au chef d'argent. »

Les armes données par d'Hozier sont celles des Artur de la Gibonays, par. de Trévéron, évêché de Saint-Malo. Nob. Bret.

13 Jacques de Carbonnel de Montreuil, éc., Doyen du Chapitre d'Avranches, de 1684 à 1704. Dioc. Avr. p. 348.

De Carbonnel, sr de Montreuil, élec. de Saint-Lo. R. Ch. p. 60 :

« Coupé de gueules et d'azur ; au 1er chargé de deux besants d'argent semés d'hermines, et, en pointe, un besant de même, semé d'hermines. »

14 Claude-Roger, éc., sr de la Fleurière, à Vernix. I. F.

Le même de Gouvets, R. Ch. p. 393 :

Mêmes armes qu'au n° 149-1.

15 César Grimo, receveur au bureau des aides d'Avranches, en 1696. Ch. Avr. p. 205.

16 Jacques Pottier, éc., dt à Avr. I. F.

Les Potier de la Houssaye et de la Varde, dt actuellement à Avranches, à Granville et à Bouillon, portent :

« De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois croisettes de même. » R. Ch., p. 699 et 700, anoblis en 1586.— Nob. Bret., et Supplt. R. Ch., p. 5 et 22 : ancienne noblesse.

17 René Tronchois pour Trochon, éc., dt à Avr. I. F.

La Chr. Avr., p. 206, dit que cette famille, originaire de la par. de Marcilly et enrichie, ne put s'anoblir, malgré une charge de Secrétaire du Roi achetée soixante

Digitized by Google

	20	18	Antoine Dargenne, Ecuyer. D'argent à un léopard de sable.
	20	19	Gilles Vivien, écuyer, Lieut.-g^{al} civil et criminel au baillage d'Avranches. D'azur à une Licorne d'argent.
506	20	20	René Guillaume Legrand, Ecuyer, sieur de Saintré. De gueules à un aigle à deux têtes d'or.
	20	21	Adrienne Moreau, veuve du sieur de Grimesnil, Ecuyer. D'or, à un chevron de gueules accompagné de 3 têtes de more de sable tortillées d'argent 2 en chef et 1 en pointe.
	20	22	Jacques Siméon Noel Artur, Ecuyer, sieur de la Morinière.

Digitized by Google

mille francs, cette charge n'ayant été possédée que 10 ou 12 ans et ayant été ensuite supprimée.

Le docteur Cousin lui donne pour armes, tome XIV de ses manuscrits, p. 173 :

« D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois croissants montants de même, 2 en chef et 1 en pointe. »

18 Antoine d'Argences pour d'Argennes, éc., dt à Avr. I. F.

D'Argennes ou Dargennes, sieurs de Montmirel à Marcey, anoblis en 1471. R. Ch., p. 598 :

« D'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre aigles à deux têtes de même. »

19 Gilles Vivien, éc., dt à Avr. I. F.

Gilles Vivien, sr de Plomb, fils aîné de M. de la Champagne, lieutenant-général, marié le 15 février 1689 à dlle Anne Angot. — Chr. Avr., p. 203, 206, 207, 229 et 201, 202, 204, 210, 230, 231, 232.

Vivien, de la par. N.-D.-des-Champs, à Avr. R. Ch., p. 276 :

« D'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de neuf merlettes rangées 3 en chef, 3 en fasce et 3 en pointe, de même. »

20 René le Grand, dt à Juilley (I. F.), où se trouve Saintrey.

Le Grand, à Juilley, dit sieur de Crollon, nom d'une paroisse voisine. R. Ch., p. 397 :

« D'azur, à trois ducs d'or, perchés sur un tronc d'arbre de même. »

21 Adrienne Moreau, veuve de Pierre de Saint-Denis, éc., à Tirepied (I. F.), Sgr. de la par. de Grimesnil. L'ancien nom des Saint-Denis était Marquetel. R. Ch. p. 432.

Le père d'Adrienne était sgr de Crux, à Tirepied. — Rev. Avr., tome VI, p. 283.

Il y a beaucoup de familles nobles du nom de Moreau. Nous en avons cité une dans Mém. Soc. Arch. Tome XII, p. 106-107. Quelques-unes ont des armes se rapprochant de celles indiquées par d'Hozier.

22 Simon Artur, éc., sr de la Mariniere, dt à Avranches. I. F.

Digitized by Google

			D'azur à un croissant d'or surmonté de 2 étoiles de même.
	20	23	Jean Baptiste Martin, Ecuyer, sieur de Surlé. D'argent, a 3 quinte feuilles de gueules 2 et 1.
507	20	24	François Tesson, Ecuyer, sieur Dumesnil Balisson. D'azur, à un chevron d'or, accompagné en pointe d'un tesson de même.

Digitized by Google

Mêmes armes qu'au n° 12-11.

23 Jean-Baptiste Martin, éc., sr de Surlé, à Saint-Laurent-de-Terregatte. I. F.

Jean-Baptiste Martin, dt par. de Sartilly. Supplt. R. Ch., p. 46 :

« D'argent, à trois pies de sable. »

24 François Tesson (1635-1705), éc., sgr du Mesnil-Balisson à Lolif, ancien chevau-léger du prince de Conti. Il est cité en tête des gentilhommes dt à Lolif par I. F. — Mém. Soc. Arch. Tome XII, p. 113.

Tesson, anoblis aux Francs-fiefs en 1470, R. Ch. p. 730 :

« D'argent, à trois fasces de sinople, chargées d'une chaîne d'or chacune, accompagnées de douze hermines de sable, 5, 4 et 3. »

Ce blason est défectueux. Dès lors qu'il n'y a point de moucheture sur la quatrième fasce d'argent, on ne peut pas dire que les fasces de sinople sont accompagnées, c'est-à-dire entourées d'hermines. Avec douze mouchetures de sable, posées 5, 4 et 3, il ne faut que trois fasces d'argent comme trois fasces de sinople, ce qui fait un écu fascé de six pièces. C'est d'ailleurs cette dernière disposition que l'on voit encore dans l'église du Grand-Celland sur la pierre tombale des Tesson de la Guérinière, tige des Tesson du Buat, du Mesnil-Balisson et de la Mancellière.

Chérin a commis la même faute de blason que Chamillart, pour les Tesson du Mesnil-Balisson, dans sa généalogie de la famille. Collection Chérin, vol. 193, n° 2.820, Bibl. Nationale, Cabinet des titres. Mais, à notre connaissance, aucun Armorial ou Nobiliaire imprimé n'a répété cette faute. Tous ceux que nous avons pu consulter donnent, avec raison, aux Tesson modernes, de l'Avranchin, un écu fascé de six pièces.

Mêmes armes qu'au n° 155. — I.

Malgré l'orthographe du blason de d'Hozier, l'écu colorié qui correspond dans le registre vert n° 20, représente non une tête humaine (tesson pour teston, de *testa*, crâne, tête. Mém. Soc. Arch. Tome IX, p. 147 et Tome XII, p. 23), mais un taisson, mammifère.

Digitized by Google

20	25	Georges de la Besliere, Ecuyer, sieur de la Championnière. De gueules à cinq besans d'or posés en sautoir.
20	26	Jean Legager, Ecuyer, sieur de la Bercoisiere. D'argent, à trois croissans d'azur 2 et 1.
20	27	Charles de la Bovere, Ecuyer. D'argent à 3 rencontres de bœuf de gueules 2 et 1.
20	28	Claude de Touraine, Ecuyer, sieur de Saint-Remy. D'azur à une tour d'argent, massonnée de sable.

Digitized by Google

Une famille Tesson, de la généralité de Rouen, non reconnue en 1666, mais non condamnée, et par suite sans doute tacitement anoblie, a eu réellement pour armes : « D'azur au chevron d'or, accompagné de trois tessons d'argent. » (Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 139). D'Hozier se plaisait donc à confondre, par des blasons semblables ou à peu près semblables, des familles toutes différentes.

25 Georges de la Beslière, éc., à Saint-Jean-le-Thomas, I. F.
Georges de La Bellière, dt à Bouillon où se trouve la Championnière. R. Ch., p. 28 :
Mêmes armes qu'au n° 4. — II.

26 Jean du Gage, éc., à Saint-Aubin-de-Terregatte. I. F.
Le Gager, et en dernier lieu du Gager, sieurs de la Bercoisière, au Mesnil-Thébault.
Le Gage et Le Gager signifient, l'un et l'autre, le bois.
Cette famille, citée par Julien Pitard comme noble, dès 1499, obtint, en 1635, des lettres d'anoblissement *en tant que besoin serait*. R. Ch., p. 787 :
« D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aiglettes au vol abaissé de même. »

27 Charles de la Boecre, éc., à Saint-Laurent-de-Terregatte. I. F.
Charles de la Broise ! Avr. Mon. Hist. Tome II, p. 562.
Charles de la Bouère, sr du Bois-Guillaume, dt à Saint-James. — *Hist. de la ville de Saint-James*, par le chanoine Ménard. *Mém. de la Soc. Académique du Cotentin*, Tome IX, p. 51.
De la Bouère (bâtard de la Salle), évêché de Saint-Malo. — Nob. Bret. :
Porte : « trois têtes de loup ou de renard. »
(Les armes ci-contre étaient évidemment, dans l'intention de leur auteur, des armes parlantes se rapportant bien au nom de la Bovere, de *bos*, boves).

28 Le sr de Touraine Saint-Remy, éc., dt à Avr. I. F.
Claude de Touraine (autrefois Cheval), dt par. de Saint-Jean-des-Champs, R. Ch. p. 521 :
« D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois molettes d'éperon de sable ; à la bordure d'azur. »

Digitized by Google

	20	29	Julien Dupontavis, Ecuyer, sieur de la Lande. D'azur à *un pont de 3 arches* d'or, surmonté de trois cannes d'argent rangées en chef.
508	20	30	Philippe du Boscq, Ecuyer, sieur de Beauchesne Bourneville. D'argent à un arbre de sinople.
	20	31	René de Gouvetz, Ecuyer. D'or à une face de gueules.
	20	32	François Payen, Ecuyer, sieur de la Varengere Beaulinge. D'or, à 3 têtes de more de sable, 2 et 1.
	20	33	François Dargenne, Ecuyer, sieur de la Chatière. D'argent, à un Leopard de sables.
	20	34	George de Poilvilain, Ecuyer, seigneur de Notre Dame et Saint Pierre de Cresnay. *Party d'or et d'azur.*
509	20	35	Jean Lansezeur, Ecuyer, sieur de Saint Jean Poliviere. D'azur à trois chevrons d'argent.

Digitized by Google

29 Julien de Pontavice, dt à Saint-Laurent-de-Terregatte (I. F.), où se trouve la Lande.
Du Pontavice, R. Ch., p. 469 :
« D'argent, au pont à trois arches de gueules ».

30 Philippes du Bosc, éc., dt à Saint-Aubin-de-Terregatte. I. F.
Philippe du Bosc, sr de Beauchesne-Bourneville (La Cour-Bourneville, par. d'Etreville, élec. de Pont-Audemer), dt à Saint-Aubin-de-Terregatte. R. Ch., p. 306:
« De gueules, à la croix échiquetée de trois traits d'argent et de sable, cantonnée de quatre lions d'or. »

31 René de Gouvets, sr de May, dt à Bion lors de la R. Ch., p. 393. Il n'est point dans I. F.
Mêmes armes qu'au n° 14-II.

32 Le sr Beaulinge, éc., dt à Avr. I. F.
François Payen, sr de Beaulinge (corruption de Vaulinge), dt à Saint-Sénier-sous-Avranches. R. Ch., p. 476. — Beaulinge est aujourd'hui en Saint-Oven :
« D'argent, à trois tourteaux de sable, le premier chargé d'une rose d'or. »

33 Le sr de Montmorel et deux frères, éc., à Marcey (I. F.), où se trouve La Chatière.
D'Argennes ou Dargennes, sieurs de Montmirel dt à Marcey, anoblis en 1471. R. Ch., p. 598 :
« D'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre aigles à deux têtes de même. »

34 Georges de Poilvilain, éc., sgr de N.-D.-des-Cresnays, y dt, I. F.
De Poilvilain ou Poilvillain, sgr des Cresnays, y dt. R. Ch., p. 467 :
« Parti d'or et d'azur. »

35 Jean Lancesseur, éc., dt à Saint-Jean-le-Thomas, I. F.
Lancesseur, sgr de la par. de Saint-Jean-le-Thomas et de La Polinière à Bacilly et Vains. R. Ch., p. 412 :
« D'argent à trois tourteaux d'azur, 2 et 1. »

Digitized by Google

	20	36	Jean Trochon, Ecuyer, sieur de Chanay, président en l'Election d'Avranches. D'azur à trois faces d'argent.
	20	37	Charles Gouin, sieur de Montgottier. D'argent à un lion de gueules.
	20	38	Jean-Baptiste Gaudin, sieur de la paumeril. D'azur à une cloche d'argent, sur laquelle est posé un coq d'or.
	20	39	Louise Michel, veuve de Pierre Ernault, ecuyer sieur de Chantore. D'azur à une face d'or chargée d'une Etoile de gueules acostée de deux roses de même.
510	20	40	Robert Fortin, Ecuyer. D'azur à une Tour d'or sur un rocher d'argent.
	20	41	Jeau de La Beslière, Ecuyer. D'argent, à 2 faces de gueules.

Digitized by Google

36 Jean Tronchois, pour Trochon, éc., dt à Avr. I. F.
Jean Trochon, sr de Chasné, président en l'élec. d'Avr., fit enregistrer à l'Hôtel-de-Ville, le 2 mai 1697, ses provisions et réception de la charge de Maire. Chr. Avr., p. 206. — Voir n° 17. — II.

37 Charles de Gouin, sgr et patron présentateur de Montgothier, élec. de Mortain, I. F., présenta, le 4 décembre 1700, en l'audience du bailliage d'Avranches, ses lettres de noblesse en confirmation de précédentes qu'il avait obtenues. Les Gouin étaient d'anciens bourgeois d'Avr. Noblesse achetée. Chr. Avr., p. 209-227. — R. Ch., p. 815. — Supplt R. Ch., p. 52, où l'on ne cite que les armes données par d'Hozier. — Anob. Norm., nos 963-1030.
Gouin, anobli en 1653, élec. d'Avr. Manuscrits du docteur Cousin, Tome XIV, p. 164 :
« D'or, au canon de sable porté sur son affût » ou « d'azur chargé de trois..... de..... »

38 Même origine que les Gaudin du Plessis, n° 63. — II. Le sr de la Paumerie non réhabilité. Supplt. R. Ch., p. 83.
Pour les armes, voir le n° 105. — II.

39 La veuve Ernault Chantore, à Bacilly. I. F.
Deux familles nobles du nom de Michel dans R. Ch., p. 442 et 446. Celle de l'élec. de Coutances, p. 446 porte : « d'azur à la croix d'or, cantonnée de quatre coquilles de même. »

40 Robert Fortin, éc., sr de Lucernière, pour Lyvernière, dt à Avr. I. F.
Robert Fortin, éc., sr de *Lyvernière*, dt en la par. Saint-Gervais d'Avr., R. Ch., p. 376 :
« De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même métal. »

41 Jean de la Beslière, sr de Beaupré, éc., dt à Saint-Michel-des-Loups. I. F.
De La Bellière, R. Ch., p. 28 :
Mêmes armes qu'au n° 25. — II.

Digitized by Google

	20	42	Gabriel Herault, Ecuyer, conseiller du Roy, receveur des Tailles d'Avranches. *D'argent, à trois cannes de sable* rangées sur une rivière d'azur.
	20	43	George Hullin, Ecuyer, sieur de la Nautrie. De gueules à trois bandes d'argent.
	20	44	François de Gouvetz, Ecuyer, sieur du bois Langerie. D'or, à une face de gueules.
511	20	45	Pierre du Homme, écuyer, seigneur de Chacilly. De gueules, à un lion d'or.
	20	46	François Davy, Ecuyer, sieur du Bourg. D'argent à un chesne arraché de sinople acosté de 2 harpes de gueules.
	20	47	Jacqueline Magdelaine Lancezeur, veuve de René Lancezeur, Ecuyer. D'argent a 3 fusées en face, de sable.
	20	48	René Martin, Ecuyer, sieur de Bouillon. D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de 2 roses de même, et en pointe d'un chien d'argent.
	20	49	Joseph Martin, Ecuyer, sieur de St-Brice. De Même.

Digitized by Google

42 Hérault. R. Ch. p. 155 :
« D'argent, à trois canes de sable, becquées et membrées d'or. »

43 Georges Hulain, à Sainte Pience. I. F.
Hullin, anoblis en 1597. R. Ch. p. 647 :
« D'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois coquilles d'argent, accompagnée de trois croix du Saint-Esprit à huit pointes de gueules. »

44 François de Gouves, éc., à Vernix. I. F.
François de Gouvets, à Vernix. R. Ch. p. 393 :
« D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules ; au chef d'argent. »

45 François du Homme, sr de Chailly (pour Chassilly), éc., et son fils, à Saint-Sénier-de-Beuvron. I. F.
François du Homme, éc., sr de Chailly, dt à Saint-Sénier-de-Beuvron. R. Ch. p. 161 :
« D'azur, au léopard de gueules, posé sur besants d'or, 3 en chef et 3 en pointe. »
Ce blason est défectueux ; il faut lire : d'azur au léopard d'or, accompagné de 6 besants de même.

46 François David, sr du Bourg, éc., à Saint Aubin de Terregatte. I. F.
François Davy, sr du Bourg, dt à Saint-Aubin-de-Terregatte, famille anoblie aux francs-fiefs en 1470. R. Ch. p. 599 :
« D'azur, fretté d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'un lion (léopardé) aussi d'or ».

47 De Lancesseur. R. Ch. p. 412 :
Mêmes armes qu'au n° 35. — II.

48 René Martin, éc. à Bouillon. I. F.
Martin, sgr de la par. de Bouillon. R. Ch., p. 428 :
Mêmes armes qu'au n° 23. — II

49 Joseph Martin, éc., à Saint Michel des Loups. I. F.
Mêmes armes que ci-dessus.

Digitized by Google

	20	50	Jacques de la Morinière, Ecuyer, sieur de Vicque. D'or, à un arbre de sinople, sur une terrasse de même et un porc epy de sable passant au pied de l'arbre.
512	20	51	Henry Aubert, Ecuyer, sieur Dauberval. D'or à 3 têtes de limiers de sable 2 et 1.
	40	52-53	Louis Godeffroy, Ecuyer, sieur de Pontiou et N. sa femme. De gueules à trois bandes d'or acolé d'argent à un chevron d'azur.
	20	54	Jacques de La hache, ecuyer, sr de la hague. D'argent à un aigle de sable bequé et membré d'or.
	20	55	Julien Ernault, Ecuyer, sieur de La Rouselière chantore.

Digitized by Google

50 Jacques de la Morinière, éc., sr de Vique (ou de Vicques), dt à Saint-Quentin. I. F.

Jacques de La Moricière, dt en la par. de Saint-Quentin, R. Ch. p. 454 :

« D'argent, à deux chevrons de gueules, accompagnés de trois trèfles de sinople. »

51 Aubert, sr de Champfleury, dt en la par. d'Ardevon, lors R. Ch., p. 282 :

« Palé d'argent et de gueules de six pièces, au chef d'azur.

Le docteur Cousin rapporte, tome XIV, p. 171 de ses manuscrits, que les Aubert se disent descendre (*sic*) de Saint Aubert, fondateur du sanctuaire du Mont-Saint-Michel, et évêque d'Avr., où il mourut en 725. Saint Aubert qui appartenait, par sa naissance, à l'une des plus illustres familles du pays était, en effet, sgr d'Ardevon.

52-53 Louis Godefroy, éc., à Pontorson. I. F.

Louis Godefroy, sr de Ponthou, de Pontorson, condamné le 24 septembre ou octobre 1666, sans amende pour ses services, fut maintenu noble, par arrêt du conseil, le 5 mai 1667. — R. Ch., p. 790. Supplt. p. 39, où l'on ne cite que les armes données par d'Hozier.

Le docteur Cousin, *loco citato*, p. 163, donne aux Godefroy de l'élec. d'Avr., lesmêmes armes qu'aux Godefroy de l'élec. de Valognes, R. Ch., p. 387 : « d'azur, à deux chevrons d'argent, accompagnés de deux molettes d'or en chef et d'une rose d'or en pointe », et il ajoute : « De cette maison était Louis de Godefroi, chevalier, sgr de Panthiou, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, capitaine garde-côtes aux sièges de Genets, Pontorson et dépendances, sgr honoraire de Pontorson, résidant à Pontorson au mois de janvier 1694. Les aînés de cette maison ont possédé longtemps le fief de la Gouberdière dans la par. de Saint-Martin-de-Blagny, élec. de Bayeux. »

54 Jacques de La Hache, éc., à Champeaux. I. F.

Jacques de La Hache, dt à Champeaux. R. Ch., p. 142 :

« D'azur, à trois tours d'argent, chacune chargée de trois hermines de sable, rangées 2 et 1. »

55 La veuve Ernault Chantore et deux fils, à Bacilly. I. F.

MM^rs de Chantore (Ernault). Chr. Avr. p. 224, 225.

Ernault, srs de Chantore, à Bacilly, anoblis en 1579. R. Ch. p. 605 :

Digitized by Google

			D'argent à une face de gueules et une bordure de sable chargée de huit besans d'or.
	20	56	Maurice de Campront, Ecuyer. De sable à un lion d'or et un orle de huit Etoiles de même.
	20	57	Guillaume Quetil, Ecuyer, sieur de Ponthebert. *D'argent à une face de gueules accompagnée de 3 roses de même, 2 en chef et 1 en pointe.*
513	20	58	Antoine Dauray, Ecuyer, seigneur du Moutier st pias. *Lozangé d'or et d'azur.*
	20	59	Louis Colardin, Ecuyer, sieur de la Bouardière. D'azur a 2 étoiles d'or en chef, et en pointe une tête de lion arrachée de même.
	20	60	François Lemercier, Ecuyer, sieur de Lantille. D'azur a un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un cœur de même.
	20	61	Jacques de Verdun, Ecuyer, sieur de la Cranne. D'or, à une croix ancrée de gueules accompagnée de trois merlettes de même, 2 en chef et 1 en pointe.

Digitized by Google

« D'argent, à la croix ancrée de sable. »
Voir n° 39. — II.

56 Le sr de Camront et son frère, éc. à Avr. Le sr de Camront, éc., à Poilley. I. F.
De Camprond. R. Ch., p. 56 :
« D'argent à une quintefeuille de gueules. »

57 Guillaume Quetil, éc., à Montviron. I. F.
Guillaume Quetil, sr de Pont-Hébert, dt à Saint-Lo, élec. de Carentan lors. R. Ch. p. 489 :
« D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois roses de même, 2 en chef et 1 en pointe. »

58 Antoine Dauray, éc., à La Chaise-Baudouin (I. F.). où se trouve le Montier.
Antoine d'Auray, frère du baron de Saint-Pois. R. Ch. p. 98 :
« D'azur, losangé d'or. »

59 François Collardin, éc., à La Trinité. I. F.
Collardin, autrefois Le Large, de la par. de la Trinité, condamnés le 12 janvier 1667, puis, sur appel, maintenus nobles, par arrêt du Conseil, le 15 octobre 1667. R. Ch., p. 779 :
« De sable, à la fasce d'or, chargée à senestre d'un tourteau de gueules et surmontée, au canton dextre, d'une fleur de lys aussi de gueules. »

60 François Le Mercier, sr de Lentille (à Poilley), éc , dt à Avr. I. F.
Le Mercier, sr de Lentilley (Lentille à Poilley), dt à Bacillly, anoblis en 1542 ou 1543. R. Ch., p. 673 :
« Ecartelé au 1er et 4e de gueules, à trois têtes de femme d'argent, posées de front ; au 2e et 3e d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois molettes d'éperon de même, 2 en chef et 1 en pointe. »

61 De Verdun, sr de la Crenne, à Aucey. R. Ch., p. 528 :
« D'argent, fretté de sable. »

Digitized by Google

	20	62	Louis de Verdun, Ecuyer. De même.
	20	63	René Gaudin, Ecuyer, sieur du Plessis. De gueules à un croissant d'argent accompagné de 3 roses de même 2 en chef et une en pointe.
514	20	64	René Le Roy, ecuyer, seigneur de Macé. D'azur à un lion d'or.
	20	65	Gabriel Le Roy, Ecuyer, sieur de Brée. De même.
	20	66	Louis Godeffroy, Ecuyer. De gueules à trois bandes d'or.
	20	67	Charles Le Barois, Ecuyer. Palé d'argent et de gueules de six pièces.
	20	68	Charles des Isles, Ecuyer, sieur de la Bretonnier. De gueules à une croix d'argent frettée d'azur.
	20	69	Gilles de Poilvilain, Ecuyer, sieur de Minzoüard. Party d'or et d'azur.
515	20	70	George Dumenil adelée, Ecuyer. D'argent à un écusson d'azur accompagné de huit merlettes de gueules posées en orle.
	20	71	Louis Gaultier, Ecuyer.

Digitized by Google

62 Louis de Verdun, éc., à Cormeray. I. F.
Mêmes armes que ci-dessus.

63 René Gaudin, éc., sr du Plessis, à La Godefroy. I. F.
Gaudin, sgr et patron de la Godefroy, famille anoblie en 1587 pour services. R. Ch., p. 624 :
« D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aigles d'argent ; au chef cousu de gueules fretté d'argent. »
Noblesse ancienne. L'anoblissement n'aurait plutôt été qu'un relief de dérogeance. Notes R. Ch., p. 83.

64 René Le Roy, éc., à Macey. I. F.
Le Roy, sr de Macey, famille anoblie aux francs-fiefs, en 1471, R. Ch., p. 712 :
« D'argent, à trois roses de gueules, boutonnées d'or. »

65 Gabriel Le Roy, éc., à Macey. I. F.
Le Roy, sr de Brie pour Brée, à Macey. R. Ch.
Mêmes armes que ci-dessus.

66 Louis Godefroy, éc. à Pontorson. I. F.
Voir nos 52-53. — II.

67 Charles le Bannois, éc., à Lolif. I. F.
Le Bannoys ou Bannois, à Lolif, R. Ch., p. 287 :
« D'azur, à la fasce d'argent ; au chef d'or, chargé de trois molettes de gueules. »

68 Des Isles, sr de la Bretonnière, dt., par. de Bricqueville-la-Blouette, lors R. Ch., p. 165 :
« D'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules. »

69 Gilles de Poilvilain, éc. à Saint-Pierre-Langers. I. F.
De Poilvilain ou Poilvillain, sr de Mizouard, à Lolif, (Le Misouard est à présent en Montviron). R. Ch., p. 467 :
Mêmes armes qu'au n° 34-II.

70 Georges Mesnil Adelée, éc. à Saint-James. I. F.
Du Mesnil-Adelée. R. Ch., p. 196 :
« D'argent, à trois chevrons de gueules. »

71 Louis Gautier, éc., à Saint-Martin-de-Montjoie. I. F.

Digitized by Google

			D'or, à 3 lozanges de gueules 2 et 1.
	20	72	François Alexandre Ernault, Ecuyer, sieur du Hardouin. De même qu'à l'article 55.
	20	73	René Claude Le Duc, Ecuyer, sieur Dangé. De gueules, à 3 molettes d'or, 2 et 1.
	20	74	Charles Boudier, Ecuyer, sieur de Caudville. D'azur à un sanglier d'or surmonté de 3 étoiles de même rangées en chef.
	20	75	Robert Gaudin, sieur de la Paulmerie. De même que l'art. 63.
516	20	76	Gilles de Chabert, Ecuyer, seigneur de Champeaux. D'azur à un sautoir d'or.
	20	77	Louis François de la Besliere, Ecuyer, sr de Chavoy. De gueules à cinq besans d'or posez en sautoir.
	20	78	Louis Malherbe, Ecuyer, sieur de la Datinière. D'hermines à six roses de gueules 3, 2 et 1.

Digitized by Google

Gaultier. R. Ch., p. 382 :
« D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois poignards à lame d'argent et garde d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

72 François et Alexandre Ernault, éc. à Saint-Sénier-sous-Avranches, I. F.
Ernault, sr du Hardouin à Saint-Sénier-sous-Avranches. R. Ch., p. 364 :
« D'azur, à trois roses d'argent ; au chevron d'or. »
En renvoyant au n° 55-II, d'Hozier confond deux familles différentes.

73 René-Claude Le Duc, à Angey, I. F.
Le Duc, élec. de Vire. R. Ch., p. 108 :
« D'azur, à l'aigle d'or éployée. »
Le Dioc. Avr., dit p. 707 : « d'azur, au chat-huant, d'or. »

74 Boudier, anoblis en 1585. R. Ch., p. 567 :
« D'or, au pal d'azur, chargé d'un croissant d'argent posé en cœur, accompagné de deux molettes d'épron d'or, 1 en chef et 1 en pointe. »

75 Voir n° 38. — II.

76 Gilles de Chaber, éc., à Champeaux. I. F.
Chabert. R. Ch., p. 323 :
« Ecartelé ; au 1er et 4e quartier d'azur, au bâton d'argent, revêtu de trois couronnes ducales d'or ; au 2e et 3e de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois rocs d'échiquier de sable. »

77 Louis-François de la Beslière, éc., à Saint-Michel-des-Loups, I. F.
De La Bellière, sgr de Chanoy-lez-Reno, dt à Champeaux. R. Ch., p. 28 :
Mêmes armes qu'au n° 41-II.

78 Louis Malherbe, éc., à Angey. I. F.
Malherbe, sr de la Malaisière, dt à Angey. R. Ch., p. 428 :
« D'or, à deux lions affrontés de gueules, soutenus de quatre fasces du même émail. »
Les armes données par d'Hozier sont celles de la famille Malherbe, de Caen. R. Ch., p. 427.

Digitized by Google

	20	79	Louis Ernault, Ecuyer, sr de Rochemer. De même qu'à l'art. 55.
	20	80	Isaac de Foyes, Ecuyer, sieur de la Touche. Palé d'or et de gueules de six pieces.
	20	81	Marie Royer, veuve de Daniel Lecois Grandclos. D'argent à un chevron de gueules accompagné de trois roses de même, 2 en chef et 1 en pointe.
517	20	82	Marie Artur, veuve de Nicolas de St-Genis, Ecuyer. D'azur a deux étoiles d'or en chef et en pointe un croissant de même.
	20	83	René de Gouvetz, Ecuyer, sieur Dumée. D'or à une face de gueules.
	20	84	George Dancel, Ecuyer, seigneur et patron de st Jean du Courail. D'azur a un daim ailé passant d'or.
	20	85	Nicolas Artur, Ecuyer, sieur de la Vilermois. De même qu'à l'art. 82.
	20	86	Robert Piton, Ecuyer, sieur Dumanoir Claquerel. D'azur à un dragon d'or.

Digitized by Google

79 Louis Ernault, éc., à Vains. I. F.
Voir n° 55-II, Bacilly étant par. voisine de Vains.

80 Isaac de Foix, éc., à Saint-James, I. F.
Isaac de Foix, dt au manoir des Touches, d'une famille noble de Bretagne. *Hist. de la ville Saint-James* par le chanoine Menard, tome IX des *Mém. de la Soc. académique du Cotentin*, p. 50, 51, 77, 78.
De Foix, Nob. Bret :
« Ecartelé aux 1 et 4 : d'or à trois pals de gueules, *qui est Foix ;* aux 2 et 3 : d'or à deux vaches de gueules, accolées et clarinées d'azur, *qui est Béarn ; alias :* sur le tout d'or à deux lions passant de gueules, *qui est Bigorre.* »

81 Veuve.

82 Marie Artur, à Pontorson. I. F.
Mêmes armes qu'au n° 22-II.

83 René de Gouvetz, éc., sr de May, dt à Bion, lors R. Ch., p. 393.
Mêmes armes qu'au n° 44-II.

84 Georges Dancel, éc., à Saint-Jean-du-Corail-des-Bois. I. F.
Dancel, sr de Saint-Jean, famille anoblie en 1574. R. Ch., p. 598 :
« D'or, à la fasce d'azur, accompagnée en chef d'un lion naissant de gueules, et en pointe de trois trèfles de sinople. »

85 Nicolas Artur, éc. à Pontorson. I. F.
Les Artur de la Villarmois, à Trans, en Bretagne, sont issus des Artur du Plessis, en Saint-Laurent-de-Terregatte.
Mêmes armes qu'au n° 82-II.

86 François Pilon, éc. à Sartilly. I. F.
Piton, srs du Manoir, à Saint-Pierre-Langers, et du Claquerel, à Sartilly, anoblis en 1471. R. Ch., p. 695 :

Digitized by Google

	20	87	Fleurimonde Guezet, veuve de Jacques Daniel. D'argent à trois faces de gueules.
518	20	88	Jacques de Clinchamps, Ecuyer, sieur de Montanel, *D'argent à trois fanons* ou manipules *de gueules* 2 et 1 et une bande d'azur brochant sur le tout.
	20	89	Charles de la Binolais, Ecuyer. D'or *à une face ondée* de sinople *chargée d'un cigne* d'argent *et accompagnée de trois pattes de lion de sable 2 en chef et 1 en pointe.*
	20	90	Jean Mathurin, Ecuyer, sieur de Villier. De gueules à un lion d'or.
	20	91	Julien Davy, Ecuyer sieur du Domaine. D'argent à un chesne de sinople acosté de 2 harpes de gueules.
	20	92	Gabriel Danidet, hoste et maistre de la poste extraordinaire pour les couriers à Pontorson. D'azur, à trois coupes couvertes d'or 2 en chef et une pointe et une molette de même posée en abîme.
519	40	93-94	René François Dubois, Ecuyer, seigneur de Saint Quentin. Et N. son épouse.

Digitized by Google

« D'or, à la bande d'azur, frettée d'argent, accompagnée de six merlettes de sable en orle. »

87 Damoiselle Florimonde Guezet, veuve de Jacques Dancel, éc., à La Chaise-Baudouin. I. F.

Elle appartenait peut-être à la famille Guézet, de la par. de Courson, élec. de Vire, anoblie pour services, en 1594 et en 1653. R. Ch. p. 633 et 758 : « D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois pommes de pin de même, 2 et 1. »

88 Jacques de Clinchamps, éc., à Montanel. I. F.

De Clinchamps, sr de la Pigacière, à Montanel. R. Ch. p. 74 :

« D'argent, à trois gonfanons de gueules. »

89 Charles de la Binolais, éc., à Saint-James. I. F.

Charles de la Binolaye, dt à Servon, lors R. Ch., p. 33 : « D'argent, à la fasce ondée d'azur, chargée d'un cygne d'or, et accompagnée de trois pattes de lion de sable, 2 en chef et 1 en pointe. »

90 Jean Mathurin Guichard, éc., à Villiers. I. F.

Guichard ou Guischard, sgr et patron de Villiers, famille anoblie en 1610, par finance. R. Ch., p. 634 :

« De gueules, à trois grenades d'or, 2 et 1. »

L'anoblissement a toujours entraîné une finance, comme une compensation pour les impôts que l'anobli ne payait plus.

91 Julien David, à Macey. I. F.

Julien Davy, à Macey. R. Ch., p. 599.

Mêmes armes qu'au n° 46-II.

92 L'hôtelier, maître de la poste, à Pontorson.

93-94 François-René Du Bois, éc., à Saint-Quentin. I. F.

René-François du Bois, marquis de Saint-Quentin, en 1686, Chr. Avr. p. 201.

Digitized by Google

			D'or à un arbre de sinople acolé d'azur à une bande d'or.
	20	95	Gilles Goult de Roumilly, Ecuyer, sieur de la Chapelle hamelin. D'argent a un eprevier perché de gueules bequé et grillet d'or.
	20	96	René Le Roy, Ecuyer, sieur de Breselles. D'azur à un lion d'or.
	20	97	Joseph de Rogeron, Ecuyer, sieur Dumanoir Mezeray. D'argent à un cor de chasse de sable accompagné de cinq mouchetures d'hermines de même 2 en chef et 3 en pointe, celles-cy posées 2 et 1.
	20	98	François de Gouvetz Ecuyer, sieur de Rougemare. D'or à une face de gueules.
520	20	99	Antoine Duquesne, Ecuyer, sieur du Roumois. D'argent un chesne de sinople *englanté d'or*.
	20	100	Charles Guitton, Ecuyer, sieur de Biarts. D'or à 2 pains de sinople fruitez d'or.

Digitized by Google

René-François du Bois, sr de Saint-Quentin. R. Ch. p. 37 :
« D'or, à l'aigle de sable, armée de sinople, ou bien becquée et membrée de sinople. »
Antoinette du Moustier, sa compagne.
Du Moustier. R. Ch., p. 682, 801. — Supplt, p. 46.

95 Gilles de Romilly, éc., à La Chapelle-Hamelin. I. F.
De Rommilly. R. Ch., p. 236 :
« D'azur, à deux léopards d'or, couronnés de même. »

96 René Le Roy, éc., à Macey (I. F.), où se trouvent les Braiselles.
Mêmes armes qu'au n° 65-II.

97 Joseph de Rougeron, éc., à Céaux. I. F.
Rogeron, sr du Mézeray, à Céaux. R. Ch. p. 492 :
« De gueules, au chevron d'argent; au chef de même, fretté de gueules.»

98 François de Gouves, éc., sr de Rougemare, à Vernix. I. F.
François de Gouvets, sr de Rougemare, dt à Vernix. R. Ch. p. 393.
Mêmes armes qu'au n. 83-II.

99 Antoine du Quesne, éc., à St-Quentin. I. F.
Du Quesne, élec. de Coutances. R. Ch. p. 487 :
« D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glands de même.

100 Charles Guyon, pour Guiton, éc., sr de Biards, dt à Montanel. I. F.
Guiton, sr de La Villeberge, à Montanel. R. Ch. p. 141 :
« D'azur, à trois angons d'argent, 2 et 1. »
Le vicomte Guiton de La Villeberge dit dans sa *Notice historique sur la paroisse et baronnie des Biards* (1838): « d'azur à trois *carseques* d'argent. »D'après cette notice, les Guiton étaient aux Biards sgrs du petit fief de ce nom, par suite du mariage, au xv^e^ siècle, de Guillaume Guiton, avec Guyonne des Biards. Un page du Roi, en 1767, fit ériger la terre des Guitons, à Saint-James, en majorat au titre de vicomte en 1826. Nob. Bret. Ce page était Gilles-

Digitized by Google

	20	101	Michel de hannot, Ecuyer, sieur de Cliton. D'azur à trois roses d'argent tigées et feuillées de même 2 et 1.
	20	102	Pierre Lefrançois, Ecuyer, sieur de Lompré. D'argent à trois coqs de sable 2 et 1.
	20	103	René de Verdun, Ecuyer, sieur du lieu. De même qu'à l'art. 61.
	20	104	Jacques Theronde, Ecuyer. D'azur à 3 colombes d'argent 2 et 1.
521	20	105	Richard Gaudin, Ecuyer sr de Glatigny. De même qu'à l'art. 75.
	20	106	Louis Léonard de Boisyuon. D'azur, à un chevron d'or accompagné de 3 têtes de Léopards de même.

Digitized by Google

Anne-René, père de Crescent (auteur de ladite notice), et aïeul de François-Anne-René, unique représentant de cette illustre maison. Généalogie de Guiton dans Nob. Norm. Tome I. p. 163.

101 Michel du Hannot, éc., à Bourguenolles. I. F.
Du Hennot, sr de La Vallée, dt à Bourguenolles. R. Ch. p. 154 :
« D'or, à l'aigle de sable, becquée et onglée d'azur.»

102 Le François. R. Ch. p. 378, 786. — Supplt p. 37.

103 Charles de Verdun, éc., sr de Baalan à Vessey. I. F.
René de Verdun, sr de Ballent, à Vessey (R. Ch. p. 528), où se trouve une terre du nom de Verdun.
Mêmes armes qu'au n° 62. — II.

104 Jacques Teroude, éc., à Genêts. I. F.
Théroulde ?, anoblis en 1496, élec. de Bayeux. R. Ch. p. 728 : « De sable, au chevron d'argent, accompagné de trois hermines de même, 2 en chef et 1 en pointe. » Plusieurs familles nobles du nom de Theroude dans Nob. Norm. Tome I, p. 140, 141. Aucune de l'élec. d'Avr.

105 Nicolas Gaudin, éc, sr de Glatigny, dt à Avr. I. F.
Richard Gaudin, sr de Glatigny, fils de René, lieutenant criminel à Avr. assista comme témoin, le 19 avril 1678, en l'église St-Gervais, au mariage de sa sœur Madeleine avec Adrien Tesson, éc., sr du Gail, dt à Sartilly. (Mém. Soc. Arch. Tome XII, p. 116.)
Même origine que les Gaudin du Plessis, n° 63. — II. Notes, R. Ch. p. 83 :
« D'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'un croissant de même; au chef d'argent fretté de quatre pièces de gueules. »

106 Louis Léonard de Bosyvons, éc., à Boisyvon. I. F.
De Boisyvon, sgr de Boisyvon. R. Ch. p. 38 :
« Palé d'argent et d'azur, de six pièces; à la bande de gueules brochant sur le tout. »
D'après Julien Pitard, Nob. Mor. p. 148, 149, ces Boisyvon modernes que Chamillart a confondus avec les anciens, seraient des Jallot, anoblis en 1471, acquéreurs

Digitized by Google

	20	107	Antoine de la Noë, Ecuyer, sieur de la Bastille, garde du Roy. D'azur, à un lion d'or lampassé et armé de gueules.
	20	108	René de la Hache, Ecuyer, sieur de la hacherie. D'argent à un aigle de sable bequé et membré d'or.
	25	109	Le corps de la Juridiction des Traittes de Pontorson. D'argent, à une face d'azur chargée d'une fleur de lis d'or.
	20	110	François de la Binolais, Ecuyer, sieur de Gaud. De même qu'à l'art. 89.
522	20	112	François de Comprout, Ecuyer sieur de Six. De sable, à un lion d'or accompagné de huit étoiles de même posées en orle.
	20	113	Robert Langlois, Ecuyer, sieur de la Gapaillere. Coupé, enmanché d'argent et de gueules.
	20	114	Jacques Poilvilain, Ecuyer, sieur de Misoüard. Party d'or et d'azur.
	20	115	René Payen, Ecuyer, sieur de Chanoy. D'or, à 3 têtes de more de sable 2 et 1.

Digitized by Google

de la terre de Boisyvon qui, en 1412, était aux Gautier. Les nouveaux Boisyvon reprirent les armes des anciens, c'est-à-dire les armes ci-dessus sans bande. Les Jallot anoblis aux francs-fiefs, en 1470, R. Ch. p. 650, portaient : « d'azur, au chevron d'argent, chargé de trois merlettes de sable et accompagné de trois trèfles d'or, 2 en chef et 1 en pointe. »

107 Le sr de la Noë, éc., au Pontaubault. I. F.
De la Noë, sr de la Bastille aux Pas, famille anoblie, en 1593, pour services. R. Ch. p. 684 :
« D'azur, au chevron d'argent, chargé de cinq roses de gueules et accompagné de trois coquilles d'or. »

108 René de la Hache, éc., à Curey. I. F.
René de la Hache, sr de La Hacherie, dt à Boucey. R. Ch. p. 142.
Mêmes armes qu'au n° 54. — II.
Voir Mém., Soc. Arch. Tome X, p. 268.

109 Le Corps de la Juridiction des Traites de Pontorson (Bretagne-Normandie).

110 François de la Bignolais, éc., à Sacey. I. F.
De La Binolaye, sr de Sacey. R. Ch. p. 33 :
Mêmes armes qu'au n° 89. — II.

112 Le sr de Camront et son frère, éc. à Avr. I. F.
De Camprond, sr des Ifs, dt par. St-Gervais à Avr. R. Ch. p. 56.
Mêmes armes qu'au n° 56. — II.

113 Robert Langlois, éc. à Avr. I. F.
Mêmes armes qu'au n° 3. — II.

114 Jacques-Nicolas de Poilvilain, éc. à Lolif (I. F) où était le Misouard.
Mêmes armes qu'au n° 69. — II.

115 Payen, éc., sr de Chanoy, pour Chavoy, et ses frères à Avr. I. F.

Digitized by Google

	20	116	Jean Gervais, receveur des Traittes au bureau de Pontorson. D'azur, à un chevron d'argent, accompagné de 3 besans de même.
	25	117	La maison Conventuelle du nom St Michel. D'azur à un Saint Michel d'or, sur une montagne d'argent.
523	20	118	Jacques Dumesnil Adelée, Ecuyer, sieur de la Barberie. De même qu'à l'article 70.
	20	119	Louis Herault, Ecuyer, sieur de St Marc. De même qu'à l'art. 42.
	20	120	La ville et communauté de Pontorson. D'or, à un *pont* de sable sommé d'un ours passant de même.
	20	121	Robert Chrétienne, Ecuyer, seigneur et patron de Braffais. De sinople à une face d'or accompagnée de 3 croisettes de même, 2 en chef et 1 en pointe.

Digitized by Google

Un René Payen fut curé du Luot, par. voisine de Chavoy, de 1709 à 1722. La Chr. Avr. p. 225, cite un autre René Payen, avocat, en 1713. Il n'y a point de sgr de Chavoy, du prénom de René, dans généalogie Payen, Nob. Norm. Tome II, p. 525.

Payen srs de Chavoy, R. Ch. p. 219, 476 :
Mêmes armes qu'au n° 32.-II.

116 Le receveur des Traites au bureau de Pontorson.

117 Le Mont-Saint-Michel :
« De sable à dix coquilles d'argent : 4, 3, 2, 1 ; au chef d'azur chargé de trois lis d'or. » — Le chef fut donné par Louis XI. Le sable rappelle les grèves, et les coquilles, le petit bivalve que l'on recueille dans la baie, et que les pèlerins remportaient comme souvenir de leur voyage. Armes parlantes. Dioc. Avr. p. 702.

118 Jacques du Mesnil Adelée, éc., à Saint-Quentin. I. F.
Du Mesnil-Adelée, sr de la Barberye, dt à Saint-Quentin. R. Ch. p. 196.
Mêmes armes qu'au n° 70-II.

119 Louis Hérault, éc. à Dragey (I. F.), où se trouve Saint-Marc.
Hérault, à Dragey. R. Ch. p. 155 :
Mêmes armes qu'au n° 42-II.

120 Pontorson :
« De gueules, au pont crénelé à trois arches d'argent, à la rivière de sable, sommé d'un écusson d'azur semé de fleurs de lis d'or, qui sont les anciennes armes de France, accostées de deux cygnes d'argent. » Armes parlantes. Dioc. Avr. p. 702.

121 Robert Chrétienne, sr de la Chaignonnière, créa une rente, en 1688, au profit de l'église de Braffais (l'abbé Bougis, curé en 1896).
Une autre avait déjà été créée, dès 1653, par sa famille dont ne parlent point nos historiens locaux.
Les plus grands sgrs de la par. étaient l'évêque et le

Digitized by Google

	20	122	Jean Le Prevost, Ecuyer, sieur de la Guiberdière. De gueules *à un lion d'argent* couronné d'or.
524	20	123	Gilles Cousin, sieur de la Cocquerie, bourgeois de Grandville. D'azur, à trois Colombes d'argent 2, et 1.
	20	124	Jean delaunay, prestre, curé de la parroisse de Sacé. D'or, à un arbre de sinople acosté de 2 aigles d'azur.
	20	125	Jean Le Prevost, Ecuyer, sieur des Landes. De gueules *à un lion d'argent*, couronné d'or.
	20	126	André du Vaubors, Ecuyer, sieur de la Buhonniere. D'azur à une tour d'argent.
	20	127	Jean de Taillefer, Ecuyer. De gueules à deux Léopards d'or l'un sur l'autre.
525	20	128	Antoine Aze, Ecuyer, sieur de hautmanoir prestre, curé de Genest. D'azur, à deux haches d'armes d'or passées en sautoir.

Digitized by Google

chanoine de Braffais, qui avait le patronage de l'église. Dioc. Avr. p. 397. Voir n° 98-III.

Le sieur Chrétienne de la Porte, Conseiller du Roi, prévôt en maréchaussée, fut inhumé au milieu du chœur de l'église de Braffais, où se voit encore sa pierre tombale.

Cette famille était sans doute originaire de la par. voisine de La Chaise-Baudouin, où il existe des terres du nom de la Porte et de la Chaignonnière. Elle ne devait pas être noble puisqu'elle n'est point citée par I. F.

122 Trois Jean Provost, éc. dans I. F., à Tirepied où se trouve la Guiberdière.

Le Prévost, à Tirepied. R. Ch., p. 230 :

« D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, tenant une hache d'armes de même. »

123 Bourgeois.

124 Jean Delaunay, curé de Sacey, où il mourut en 1701.

125 Mêmes armes qu'au n° 122-II.

126 André de Vauborel, sr de la Bahonnière, dt par. de Naftel, lors R. Ch. p. 267 :

« D'azur, à la tour d'argent. »

127 Jean de Taillefer, éc., à Marcey. I. F.

Taillefer, R. Ch. p. 256 :

« D'azur à six bandes (ou plutôt cotices) endentées d'argent 2, 2 et 2. »

128 Aze, de la ville d'Avranches, condamnés le 4 février 1667. Ils prétendaient descendre de la famille de ce nom, reconnue par Montfaut, au Mesnil-Adelée, et renvoyée au Mesnil-Tôve. Celle-ci que l'on ne trouve plus dans Roissy portait :

« De sable, au sautoir d'or, cantonné de quatre roses

Digitized by Google

	20	129	Charles Siméon de Champmotel, Ecuyer, prestre, curé de la parroisse de St Laurent terregaste. D'azur à trois croissans d'argent 2 et 1.
	20	141	Jacqueline Roussel, veuve de François Gouvetz, Ecuyer, sieur de Rougemare. D'azur à 3 molettes d'argent 2 et 1.
	20	143	Renée Guérin, veuve de Jean du Vauborel, Ecuyer. D'azur, à un chevron d'or surmonté de 3 besans de même rangez en chef et une bordure engrelée d'argent.
	20	146	Elisabeth Lemagnan veuve de N. de la Noslière. De gueules à une bande d'argent chargée de trois coquilles de sable.
526	20	147	Marie Auvray veuve de Michel hullin Ecuyer, sieur de Neubourg. Lozangé d'argent et d'azur.

Digitized by Google

d'argent. » (Manuscrit du docteur Olive à Bayeux) ou : « D'or au sautoir de gueules ». (Nob. Mor.). R. Ch. p. 767. Supplt. p. 31. Notes. p. 32.

129 Le père Siméon de Chaumontel, éc., prieur-curé de Saint-Laurent-de-Terregatte, de 1696 à 1704. Il succédait au père Eléazar-François de Chaumontel, prieur-curé, de 1694 à 1696, démissionnaire en sa faveur.
De Chaumontel. R. Ch. p. 66 :
« D'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois merlettes de gueules. »

141 Damoiselle Jacqueline Rouxel, veuve de François de Gouves. éc. à Tirepied. I. F.

143 Veuve.

146 Veuve. La famille Halais de la Noslière est citée dans Dioc. Avr., p. 687, comme ayant sa sépulture dans la cathédrale.

147 Marie Auvray épousa, en 1660, Michel Hullin, éc., sgr du Neufbourg de Vains, mort en 1685, chargé de dettes. Sa veuve et ses enfants, ayant renoncé à sa succession, elle fut prise sous bénéfice d'inventaire par Louis Tesson, éc., sr de Montesson (Archives du château du Neufbourg). Voir n° 55-III, et Mém. Soc. Arch. Tome XII, p. 102, 103, 118 et 119.
On trouve dans R. Ch. p. 540, 541, deux familles Auvray, anoblies en 1597 et 1576, élec. de Bayeux et de Coutances. Cette dernière portait : « Palé d'or et d'azur de six pièces; au chef de gueules, chargé d'un léopard passant d'or. » Le Dioc. Avr., p. 706, cite Auvray de Beaurepaire, député de la bourgeoisie de Ponts, en 1778; mais les armes indiquées p. 707, sont celles que l'on voit sur les deux vitraux offerts à l'église de N. D. des Champs d'Avr., par la famille Robillard de Beaurepaire. L'un des deux fondateurs, au XVII^e siècle, de l'Ermitage au Val-

Digitized by Google

	20	159	N. de Rechoent de Cortanfao, Evesque d'Avranches. *Ecartelé au 1er et 4e échiqué d'or et de gueules, au 2e et 3e d'azur à une fleur de lis d'or, accompagnée en pointe de 2 macles de même.*
	50	160	L'Evêché d'Avranches. De gueules à une croix d'or.
	25	161	Le Prieuré Royal de Moutons, ordre de Saint Benoist. D'azur, à un bourdon d'argent en pal acosté de 2 fleurs de lis d'or.
	50	162	Le Chapitre de l'église Catédralle d'Avranches. De gueules à un agneau pascal d'argent.
527	25	163	La Maison Conventuelle des religieux réguliers de Montmorel. D'argent, à une croix de sable cantonnée de quatre têtes de more de sable.
	25	164	La Maison Conventuelle des Religieux réguliers de La Luzerne. D'azur à une Notre Dame d'argent.

Digitized by Google

Saint-Père appartenait à cette famille Auvray, de Beaurepaire, entre la ville d'Avr. et le faubourg de Malloué.

159 Rolland de Kerhoënt de Coëntenfao, évêque d'Avr., de 1699 à 1720. Nommé en avril 1699, il fit son entrée publique dans la ville, le 27 janvier 1700. Chr. Avr. p. 208. — Nob. Bret. :

Ecartelé de Kergournadec'h et de Kerriec-Coëtenfao ; sur le tout : de Kerhoënt.

De Kergournadec'h : « échiqueté d'or et de gueules. »

De Kerriec de Coëtenfao : « d'azur à la fleur de lis d'or, cotoyée en pointe de deux macles d'or. »

De Kerhoënt : « losangé d'argent et de sable. »

160 L'Evêché d'Avranches, aujourd'hui Palais de Justice et Musée de la Société d'Archéologie.

161 Le Prieuré Royal des Bénédictines de Sainte-Anne-de-Moutons (par suite de l'Union de l'abbaye de Moutons de Saint-Clément près Mortain), à Avr. Dans ses bâtiments, appelés les Casernes, se trouvent actuellement l'école communale des garçons, la salle d'asile, le théâtre, et l'ancien temple protestant :

« D'azur, à la vierge-mère assise d'argent. » (Dioc. Avr., p. 703).

162 Le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Saint-André où la dernière cérémonie se fit le 27 février 1793, et le Diocèse d'Avranches :

« D'azur, au sautoir d'or ou croix de Saint-André ; en pointe une fleur de lis d'or ; pour support, une crosse en pal. » Dioc. Avr., p. 344.

163 L'Abbaye des Augustins de Montmorel à Poilley, vendue révolutionnairement et détruite. Il ne reste qu'une partie de l'abbatiale servant d'habitation à un fermier :

« Ecartelé d'argent et de gueules. »

Ce sont les nouvelles armes des de Subligny, fondateurs de l'Abbaye. Dioc. Avr., p. 702.

164 L'Abbaye de Prémontrés de La Lucerne-d'Outremer, vendue à la Révolution, fut achetée par le sr Carbonnel de Canisy de la Lucerne qui ne tarda pas à la revendre.

Digitized by Google

	50	165	Le Corps des Officiers des Traites foraines d'Avranches. D'azur à une face d'argent accompagnée de 3 fleurs de lis d'or 2 en chef et 1 en pointe.
	50	166	La Communauté des boulangers d'avranches. D'argent, à un Saint Honoré Evêque et vêtu pontificalement, crossé et mittré le tout de gueules.
	50	167	La Communauté des cordonniers de la ville d'avranches. De sable, à un couteau à pied à dextré d'un tranchet et senestré d'une alène le tout d'argent emmanché d'or et posé en pal.
528	50	168	La Communauté des maréchaux d'avranches. D'argent à une bute de sable posée en pal acostée de 2 fers de cheval de même.
	50	169	La Communauté des bouchers d'avranches. De gueules à une tête de bœuf d'or surmontée d'un couperet d'argent.
	50	170	Le Corps de l'Election d'avranches. D'azur à trois fleurs de lis d'or 2 et 1.
	50	171	La Communauté des Tanneurs d'avranches. De sable, à 2 couteaux de tanneurs d'argent, emmanchés d'or passez en sautoir.

Digitized by Google

Elle est aujourd'hui la propriété de M. Paul Dubufe, le célèbre artiste peintre, qui l'habite.

« D'argent, au chef de gueules chargé de deux molettes d'argent. »

Ce sont les armes des de Saint-Jean, fondateurs de l'abbaye. Dioc. Avr., p. 703.

165 Le Corps des officiers des Traites foraines, ayant la connaissance du petit sel et quart-bouillon, composé d'un président avec son lieutenant et son greffier, et d'un procureur du Roi.

166 La Corporation des Boulangers.

167 La Corporation des Cordonniers.

168 La Corporation des Maréchaux ferrants.

169 La Corporation des Bouchers.

170 Le Corps de l'Election, composé d'un président, un lieutenant, quatre élus, un procureur du Roi et un greffier.

171 La Corporation des Tanneurs.

Digitized by Google

50	172	La Communauté des Chapeliers d'Avranches. D'argent, à un chapeau de sable surmonté d'une fleur de lis d'azur.
50	173	La Communauté des Menuisiers de la ville d'Avranches. D'azur, à un Saint Joseph de carnation, vêtu d'or et de gueules tenant en sa main dextre un lis au naturel,

Digitized by Google

172 La Corporation des Chapeliers.

173 La Corporation des Menuisiers.

Digitized by Google

Folios	Livres	Numéros	*AVRANCHES*
			SUIVANT L'ORDRE DU REGISTRE 2e
			NORMANDIE CAEN, Fo 768
768	20	1er	Pierre D'Anjou, sieur de Vauborel. D'or, à une anile d'azur, coupé de sable et flanqué d'argent.
	20	2	Jean Tenière, prestre, curé de la Parroisse de St Sever de Bevron. D'or à une chaussetrape de gueules coupé de palissé en pal de six pièces de sinople et d'argent.
	20	3	Bertrand Bernier, prêtre curé de la parroisse de Bourguevolle. D'or à une bande de sinople, coupé de gueules à un crampon d'argent.
	20	4	Pierre Loisel, prêtre, curé de la parroisse de St Tanis. D'or à un chevron ployé de sable coupé d'azur à une fasse ondée d'argent.
	20	5	Philippe Testu, prêtre, curé de la parroisse des Ponts. D'argent à une billette d'azur coupé de sable a une merlette d'or.

Digitized by Google

ÉLECTION D'AVRANCHES

III

1er Les Danjou, seigneurs et patrons de Coulouvray, élec. de Mor. (I. F.), habitèrent le logis de la Tullière dans cette par. et celle de N. D. des Champs d'Avr. Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 323, où l'auteur s'est trompé quant à l'origine de cette famille, prenant Girot d'Ajon, de Banneville-sur-Ajon, pour un Danjou.

Danjou (originaire de Normandie), sr de Vauborel, du Longuay, de la Garenne. Nob. Bret. :

« D'argent à deux chevrons brisés de gueules, accompagnés de trois grappes de raisin au naturel. »

Julien Pitard dit dans Nob. Mor. p. 33 que la famille des Danjou n'est pas noble, ce qui est inexact. Elle a été anoblie à Montbray, en 1655. Anob. Norm. n° 1146. — Le vicomte de Poli cite Robin Danjou au nombre des défenseurs du Mont Saint-Michel, mais il était simple archer, non écuyer.

2 Jean Tesnière, nommé curé de Saint-Sénier-de-Beuvron, en 1687.

3 Berthrand Bernier, curé de Bourguenolles, de 1667 à 1709. Rev. Avr., tome VI, p. 362.

4 Pierre Loysel, curé de Tanis, de 1684 à 1707.

5 Pierre de Montléon, curé de Ponts, de 1680 à 1712. Il est cité, en 1697, dans Chr. Avr. p. 205.

Digitized by Google

	20	6	Gabriel Meance, prêtre curé de la parroisse de la Buresse auragny. D'argent à une barre de gueules coupé de sinople mantelé d'or.
	20	7	Guillaume Anquehard, prêtre curé de la parroisse de Mortanet. D'argent embrassé à dextre de sinople coupé de gueules à une croix d'or.
769	20	8	N. prêtre curé de la parroisse de Vervix. D'argent à un pal ondé de sable, coupé d'azur à un pal ondé d'or.
	20	9	N. prestre curé de la parroisse de Trixier. D'azur à une croix d'or, coupé d'argent à une barre de sable.
	20	10	N. prêtre, curé de la parroisse de la Gouninière. D'azur mantelé d'argent coupé d'or à une billette de sable.
	20	11	N. prêtre, curé de la parroisse de Sct-Eugène. De gueules à une merlette d'or, coupé d'argent à un chevron ployé de sinople.
	20	12	N. prêtre, curé de la parroisse de Mare. De gueules à une fasse ondée d'argent, coupé d'or à une bande de sinople.
	20	13	N. prêtre curé de la parroisse de Villins. De sinople à un crampon d'or, coupé d'argent à une chaussetrappe de gueules.
	20	14	N. femme de N. de-Briéé. Epalissé en pal de six pièces de sinople et d'argent, coupé d'or à un aigle de gueules.

Digitized by Google

6 Gabriel Méance, curé de la Croix-Avranchin, de 1688 à 1731.

7 Guillaume Enguehard, curé de Montanel, de 1687 à 1701.

8 Guillaume Busnel, curé de Vernix, de 1688 à 1709.

9 Jacques Loyer, curé de Tirepied, de 1679 à 1729. Rev. Avr. Tome VI, p. 295.

10 François Le-Briseur-du-Parc, curé de la Gohannière, de 1678 à 1710.

11 Le curé de Sainte-Eugienne : Robert Hellouin, de 1783 à 1697 au moins. Jean Guérin, son successeur, vers 1699.

12 Le curé de Macey : Jean Hubert, nommé en 1694.

13 Julien Legendre, curé de Villiers, de 1685 à 1704.

14 La femme de N. de Brécey ?

Digitized by Google

	20	15	N. femme de N. de Macé. De sable flanqué d'or, coupé d'argent à un chevron ondé d'azur.
770	20	16	N. du Demaine d'am[lle]. De sable à une etoille d'argent coupé d'or à croix patée d'azur.
	20	17	Jean Letellier pretre curé de la parroisse de Nostre Dame de Livrye. D'or à un sautoir d'azur coupé de sable à une fasse d'argent.
	20	18	Renée de Pontavicé D[e]. D'or à une molette de gueules coupé de sinople à une tierce d'argent.
	20	19	Jacques Picovi prêtre curé de la parroisse de Cormeron. D'or à une barre vivrée de sinople coupé de gueules à une barre ondée d'argent.
	20	20	Jacques de Coursy prêtre, curé de la parroisse de Saint Georges de Livrye. D'or, à une larme de sable coupé d'azur a un pal d'or.
	20	21	Jean Le Mardelle, prestre, curé de la parroisse de St Osum. D'argent à un chevron d'azur coupé de sable à une coquille d'or.
	20	22	André Noël, prêtre, curé de la parroisse de St Brix près Avranches. D'argent à une lozange de gueules coupé et écartelé de sinople et d'or.
	20	23	N. Prêtre curé de la parroisse de Monnian. Coupé au 1[er] écartelé en sautoir d'argent de sinople au 2[e] de gueules à une bordure d'or.
771	20	24	N. pretre curé de la parroisse de Marcy.

Digitized by Google

15 Femme.

16 Femme.

17 Jean Letellier, curé de Notre-Dame-de-Livoye, de 1682 à 1705.

18 Du Pontavice. R. Ch. p. 469.
Mêmes armes qu'au n° 29-II.

19 Jacques Lepicois, curé de Cormeray, de 1684 à 1723.

20 Jacques de Courcy, curé de Saint-Georges-de-Livoye, de 1687 à 1708.
De Courcy. R. Ch. p. 83 : « D'azur, fretté d'or, de six pièces. »

21 Jean Lemardeley, curé de Saint-Oven, de 1679 à 1705.

22 André Noël, curé de Saint-Brice-sous-Avranches, de 1682 à 1724.

23 Le curé de Montviron ? Claude Devain, de 1697 à 1721, succédant à autre Claude Devain, son oncle.

24 Le curé de Marcey : François Levavasseur, nommé en 1678, mort vers 1698 ; Moricet, successeur ; Jacques de

Digitized by Google

			D'argent à un croissant de sable coupé d'azur à une fasse vivrée d'or.
	20	25	Gilles Baril, Ecuier. D'azur à un pairle d'or, coupé d'argent à un rustre de sable.
	20	26	Charles Bourdey, prêtre, curé de la parroisse de St Aubin Terregaste. Cinq points d'azur équipolez a 4 d'argent coupé d'or à un écusson de sable.
	20	27	Cristophe Baudry, pretre curé de la parroisse d'Angey. De gueules à une jumelle d'or coupé et détaillé d'argent et de sinople.
	20	28	Julien Guérin, prêtre curé de la parroisse de St Martin de Landelle. De gueules à une bande ondée d'argent, coupé d'or à un pal vivré de sinople.
	20	29	Nicolas Philippes, Ecuier sr de St Michel des coups. De sinople à un roc d'échiquier d'or coupé d'argent à une pomme de pin de gueules.
	20	30	Claude Laurelly prêtre curé de la parroisse de Sartilly. Parti emmanché de trois pièces de sinople et d'argent, coupé d'or, chaussé de gueules.
772	20	31	N. femme de Guillaume Quétil, ecuier. De sable à une macle d'or, coupé d'argent à un clou d'azur.
	20	32	Jean Baptiste Henry, prêtre, curé de la parroisse de Sainct Semer près avranches. De sable à deux pals d'argent coupé d'or à deux barres d'azur.

Digitized by Google

Cailletot, de 1699 à 1700; Guillaume Pourchasse, de 1700 à 1707.

25 Mêmes nom et prénom qu'au n° 131-I.

26 Charles Bourdais, curé de Saint-Aubin-de-Terregatte, avant 1692, se démit en 1700.

27 Christophe Vaudry, curé d'Angey, de 1686 à 1718.

28 Le curé de Saint-Martin-de-Landelle.

29 Nicolas Philippes, sr des Forges et ses fils, éc., à Moidrey, I. F.
Philippes, sr de Glatigny, à Saint-Michel-des-Loups, R. Ch., p. 479 :
« D'azur à trois flèches d'argent. »

30 Claude Levaullé, curé de Sartilly, de 1671 à 1705.

31 Voir n° 57. — II.

32 Louis Henry, curé du Val-Saint-Père, de 1678 à 1699.

Digitized by Google

	20	33	Jean Colon, prêtre curé de la parroisse de Sainct Sever près Avranches. D'or embrassé à senestre d'azur, coupé de sable à un tau d'argent.
	20	34	François Mury, prêtre curé de la parroisse de Sainct Quentin. D'or à un gland de gueules coupé detranche de sinople et d'argent.
	20	35	Guillaume Servain prêtre curé de la parroisse de la Luzerne. D'or, à un chevron brisé de sinople, coupé de gueules à une bande vivrée d'argent.
	20	36	Pierre Auger, prêtre curé de la parroisse de St Pierre Langer. D'or à une redorte de trois pièces de sable, coupé d'azur à deux bandes d'argent.
	20	37	Jean Chaunoy prêtre curé de la parroisse de Bouillon. Gironné d'argent et d'azur, coupé de sable à une rose d'or.
	20	38	Jean de Cherency, prêtre curé de la parroisse de Bouillon. D'argent à une rose de gueules coupé degironné de sinople et d'or.
	20	39	Louis de Masalherbe, Ecuier. D'argent à deux bandes de sinople coupé de gueules à une redorte de 3 pièces d'or.
773	20	40	N. prêtre, curé de la parroisse de Sainct Jean de Tomas. D'argent à une bande vivrée de sable coupé d'azur, à un chevron brisé d'or.
	20	41	N. prêtre curé de la parroisse de Carolle. Tranché d'azur et d'or, coupé d'argent à un gland de sable.

Digitized by Google

33 Jean Gosson, curé de Saint-Sénier-sous-Avranches, de 1673 à 1719.

34 François Muris, curé de Saint-Quentin, de 1694 à 1705.

35 Guillaume Servain, curé de La Lucerne-d'Outremer, avant 1700, mort en 1728.

36 Pierre Anger, curé *pro majori* de Saint-Pierre-Langers, nommé vers 1690, mort en 1704.

37 Jean Chauvais, nommé curé *pro majori* de Bouillon, en 1687.
L'église de Bouillon était divisée en deux portions curiales.

38 Jacques de Chérencey, curé *pro minori* de Bouillon, de 1696 à 1736.

39 Mêmes nom et prénom qu'au n° 78. — II.

40 Le prieur-curé de Saint-Jean-Le-Thomas : François Buffard, de 1696 à 1698; René Letanneur, de 1698 à 1709.

41 Le curé de Carolles : Michel Durand résigna en 1704.

Digitized by Google

	20	42	Charles Cordon, prêtre curé de la parroisse d'huines. D'azur à un tau d'argent, coupé d'or embrassé à senestre de sable.
	20	43	Jaque Brohon prêtre curé de la parroisse de St Nicolas desbois. De gueules à deux barres d'or, coupé d'argent à deux pals de sinople.
	20	44	Renée heudes, v^e^ de Robert Roy écuier. De gueules à un clou d'argent coupé d'or à une macle de sinople.
	20	45	N. veuve de François de la Bellière Ecuier. De sinople, chaussé d'or coupé de parti emmanché de trois pièces d'argent et de gueules.
	20	46	N. prêtre curé de la parroisse de Gripon. De sinople à une pomme de pin d'argent coupé d'or à un roc d'échiquier de gueules.
	40	47	Gilles dn Haumet, Ecuier, sieur de Brecigny, et Anne de la Motte, sa femme. De sable à un pal vivré d'or, coupé d'argent à une bande ondée d'azur, acolé de Taillé de sable et d'argent coupé d'or à une jumelle d'azur.
774	20	48	N. prêtre curé de la parroisse de St Brix de Landelle. D'or, à un écusson d'azur coupé de cinq points de sable equipolez à quatre d'argent.
	20	49	Jean Biheult prêtre curé de la parroisse de Boisnon. D'or à un rustre de gueules, coupé de sinople à un pairle d'argent.
	20	50	Robert Lasnon, prêtre curé de la parroisse de Chérencé le heron.

Digitized by Google

42 Charles Cordon, curé de Huynes, décédé en 1704.

43 Jacques Brohan, curé de Saint-Nicolas-des-Bois, de 1671 a 1706.

44 Eudes ? R. Ch., p. 785. Supplt., p. 37. Notes, p. 48.

45 François de la Beslière et ses deux fils, éc., à Bouillon, I. F.
Un François de La Bellière, dt à Bouillon, épousa dlle Louise Enoch. R. Ch. p. 28.

46 François Gastebois, curé du Grippon, de 1688 à 1703.

47 La veuve du sr du Hommel et trois enfans. Charles du Hommel, éc., à Sartilly, I. F.
Du Homméel, sr de Sartilly (R. Ch. p. 162) où se trouve Bréquigny :
« D'argent au sautoir d'azur. »

48 Jacques Gobard, curé de Saint-Brice-de-Landelles, de 1786 à 1719.

49 Jean de Billeheurst, curé de Boisyvon, de 1696 à 1713.
De Billeheust. R. Ch. p. 298 :
« D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses de même, 2 en chef et 1 en pointe. »

50 Robert Lasnou ou Lasnun, curé de Chérencey-le-Héron, de 1682 à 1717.

Digitized by Google

			D'or à une fasse vivrée de sinople, coupé de gueules à un croissant d'argent.
	20	51	Jean de la Bellière, Ecuier. Coupé au 1er d'or à une bordure de sable, au 2e écartelé en sautoir d'azur et d'argent.
	20	52	N. Terny, Ecuier. Coupé au premier d'argent écartelé d'azur au 2e de sable à une lozange d'or.
	20	53	N. femme d'Antoine d'Auray, Ecuier. D'argent à une coquille de gueules, coupé de sinople es ehevron d'or.
	20	54	Jaques Gauthier prêtre curé de la parroisse de la Chaize. D'argent à un pal de sinople coupé de gueules à une larme d'or.
	20	55	Elizabeth Cancezeur, veuve de N. Tesson, Ecuier. D'argent à une barre ondée de sable coupé d'azur à une barre vivrée d'or.
	20	56	Julien Vaulegeord prêtre curé de la parroisse de Chauce. D'azur à une tierce d'or, coupé d'argent à une molette de sable.
775	20	57	N. femme de Georges de la Billiere, Ecuier. D'azur à une fasse d'argent coupé d'or et un sautoir de sable.
	20	58	N. femme de Gilles de Poilvillain, Ecuier. De gueules à une croix pattée d'or coupé d'argent à une étoile de sinople.
	20	59	N. femme de Gilles de Chabert, Ecuier.

Digitized by Google

51 Mêmes nom et prénom qu'au n° 41. — II.
Une veuve Jean de la Beslière, à Bouillon, dans I. F.

52 Peut-être Vernay. Voir n° 82. — III.
De ou du Vernay. R. Ch. p. 529 : « D'azur, à trois fasces ondées d'argent. »

53 Voir n° 58. — II.

54 Jacques Gautier, curé de La Chaise-Baudouin, de 1688 à 1712.

55 La Damoiselle veuve du sr de Neubourg, éc., à Avr. I. F.
Elisabeth Lancesseur, dame du Neufbourg de Vains, veuve de Louis Tesson (1639-1694), éc., sr de Montesson, lieutenant de la côte de Vains et autres lieux. — Mém. Soc. Arch. Tome XII, p. 118.
Mêmes armes qu'au n° 47. — II.

56 Julien Vaullegeard, curé de Champcey, de 1682 à 1719.

57 Voir le n° 25. — II.

58 Voir le n° 69. — II.

59 Voir le n° 76. — II. — La femme de Gilles de Chabert

Digitized by Google

			De gueules à un chevron ondé d'argent coupé d'or flanqué de sinople.
	20	60	N. Gautier prestre, curé de la parroisse de Champeau. De sinople à une anile d'or coupé de palisssé en pal de six pièces d'argent et de gueules.
	20	61	Georges Dancel, Ecuier, seigneur de St Jean de Coural. De sinople à une chaussetrappe d'argent, coupé d'or à un crampon de gueules.
	20	62	N. femme de Jean Baptiste de Pierre, Ecuier. De sable à uue bande d'or, coupé d'argent et un crampon de gueules.
	20	63	Lorens François de la Bellière, Ecuier. De sable à un chevron ployé d'argent coupé d'or à une merlette d'azur.
	20	64	N. v^e^ de Tristan de la Mise Ecuier. D'or à une billette d'azur, coupé de sable mantelé d'argent.
	20	66	N. femme de François Collardin, Ecuier. D'or à une barre de gueules coupé de sinople à une croix d'argent.
776	20	67	Henry de Langrais prêtre curé de la parroisse de Tolif. D'or embrassé à dextre de sinople coupé de gueules à un pal ondé d'argent.
	20	68	Adrien Aze damlle. D'or à un pal ondé de sable, coupé d'azur embrassé à dextre d'argent.
	20	69	Alexandre-François Ernault, Ecuier, sieur du Hardouin.

Digitized by Google

à Champeaux était Louise Danjou. Mém. Soc. Arch. Avr., Tome X, p. 272. — Armes des Danjou au n° 1. — III.

60 Julien Gautier, curé de Champeaux, de 1690 à 1719.

61 Georges Dancel, éc., à Saint-Jean-du-Corail-des-Bois, I. F.
C'est une répétition du n° 84. — II. Mais I. F. cite ensemble Georges et François Dancel.

62 Voir n° 7. — II.

63 François de la Beslière et ses deux fils, éc., à Bouillon, I. F. — Voir n° 45. — III.
Mêmes armes qu'au n° 77. — II.

64 Veuve.

66 Voir n° 59. — II.

67 Henri-Edme-Léonard de Longraye ou Delongraye, curé de Lolif, de 1696 à 1740.

68 Damoiselle Adrienne Aze, à Lolif, I. F.
Mêmes armes qu'au n° 128. — II.

69 Alexandre et François Ernault, éc., à Saint-Sénier-sous-Avranches, I. F.

Digitized by Google

			D'argent à une croix d'azur, coupé de sable à une billette d'or.
	20	70	Marie Guyard veuve de N. de St Nicolas desbois. D'argent mantelé de gueules, coupé de sinople à un chevron ployé d'or.
	20	71	Bartelemy Renault prêtre curé de la parroisse de Juilley. D'argent à une merlette de sinople coupé ds gueules à une bande d'or.
	20	72	N. femme de François Tesson, Ecuier, sieur du Mesnil balafois. D'argent, à une fasse ondée de sable coupé d'azur à une chaussetrappe d'or.
	20	73	Madelaine Jourdaine Bary, f^e de François Lesavigny, Ecuier. D'azur à un crampon d'or coupé d'argent à une anile de sable.
	20	74	François Arnault, Ecuier. Palissé à un pal de six pièces d'azur et d'argent, coupé d'or à un chevron ondé de sable.
777	20	75	Feu François Gosselin, Escuier, sieur de la Haye. De gueules flanqué d'or, coupé d'argent à une croix patée de sinople.
	20	76	Rene de Gouness Ecuiet, sr de May. De gueules à une étoile d'argent coupé d'or à une fasse de sinople.
	20	77	Jaque du Bequet, conseiller du Roy Com^re aux et rece-

Digitized by Google

Voir n° 72. — II.

70 Marie Guiard, veuve de Jean de Juvigny, éc., à Saint-Nicolas-des-Bois, I, F.

71 Barthelemi Renoult, curé de Juilley, de 1697 à 1710.

72 Renée Guichard (1651-1729), femme de François Tesson (1635-1705), sgr du Mesnil-Balisson à Lolif, ancien chevau-léger du prince de Conti. Voir n° 24. — II.
Mêmes armes qu'au n° 90. — II.

73 Probablement Baril et de Juvigny à Tirepied. Voir Rev. Avr. Tome VI, p. 290.
Mêmes armes qu'au n° 25. — III.

74 Probablement Ernault. L'abbé Desroches dit aussi Arnauld sr de Chantors, p. 416 des *Annales civiles et militaires du pays d'Avr.*
Voir n° 55. — II.

75 François Gosselin, éc., lieutenant en l'élec. d'Avr. anobli, en 1653. Anob. Norm. n° 1029. — Il ne faut donc pas le confondre avec les Gosselin sgrs de la par. de Martigny, élec. de Mortain, anoblis en 1519 (n° 1324), qui portaient : « d'azur à la fasce d'argent surmontée d'un vol de même. » (Verrière de l'église de Martigny, Dioc. Avr. p. 222). Le Nob. Norm. Tome I. p. 73, dit : « trois fasces ondées d'argent. »

76 René de Gouvets, éc., sr de May, dt à Bion, lors R. Ch. p. 393.
Répétition du n° 83-II.
Remonter au n° 98-II.

77 Le receveur des consignations du bailliage d'Avranches.

Digitized by Google

			veur des consignations du baillage d'Avranches. De sinople à un sautoir d'or, coupé d'argent à une tierce de gueules.
	20	78	N. femme de N. Dore. De sinople à une merlette d'argent, coupé d'or à une barre ondée de gueules.
	20	79	N. prêtre curé de la parroisse de Baines. De sable à une barre vivrée d'or, coupé d'argent à un pal d'azur.
	50	80	La Communauté des M^es^ Drapiers, Merciers et autres de la ville d'Avranches. De sable à une larme d'argent, coupé d'or à une coquille d'azur.
	20	81	Jaqueline de Sainct Remy femme d'Emmanuel Buron du Rozoy. D'or, à un chevron d'azur coupé d'écartelé de sable et d'argent.
	20	82	Caterine de Verni, Vve de N. Dumée. D'or à une losange de gueules coupé de sinople à une bordure d'argent.
778	20	83	La Communauté des M^tres^ Menuisiers Ebenistes, Charpentiers et autres de la ville de Coutances (*sic*). Ecartelé en sautoir d'or et de sinople, coupé de gueules a une fasse vivrée d'argent.
	20	84	Marie Guichard V^e^ de N. Godeffroy. D'or à un croissant de sable coupé d'azur à un rustre d'argent.

Digitized by Google

78 Peut-être damoiselle Marie le Charpentier, veuve de Michel Docé, éc., à Sainte-Pience. I. F.
Michel d'Ouessey, sr de la Valette, décéda, en 1688, à La Rogerie en Sainte-Pience. Rev. Avr. Tome VI, p. 394.
Michel Douessey ou Douessé, de la par. de Landelles, élec. de Vire, condamné puis maintenu, R. Ch. p. 783, portait : « D'azur à six merlettes d'argent, 3, 2 et 1. »

79 Le curé de la paroisse de Vains ? Hervé Labbé, de 1695 à 1728.

80 La Corporation des maîtres Drapiers, Merciers et autres.

81 Voir n° 28-II.

82 Damoiselle Catherine du Verné, veuve, à Saint-Laurent-de-Terregatte. I. F.
Voir n° 52-III.

83 La Corporation des maîtres Menuisiers, Ebénistes, Charpentiers et autres.

84 La veuve du sieur Godefroy, à Pontorson. I. F.
Mêmes armes qu'au n° 72-III. (Guichard).

Digitized by Google

	20	85	François Tabourée laisné, sieur de Boismesnil. D'argent à un paillé d'azur, coupé de sable à un écusson d'or.
	20	87	Louis de la Piganière, conseiller du Roy, assesseur au baille et vicomté d'Avranche. Cinq points d'argent équipolez à quatre de gueules, coupé détaillé de sinople d'or.
	20	88	Pancrasse Betille, conseiller du roy au baillage et vicomté d'Avranches. D'argent à une jumelle de sinople coupé de gueules à un pal vivré d'or.
	20	89	Julien Lescolasse C^er^ du roy substi. du p^r^ de S. M. en l'élection d'Avranches. D'argent à une bande ondée de sable coupé d'azur à une pomme de pin d'or.
	20	90	Louis Auvray Chan^e^ et grand chantre en l'église catédralle d'Avranches. D'azur à un roc d'échiquier d'or coupé d'argent, chaussé de sable.
779	20	91	Jaque Bétille prêtre, trésorier et Theologal de l'eglise catédralle d'Avranches. Parti emmanché de trois pièces d'azur et d'argent coupé d'or à un clou de sable.
	20	92	François Bodard prêtre, chan^e^ de l'Eglise catédralle d'Avranches. De gueules à une macle d'or coupé d'argent à deux barres de sinople.
	20	93	Gilles Auvray prêtre chanoine de Bintin en l'Eglise cœtedralle d'Avranches. De gueules à deux pals d'argent, coupé d'or à un tau de sinople.
	20	94	Etienne Dirois prêtre chanoine et pénitentier en l'église catédralle d'Avranches.

Digitized by Google

85 Bourgeois.

87 De la Pigannière à Avr. et à Ponts. I. F.
De la Pigannière, Chr. Avr., p. 203, 210.
De la Pigannière, anoblis à Avr. en 1653. R. Ch. p. 762 : « D'azur, à la croix d'or, cantonnée, aux 1er et 4e, de deux aigles d'argent ; aux 2e et 3e, de deux étoiles de même. »

88 Conseiller du Roy au bailliage et vicomté d'Avranches.

89 Le Substitut du Procureur du Roi en l'élection d'Avranches.

90 Auvray, grand chantre de la cathédrale. Chr. Avr., p. 208, 209, 221, 225.

91 Jacques Bétille, prêtre, trésorier et théologal de la cathédrale, mort en janvier 1704. Chr. Avr. p. 212.

92 Chanoine de la cathédrale.

93 Gilles Auvray, chanoine de la cathédrale en la prébende de Bintin au Val-Saint-Père.

94 Le chanoine pénitencier de la cathédrale. Le Dioc. Avr. cite, p. 687, le théologien Dirois, comme inhumé dans la

Digitized by Google

			De sinople embrassé à senestre d'or coupé de tranché d'argent et de gueules.
	20	95	Guillaume Broüard prêtre chanoine de Monceaux en l'eglise catédralle d'Avranches. De sinople à un gland d'argent coupé d'or a une bande vivrée de gueules.
	20	96	Gilles Le Conte, sous-diacre chanoine de Montigny en l'eglise catedralle d'Avranches. De sable à un chevron brisé d'or, coupé d'argent à deux bandes d'azur.
780	20	97	Charle Gaudin, chanoine de Noirpal en l'Eglise catedralle d'Avranches. De sable à une redorte de 3 pièces d'argent et coupé d'or à une rose d'azur.
	20	98	Charles Le Charpentier prêtre chanoine de Brassais en l'Eglise catedralle d'Avranches. Gironné d'or et d'azur, coupé, dégironné de sable et d'argent.
	20	99	N. Guérin, chanoine en l'Eglise catedralle d'Avranche. D'or, à une rose de gueules, coupé de sinople à une redorte de trois pièces d'argent.
	20	100	Jaques de Guilbert prêtre, chanoine en l'Eglise catédralle d'Avranches. D'or, à deux bandes de sinople coupé de gueules à un chevron brisé d'argent.
	20	101	Gilles Garnier avocat au baillage et viconté d'Avranches. D'or, à une bande vivrée de sable, coupé d'azur à un gland d'argent.
	20	102	Claude de Gouvest-Ecuier, sieur de la fleuriere. Tranché d'argent et d'azur, coupé de sable, embrassé à senestre d'or.

Digitized by Google

cathédrale. Voir Chr. Avr. p. 218.

95 Le chanoine de la cathédrale en la prébende de Monceaux au Val-Saint-Père.

96 Le chanoine de la cathédrale en la prébende de Rouffigny.

97 Le chanoine de la cathédrale en la prébende de Noirpalu, Charles Gaudin, frère de Richard, sr de Glatigny, Mém. Soc. Arch. Tome XII, p. 117.
Ses armes doivent donc être les mêmes qu'au n° 105-II.

98 Le chanoine de la cathédrale en la prébende de Braffais.

99 Charles Guérin. Chr. Avr. p. 220 à 224. Le Dioc. Avr. cite, p. 687, l'historien Charles Guérin comme inhumé dans la chapelle Sainte-Madeleine de la cathédrale.

100 Deux familles nobles du nom de Guillebert ou Guilbert, dans R. Ch. p. 634 et 635, avec armes différentes.

101 Avocat au bailliage et vicomté d'Avranches.

102 Claude-Roger de Gouvets, sr de la Fleurière, à Vernix. R. Ch. p. 393.
Mêmes armes qu'au n° 76-III.

Digitized by Google

	20	103	N. prêtre, curé de la parroisse de Vessey. D'argent, à un tau de gueules coupé de sinople à deux pals d'or.
	20	104	N. veuve de Charles de Verdun, Ecuier. D'argent à deux barres de sinople coupé de gueules à une macle d'or.
781	20	106	Pierre de Clinchamps, Ecuier sieur de la Blanchardière. Coupé au 1er d'argent à un clou de sable au 2e parti emmanché de 3 pièces d'azur et d'or.
	20	107	N. prêtre curé de la parroise de Sainct Janvier. D'azur, chaussé d'or, coupé d'argent à un roi d'échiquier de sable.
	20	108	Marie Ecrulame fe de N. Durbriard. D'azur, à une pomme de pin d'argent, coupé d'or à une bande ondée de sable.
	20	109	Martin Besnard, Ecuier. De gueules à un pal vivré d'or coupé d'argent à une jumelle de sinople.
	25	110	La Communauté des Mes filassiers, cordiers, regratiers de gibier, Poissons et poulailliers de la ville d'Avranches. Coupé au 1er taillé de gueules et d'argent au 2e cinq points d'or équipolez à quatre de sinople.
	20	111	N. prêtre curé de la parroisse de Sainct Pierre de Cremay.

Digitized by Google

103 Charles Bidois, curé de Vessey, de 1681 à 1702.

104 Voir n° 103-II.

106 Pierre de Clinchamps, éc., sr de la Blanchardière, à Précey. I. F.
Mêmes armes qu'au n° 88-II.

107 Le curé de la paroisse de Saint-James : Pierre Templer, de 1686 à 1699 ; Yves-Henri de Kergus de Kerstang, de 1699 à 1703, grand chantre de la cathédrale d'Avr., au moment de sa nomination. — Hist. de la ville de Saint-James, par le chanoine Ménard, Tome IX des Mémoires de la Soc. Académique du Cotentin, p. 38, 42, 60, 62. — Voir n° 90-III.
De Kergus de Kerstang, par. de Gourin en Cornouailles, Nob. Bret. :
« D'azur à la croix pattée d'argent. »

108 Femme.

109 Pierre-Jean Benard, éc., à Pontorson. I. F.
Trois familles nobles du nom de Bénard dans R. Ch. p. 294, 554, 555.

110 La corporation des maîtres Filassiers, Cordiers, Regrattiers de gibier, Poissonniers et Poulaillers.

111 Jean Lemarchand, curé de Saint-Pierre-de-Cresnay. de 1677 à 1709. Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 268.

Digitized by Google

			De sinople, à un écusson d'or coupé d'argent à un pairle de gueules.
	20	112	N. prêtre, curé de la parroise de Nostre Dame de Cremay. De sinople à un rustre d'argent coupé d'or à un croissant de gueules.
782	20	113	Feu Guillaume Morin greffier en l'élection d'Avranches. Coupé au 1er de sable à une fasse vivrée d'or, au 2e écartelé en sautoir d'argent et d'azur.
	20	114	N. Deroy prêtre, curé de la parroisse de Mouricx. De sable à une bordure d'argent, coupé d'or à une lozange d'azur.
	20	115	Julien Le Pelletier prêtre, curé de la parroisse de Craux. Coupé au 1er d'or écartelé d'azur, au 2e de sable à un chevron d'argent.
	20	116	Pierre Baillaud, prêtre curé de la parroisse d'Aully. D'or à une coquille de gueules, coupé de sinople à une larme d'argent.
	20	117	Jean françois Besnard, sieur de la Luzerne. D'or, à un pal de sinople, coupé de gueules à une barre vivrée d'argent.
	20	118	Jaque Le Lievre, Ecuier, sieur de Boully. D'or, à une barre ondée de sable, coupé d'azur à une molette d'argent.
	20	119	N. Pretre curé de la parroisse de Carnet. D'argent, à une tierce d'azur coupé de sable, à un sautoir d'or.
	20	120	N. femme de Jaques de Clinchamps Ecuier.

Digitized by Google

112 Adrien Masseron, curé de Notre-Dame-de-Cresnay, de 1694 à 1710. Même Tome XI, p. 271.

113 Le Greffier en l'élection d'Avranches.

114 Le curé de Chavoy? François Dirois fut nommé en 1680.

115 Julien Lepelletier, curé de Céaux à partir de 1696.

116 Pierre Bailleul, curé d'Aucey, de 1697 à 1708.

117

118 Jacques Lelièvre, éc., à Boucey. I. F.
Le Lièvre. à Boucey, R. Ch. p. 417 :
« De gueules, à la croix ancrée d'argent, accompagnée de deux croissants d'or en chef et d'un croissant d'or en pointe.

119 Julien Nicole, curé de Carnet, de 1665 à 1702.

120 Voir n° 88-II.

Digitized by Google

			D'argent, à une fasse de gueules, coupé de sinople à une Etoile d'or.
783	20	121	N. femme d'Isaac de Foys, Ecuier. D'argent, à une croix pattée de sinople coupé de gueules flanqué d'or.
	20	122	N. femme de Louis Gautier, Ecuier. Coupé au 1er d'argent, à un chevron ondé de sable, au 2e palissé en pal de six pièces d'azur et d'or.
	20	123	N. de Saint Frey femme de Guillaume Le Grand, Ecuier. D'azur à une anille d'or, coupé d'argent à un crampon de sable.
	20	124	N. Prieur de Brecy. D'azur à une chaussetrape d'argent, coupé d'or à une fasse ondée de sable.
	20	125	Caterine de Taillefer veuve de Noel de Gaslon, Ecuier, sieur de Sarlay. De gueules à une bande d'or, coupé d'argent, à une merlette de sinople.
	20	126	N. prêtre, curé de la parroisse de Cure. De gueules à un chevron ployé d'argent coupé d'or, mantelé de sinople.
	20	127	N. femme de Georges du Mesnil adellée Ecuier. De sinople à une billette d'or, coupé d'argent à une croix de gueules.
	20	128	N. prêtre curé de la parroisse de Poillcy. De sinople à une barre d'argent coupé d'or à un pal ondé de gueules.

Digitized by Google

121 Jeanne de Gaallon, femme d'Isaac de Foix. — Hist. de la ville de Saint-James, par le chanoine Ménard. Mém. de la Soc. Académique du Cotentin. Tome IX p. 77. — Voir n° 80-II.

De Gaallon ou Gaâlon. R. Ch. p. 124 :

« De gueules, à trois rocs d'échiquier d'or. »

122 Voir n° 71-II.

123 Voir n° 20-II.

124 Le prieur de Précey : Jacques Hédou, nommé prieur-curé, en 1696.

125 Catherine de Taillefer, veuve du sr de Surlé (de Gaallon) à Saint-Laurent de Terregatte. I. F.

Mêmes armes qu'au n° 127-II.

Voir plus loin n° 130-III.

126 Daniel Séheust, curé de Curey, de 1654 à 1702, a pour successeur Samson Tétrel (1702-1707).

127 Voir n° 70-II.

128 Le Prieur-curé de Poilley : Florent Bagot, nommé le 11 février 1695. Antoine De la mare se démet en 1700. Jean-Baptiste Le Houé (1700-1711).

Digitized by Google

784	20	129	N. femme de Charle. De sable embrassé à dextre d'or coupé d'argent, embrassé à dextre d'azur.
	20	130	N. De la Daufriere. De sable, à un pal ondé d'argent coupé d'or, à une barre d'azur.
	20	131	Pierre Duchesne, Ecuier sieur de la Vallée. De gueules à une croix d'or coupé d'argent à un chevron ployé de sinople.
	20	132	N. femme de Jaque, Nicolas de Poilvillain, Ecuier, sieur de Missouer. De gueules, mantelé d'argent, coupé d'or à une bande de sinople.
	20	133	Charle Poret, Ecuier. De sinople à une merlette d'or, coupé d'argent à une chausetrape de gueules.
	20	134	François du Fresne, Ecuier. De sinople à une fasse ondée d'argt, coupé d'or, à une anile de gueules.
	20	135	N. prêtre, curé de la parroisse de la Godeffroy. De sable à un crampon d'or, coupé d'argent, à un chevron ondé d'azur.
	20	136	Gilles Pierre Trochet, chanoine de St-Léonard en l'église catedralle d'Avranches. Palissé en pal de six pièces de sable et d'argent coupé d'or à une croix patée d'azur.
	20	137	Nicolas Daurey, Ecuier sieur des Abes. D'or, flanqué d'azur, coupé de sable, à une fasse d'argent.

Digitized by Google

129 Femme.

130 Le sieur de la Dorière (?), éc., à St-Laurent-de-Terregatte I. F.
De Gaallon ou Gaâlon, sr des Dorières à St-Laurent-de-Terregatte. R. Ch. p. 124 :
Mêmes armes qu'au n° 121 — III.

131 Pierre du Fresne ? Voir plus bas, n° 134 — III.

132 Jacques-Nicolas de Poilvilain, éc., à Lolif. I. F.
Voir n° 69 — II.

133 Charles Poret, éc., à St Brice de Landelles I. F.
Poret, sr de La Hayère dt à St-Brice-de-Landelles. R. Ch. p. 471 :
« Trois glands d'or, en champ d'azur. »

134 Jean du Fresne, sr de la Velouze, François, Pierre et Louis du Fresne aux Loges-Marchis. I. F.
Du Fresne, srs de *la Vallée* et du lieu, dt aux Loges-Marchis. R. Ch. p. 379 :
« D'argent, au lion de gueules, couronné d'or, armé et lampassé de même. »

135 Jean Trochon, curé de La Godefroy, de 1677 à 1713.

136 Le chanoine de la cathédrale en la prébende de Saint-Léonard de Vains.

137 Nicolas Daurey, éc., à La Chaise-Baudouin (I. F.) où se trouvent les Abbayes.
Nicolas d'Auray, à La Chaise-Baudouin. R. Ch. p. 98.

Digitized by Google

	20	138	N. prêtre curé de^e la parroisse d'Avranches. D'or, à une Etoile de gueules coupé de sinople à une tierce d'argent.
785	20	139	N. prêtre curé de la parroisse Ducey. D'or, à un sautoir de sinople, coupé de gueules à une barre ondée d'argent.
	20	140	André Joüenne prêtre curé de la parroisse d'Ardenon. D'or, à une molette de sable, coupé d'azur à un pal d'argent.
	20	141	Vincent Richard, greffier de l'hostel de ville de Pontorson. D'argent à une barre vivrée d'azur coupé de sable, à une coquille d'or.
	20	142	Vincent Le Roy, conseiller du roy son p^r en l'hostel de ville de Pontorson. Coupé au 1^er d'argent à une larme de gueules, au 2^e de sinople écartelé d'or.
	20	143	N. Philippes Conseiller du roy, son p^r en la vicomté de Pontorson. D'argent, à un chevron de sinople, coupé de gueules.
	20	144	Guillaume Exalot, Conseiller du roy Président des Traites à Pontorson. D'argent à une lozange de sable, coupé d'azur, à une fasse vivrée d'or.
	20	145	Feu Pierre Le Boucher, Conseiller, procureur du roy en la Juridiction des traittes de Pontorson. Coupé au 1^er écartelé en sautoir d'azur et d'or au 2^e d'argent à un rustre de sable.
786	20	146	N. prêtre curé de la parroisse de Vergoucey.

Digitized by Google

Mêmes armes qu'au n° 58 — II.

138 Charles-Pierre Levendeur, curé, de 1694 à 1727, de l'église Saint-Gervais d'Avranches, érigée en Basilique mineure en 1895. Il est question de lui dans Chr. Avr. p. 232.

139 Michel Dubois, curé de Ducey, de 1684 à 1700. Le père Antoine de la Mare et Louis Massue furent nommés cette même année pour lui succéder.

140 André Jouenne, curé d'Ardevon, de 1698 à 1704.

141 Le Greffier de l'Hôtel de Ville de Pontorson.

142 Le Procureur du Roi en l'Hôtel de Ville de Pontorson.

143 Le Procureur du Roi en la Vicomté de Pontorson.

144 Le Président des Traites à Pontorson.

145 Le Procureur du Roi en la Juridiction des Traites de Pontorson. — Voir n° 109 — II.

146 Jacques Vistel, curé de Vergoncey, de 1685 à 1701. François Bastard, de 1701 à 1735.

Digitized by Google

		D'azur à un croissant d'argent, coupé d'or à un écusson de sable.
20	147	N. veuve de René le Roy Ecuier de Preselle. Coupé au 1er de gueules à un pairle d'or au 2e taillé d'argent et de sinople.
20	148	N. femme de Louis de Verdun, Ecuier, seigneur de Cormeray. Coupé au 1er cinq points de gueules a 4 d'argent, au 2e d'or à un pal vivré de sinople.
20	149	N. femme de Jean Mathurin Guichard, Ecuier. De sinople a une jumelle coupé d'argent à une pomme de pin de gueules.

Digitized by Google

147 Voir n° 96 — II.

148 Voir n° 62 — II.

149 Voir n° 90 — II.

Digitized by Google

Folios	Livres	Numéros	
			ARMORIAL DE NORMANDIE ***GÉNÉRALITÉ DE CAEN*** **MORTAIN** SUIVANT L'ORDRE DU REGISTRE 1er 1 Jusques *et compris* 27 à expliquer plus amplement.
346	20	28	Jean Jacques de la Personne Ecuyer. Porte *de sinople à une bande d'argent* chargée de trois merlettes de gueules, ecartelé d'or à un lion de gueules. 29 jusques et compris 95 à expliquer plus amplement.
	20	96	Pierre Gautier Ecuyer. Porte *d'azur à un chevron* d'argent *accompagné de trois* épées de même *les gardes* et les poignées *d'or* posées en pal les pointes en bas *deux en chef et une en pointe.*
347	20	97	Louis de St Gilles, Ecuyer. Porte d'argent *à un aigle* à deux tetes de sable *bequé* et onglé *de gueules.*
	20	98	Nicolas Jean Davy Ecuyer. Porte *d'azur fretté d'or* à *un chef de gueules chargé d'un lion passant d'or.*

Digitized by Google

NOTES ET RECTIFICATIONS

ÉLECTION DE MORTAIN

I

28 De la Personne n'est point dans R. Ch., ni Nob. Mor., ni Nob. Norm.

On trouve dans Arm. Rietstap : de la Personne-Verloing en Artois :

« De sinople à la bande d'argent. »

96 Pierre Gaultier, sr de La Bretonnière, dt à St-Jean-du-Corail lors R. Ch. :

D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois poignards à lame d'argent et garde d'or, 2 en chef et 1 en pointe. »

97 De Saint-Gilles, du nom de la par. de Saint-Gilles, élec. de Coutances, dt à Martigny (le sr des Aulnées), et à Brécey lors R. Ch. p. 130 :

« D'azur, à l'aigle d'or éployée, becquée et membrée de gueules. »

98 Les héritiers de René David, sgrs et présentateurs de Vezins. I. F.

Davy, sgrs et patrons de Vezins, anoblis aux francs-fiefs en 1470. R. Ch. p. 599 :

« D'azur, fretté d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'un lion (léopardé) aussi d'or. »

Digitized by Google

ARMORIAL GÉNÉRAL D'HOZIER

NORMANDIE. — CAEN

REGISTRE 20

MORTAIN

SUIVANT L'ORDRE DU REGISTRE 1er

Folios	Livres	Numéros	
529	20	1er	N. de Poille fils, comte dudit lieu. *Party d'argent et d'azur, à un lion passant* de sable *brochant sur le tout.*
	20	2	Nicolas du Bailleul, Ecuyer. Party d'hermines et de gueules.
	20	3	François du Chevraie, Ecuyer. D'argent a 2 chevrons de sable accompagnés de *3 têtes de chevres* de même, 2 *en chef et une en pointe.*
	50	4	L'Abbaye de la Blanche. *D'azur à une notre dame tenant sur son bras senestre l'Enfant Jésus* d'or et ayant en sa main dextre une rose d'argent tigée et feuillée de même.
	20	5	Henry de Lespine, Ecuyer. Facé d'argent et de gueules de six pièces.

Digitized by Google

NOTES ET RECTIFICATIONS

ÉLECTION DE MORTAIN

II

1er Henri-Louis de Poilley, comte de Poilley, près de Fougères et sgr de Saint-Hilaire-du-Harcouët, fils de Louis-Henri et de Françoise Laisné de Torchamp (vicomté de Domfront). Nob. Mor. p. 851.

De Poilley, comte de Poilley en Bretagne. — Nob. Bret. :

« Parti d'argent et d'azur au lion léopardé de gueules armé et lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout. »

2 Nicolas du Bailleul, éc., sgr et patron présentateur de Saint-Cyr-du-Bailleul. I. F.

Grandin du Bailleul, anoblis en 1575 par finance avec changement du nom de Grandin en celui de du Bailleul, R. Ch. p. 628 :

« D'azur à la barre d'or, accostée de deux molettes d'éperon de même. »

Même observation qu'au n° 90-II, élec. Avr., p. 65.

3 François de Cheurène pour Cheverue, sgr et patron du Mesnil-Tôve. I. F.

François de Cheverüe, vicomte de Mortain, sgr de la Haussière dans le petit Maine et du Mesnil-Tôve. — Nob. Mor., p. 279.

de Cheverue, marquis du Mesnil-Tôve en 1773. — Nob. Bret. :

« De gueules à trois rencontres de chèvre d'argent. »

4 L'Abbaye des religieuses de Sainte-Marie ou Dames Blanches de Mortain, transformée en hospice de la ville à la Révolution, fut achetée, en 1820, par l'évêché de Coutances pour y installer un petit-séminaire.

« D'azur, à la vierge-mère debout et d'argent. » — Dioc. Avr. p. 703.

5 Henri de l'Epine, éc., sr de la Fresnaie, lieutenant-général du vicomte de Mortain. — Nob. Mor., p. 352.

Digitized by Google

	20	6	Pierre Fortin, Ecuyer. D'azur à une tour d'or sur un rocher d'argent.
	20	7	N. Gauquelin, Président en l'Election de Mortain. De sable à un chevron d'or.
530	20	8	Pierre Mesnage. D'or à une face de gueules chargée de 3 besans d'argent.
	20	9	Jacques Benoist. D'argent à 3 croissans d'azur 2 et 1.
	20	10	Germain Caillot Receveur des Tailles alternatif de Mortain. D'azur à un chevron d'or accompagné de trois Cailles de même.
	20	11	Estienne Legallois. D'azur à un chevron d'or accompagné de 3 coqs de même.
	20	12	Robert Tesson, Ecuyer.

Digitized by Google

De l'Epine de la par. du Rocher, condamnés en 1667 ou 1668 — R. Ch. p. 795.
Notes R. Ch. p. 65, 113 :
« D'argent, à l'épine de sinople, au chef d'azur, chargé de trois étoiles du champ ». — Famille noble, originaire du Maine.

6 Pierre Fortin, éc., sgr des fiefs de la Cochardière et Bas-Mesnil en la par. de Romagny, ci-devant procureur du Roi à Mortain. Nob. Mor. p. 428.
Pierre Fortin, dt à Mortain, famille anoblie en 1592, pour services. R. Ch. p. 615 :
« D'azur à la fasce endentée d'argent, accompagnée de six merlettes de même, rangées 3 en chef et 3 en pointe ».

7 Le Président en l'élection de Mortain.

8 Bourgeois.

9 Jacques Benoist, sr de Guepoulain, lieutenant particulier en la vicomté de Mortain, possédait le fief de Maigney à Brécey par sa femme née Le Ber. — Non-noble. Nob. Mor. p. 127.

10 Germain Caillot, Conseiller du Roi, receveur alternatif des Tailles de l'élec. de Mortain, sgr et patron présentateur de la par. du Mesnil-Adelée. Il prenait le titre d'écuyer. Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 87-90.
Manuscrits du docteur Cousin à la bibliothèque municipale d'Avr. 14e vol. p. 159 :
Caillot, sgr du Mesnil-Adelée, élec. d'Avr. :
« De gueules à deux barres d'or, à la fasce ondée de sable, posée sur les deux barres ».

11 Bourgeois.

12 Robert Tesson (1647-1721), éc., sgr et patron de La

Digitized by Google

D'azur, à un chevron d'or, accompagné en pointe d'un tesson de même.

Digitized by Google

Mancellière, sgr en partie de La Chapelle-Urée. Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 83.

« Fascé d'argent et de sinople ; les fasces d'argent chargées de douze mouchetures d'hermines posées 5, 4 et 3 ; les fasces de sinople, chargées chacune d'une chaîne d'or ».

Voir élec. d'Avr. n° 155—I, p. 31 et n° 24—II, p. 45.

Julien Pitard s'est trompé en disant que les armes des anciens sgrs de la Roche-Tesson étaient d'hermines à 3 fasces de sinople diaprées d'or (car elles étaient fascées de six pièces) et que les Tesson du comté de Mortain les ont imitées et portent d'argent à 3 fasces de sinople, chacune chargée d'une chaîne d'or, accompagnée de 15 hermines de sable 5, 4, 3, 2 et 1. (Le certificat de Chamillart et la généalogie par Chérin n'en portent que 13 : 5, 4, 3 et 1). Ce sont, à proprement parler, ajoute-t-il, les anciennes mal entendues..... de lui seul, évidemment. Elles ont été, au contraire, si bien comprises, qu'elles peuvent se blasonner de la même façon, comme nous le verrons au n° 51—II ci-après.

Les armes des Tesson modernes sont celles des anciens barons féodaux de ce nom simplifiées (la simplification est généralement une bonne chose) en remplaçant, par des chaînes d'anneaux ordinaires, les chaînes d'annelets renfermant des aiglettes et des lionceaux qui formaient habituellement la diaprure des fasces de sinople des sires de La Roche-Tesson.

Julien Pitard ignorait, d'abord, que l'anoblissement par les francs-fiefs, en 1470, ne signifie absolument rien comme preuve de non-ancienne extraction (voir p. 22), — ceci dit par manière d'acquit et sans émettre personnellement de prétention d'aucune sorte — et ensuite, la définition et l'origine du paillé du moyen-âge, qui était bien de sinople diapré d'or, mais dont le diaprure pouvait varier à l'infini comme l'ornement essentiellement variable de l'étoffe arabe dite sarrasinoise et rapportée des croisades qu'il représentait. L'essentiel était le fond de sinople, le vert étant chez les Turcs la plus noble des couleurs et la marque du commandement absolu, rappelant par conséquent au mieux l'Orient conquis. Or, vers 1098, Guillaume Tesson alla à la conquête de la Pouille « et depuis en la Terre-Sainte. » (Du Cange, *Familles d'Outre-Mer*, manuscrits français — 9.493, f. 309 V.). — *Croisés de France* (1095-1396) par le vicomte Oscar de Poli, *Annuaire du Conseil Héraldique de France*, de 1895, p. 289, n° 217.

Digitized by Google

	20	13	Julien de Camront, Ecuyer. De sable, à un lion d'or accompagné de huit Etoiles de même posées en orle.
	20	14	Julien de St Germain. De sable à un croissant d'argent en cœur accompagné de 2 étoiles de même l'une en chef, et l'autre en pointe.
531	20	15	Jean de Hauteville, Ecuyer, sieur des Genestels. Palé d'argent et de gueules de huit pièces.

Digitized by Google

13 de Camprond, dt à Marcilly lors R. Ch. p. 56 :
« D'argent, à une quintefeuille de gueules ».

14 Julien de St-Germain, éc., sgr et patron de Parigny, de Chevreville et de la Bazoge I F. —, de Parigny Nob. Mor. p. 967 et R. Ch. p. 127 :
« De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois besants d'argent ».

15 Jean d'Hauteville, éc., sgr du fief des Genetais au Mesnil Thébault — Nob. Mor. p. 499.
Julien Pitard prétend que les d'Hauteville se disaient descendus d'un des frères du fameux Robert Guiscard duc de la Pouille et de la Calabre dans le XI[e] siècle, fils de Tancrède, sgr de Hautteville-la-Guichard près Coutances. — Il n'est pas question de cela dans leur généalogie par Nob. Norm. Tome I p. 108. Cependant le fils de M. Raoul-Félix de Hauteville, juge au Tribunal civil de Mortain, né le 25 avril 1838, reçut les prénoms de Robert-Guiscard-Tancrède. — Dans ses *Annales civiles et militaires du pays d'Avranches*, p. 402, l'abbé Desroches veut que le premier titre où René d'Auteville, sr des Genetais, soit qualifié du titre d'écuyer date de l'an 1611. Il oublie qu'à la p. 365, il a cependant cité un papier, daté de l'an 1568, portant : « Délibération pour le mariage de Françoise de Brécey avec René d'Auteville *escuyer* sgr du Regal. » Ce n'est pas la première fois que nous relevons des contradictions du docte abbé qui a pourtant osé proclamer lui-même le dogme de son infaillibilité à la fin de son livre. Ledit René d'Auteville fut d'ailleurs nommé par Henry, roi de Navarre, gentilhomme de sa chambre, en 1584. Ce qui est encore certain c'est que Chamillart a classé cette famille parmi les nobles qui ont prouvé leurs quatre dégrés, sans anoblissement connu. Les de Hauteville, du Mesnil-Thébault, venaient de la par. de Charchigné au Maine où leur famille avait possédé le château de Hauteville. Rev. Avr. Tome VII, p. 299.
Jean d'Auteville, éc., sr du lieu, par. du Mesnil-Thébault. R. Ch. p. 285. — Jean de Hauteville. Nob. Norm. Tome I. p. 108 :
« D'argent, à trois fasces de sable, au sautoir de gueules, brochant sur le tout, à la bordure de gueules. »
On voit dans le *Cartulaire de Saint-Victeur au Mans* pu-

Digitized by Google

20	16	Estienne Tesson, Ecuyer. De même qu'à l'article 12.
20	17	Jean de Gallon, Ecuyer. D'argent, à un lion de sable, couronné d'or.
20	18	André Danguy, secretaire du chapitre de l'Eglise Collégiale de Mortain. D'argent, à 2 épées en sautoir de sables les pointes en bas, accompagnées en chef d'un croissant d'azur et en pointe d'une étoile de même.
20	19	Thomas Dumesnil, Ecuyer. D'argent à un écusson d'azur, accompagné de huit merlettes de gueules posées en orle.
20	20	Charles de Mareuil, Ecuyer. De gueules à une bande d'argent.

Digitized by Google

blié par Bertrand de Broussillon, p. XIV, qu'en 1457, le sceau d'Isabelle d'Auteville, abbesse du Pré au Mans, portait un écu à *trois fasces et un sautoir*. — La bordure doit être une brisure de cadets.

16 Etienne Tesson (1652-1712), éc., sr de la Viéville en la Mancellière et du Pontesson à Montigny où il était né, mort au Mesnil-Bœufs dont il était devenu sgr et patron présentateur par acquêt en 1702. — Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 91, et Tome XII, p. 107-109.

Mêmes armes qu'au n° 12 — II pour Robert Tesson, sgr de la Mancellière, son frère aîné.

17 Jean de Gallon, éc., sgr et patron de Virey. I. F., seigneurie achetée de Louis de Chérencey, en 1663, par Jean de Galon, père, sr des Carreaux. — Nob. Mor. p. 443.

Jean de Gaallon, éc., sr des Carreaux, dt par. des Biards lors R. Ch. p. 124 :

« De gueules, à trois rocs d'échiquier d'or. »

18 Le secrétaire du chapitre de l'église collégiale de Mortain.

19 du Mesnil, anoblis en 1544, dt à Montigny, Cuves et Le Buat, lors R. Ch. p. 674 :

« De gueules à trois croissants d'argent, 2 et 1. »

Julien Pitard dans Nob. Mor. p. 670 ne les cite plus qu'à Montigny et au Mesnillard et dit qu'ils ne possèdent point de fiefs. En dépouillant les registres paroissiaux du Buat, nous avons vu qu'ils y étaient, en 1641-47, sieurs de celui de la Masure.

20 Charles de Marseüil, éc., dt à Montigny, sgr de la moitié du fief d'Erou à Sourdeval. Nob. Mor. p. 654.

Charles de Marceul, sr de la Bazinière, par. de Montigny. R. Ch. p. 668, famille anoblie en 1593 :

« D'azur, à trois javelines ou épieux d'argent, emmanchés d'or. »

Digitized by Google

532	20	21	Charles du Vauborel, Ecuyer. *D'azur, à une tour d'argent.*
	20	22	Gilles de la Faucherye, Ecuyer. D'argent à un lion de sable.
	20	23	François Du Hamel, Ecuyer. D'argent *à un chevron* de gueules.
	20	24	Jacques de Verdun, Ecuyer. D'or, à une croix ancrée de gueules accompagnée de 3 merlettes de même, 2 en chef, et 1 en pointe.

(1) On ne connaissait, en effet, dans l'Avranchin, qu'une seule famille noble du nom de Verdun, avant l'abbé Desroches, qui, dans ses *Annales* de 1856, a indiqué d'anciens et de nouveaux Verdun, nobles et anoblis, et cela, dans les mêmes paroisses, ce qui paraît bien extraordinaire à priori. Il s'est, du reste, lui-même contredit, comme nous l'avons déjà fait remarquer dans le Tome XI des *Mémoires*, p. 156. Nous avons aussi fait ressortir, en faveur des Verdun actuels, l'erreur de blason commise par le chanoine Pigeon et leur classement par Chamillart dans l'ancienne noblesse. Nous devons faire davantage dans cet Armorial rectificatif. Nous reportant aux pages simplement désignées, nous allons transcrire les citations et assertions de ces auteurs pour les faire suivre d'objections plus complètes, les premières ayant été fort laconiques, et par trop discrètes

Digitized by Google

21 Mêmes nom et prénom qu'au n° 78-II, plus loin.
de Vauborel. R. Ch. p. 267 :
« D'azur à la tour d'argent ».

22 Gilles de la Faucherie dt au Mesnillard lors R. Ch.
Cordon de la Faucherie, anoblis en 1593 avec commutation en 1627 de leur nom de Cordon en celui de la Faucherie, terre du Mesnillard, dt dite par. et à Martigny lors R. Ch. p. 593 :
« D'azur à trois cordons d'or ».

23 François du Hamel, éc., sr du Vauliger, sgr du fief Normand à Vezins en 1692. Nob. Mor. p. 479.
Du Hamel, anoblis en 1578. R. Ch. p. 636 :
« D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses de même. »

24 De Verdun, sr de la Cour-du-Bois, dt à Vezins, srs de La Fougère et des Palais pour de Passais, dt à Barenton lors R. Ch. p. 273 :
« D'argent fretté de sable. »
Julien Pitard dit dans son Nob. Mor. p. 1207 : « Je trouve un Marguerin de Verdun esc. sr de Passais appelé à la vérification d'un aveu de François Mahé, l'an 1540. C'est sans doute de lui que MM. de Passais et de la Fougère dans la par. de Barenton sont sortis. Et je trouve vraisemblable que cette branche est issue de quelqu'un des seigneurs de Boussentier ou de Barenton que je viens de nommer. » (1).

---

sans aucun doute, allant à l'encontre d'historiens réputés, que l'on devait supposer ne pas s'être ainsi avancés à la légère et sans preuves. Nous étions d'ailleurs surpris de l'absence complète de toute protestation de la part des intéressés et nous n'avions point qualité pour en établir une en forme. C'est pourquoi nous ne fîmes alors qu'effleurer la question qui semble avoir été mal comprise.

Annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches **par l'abbé Desroches :**

P. 201, 2° § : « Nous aurions pu donner plus d'étendue à ce récit ; » mais cette famille de Verdun, après avoir longtemps brillé parmi » nous est éteinte. »

L'auteur se donne lui-même un démenti huit pages plus loin.

P. 209 : — « L'Echiquier de l'an 1198, dans les comptes « de taillage

Digitized by Google

20	25	Jacques Payen, Ecuyer. D'or à 3 têtes de more de sable 2 et 1.

» facto in ballia Cadomi per regem » nous présente N... et Robert de » Verdun (avec la même somme de 10 livres), *dont les descendants » sont aujourd'hui parmi nous.* »

Cette assertion est ensuite oubliée.

P. 321, 4e § : « Les Verdun de Boucé reparaissent encore ici. Les » Verdun, qui demeurent aujourd'hui à la Crenne, étaient venus de » Caen ; ils furent anoblis, en 1588, dans la personne de Jacques de » Verdun. »

C'est là une simple affirmation sans aucune preuve à l'appui.

P. 416, 1er § : « Deux autres manuscrits nous renseignent sur la » noblesse de plusieurs familles :... ; 1588, Jacques de Verdun, à » Caen, devient seigneur de Passais, ou Pacey. » (à Barenton).

Ce Jacques de Verdun, que l'abbé Desroches dit originaire de Caen, est porté comme ayant été anobli l'an 1588, dans l'élection d'Argentan, sous le n° 1480 de *l'Etat des Anoblis en Normandie*, publié par l'abbé Lebeurier, Archiviste de l'Eure.

Il descendait peut-être de Iean Verdun, Bachelier en Decret, garde du Scel des Obligations de la Vicomté de Caen, en 1505, cité dans l'*Histoire généalogique de la maison de Harcourt* par Gilles-André de la Roque, Tome III, p. 888.

Roissy ne trouva aucun Verdun à Barenton. Lors de sa Recherche, en 1599, Jean de Verdun, sgr de Barenton habitait Dorière en Saint-Laurent-de-Terregatte. Chamillart reconnut à Barenton, en 1666 ou années suivantes, en le classant parmi les anciens nobles : Charles de Verdun, éc., sieur des Palais, pour de Passais évidemment, âgé de 20 ans, fils Guillaume, fils André, fils Georges, marié à Bertrande de Vauborel, *en 1580*, c'est-à-dire avant l'anoblissement de Jacques dont il n'est nullement question, car Chamillart donne aussi la filiation dudit Georges, issu de Julien et de Françoise Couespel. A moins d'une bien mauvaise écriture ou lecture, Georges ne fait point Jacques.

Le Diocèse d'Avranches par l'abbé Pigeon :

P. 420 : « De Roissy rappelle le nom de Charles Verdun de la » Crenne, anobli en 1588 et originaire de Caen. »

Ainsi ce n'est plus Jacques c'est Charles, non seigneur de Passais, mais seigneur de la Crenne.

Mais Roissy ne cite ni l'un ni l'autre. Voici son article du 9e Febvrier 1599 :

Nicollas de Verdun sr de la Crasne, fils Pierre demt à Ausey serg.

Digitized By Google

25 Payen, srs de La Fresnaye aux Chéris, de la Lande dt au Buat et du fief de Montchouet à Chalandrey, (où se trouve aussi le fief Payen), lors R. Ch. p. 219 et 476 :
« D'argent, à trois tourteaux de sable, le premier chargé d'une rose d'or. »

---

de Pontorson, Élec. d'Avr., Nas fils Fçois, frere du susdit Nas mineur demt. à la Crasne serg. St-James (*sic*) Elec. d'Avr. veu leurs titres *d'ancienne noblesse* jouiront.

P. 422 : « Les de Verdun portaient : d'azur au trèfle d'or (manus-» crit du château de Dorière) », et en note : « Ces armes figurèrent pri-» mitivement dans la liste des cent dix-neuf chevaliers du Mont » Saint-Michel. Dom Huynes et dom de Camps nous apprennent » qu'elles furent remplacées, avec plusieurs autres, par différents » seigneurs qui voulaient se donner la gloire d'avoir défendu le » sanctuaire de l'Archange. »

Ce n'est guère probable, quoique nous ayons déjà expliqué, p. 238 à 240 du Tome XII des *Mémoires*, qu'il pouvait y avoir diversité d'armes dans une même famille, car on lit dans *l'Armorial de 1396, du hérault Navarre* (Thomas Carbonnel) :

Monsr Rolland (alias Richard) de Verdun *d'or fretté de noir*.

P. 443 : « Les de Verdun, d'Aucey, portent : d'argent fretté de sable. » Les de Verdun, de Boucey : d'azur au trèfle d'or. »

C'est encore une distinction sans preuves entre nouveaux et anciens Verdun.

P. 454 : « Nicolas de Verdun, seigneur de Barenton rendit aveu au » roi en 1403 et devint, pendant l'invasion anglaise, un des intrépides » défenseurs du Mont Saint-Michel. Ses armes bien différentes des de » Verdun de la Crenne qui, au XVe siècle, n'habitaient pas le pays, » sont : d'azur au trèfle d'or ».

Le défenseur du Mont était, non Nicolas, mais Guillaume de Verdun, no 508 de la liste du vicomte Oscar de Poli, qui lui donne pour armes : *d'argent fretté de sable*, un des rares écus, dit-il, encore visibles en 1630.

En 1463, Montfaut reconnut Guillaume de Verdun à Auxé, Elec. d'Avr., sergenterie de Pontorson, no 26. Or la Crenne se trouve dans cette paroisse d'Aucey où il y avait donc des Verdun au XVe siècle.

P. 470 : « Les de Verdun, branche nouvelle, portent *d'argent, fretté* » *de sable.* »

Le champ d'argent au lieu d'or est sans doute une brisure de branche cadette. Maintenant que l'on ne brise plus, les cadets doivent à notre avis, à moins d'une raison toute particulière, reprendre le

Digitized by Google

	20	26	Guillaume du Vaumesle, Ecuyer. Bandé d'or et d'azur, de six pièces.
533	20	27	Maurice de Verdun, Ecuyer. De même qu'à l'art. 24.
	20	29	Henry de Chastel, Ecuyer. De gueules à un château d'argent.
	20	30	Jean de Vaufleury, Ecuyer. D'azur à une croix d'argent.

---

blason de leurs aînés. C'est ainsi que pour notre propre compte, nous avons adopté les armes des Tesson de la Guérinière au Grand-Celland, tige des Tesson de la Mancellière qui portaient une fasce de plus, c'est-à-dire 7 au lieu de 6. — (L'accroissement des pièces semblables est une sorte de brisure dont on trouve des exemples, dit M. Ch. Grandmaison, archiviste-paléographe, dans son Dictionnaire héraldique).

En résumé, le guide, qui paraît bien fautif, de l'abbé Desroches, et, après lui, du chanoine Pigeon, a été un manuscrit trouvé au château de Dorière en Saint-Laurent-de-Terregatte. Il a été rédigé au siècle dernier et attribué à un Gaallon, dont on ne saurait prendre les explications pour articles de foi, étant, nous l'avons montré, en complet désaccord avec les recherches officielles. Cette seigneurie de Dorière était passée, par alliances successives, des Verdun aux Vivien, Avenel et de Gaallon, lesquels venaient du pays de Caen.

En réponse à nos observations, l'abbé Pigeon nous a dit lui-même qu'il n'écrirait pas aujourd'hui ce qu'il avait avancé, étant devenu d'un avis tout opposé.

Une phrase des plus suggestives, du savant historien du Mortainais, parue dans *l'Annuaire de la Manche* de 1881, art. *Barenton*, p. 7, et où il est parlé de confusions et de mémoires dans lesquels on aurait modifié la vérité des faits demandait des éclaircissements. Ils ont été des plus satisfaisants. M. Hippolyte Sauvage nous a fait savoir qu'il avait constaté que les de Verdun n'étaient venus à Barenton qu'à une époque relativement récente, mais qu'il les croyait néanmoins fort anciens.

Digitized by Google

26 Vaumesle, élec. d'Argentan. Nob. Norm. Tome I. p. 146 :
« D'azur, à trois aiglettes éployées d'or, surmontées d'un soleil de même. »

27 Voir n° 24-II.

29 Du Chastel, élec. de Bayeux, Vire, Coutances et Avranches, condamnés en 1667, puis maintenus la même année et en 1669. R. Ch. p. 776 :
« De gueules à la tour d'or, donjonnée de trois pièces. »

30 Jean de Vaufleury, sr de la Durandière et de Pouey au Teilleul, où se trouve aussi la terre de Vaufleury. Nob. Mor. p. 1197.

Il ne reste donc absolument rien de la distinction faite par l'abbé Desroches.

Cette note était composée lorsque nous avons vu sur un document qu'avant d'être officier de dragons (Tome XI des Mémoires, p. 106 et 109), le dernier sgr de Barenton : Charles-René de Verdun, aïeul de M. Edmond de Verdun, chef actuel de la famille, avait été page en la grande écurie, pour laquelle il fallait faire ses preuves, remontant à 1550, sans anoblissement connu. Ces preuves devaient se retrouver quelque part. Elles sont, en effet, au cabinet des titres de la Bibl. Nle, dans le nouveau d'Hozier, vol. 329, carton 160. Elles démontrent péremptoirement l'inanité des contestations de l'abbé Desroches. Les de Verdun actuels n'ont jamais été ni anoblis, ni même réanoblis ; ils sont bien sans anoblissement connu, c'est-à-dire qu'ils remontent, suivant l'expression consacrée, à la nuit des temps. La filiation dudit Charles-René, indiquée deux fois dans ce volume, coïncide parfaitement avec celle que nous avons prise dans la Recherche de Chamillart et donnée plus haut. Elle commence seulement un ou deux degrés au-dessus. On n'y rencontre pas une seule fois le prénom de Jacques. Charles-René était, comme nous l'avons déjà dit, Tome XI des *Mémoires*, p. 106, fils de Jeanne-Julienne-Geneviève de Verdun de la Crenne. Celle-ci eut pour demi-frère, issu d'un second lit, l'illustre chef d'escadre, Jean-René-Antoine de Verdun, seigneur et marquis de la Crenne (1741-1805), membre de l'Académie royale de la marine, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans *La Revue de l'Avranchin*, Tome II, p. 263 et Tome VI, p. 68-69. Ce savant marin, étant resté sans alliance, les deux branches de Barenton et de la Crenne n'en font plus qu'une à présent.

Digitized by Google

20	31	François de Vaufleury, Ecuyer. De même.
20	32	Caterine Deric, veuve de Gabriel de Gosselin, Ecuyer. D'azur à un croissant d'or.
20	33	Louis de la Fauchaye, Ecuyer. D'argent à une face de gueules chargée de 3 étoiles d'argent.
20	34	Jacques de la Barberye, Ecuyer. D'argent, à une bande de sable, chargée de trois molettes d'or.

Digitized by Google

De Vaufleury, famille anoblie en 1639, en la personne d'Etienne Vaufleury, sr de la Durandière, élu à Mortain, l'un des 12 associés du Canada. Anob. Norm. n° 673.

De Vaufleury. R. Ch. p. 750 :

« D'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre roses de même. »

31 François de Vaufleury, éc., sr de Saint-Patrice au Teilleul. Nob. Mor. p. 1197.

Mêmes armes que ci-dessus.

32 Catherine Dericq, fille de Nicolas et de Marguerite Lambert, avait épousé en secondes noces, à Rouen, en 1654, Gabriel de Gosselin, sgr de Martigny, également veuf d'un premier mariage, p. 11 de l'article indiqué ci-dessous.

Dericq, famille d'origine hollandaise, anoblie en 1646, en la personne dudit Nicolas Dericq, naturalisé français en 1630 (*Nicolas Dericq, grand marchand de Rouen au XVII^e siècle, — sa famille — Documents inédits concernant l'histoire du protestantisme en Normandie*, par E. Lesens. — *Bulletin des églises Wallonnes, Tome VI.*)

Déricq, élec. de Rouen. Nob. Norm. Tome I. p. 55 :

« Tranché d'or et d'azur à deux ancres de l'un en l'autre en pal, les trabes affrontées. »

33 Louis de la Faucherie, sgr du Bois-Tyrel au Mesnil-Bœufs. Nob. Mor. p. 365. — Cette seigneurie avait été apportée par Anne de Rommilly, mariée en 1616 à Julien Cordon de la Faucherie, sr de La Lande à Martigny, aïeul de Louis.

Mêmes armes qu'au n° 22-II.

34 Jacques de la Barberie, éc., sgr de Reffuveille.

Famille anoblie, en 1661, en la personne de Jean Gautier, sr de la Barberie, vavassorie de la par. de Reffuveille, avec commutation du nom de Gautier en celui de la Barberie, lettres de 1617 registrées en 1635. Nob. Mor. p. 115 :

« D'azur au lion d'argent tenant une épée de même; au chef d'argent chargé de trois hermines de sable. »

Cette famille n'est point dans R. Ch.

Digitized by Google

534	20	35	Pierre Du Buat, Ecuyer. Ecartelé au 1er et 4e d'azur à un rais d'Escarboucle fleurdelisé d'or au 2e et 3e bandé d'or et d'azur.
	20	36	Julien de la Broise, Ecuyer. De gueules, à 6 besans d'or posez 3, 2 et 1.
	20	37	Jean de Savigny, Ecuyer. De gueules, à trois lions d'argent couronnéz, lampassez et armez d'or 2 et 1.
	20	38	Martin de Brecey, Ecuyer. D'argent, à une croix de sable.

Digitized by Google

35 Le sr du Buat, sgr et patron présentateur du Buat. I. F. C'était bien Pierre, fils d'Etienne.

Du Buat, sgr du Buat. R. Ch. p. 52 :

« D'argent, à la bande dentelée de gueules, accostée de six merlettes de même. »

Les armes de deux chevaliers de Buat à la salle des croisades sont : d'azur, à l'escarboucle d'argent.

36 Julien de la Broisse, sgr et patron de La Chapelle-Urée. I. F.

De La Broise, sr du Boulevert et de La Chapelle-Urée, R. Ch. p. 315 :

« D'azur, à deux fasces d'or ; au chevron d'or brochant, accompagné en chef de deux molettes d'éperon et en pointe d'une molette d'éperon : le tout d'or. »

C'est là leur écu ancien, d'après Julien Pitard, qui blasonne leurs armes modernes : « D'azur au chevron d'or accompagné de 3 molettes d'éperon de même 2 et 1, celle de la pointe surmontée de deux petites fasces alaisées aussi d'or, celle d'en bas plus longue que l'autre à proportion de l'ouverture du chevron sous lequel elles sont posées. » Les soi-disant petites fasces alaisées se touchant, forment ce que l'on appelle en blason un pignon à deux montants.

37 Jean de Savigny, éc., sgr de la par. du Mesnil-Rainfray. I. F.

De Savigny, *olim* Gambier, anoblis en 1544, avec commutation, en 1598, du nom de Gambier en celui de Savigny. R. Ch. p. 715 :

« De sable, à la fasce d'argent, accompagnée de trois merlettes de même métal, 2 et 1. »

38 Martin de Brécey, éc., sr de la Sémondière et de la Doinellière à Brécey.

De Brécey (de la Sémondière) anoblis en 1616, confirmés en 1670, R. Ch. p. 753 :

« De gueules, à deux badelaires d'argent, placés en sautoir. »

Possédant le manoir de la Sémondière, nous avons dressé la généalogie complète de cette estimable famille qui s'est éteinte avec Françoise-Laurence de Brécey, dame Ruault-Coutances. La Doinellière fut vendue par elle, en 1798, et la Sémondière, en 1815, par son fils aîné, héritier bénéficiaire en 1811. En l'anoblissant, on tint cependant à la distinguer, par des armes toutes différentes, des

Digitized by Google

	20	39	Georges de Beaumont, Ecuyer. Gironné d'argent et de gueules de huit pièces.
	20	40	Julien Pitard, Ecuyer. D'azur, à 3 gerbes d'or, 2 et 1.
535	20	41	François Tesson, Ecuyer. De même qu'à l'article 12.
	20	42	Jean de la Houssaye, Ecuyer. D'or, à un *houx* arraché *de sinople*.
	20	43	Jacques Payen, Ecuyer. De même qu'à l'art. 25.
	20	44	Charles Payen, Ecuyer. De même.
	20	45	Jacques de la Houssaye, Ecuyer. D'or, à un *houx de sinople*.

Digitized by Google

seigneurs de Brécey qui portaient : « d'or, à la croix de sable, cantonnée de quatre merlettes de gueules. » R. Ch. p. 44, où ils ne sont plus que sgrs d'Isigny.

On suit ceux-ci jusqu'à la fin, dans les *Annales civiles et militaires du pays d'Avranches* par l'abbé Desroches, p. 364-365, à Brécey, Le Mesnil-Thébault et Isigny. Les barons et les marquis de Brécey furent les d'Amphernet et les de Vassy.

39 De Beaumont n'est ni dans R. Ch., ni Nob. Mor.

Plusieurs familles nobles de ce nom, même en Normandie.

40 Julien Picard pour Pitard, sgr, patron et présentateur de Saint-Jean-du-Corail. I. F.

Ledit Julien Pitard (1642-1714), est l'auteur de *La Noblesse du Mortainais*, manuscrit de la bibliothèque municipale de Mortain, dont il existe une copie non identique à la Bibliothèque Nationale sous le titre : *Fiefs du comté de Mortain*. Fonds français, n° 8.768. La date la plus récente que nous y avons relevée pour les présentes recherches est de 1711.

Pitard, Nob. Norm. Tome I. p. 121 :

« D'azur, au faucon d'argent, empiétant une perdrix d'or. »

41 François Tesson (1662-1728), éc., sr de l'Officière en La Mancellière, dt à Reffuveille. Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 169.

Mêmes armes qu'au n° 16-II.

42 Jean de La Houssaye, éc., sr du Plessis au Mesnil-Rainfray, mort en 1705. Nob. Mor. p. 511.

Jean de La Houssaye, sgr d'Erou à Sourdeval R. Ch. p. 405 :

« D'argent, à trois feuilles de houx de sinople. »

43 Voir n° 25-II.

44 Comme ci-dessus.

45 Jacques de La Houssaye dt au Mesnil-Rainfray, lors R. Ch. p. 405.

Digitized by Google

	20	46	Julien de la Houssaye, Ecuyer. De même qu'à l'article 42.
	20	47	Gilles de Lespine, Ecuyer. De même qu'à l'article 5.
536	20	48	Marie Roger, veuve de François Destanger Ecuyer. D'argent, à un chevron de gueules accompagné de 3 roses de même.
	20	49	Gilles de Fontenay, Ecuyer. D'azur à cinq annelets d'argent posez en sautoir.
	20	50	Jean du Mesnil, Ecuyer. De même qu'à l'art. 19.
	20	51	Jacques Tesson, Ecuyer. *Fascé d'hermines et de sinople diapré d'or.*

Digitized by Google

Mêmes armes qu'au n° 42-II.

46 De La Houssaye, sgrs du Mesnil-Rainfray et du fief d'Erou à Sourdeval, lors R. Ch. p. 405.
Mêmes armes que ci-dessus.

47 Voir n° 5-II.

48 Plusieurs familles nobles du nom de Roger. Aucune, bien-entendu, avec les armes indiquées ci-contre. — Les Destanger, srs de Heussey et des Brosses, dt à Romagny et à Heussey lors R. Ch. p. 357, portaient : « d'azur, à trois croix d'argent, 2 et 1. » Julien Pitard écrit leur nom de Stanger, Nob. Mor. p. 1103 et dit à l'art. de Heussé, p. 505, que François de Stanger tenait la moitié du fief de Heussé relevant de la baronnie des Biards ; mais le principal fief de cette par. de Heussé était celui des Espieux.

49 Gilles de Fonteney, sgr du fief de la Rifaudaye en Romagny. Nob. Mor. p. 402.
De Fontenay, srs de Rifundace pour Rifaudaye et du Bois, dt au Mesnil-Rainfray et à Moulines, lors R. Ch. p. 119 :
« D'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois merlettes d'or, accompagnée de quatorze hermines (aliàs merlettes) de sable, 7 en chef et 7 en pointe. »
Cette famille avait autrefois possédé la seigneurie de la par. de Fontenay.

50 Jean du Mesnil, dt à Cuves, lors R. Ch. p. 674.
Mêmes armes qu'au n° 19-II.

51 Jacques Tesson (1659-1737), éc., sr des Cours au Buat (branche aînée). — Il y avait aussi Jacques Tesson (1637-1707), éc., sr de la Bliais à Virey (rameau de la Mancellière).
Le blason indiqué par d'Hozier est exact, s'appliquant aussi bien aux armes des anciens barons féodaux du nom de Tesson qu'à celles des Tesson de l'élec. de Mortain. Ainsi, après avoir rabaissé ceux-ci par des armoiries octroyées d'office, semblablement à celles d'usurpateurs tolérés de la généralité de Rouen (Voir n° 24-II, élec. Avr.

Digitized by Google

20	52	Julien de la Faucherye, Ecuyer. D'argent, à un lion de sable.
20	53	Jean Couvey, Ecuyer. D'argent a 3 cœurs de gueules 2 et 1.

Digitized by Google

p. 47), il les a, en dernier lieu, singulièrement rehaussés. Employant cet excellent blason très héraldique, nous dirons que l'écu des Tesson de la Guérinière au Grand-Celland était : *fascé d'hermine et de sinople diapré d'or*, et celui de leurs cadets de La Hercendière à La Mancellière, ancêtres des sgrs de cette par. : *fascé de sinople diapré d'or et d'hermine*. Il va sans dire que les descendants de ces derniers ont parfaitement le droit d'adopter le blason donné par d'Hozier au représentant de la branche aînée de leur famille au Buat, la tige de la Guérinière ne figurant point dans l'Armorial. Nous sommes, d'ailleurs, complètement de l'avis de Vulson de la Colombière, qu'il est extravagant de compter les mouchetures que les peintres mettent sur les armoiries de la façon qui leur plaît et en nombre tel que le hasard ou le caprice le leur permet. (Ainsi l'écu de la Guérinière en avait 12 : 5, 4 et 3, et celui de la Hercendière 9 : 3, 3 et 3. La disposition décroissante est tout indiquée avec l'écu triangulaire et l'invariable avec le carré). Mais nous savons que l'usage contraire a prévalu et que l'on a commis la faute de faire d'une panne ou fourrure un métal chargé. En suivant la règle absurde de nos modernes héraldistes, on ne pourrait pas blasonner l'écu authentique des sires de La Roche-Tesson dont nous avons donné le fac-simile, p. 12, Tome XII des Mém. Soc. Arch. : *fascé de paillé et d'hermine* ; il faudrait dire : *fascé de paillé et d'argent ; les fasces d'argent chargées chacune de six mouchetures d'hermines.*

Le blason du héraut Navarre, en 1396, pour les Tesson de Normandie est pourtant bien : *fessé d'ermines et de paesle de six pieces.* (Catalogue faisant suite à l'Histoire Générale de Normandie de du Moulin).

52 Julien de la Faucherie, éc., sr de la Lande à Martigny, et du Bois-Tirel, au Mesnil-Bœufs, inhumé le 11 décembre 1721, dans l'église du Mesnil-Bœufs. (Registres paroissiaux).

Mêmes armes qu'au n° 33-II.

53 Jean Couvé, éc., sr de la Touche à Romagny. Nob. Mor. p. 304.

Couvey dt à Romagny et à Villechien lors R. Ch. p. 88 :

« D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles de même. »

Digitized by Google

537	20	54	Julien Henry de Francier. D'azur à un lion d'or lampassé et armé de gueules.
	20	55	René du Hamel, Ecuyer. D'argent à un chevron de gueules.
	20	56	Urbain du Hamel, Ecuyer. De même.
	20	57	Pierre du Rocher, Ecuyer. D'argent à une face de gueules accompagnée en chef de 2 coquilles de sable et en pointe d'une molette de même.
	20	58	François du Mesnil, Ecuyer. De même qu'à l'art. 19.
	20	59	Gilles François de Pontavice, Ecuyer. De gueules *à un pont de 2 arches* d'argent sur une rivière de même.
538	20	60	François de Pontavice, Ecuyer. De même qu'à l'art. 59.
	20	61	Jean Davy, Ecuyer. D'argent à un chesne arraché de sinople acosté de harpes de gueules.
	20	62	Pierre du Vauborel, Ecuyer. *D'azur à une tour d'argent.*

Digitized by Google

54 Henri-Julien de Francière, sgr de la par. de Juvigny et du fief du Mesniladelée à Sourdeval. Nob. Mor. p. 435.
Son grand-père, avocat à Mortain, avait épousé la fille et héritière de Samson de Saint-Germain, sgr de Juvigny. Leur fils fut anobli, puis supprimé.

55 René du Hamel était à l'armée navale lors R. Ch. et frère cadet de Jacques, sgr de Villechien.
Mêmes armes qu'au n° 23-II.

56 Urbain du Hamel était, en 1692, sgr du Boisferrand et de la par. de Moulines. Nob. Mor. p. 479.
Comme ci-dessus.

57 Du Rocher n'est point dans R. Ch. ni Nob. Mor.
On trouve ce nom dans le bailliage de Domfront en 1789.
Les armes données par d'Hozier sont celles d'une famille du Rocher ou du Rochier de Beaulieu en Bretagne.

58 François du Mesnil, sr de La Gondinière, à Montigny, lors R. Ch. p. 674.
Mêmes armes qu'au n° 50-II.

59 Gilles-François du Pontavice, mineur, 4e et dernier frère du sgr patron de Rouffigny, élec. d'Avr., lors R. Ch.
Du Pontavice, srs de La Mengeantière et de La Genouillère, dt à Bion et La Ferrière, élec. Mor. lors R. Ch. p. 469 :
« D'argent, au pont à trois arches de gueules.

60 François du Pontavice, sr de La Mengeantière, mort en 1703. Nob. Mor. p. 880.
Mêmes armes que ci-dessus.

61 Davy, sgr et patron de Vezins, srs de Belhusson et de La Princière, dt à Vezins, Le Teilleul et Parigny, lors R. Ch. p. 599.
Mêmes armes qu'au n° 98-I.

62 Pierre de Vauborel, éc., sr de Romilly,, dt à Bion, lors R. Ch. p. 267.
Voir n° 21-II.

Digitized by Google

	20	63	Estienne René Avenel, Ecuyer. *De gueules à trois aigles d'argent* 2 et 1.
	20	64	Siméon Paul fermin, Ecuyer. D'argent à une face de sable accompagnée de 3 molettes de même 2 en chef et 1 en pointe.
	20	65	N. Legager l'aîné, Ecuyer. D'or à une croix potencée de sable.
	20	66	Guillaume Avenel, Ecuyer. De même qu'à l'art. 63.
539	20	67	Jean de St Gilles, Ecuyer. D'azur, semé de fleurs de lis d'argent.
	20	68	N. de Gouvets l'aîné, Ecuyer. D'or à une face de gueules.
	20	69	Pierre de Saint Germain, Ecuyer, Prestre, curé de Chevencey. De même qu'à l'art. 14.

Digitized by Google

63 Etienne-René Avenel, éc., sr de la Touche-Boissirard et de la Ménardais à Fontenay, et des Trois-Epis à Romagny. Nob. Mor. p. 54, 1143.

Avenel, srs de Cordouzière (à Saint-Cyr-du-Bailleul), des Fontaines, de La Touche-Boissinaud pour Boissirard et de Nantray, dt au Rocher-(lez-Mortain), à Saint-Clément, à Fontenay et à Heussey, lors R. Ch. p. 283 :

« De gueules, à trois aigles d'argent. »

64 Siméon-Paul Fermin, sr d'Argouges à Husson, Nob. Mor. p. 370.

Firmin, de la ville de Mortain, condamné en 1667, puis maintenu en 1673. R. Ch. p. 785. Notes p. 51 :

« D'azur, à deux croissants d'or en chef et une coquille de même en pointe. »

65 Le Gager, dt au Mesnil-Thébault et à Virey, lors R. Ch. p. 787. Ils avaient obtenu, en 1635, des lettres d'anoblissement en tant que besoin serait :

« D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aiglettes au vol abaissé de même. »

66 Guillaume Avenel, éc., sr de de la Sciourie. Nob. Mor., p. 54. Il y a La Siourie à Barenton.

Mêmes armes qu'au n° 63-II.

67 Jean de Saint-Gilles, sgr et patron présentateur de Navetel. I. F. à cause d'Elisabeth de Gosselin, sa femme, était aussi sgr de Chasseguey par concession du Roi fondée sur ce que Catherine de la Bazoge, veuve de Jacques de Saint-Germain, sgr de Fontenay, était sortie du royaume pour sa religion. Nob. Mor. p. 988.

Mêmes armes qu'au n° 97-I.

Les armes données par d'Hozier sont celles de la famille de Saint-Gilles, par. de ce nom en Bretagne.

68 De Gouvets, srs du Port, de Loiselière et de May, dt à Heussey et à Bion, lors R. Ch. p. 393 :

« D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules; au chef d'argent. »

69 Le curé de Chérencey-le-Roussel.

Mêmes armes probablement qu'au n° 14-II.

Digitized by Google

	20	70	Marc Antoine de Gouvetz, Ecuyer. D'or, à une face de gueules.
	20	71	Martin Dumesnil, Ecuyer. De même qu'à l'art. 19.
	20	72	Gilles de Vaufleury, Ecuyer. D'azur à une croix d'argent.
	20	73	Cézar de Vaufleury, Ecuyer. De même.
540	40	74	Le Marquisat de Montéquot. De gueules à trois rochers d'argent 2 et 1.
	20	75	N. de la Touche, l'aîné, Ecuyer. D'or à trois tourteaux de gueules 2 et 1.
	20	76	Thomas de la Chambre, Ecuyer. *De sable à une face d'or frettée de gueules et accompagnée de 3 roses d'or 2 en chef et 1 en pointe.*
	20	77	Estienne de la Roque, Ecuyer, Conseiller du Roy, Lieutenant civil et criminel au siège de Tinchebray. *D'azur à trois faces d'argent.*
	20	78	Charles de Vauborel seigneur comte de Lapenty.

Digitized by Google

70 Marc-Antoine de Gouvets, sr de Beauvallon, dt à Ste-Marie-des-Monts, élec. de Vire, lors R. Ch., p. 393.
Mêmes armes qu'au n° 68-II.

71 du Mesnil, R Ch., p. 674.
Mêmes armes qu'au n° 58-II.

72 Gilles de Vaux-Fleuri, sgr et patron présentateur de Saint-Georges-de-Rouelley à cause de la dame sa femme. I. F. — Gilles de Vaufleury, sgr d'Oessé au Teilleul, mort sans enfants de Françoise du Vauborel, dame de Saint-Georges. Nob. Mor. p. 1197.
Mêmes armes qu'au n° 31-II.

73 César de Vaufleury, frère cadet de Gilles qui précède Nob. Mor. p. 1197.

74 Le Marquisat de Montécot en St-Cyr-du-Bailleul à René-François Doynel, sgr et patron de Cuves et de Montigny.

75 De La Touche, dt à Villechien, Buais, La Ferrière (srs de Saint-Maur, La Boussaudière, du Bois, etc.) lors R. Ch. p. 518 :
« D'azur, au levrier d'argent, colleté et bouclé d'or. »

76 Thomas de la Chambre, éc., sgr du Vauborel, au Mesnil-Gilbert. Nob. Mor. p. 236.
De La Chambre, de la par. du Mesnil-Gilbert, condamnés en 1666, puis maintenus en 1670. R. Ch. p. 775 :
« De sable à la fasce d'or frettée de gueules et accompagnée de trois roses d'or, 2 en chef et 1 en pointe. »
Julien Pitard dit que les de la Chambre étaient d'ancienne noblesse. C'est certain. Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 303.

77 De La Roque, éc., lieutenant particulier du Bailli de Mortain au siège de Tinchebray. Il était fils du sgr de Saint-Cormier. Nob. Mor. p. 930.
De La Rocque ou Roque, sr de Neufbourg, dt à Saint-Cormier, élec. Mor., lors R. Ch., p. 238 :
« D'azur, à trois fasces d'argent. »

78 Charles de Vauborel, comte de Lapenty, sgr et patron de Buais, de Lapenty et de *Saint-Symphorien*. I. F.

Digitized by Google

			D'azur à une tour d'argent.
541	20	79	Michel Sanson de Boisyvon, Ecuyer. D'azur à un lion d'or.
	20	80	Jean Erbilleheust, Ecuyer. D'azur à une licorne saillante d'argent.
	20	81	N. de la Chambre l'aîné, Ecuyer. De même qu'à l'art. 76.
	20	82	Charles Dumesnil, Ecuyer. De même qu'à l'art. 19.
	20	83	N. de Variguiere de Blainville l'aîné. *De gueules, à 3 chevrons d'argent.*
	20	84	Jacques Le Harivel, Ecuyer. D'or à un lion de gueules.
542	20	85	Charles Daurvy de Saint Pois, Ecuyer.

Digitized by Google

Mêmes armes qu'au n° 21-II.

79 Samson de Boisgnon pour Boisyvon, éc., sgr patron présentateur de Saint-Martin-de-Bouillant. I. F.
De Boisyvon, moderne, *aliàs* Jallot, sgrs de Saint-Martin-le-Bouillant, anoblis en 1471. Nob. Mor. p. 149 :
« Palé d'argent et d'azur de six pièces. »
Les anciens Bois-Yvon portaient : « palé d'argent et d'azur de six pièces à la bande de gueules. » Voir p. 69-71.

80 Jean de Billeheust, éc., sgr et patron des Loges. I. F.
De Billeheust. R. Ch. p. 298 :
« D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses de même, 2 en chef et 1 en pointe. »

81 Les de La Chambre habitaient la par. du Mesnil-Gilbert où ils possédaient les terres du Bois-Herbert et du Vauborel. Nob. Mor. p. 236.
Mêmes armes qu'au n° 76-II.

82 Charles du Mesnil, sr de La Goulière, frère cadet du sr de la Gondinière à Montigny. R. Ch. p. 674.
Mêmes armes qu'au n° 71-II.

83 Peut-être Jacques de Varigny (Warignyez), éc., sr d'Igny (de Digny), époux de Marguerite de Maxuel (Marceul), inhumée à Rouen, dans le cimetière des protestants, le 30 octobre 1757, à l'âge de 92 ans. — *Nicolas Dericq* par E. Lesens, p. 8, de l'article déjà cité au n° 32-II.
Les de Warignyez de Blainville, possédaient alors les fiefs de Marcilly et de Digny à Marcilly, et de Luce à Parigny. Nob. Mor. p. 1172 et Mém. Soc. Arch. Tome XI. p. 29-30, 66 à 69 et 175 :
« De gueules à trois chevrons d'argent. »

84 Jacques Harivel, sr de Hougny, par. de Fresnes, élec. de Vire et sgr du fief de Beauchesne, maître des Eaux et Forêts du comté de Mortain. Nob. Mor. p. 497.
Le Harivel, anoblis aux francs-fiefs, en 1470. R. Ch. p. 639 :
« De gueules, à trois roses d'or, 2 et 1. »

85 Charles Daurai pour d'Auray, baron de Saint-Pair (Saint-

Digitized by Google

			Lozangé d'or et d'azur.
	20	86	Jacques de la Barberye, Ecuyer. D'argent à 2 faces de sable.
	20	87	Esmanuel Fortin, Ecuyer. D'azur à une tour d'or sur un rocher d'argent.
	20	88	Jean Charles de Chantelou, Ecuyer. Lozangé d'or et de sable.
	20	89	Jacques du Bailleul, Ecuyer. D'hermines party de gueules.
	20	90	Melchior de Rivière, Ecuyer. D'azur à une croix engrelée d'or.
	20	91	Estienne de Marceul Ecuyer. De gueules à une bande d'argent.
543	50	92	La ville de Mortain. D'azur à une ville d'argent surmontée de 3 fleurs de lis d'or rangées en chef.
	20	93	Richard de Bernierl, Ecuyer. D'azur à trois pals d'or.
	20	94	René Joseph du Bailleul, Ecuyer, bailly de Mortain.

Digitized by Google

Pois), sgr et patron présentateur de Saint-Pois, Montjoie et Le Mesnil-Gilbert. I. F.

D'Auray, baron de Saint-Paër (Saint-Pois). R. Ch. p. 98 :

« D'azur, losangé d'or. »

86 Mêmes nom et prénom qu'au n° 34-II.

87 Emmanuel Fortin, éc., sr de la Cochardière à Romagny, lieutenant particulier au bailliage de Mortain. Nob. Mor. p. 428.

Mêmes armes qu'au n° 6-II.

88 Jean-Charles de Chantelou, éc., sgr de Signy à Reffuveille et de Maisoncelles à Saint-Clément. Nob. Mor. p. 263.

De Chanteloup ou Chantelou, sr du lieu et de La Lande, dt à Reffuveille. R. Ch. p. 326 :

« D'argent, au loup de sable passant, accompagné de huit tourteaux d'azur posés en orle. »

89 Du Bailleul.

Mêmes armes qu'au n° 2-II.

90 De La Rivière, élec. de Vire. R. Ch. p. 234 et Nob. Mor. p. 906 :

« Trois tourteaux de sable, en champ d'argent. »

91 De Marceul, srs de la Vespillière et de La Bazinière, dt au Mesnillard et à Montigny, lors R. Ch. p. 668.

Mêmes armes qu'au n° 20-II.

92 Mortain.

« D'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la bande componée d'argent et de gueules de six pièces. » Voir notre notice. Rev. Avr. Tome V. p. 347.

93 De Bernières, à Caen, anoblis en 1587. R. Ch. p. 556 :

« Coupé : au 1er recoupé, de gueules à une étoile d'or, et d'azur, à trois croissants d'or ; au 2e, d'argent, au léopard naissant de sable, armé et lampassé de gueules. »

94 René-Joseph du Bailleul, chevalier, sgr de Monteney, Bailli de Mortain. Nob. Mor. p. 110 :

Digitized by Google

		D'hermines party de gueules.
20	95	Louis Le Breton, Ecuyer. *D'argent* à un *chevron* d'azur et un chef de gueules chargé de 3 besans d'or.

Digitized by Google

Mêmes armes qu'au n° 89-II.

95 Louis Le Breton, sr des Ganteries, dt à Lingeard, lors R. Ch. p. 573, famille anoblie en 1473 :

« D'argent, à deux chevrons de gueules, accompagnés de trois coquilles de même. »

Digitized by Google

MORTAIN

SUIVANT L'ORDRE DU REGISTRE 2e

Folios	Livres	Numéros	
786	20	1er	Jaque de Verney, Pretre curé de la Parroisse de la Boulouze. De sinople à une bande ondée d'argent, coupé d'or, chaussé de gueules.
	20	2	Charle de St Mannieu Escuier. De sable à un (roc) d'échiquier d'or, coupé d'argent à un clou d'azur.
	20	3	Pierre Le Vanier, avocat en Parlement. Parti emmanché de trois pièces de sable et d'argent, coupé d'or à deux barres d'azur.
	20	4	Marin Claude prêtre curé de la parroisse de Ger. D'or à une macle d'azur, coupé de sable à un tau d'argent.
787	20	5	Pierre Dumaine prêtre curé de la par. roisse d'Hucson. D'or à deux pals de gueules coupé de tranché de sinople et d'argent.
	20	6	Mathurin Gilbert prêtre curé de la parroisse de ferrière. D'or, embrasssé à senestre de sinople coupé de gueules à une bande vivrée d'argent.
	20	7	Jean Le Breton prêtre curé de la parroisse de Luigchard. D'or, à un gland de sable, coupé d'azur à deux bandes d'argent.
	20	8	Daniel Butüel, prêtre curé de la parroisse du Mesnil Orenne.

Digitized by Google

ÉLECTION DE MORTAIN

III

1er Jacques du Vernay, curé de la Boulouze, de 1681 à 1723 (Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 440).
De ou du Vernay. R. Ch. p. 529 :
« D'azur, à trois fasces ondées d'argent. »

2 Charles de Saint-Manvieu, éc., fils du sr de la Mortière. Nob. Mor. p. 1019.
De Saint-Manvieux, sr de la Morlière, dt à Ferrières, lors R. Ch. p. 181 :
« De gueules, fretté d'argent ; au franc-quartier de même, chargé de 9 hermines. »

3 Bourgeois, avocat. Les Le Vannier, possédant fiefs, ont un article dans Nob. Mor. p. 1205. Julien Pitard dit que cette famille est des bonnes entre celles qui ne sont pas nobles.

4 Marin Calaudo II, curé de Ger, depuis 1697 jusque vers 1745.

5 Pierre Dumaine II, curé de Husson, de 1655 à 1703.

6 Mathurin Gesbert, curé de Ferrières, de 1685 à 1703.

7 Jean Lebreton, curé de Lingeard, de 1671 à 1705 (Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 293).

8 Denis Busnel, curé du Mesnil-Ozenne, de 1666 à 1704 (Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 449).

Digitized by Google

			D'argent à un chevron brisé d'azur coupé de sable à une rose d'or.
	20	9	Julien Clouard, prêtre curé de la parroisse du Mesnil Thebaut. D'argent à une redorte de trois pièces de gueules coupé de Gironné de sinople d'or.
	20	10	Jean Baptiste Vautier prêtre curé de la parroisse de S[t]-Quentin. Gironné d'argent et de sinople coupé de gueules à une redorte de 2 pièces d'or.
	20	11	Anne Du Pont, prêtre curé de la parroisse de S[t] Jean du Corail. D'argent, à une rose de sable coupé d'azur à un chevron brisé d'or.
	20	12	Jaque Hervieu prêtre curé de la parroisse du Rouchet. D'azur à deux bandes d'or, coupé d'argent à un gland de sable.
788	20	13	Jean Hure, prêtre curé de la parroisse de S[t] Médard de Cellant. D'azur à une bande vivrée d'argent, coupé d'or embrassé à senestre de sable.
	20	14	Jean Mabire prêtre curé de la parroisse de Montjour. Coupé au 1[er] tranché de gueules et d'or au 2[e] d'argent à deux pals de sinople.
	20	15	Jaque Leloutre prêtre curé de la parroisse de S[t] Martin le Boüillant. De gueules à un Tau d'argent coupé d'or à une macle de sinople.
	20	16	Jean Goby prêtre Prieur curé de la parroisse de Jurande. Coupé au 1[er] de sinople à deux barres d'or, au 2[e] emmanché de 3 pièces d'argent et de gueules.

Digitized by Google

9 Julien Clouard, curé du Mesnil-Thébault, de 1664 à 1701 (Rev. Avr. Tome VII, p. 302, 328).

10 Le curé de Saint-Quentin (sergenterie de Tinchebray, au diocèse de Bayeux).

11 Etienne Dupont, curé de Saint-Jean-du-Corail près Bion, de 1696 à 1700.

12 Jacques Hervieu, curé du Touchet, résigna en 1696 en faveur de Guillaume-Joseph Hervieu, qui exerça probablement jusqu'en 1711.

13 Jean Luce, curé de Saint-Médard-de-Celland, aujourd'hui Le Grand-Celland, de 1695 à 1700 (Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 400).

14 Pierre Mabire, curé de Montjoie, résigna en 1708 (Mém. Soc. Arch. Tome XI, p.282).

15 Jacques Leloutre, curé de Saint-Martin-le-Bouillant, depuis 1692 jusque vers 1722.

16 Le curé d'Yvrande (sergenterie de Tinchebray), au diocèse de Bayeux.

Digitized by Google

	20	17	Charle de la Jaille pretre curé de la parroisse de Seuté. De sinople à un clou d'argent coupé d'or à un roc d'échiquier de gueules.
	20	18	Melchior de Rivieres Ecuier. D'or chaussé de sable, coupé d'argent à une bande ondée d'azur.
	20	19	Jaque Le Secue prêtre curé de la parroisse de Buat. De sable à une pomme de pin d'argent coupé d'or à une jumelle d'azur.
	20	20	Julien Boursin Prêtre curé de la parroisse de Juvigny. Coupé au 1er d'or à un pal vivré d'azur au 2e cinq points de sable équipolez a 4 d'argent.
789	20	21	Charles de Verdun femme de Guillaume Avenel Ecuier. Coupé au 1er taillé d'or et de gueules au 2e de sinople à un croissant d'argent.
	20	22	Anne de la Mererie Damelle. D'or à un écusson de sinople coupé de gueules à un croissant d'argent.
	20	23	Elizabeth Pouquet femme de Jean de Hauteville, Ecuier. Coupé au 1er d'or à un rustre de sable, au 2e écartelé en sautoir d'azur et d'argent.

Digitized by Google

17 Charles de la Jaille, curé de Heussé, de 1690 à 1710. de La Jaille Nob. Bret. :
« D'argent à la bande fuselée de gueules, à la bordure de sable chargée de huit besants d'or. »

18 Mêmes nom et prénom qu'au n° 90-II.

19 Jean Le Cesne, curé du Buat, de 1696 à 1711.

20 Julien Boursin, curé de Juvigny, de 1674 à 1701.

21 Charlotte de Verdun, femme de Guillaume Avenel, éc., sr de la Sciourie, Nob. Mor. p. 54. N° 66-II.
Mêmes armes qu'au n° 27-II pour Verdun.

22 Femme.

23 Voir n° 15-II.
Le nom de la femme de Jean d'Hauteville, sgr des Genetais au Mesnil-Thébault, n'est point indiqué dans la généalogie de cette famille par Nob. Norm. Tome I, p. 108. — Nous connaissons le nom ci-contre par Luc Pouquet, ministre des prêches de Chasseguey, de Fontenay et de Ducey, de 1626 à 1637, et de celui de Pontorson en 1660. *Nicolas Dericq* par E. Lesens, p. 18 de l'article déjà cité aux n°s 32 et 83-II. Le contrat de mariage est de 1671. Jean d'Hauteville et Elisabeth Pouquet abjurèrent le protestantisme, le 30 décembre 1685, année de la révocation de l'édit de Nantes. Rev. Avr. Tome VII, p. 300 et 314. Les auteurs ont mal lu ce nom. L'un l'écrit Fouquet, et cite pour le contrat la date de l'article précédent dans les Annales de l'abbé Desroches, l'autre Pouguet.

Digitized by Google

20	24	N. du Mas Ve d'Est de Marcillly. D'argent à une fasse vivrée d'azur coupé de sable à une lozange d'or.
20	25	Pierre Rausegeard pretre curé de la parroisse de Montgottin. D'argent, à une bordure de gueules coupé de sinople à un chevron d'or.
20	26	Roger Vienne Prêtre curé de la parroisse d'Isigny. Coupé au 1er d'argent, écartelé de sinople au 2e de gueules à une larme d'or.
20	27	Guillaume Tourel prêtre, curé de la parroisse de Navetel. D'argent à une coquille de sable coupé d'azur à une barre vivrée d'or.
20	28	N. de la Bazoge, seigneur du Montrevel. D'azur à un pal d'or, coupé d'argent à une molette de sable.

Digitized by Google

24 Plusieurs familles nobles du nom de du Mas dans Arm. Rietstap. Aucune en Normandie. Julien Pitard dit dans Nob. Mor. p. 650 qu'il y a longtemps qu'on ne parle plus de la maison de Marcilly à laquelle il donne pour armes, d'après un sceau, une aigle éployée. C'est probablement un nom estropié, comme il y en a tant, par les scribes de l'Armorial. En 1628, Gilles de Rommilly avait épousé Catherine de Mas qui pouvait vivre encore octo ou nonagénaire à l'époque de la création de cet Armorial.

25 Pierre Vaullegeard, curé de Montgothier, vers 1695 jusqu'à 1729 (Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 458).

26 Roger Vienne, curé d'Isigny, de 1679 à 1718.

27 Guillaume Touroul, curé de Navetel, de 1698 à 1708.

28 De la Bazoge nouveau, *aliàs* Sauvé Métairie (Métairie, fief de Chevreville). Anoblis en 1593, avec mutation du nom de Sauvé en celui de La Bazoge, ces modernes de La Bazoge furent sgrs des par. de La Bazoge, de Chevreville et de Chasseguey. Nob. Mor. p. 125, 988 et 1052, et *Nicolas Dericq* par E. Lesens, p. 7 et 8 de l'article déjà cité aux n^{os} 32 et 83-II, et 23-III.

« D'or à la fasce dentelée d'azur chargée d'une épée d'argent aussi posée en fasce, la fasce accompagnée de 3 casques de sable 2 et 1. » — Nob. Mor. p. 126.

On trouve dans Anob. Norm. p. 93, n° 646, lettres d'anoblissemet et de continuation de nom de Guillaume Jaunez, sr de la Bazoche et de Chevreville, données en l'an 1593, et, en note : le manuscrit du marquis de Chambray dit Samets, au lieu de Jaunez, et celui, publié par l'auteur, de la comtesse Dumanoir, au château d'Acquigny, ajoute en marge : Jaunez a present Bazoche. — Jaunez ou Jauné est donc, évidemment, une mauvaise lecture de Sauvé.

Digitized by Google

	20	29	Elizabeth Genet Dam^elle. D'azur à une barre ondée d'argent coupé d'or à un sautoir de sable.
790	20	30	Pierre Crettay prêtre curé de la parroisse de Barenton. De gueules à une tierce d'or coupé d'argent à une Etoile de sinople.
	20	31	Jean Joüanne prêtre curé de la parroisse du Mesnil bœufs. De gueules à une fasse d'argent coupé d'or flanqué de gueules.
	20	32	André Pomier pretre curé de la parroisse de S^t-Simphorien. Coupé au 1^er de sinople à une croix pallée d'argent au 2^e palissé en pal de 6 pièces d'argent et de gueules.
	20	33	N. Vaultier prêtre curé de la parroisse du Mesnil rainfray. De sinople à un chevron ondé d'argent, coupé d'or à un crampon de gueules.
	20	34	Anne de Paval, femme de René du hamel, Ecuier. De sable à une anile d'or, coupé d'argent à une fasse ondée d'azur.
	20	35	Mathieu Radulp prêtre, curé de la parroisse des Buais. De sable à une chaussetrape d'argent coupé d'or à une merlette d'azur.
	20	36	Julien du Cornu prêtre curé de la parroisse de la Bazoge. D'or, à une bande d'azur, coupé de sable mantelé d'argent.
	20	37	Suzanne Colardin femme de Maurice de Verdun, Ecuier.

Digitized by Google

29 Femme. Genet, au Maine, dans Arm. Rietstap. « De gueules au sautoir d'argent. »

30 Pierre Crestey, curé de Barenton, de 1678 à 1703. Mort le 23 février, il eut pour successeur, de 1703 à 1740, René d'Anzeray, frère de Louis d'Anzeray, sgr et patron présentateur de Barenton, mentionné comme tel par I. F.

31 Jean Jouenne, curé du Mesnil-Bœufs, de 1682 à 1720.

32 André Poirier, décédé curé de Saint-Symphorien, en 1707.

33 Jacques Vautier I, curé du Mesnil-Rainfray, démissionnaire en 1697. Jacques Vautier II exerça de 1697 à 1728.

34 Voir n° 55-II.

35 Mathieu Radulphe II, prieur-curé de Buais, de 1677 à 1718.

36 Julien Le Cornu, curé de la Bazoge avant 1692 et jusqu'en 1709.

37 Voir n° 27-II.

Digitized by Google

			D'or, à un chevron ployé de gueules coupé de sinople à une croix d'argent.
791	20	38	Gilles d'Argouges prêtre curé de la parroisse de Martigny. D'or, à une billette de sinople coupé de gueules en pal ondé d'argent.
	20	39	Jean Avenel Ecuier, sr de Mantreil. D'or à une barre de sable, coupé d'azur embrassé à dextre d'argent.

---

(1) Julien Pitard, dans son Nobiliaire du Mortainais, a esquissé la généalogie des différentes branches de la famille Avenel, ce qui nous a permis de dire, Tome XI des *Mémoires*, p. 102, que Jacques Avenel, acquéreur définitif, en 1657, du fief de Nantrey à Heussé, descendait au 9me degré de Fralin, frère puîné du dernier baron des Biards du nom d'Avenel. Il n'y a aucune raison d'en douter malgré les vagues insinuations, conséquemment sans portée, de l'abbé Desroches (p. 7 de sa *Réponse* du 1er décembre 1856, imprimée à Avranches chez Tribouillard, pour faire suite à ses *Annales*).

Frédéric-Auguste d'Avenel de Nantrey, aïeul des représentants actuels de la famille, fit ses preuves en 1779. Elles se trouvent au cabinet des titres de la Bibl. Nle dans le Nouveau d'Hozier, vol. 19. Nous allons en extraire sa filiation suivie, commençant à Robert Avenel, que Julien Pitard fait arrière-petit-fils dud. Fralin. S'appuyant sur des documents authentiques, elle remplacera avantageusement la généalogie parue en 1877, et que nous avons déjà signalée *loco citato*, comme n'étant même pas conforme à la Recherche de Chamillart. Cette généalogie passablement fantaisiste commence par SIX comtes de Mortain du nom d'Avenel, que l'on n'a pas besoin de chercher sur la liste qui en a été publiée par le chanoine Pigeon, p. 475-480 de son *Diocèse d'Avranches*, conformément à leur monographie par M. Hipp. Sauvage, l'historien du Mortainais. La suite est à l'avenant. C'est une série d'erreurs et de titres imaginaires de toutes sortes. Les terres qui ont appartenu à plusieurs branches sont attribuées à une seule sans tenir compte des époques auxquelles elles sont entrées dans la famille et en sont sorties, ce qui produit les plus étranges anachronismes.

La filiation que nous allons indiquer concorde parfaitement avec les renseignements de Julien Pitard, sauf que celui-ci donne aux membres d'une autre branche, le titre de sieurs de la Cocherie, qu'il remplace pour ceux

Digitized by Google

Collardin, anoblis en 1544, élec. de Vire, R. Ch. p. 589 : « De sable, à la fasce d'or, chargée à senestre d'un tourteau de gueules et surmontée au quartier dextre d'une fleur de lys d'or. » — Collardin, *aliàs* Le Large, élec. de Vire et d'Avranches, condamnés puis maintenus en 1667, R. Ch., p. 779 : « De sable, à la fasce d'or, chargée à senestre d'un tourteau de gueules et surmontée au canton dextre, d'une fleur de lys aussi de gueules » (couleur sur couleur).

38 d'Argouges, R. Ch. p. 97 et 98 :
« Ecartelé d'or et d'azur, à trois quintefeuilles de gueules ou de sable, 2 et 1, celle en pointe brochant sur les deux quartiers. »

39 Jean Avenel, éc., sgr de Nantray à Heussey, mort en 1705. Nob. Mort. p. 54.
Mêmes armes qu'au n° 66-II (1).

---

qui nous occupent par celui de sieurs de la Saudraye. De plus, il classe cette dernière branche sous le titre général de sieurs de Villauran, aujourd'hui Villavran à Louvigné-du-Désert. Voir VI[e] et VII[e] degré ci-après.

I. — Robert Avenel, marié à Jourdette de Vaulinge, dame de Chalandrey (Donation commune faite le 9 juin 1425).

II.— Gilles Avenel, sr de la Touche-Boissirard à Fontenay, marié à Isabeau de Vauborel dont la dot fut définitivement constituée en 1467.

Montfaut le renvoya payer la taille, en 1463, tandis qu'il reconnaissait la noblesse de Guillaume, son frère aîné, à Chalaudrey.

III. — Michel Avenel, sr de la Haute-Cocherie à Lapenty, marié, en 1511, à Françoise Baril.

IV. — Gilles Avenel, sr de la Cocherie, marié, en 1546, à Bertrande Cheval.

V. — Jean Avenel, sr de la Cocherie et de la Saudraye, marié (en 1581, R. Ch.) à Catherine de L'Espinne.

Il demeurait à Romagny, lorsqu'il fut reconnu d'*ancienne noblesse* par Roissy, le 13 février 1599, à Bayeux.

VI. — Antoine Avenel, sr de la Bourdonnière à Romagny, dit aussi sr de Nantrey (en partie sans doute), Conseiller du Roi, Lieutenant de la Vicomté de Mortain, marié, en 1622, aux Loges-Marchis, à Marie du Chastellier, fille du défunt sgr de Villauran à Louvigné-du-Désert

VII. — Jacques Avenel, sr de Nantrey à Heussé (qu'il acquit pour l'autre partie, en 1657, d'après Julien Pitard) et du Plessis à St-Georges-de-Reintembault, marié, en 1652, à Suzanne Guérin, dame de Fohenno, dans la sénéchaussée de Ploërmel.

Chamillart classa deux fils de Jacques Avenel, encore anonymes, à 11 et 6 ans, dt à Heussé, parmi les nobles sans anoblissement connu, autrement

Digitized by Google

20	40	Noel Laisné prêtre curé de la parroisse de Coulouvray. D'argent embrassé à dextre d'azur, coupé de sable à une barre d'or.
20	41	Michel Olivier prêtre curé de la parroisse de Saint Cir. D'argent à un pal ondé de gueules, coupé de sinople à une billette d'or.
20	42	Guillaume Fillet, prêtre, curé de la parroisse des loges. De gueules à un roüet à filer d'or.
20	43	Alexandre Gautier prêtre curé de la parroisse de Marcilly. D'azur à un coq d'argent.
20	44	N. de Vaurleury Ecuier. De gueules a un rencontre de bœuf d'argent.
20	45	Jean Giroult prêtre curé de la parroisse de Vengernis. D'azur à un écusson gironné d'or et de gueules.
20	46	Michel de la Broise prêtre curé de la parroisse de Beaufirel. De gueules à une brosse d'or.

---

dit d'*ancienne extraction*. L'abbé Desroches, p. 365 de ses *Annales*, prétend avoir trouvé dans de vieux titres qu'ils se nommaient tous les deux Antoine. Dans un acte de partage de 1681, on ne voit figurer que Jean, sr du Plessis, qui suit, et, Jacques-Robert, son frère aîné, sr de Villauran à Louvigné-du-Désert. On trouva, en 1677, les mêmes prénoms avec les mêmes surnoms de sieuries dans l'extrait des anciens registres de cette paroisse publié, en 1895, par l'abbé Paul Paris-Jallobert.

VIII. — Jean Avenel, sr de Nantrey et du Plessis, marié, en 1693, à Suzanne de Vauborel de Longuèves au Teilleul.

IX. — Gabriel-Olivier d'Avenel, sr de Nantrey et de Longuèves, marié, en 1722, à Jeanne-Marguerite Tesson de la Mancellière.

Digitized by Google

40 Noël Laisné, curé de Coulouvray, de 1673 à 1701. Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 326.

41 Michel Olivier, curé de Saint-Cyr-du-Bailleul, de 1671 à 1702.

42 Guillaume Fizel, curé des Loges-sur-Brécey, de 1697 à 1708. Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 358.

43 Noble homme Alexandre Gaultier, curé de Marcilly, de 1694 à 1731.
Deux familles nobles de ce nom dans R. Ch. dont l'une, p. 382, dt par. de Boisyvon, élec. d'Avr. et par. de St-Jean-du-Corail, élec. de Mor.
Voir n° 96-I.

44 De Vaufleury.
Mêmes armes qu'au n° 73-II.

45 Julien Giroult, curé de Vengeons, de 1689 à 1718.

46 Richard de la Broïse I, éc., curé de Beauficel, de 1666 à 1704.
De la Broïse à Beauficel, R. Ch. p. 315.

X. — Jean-Baptiste-René-Germain d'Avenel, sr de Nantrey et de Longuèves, marié à Olive-Marie Malherbe.

XI. — Ledit Frédéric-Auguste d'Avenel, né à Nantrey, le 8 février 1767 (marié à Augustine-Emilie Danjou du Longuay. — Nob. Norm. Tome II, p. 549 et *Annuaire de la Noblesse* de 1877, p. 127).

Julien Pitard dit avec raison que la maison des Avenel, sgrs des Biards et de Chalandrey, etc., a toujours été regardée comme une des plus nobles et des plus anciennes du Comté de Mortain. Elle doit donc tenir à rester elle-même, c'est-à-dire telle que nous la faisons connaître.

Digitized by Google

792	40	47 bis	Jaques du Mesnil Adelée Ecuier, et N. sa femme. D'argent à un aigle de sable a colé *(accolé)* d'or à un lion naissant de gueules.
	20	48	Jean François Cambray pretre curé de la parroisse du Mesnilard. D'azur à un concombre d'or tigé et feuillé de même.
	20	49	Michel Guilbert prêtre curé de la parroisse de Velnis. De sable à une anguille d'argent.
	20	50	René Muriel prêtre curé de la parroisse de Dion. De gueules à une fasse crenelée d'argent massonnée de sable.
	25	51	La Communauté des Maîtres Cordonniers et Carleurs de la ville de Mortain. D'azur à un compas de cordonnier d'or.
	20	52	Jean le Valois lieut. de la Milice de Mortain. De sable à une valise d'argent.
	25	53	La Communauté des Maistres Boullangers de la ville de Mortain. D'or à une pelle de four de gueules.
	20	54	Pierre du Rocher, Ecuier, Sieur de Louvigny Cap[e] de la milice bourgeoise de la ville de Mortain. D'azur à un rocher d'or.
793	20	55	Louis du Rocher, Ecuier prêtre chanoine dans l'église collégialle de Mortain. Comme cyd[t]. article 54.
	25	56	Le Corps des Officiers du baillage de Mortain.

Digitized by Google

Mêmes armes qu'au n° 36-II.

47 Jacques du Mesnil-Adelée, éc. sr de la Prévostière dt à Chérencé-le-Roussel lors R. Ch. p. 196, et où la famille possédait le fief du Tertre, en 1692. Nob. Mor. p. 672. « D'argent, à trois chevrons de gueules ».

48 Jean-François de Combray, de Barenton, curé du Mesnillard, de 1695 à 1726. — Non-noble, mais il a existé très anciennement une famille noble du nom de Combrey. Nob. Mor. p. 290.

49 Michel de Guillebert, d'Orval, curé de Vezins, de 1668 à 1723.
Deux familles de ce nom anoblies avec armoiries différentes dans R. Ch. p. 634, 635, élec. de Bayeux.

50 René Muriel, curé de Bion, de 1694 à 1706.

51 La corporation des maîtres Cordonniers et Carreleurs.

52 Le lieutenant de la milice de Mortain.

53 La corporation des maîtres Boulangers.

54 Pierre du Rocher, sgr de Juvigny, capitaine et gouverneur de Mortain en 1730. *Maison de Clinchamp* par J. Noulens, p. 681. Voir Annuaire de la Manche de 1883, p. 41.
Mêmes nom et prénom qu'au n° 57-II avec armes différentes.

55 Un chanoine de l'église collégiale.
Voir ci-dessus.

56 Le corps des officiers du Bailliage.

Digitized by Google

			D'azur à une main de justice et un sceptre le tout d'or passez en sautoir.
	20	57	Jean Joset Sieur de Waux C^er du receveur des Tailles de l'Election de Mortain. D'argent à un batteau de gueules.
	20	58	Bernard de Curuchet prêtre, chanoine dans l'église collégialle de Mortain. D'azur à une cruche d'argent.
	20	59	Jean Besnier avocat en parlement occupant en la Juridiction de Mortain et autres en dépendantes. D'or à une crinière de sinople posée en fasse.
	25	60	La Communauté des Maistres apotiquaires de la ville de Mortain. De gueules à une seringue d'argent.
794	20	61	Jean Guesdon, Ecuier, Sieur de Beauchesne ancien brigadier des Gardes du Corps du Roy. D'argent à un guéridon de sable.
	20	62	Jean Baptiste Pontaut, avocat en parlement, occupant en la juridiction de Mortain et autres en dépendantes. D'or, à un pont de gueules.

Digitized by Google

57 Le Conseiller du receveur des Tailles.

58 Le sr Bernard de Curuchet, chanoine de Mortain, sgr et patron présentateur de Husson à cause de son canonicat. I. F. — Non-noble.

59 Bourgeois, avocat.

60 La corporation des maîtres Apothicaires.

61 Jean Guesdon, sr de Beauchesne, résidait alors à Tinchebray.

Les Guesdon de Beauchesne obtinrent, en 1779, des lettres de noblesse en forme sur lesquelles on dit qu'ils vivaient noblement depuis plus de deux cents ans. Renseignement fourni par notre savant confrère, M. Aldestan Guesdon de Beauchesne dt au château de La Roche-Talbot, par. de Souvigné près Sablé (Sarthe).

Les armes fixées par d'Hozier dans ces lettres de noblesse sont :

« D'azur à deux épées d'argent passées en sautoir, les pointes en haut, ayant leurs gardes et poignées d'or et surmontées de trois roses aussi d'or posées l'une à côté de l'autre. »

Le Nob. Norm. Tome II, p. 129, s'est donc complètement trompé en donnant à cette famille un blason d'azur, à trois falots d'or, allumés de gueules.

62 Ce Pontaut n'ayant point le titre d'écuyer, les armes ci-contre lui appartiennent exclusivement. Les de Pontault ou Ponthaud, sgrs de La Motte, à St-Mars-d'Egrenne, de Villaine à St-Front-de-Collières et de St-Brice-en-Passais, dans l'élec. de Domfront, anoblis, en 1629, par l'édit en

Digitized by Google

20	63	Jean Baptiste Guesdon, avocat en Parlement, occupant en la juridiction de Mortain et autres en dépendantes. Comme cyd[t] article 61.
20	64	Jaque Taluende avocat en parlement occupant en la juridiction de Mortain et autres en dépendantes. D'or, à un boisseau de gueules.
20	65	Guillaume Abraham C[er] du Roy Enquesteur et Commissaire examinateur en la juridiction de Mortain et autres en dépendantes. D'or à un bellier de sable.
20	66	Jaque Clinel avocat en parlement occupant en la juridiction de Mortain et autres en dépendantes.

Digitized by Google

faveur de la Société du Canada (Anob. Norm. p. XVI, et 101, n° 707), portaient : « gironné de sable et d'argent. » Nob. Norm. Tome I, page 123.

Les seigneuries de St-Brice et de Villaine passèrent, par allances successives, des Ponthaud aux Tesson et aux Gaudin du Plessis à la Godefroy qui prirent les noms de Gaudin de St-Brice et de Gaudin de Villaine. Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 91.

Le Nob. Mor., p. 883, dit bien qu'alors les Pontault de l'élec. de Mortain n'étaient pas nobles tandis que ceux de la Vicomté de Domfront avaient été anoblis, et, le docteur Olive dans sa *Noblesse Normande, Preuves et Armoiries*, nobiliaire manuscrit légué par lui à M. de Léonard de Juvigny à Bayeux, rattache à ces derniers : Mathurin-André-Marie de Ponthault, éc. sgr du Plessis (en partie) à Heussé, maître des Eaux et Forêts du Comté de Mortain, en 1785, représenté à l'Assemblée de la Noblesse du Bailliage de Mortain, en 1789. Dans le *Catalogue des Gentilshommes de Normandie*, qui prirent part en personne ou par procuration à l'élection des députés aux Etats-Généraux, publié par MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy, p. 46, son nom, une seule fois cité, est écrit Ponthaud.

63 Ce Guesdon était bien de la même famille que celui du 61-III, ci-dessus ; mais il appartenait à une autre branche détachée de la première vers le commencement du XVII^e^ siècle. Le lieu d'origine de l'une et de l'autre était à La Mardelle à Perriers-en-Beauficel. — Voir Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 153, et Tome XII, q. 259.

64 Bourgeois, avocat.

65 Guillaume Abraham, enquesteur au bailliage et vicomté de Mortain, sgr du fief du Bois-Gobbey à Chevreville, acquis en partie par Nicolas Abraham qui en rendit aveu en 1538. — Nob. Mor. p. 7. Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 31, 34, 35, 158.

66 Bourgeois, avocat.

Digitized by Google

			De gueules à deux clefs adossées d'or posées en pal.
	20	67	François Gallier prêtre curé de la paroisse de Tunerbray. D'argent à 3 glands renversez de sinople posez 2. 1.
795	20	68	Guillaume Vauborel Ecuier, Sieur de Louvigny. D'argent à un arbre parti de sinople et d'or.
	20	69	Alexandre Le Marié, advocat en Parlement. De gueules, à un bois de cerf d'or.
	20	70	Pierre Martin Ecuier, Sr de Saint-Monnieux. De sable à un marteau d'or.
	20	71	Guillaume Ouffroy habitant de St-Pierre. D'argent à une tige de chardons de sinople.
	20	72	Jean Auduel Ecuier Sr de Montreïl. D'or, à une écuelle de gueules.
	20	73	Sebastien Bouillet receveur du sel blanc dans les bours de St Poix et Brecy. D'argent à une marmite de sable.
	20	74	N. le Mazier prêtre Curé de la parroisse de halande. D'or, à deux masses d'armes de sables passées en sautoir.
	20	75	Margueritte Osselin dame de la parroisse de Linguehard. D'azur à une sole d'or.
			Fait par nous à Paris le dix-neuf Xbre 1703. Signé : dhozier.

Digitized by Google

67 Le curé de Tinchebray, au diocèse de Bayeux.

68 De Vauborel.
Mêmes armes qu'au n° 78-II.

69 Bourgeois, avocat.

70 Pierre Martin, éc., sr de Saint-Manvieux, de la par. de Montigny. R. Ch. p. 428 :
« D'argent, à trois pies de sable », peut-être des martinets qui feraient des armes parlantes. Nob. Mor. p. 655.

71 Bourgeois.

72 Mêmes nom, prénom et surnom de seigneurie qu'au n° 39-III.

73 Le receveur du sel blanc dans les bourgs de Saint-Pois et de Brécey.

74 André Mazier, curé de Chalandrey, de 1695 à 1724.

75 Les sgrs et présentateurs de Lingeard étaient les héritiers de Charles de Saint-Pol. I. F. De Saint-Paul, sr de Lingeard. R. Ch. p. 475 : « d'argent au sautoir de sable, engrêlé de gueules, accompagné de trois roses de gueules en chef, 2 et 1. »

Digitized by Google

REMARQUES SUR LES BLASONS DE D'HOZIER

Ancien juge d'armes de France, garde de l'Armorial, et de nouveau juge d'armes

Comme le dit M. Godefroy de Crollalanza, p. 15 de son *Héraldique Officielle* (1), Charles d'Hozier apposait donc tranquillement son visa, lequel faisait autorité, au bas des facéties héraldiques des agents de l'impôt, commis de Vanier, spirituels comme des voyageurs de commerce.

Pour l'honneur de d'Hozier, ancien juge d'armes de France, garde de l'armorial, et de nouveau juge d'armes, il faut croire, en effet, que malgré l'indication ci-dessus, qui lui en fait porter toute la responsabilité, il n'est point l'auteur réel de ces derniers blasons, indignes d'un héraldiste, et dus, sans aucun doute, à ses commis ou à ceux de Vanier. Ce bourgeois de Paris s'était chargé à forfait, moyennant la somme de sept millions de livres, de la perception des droits qui devaient être payés pour l'enregistrement de toutes les armoiries de France (voir p. 10). Ce fut, paraît-il, la duchesse de Roquelaure qui suggéra à Louis XIV l'idée d'établir cet impôt sur la vanité humaine.

Au 2e § de son Introduction, M. Louis Paris dit que l'établissement de l'Armorial général eut aussi pour objet d'épurer la langue héraldique. Cette prétention n'est guère justifiée, surtout dans les troisièmes parties. Pour la partition du coupé notamment, il est beaucoup plus clair de blasonner : *coupé ; au premier, de* (émail du champ) *à* (pièce ou figure) ; *au second, de... à....*, ce qui a été fait bien rarement. De plus, il ne faut pas, comme le fait au contraire constamment d'Hozier, pour les pièces ou figures non rebattues, dire *à un* ou *à une*, mais *au* ou *à la*, etc.

Par édit du mois d'août 1700, le Roi abrogea celui de

---

(1) Traduit de l'Italien avec l'autorisation de l'auteur par Adolphe Gautier pour les Archives Héraldiques Suisses. Neuchâtel, 1893.

Digitized by Google

novembre 1696 qui avait supprimé la charge de juge d'armes de France et créé en même temps une grande maîtrise générale et souveraine à Paris, avec des maîtrises particulières dans les provinces pour régler les armoiries. Par un nouvel édit du mois d'avril 1701, Sa Majesté ayant rétabli l'office de juge d'armes de France, il en pourvut de nouveau, le 23 août suivant, Charles-René d'Hozier. Il fut réglé par arrêt du Conseil d'Etat du 9 mars 1706, que nul ne pourrait porter des armoiries timbrées, si elles n'avaient été auparavant réglées par ledit sieur d'Hozier, en qualité de juge d'armes de France. — Cf. *Dictionnaire de Moréri.*

Valeur de l'Indicateur de l'Armorial

Nous avons dit, p. 10, que l'Indicateur du *Grand Armorial Général de France*, publié, en 1865, sous la direction de M. Louis Paris était fort incomplet (1). En effet, malgré son sous-titre de *Table alphabétique de tous les noms des personnes, villes, communautés et corporations dont les armoiries ont été portées, peintes et blasonnées aux registres inédits dont se compose l'Armorial Général de France conservé au Cabinet des titres à la Bibliothèque Impériale de Paris avec indication des provinces où les familles ont fait officiellement reconnaître leurs blasons*, il manque pour les élections d'Avranches et de Mortain plus du tiers des noms. On a laissé de côté les ecclésiastiques, les communautés, corps et corporations, et omis en plus une soixantaine de personnes nobles ou non-nobles; particulièrement, tous les noms embarrassants. Cet Indicateur ne nous a donc été à peu près d'aucun secours pour les noms douteux sur notre copie du manuscrit de la Bibliothèque Nationale. Les noms les plus connus eux-mêmes sont parfois bien difficiles à découvrir. Pour n'en citer qu'un exemple, nous dirons que le baron du Quesnoy est à la lettre B et non à la lettre Q. C'est M. Baron tout court, *Caen*, f° 504. Il est vrai que dans l'Armorial (voir p. 38), le titre du susdit est écrit avec une majuscule et son nom sans particule, c'est-à-dire en un seul

(1) Il se compose de 2 volumes in-8° de 285 et 327 pages de tables en deux colonnes.

Digitized by Google

mot. Les différences d'orthographe rendent les recherches laborieuses. Les y par exemple ont été généralement transformés en i par l'auteur. Si donc on ne trouve pas un nom dans l'Indicateur, il ne faut pas en conclure qu'il ne figure réellement pas dans l'Armorial, car cet Indicateur est très incomplet et laisse beaucoup à désirer.

On a souvent exprimé le regret que cet *Armorial Général*, recueil *officiel*, dressé en vertu de l'édit de 1696, n'ait point été imprimé. C'est pourquoi étant personnellement d'avis que ce serait lui faire un honneur que, tel quel, il ne mérite guère, nous avons cependant voulu combler cette lacune pour les élections d'Avranches et de Mortain, en publiant et complétant l'extrait qui les concerne, de façon à le faire surtout servir de base à un armorial plus sérieux. Dans nos notes et rectifications, nous n'avons répété les noms, avec ou sans modifications, que lorsque nous les avons trouvés quelqu'autre part.

A cet extrait, nous en ajouterons un autre, également officiel et de la même époque, relatif à la noblesse des mêmes élections et tiré des *Mémoires sur la Généralité de Caen* de l'Intendant Foucault, aussi restés manuscrits (voir p. 20-21).

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'INTENDANT FOUCAULT

ÉLECTION D'AVRANCHES

ÉTAT DES GENTILSHOMMES

distingués par familles et personnes en chacune paroisse au nombre de 260 (1).

AVRANCHES

VILLE ET FAUBOURGS

Gilles Vivien, écuyer, la Dame son épouse et deux garçons.

André de Clinchamps, Ecuyer, la Dame son épouse et 4 enfans.

Jacques Pottier, Ecuyer et la Dame sa Mère.

Bruno Payen, Ecuyer, la Dame son épouse et 3 enfans.

Pierre Le Maguen (Le Maignen) Ecuyer, la Dame son épouse et 3 enfans.

Le s[r] Adeline du Desert, Ecuyer et sa femme.

Le s[r] Beaulinge, Ecuyer (Payen).

---

(1) Cet état, tout à fait contemporain de l'Armorial Général, nous a permis non seulement d'indiquer la situation des personnes nobles qui figurent dans cet Armorial, mais encore de constater qu'elles n'y figurent pas toutes, tant s'en faut (voir p. 11). Bon nombre échappèrent à l'impôt de 20 livres. Nous ajouterons donc en notes les blasons des familles qui ne sont pas mentionnées dans l'Armorial Général, et dont les noms se trouvent dans la Recherche de Chamillart ou dans le Nobiliaire de Normandie de Chevillard, du commencement du XVIII[e] siècle. Certains noms de ce recensement, en admettant qu'il soient tous exacts, ce qui est peu probable, ne paraissent pas Avranchinais. Ce sont sans doute ceux de personnes se trouvant dans l'Avranchin à cause de leurs fonctions ou par suite de leurs alliances. Le fait de figurer sur le présent état n'est pas d'ailleurs une preuve absolue de noblesse, mais seulement une forte présomption. Nous mettrons encore en notes quelques renseignements sur plusieurs familles pour compléter et achever de rectifier l'Armorial.

Digitized by Google

Le sr de Camront (Camprond) et son frère, Ecuyers.

La Dame Vivien, veuve du sieur de Chevigny (1), Ecuyer et 3 enfans (Chr. Avr. p. 231).

La Damoiselle Paruelle, fille (de La Paluelle ?) (2).

La Damoiselle Mariette (3), veuve du sr de Bourdeaux, Ecuyer (Catherine Mariette, veuve de Jacques Tesson, éc., sr de Bordeaux, de la Mancellière. — Mém. Soc. Arch. — Tome XI p. 164).

La Damoiselle veuve du sr de Neubourg, Ecuyer (Elisabeth Lancesseur, veuve de Louis Tesson, éc., vivant sgr du Neufbourg de Vains. Mém. Soc. Arch. Tome XII, p. 119).

Jean de Gouves (de Gouvetz), Ecuyer, sr de Planche : Jumelle (4).

Le sr de Touraine St Remy, Ecuyer.

Robert Langlois, Ecuyer.

Gabriel Langlois, Ecuyer.

Gilles de la Piganniere, Ecuyer et trois frères avec la Dame leur Mère.

Simon Artur, Ecuyer, sr de la Mariniere.

Antoine d'Argences (d'Argennes), Ecuyer, femme et enfans.

François de Vauborel, Ecuyer.

Jean Tronchois (Trochon), Ecuyer, la Dame sa femme et enfans.

René Tronchois (Trochon), la Dame sa femme et enfans.

François Le Mercier, sr de Lentille (à Poilley) (5), Ecuyer.

---

(1) Chevigni, Manuscrits du Dr Cousin, Tome XIV, p. 160 : « d'azur au lion d'or, au croissant d'argent en pointe. » Même blason dans Arm. Rietstap pour Chevigny en Nivernais.

(2) de La Paluelle, à Saint-James, R. Ch. p. 215 : « d'azur, à trois molettes d'éperon à cinq pointes d'argent. »

(3) Ce nom est écrit Marette dans *Anob. Norm.* p. 35, nº 223, et Mariette dans la *Recherche de Roissy*. François Marette ou Mariette, anobli en 1595, était de la par. de N.-D. des Champs d'Avr.

(4) Il y a une terre de ce nom à Saint-Quentin.

(5) Le célèbre poète Avranchois, Jean Vitel, auteur de la Prinse du Mont Saint-Michel, délivré des huguenots, en 1577, par le sr de Vicques (Louis de la Moricière), sgr de l'Ile-Manière à Saint-Quentin, naquit le 17 février 1569, au manoir de Lentille (à Poilley), fief alors aux du Homme, desquels il passa par alliances successives aux Néel de Tierceville et aux Le Mercier.

Digitized by Google

La Dame Veuve Bois le Duc, Ecuyer.

Henry de Gouver (Gouvetz), Ecuyer.

La Dame Veuve François Le Maguen (Le Maignen), Ecuyer, et 3 garçons.

Jean Angot, Ecuyer.

Robert Fortin, Ecuyer, s[r] de Lucernière (Lyvernière).

Guillaume de la Broise, Ecuyer.

La Dame Veuve du s[r] de Beaumont (Gaudin, Notes R. Ch., p. 83) et son fils.

Payen, Ecuyer, s[r] de Chanoy (Chavoy) et ses frères.

La Damoiselle Artur veuve d'Henry Hérault, Ecuyer, s[r] de Breselle (dans la par. du Luot).

La Damoiselle Veuve du s[r] de Chevrenaye (1), Ecuyer.

La Damoiselle veuve du s[r] de la Fresnaye, Ecuyer (de La Noë, n° 132-I, p. 27).

La Damoiselle Veuve du s[r] Claude de Pontavice et son fils.

La Damoiselle Veuve du s[r] de Poiluilain (Poilvilain) de Bois-Minfray.

Le s[r] de Poiluilain (Poilvilain), Ecuyer.

La Damoiselle Elizabeth le Maguen (Le Maignen), porteresse de lettres de réhabilitation.

Nicolas Gaudin, Ecuyer, s[r] de Glatigny, et sa Mère.

S[t] MARTIN DES CHAMPS

Le s[r] Baron du Quesnoy, Ecuyer, et la dame son épouse.

S[t] QUENTIN

François René Du Bois, Ecuyer, son épouse et trois graçons.

Jacques de la Morinière (Moricière), Ecuyer, s[r] de Vique (Vicques, élec. de Falaise) et son épouse.

Le s[r] de Guiroult (2), Ecuyer, s[r] de la Morinière et son épouse.

---

(1) On voit dans le manuscrit sur la Noblesse du Mortainais, de Julien Pitard, mort en 1714, qu'Elisabeth de Saint-Genis était femme de Jean-Epiphane de la Broïse, s[r] de la Chevrenaye à Barenton, mor[t] depuis peu d'années, et que celui-ci était fils de d[elle] Olive du Vauborel, fille et héritière du sieur de la Chevrenaye (R. Ch. p. 269).

(2) Renversant l'ordre des noms, Avr. Mon. Hist. Tome I., p, 467, a fait de ce gentilhomme un de La Morinière de Guerout.

Digitized by Google

Antoine du Quesne (1), Ecuyer, femme et enfans.
Jacques du Mesnil Adelée, Ecuyer.
Robert du Mesnil Adelée, Ecuyer.

PERCÉ (PRÉCEY)

Joseph de Clinchamps, Ecuyer.
La Veuve de Clinchamps, Ecuyer, s[r] de Vaugris et deux garçons.
Pierre de Clinchamps, Ecuyer, s[r] de la Blanchardière

Montfault trouva un Giroult à Saint-Quentin en 1463, Mém. Soc. Arch. Tome XII, p. 101. Quant aux autres noms, il est dit, Notes R. Ch. p. 56, que les Guéroult, de l'élec. de Mortain, étaient de la même famille que ceux de Montmartin-en-Graignes, élec. de Carentan, et dans la Recherche de Roissy, de 1599, on trouve d[elle] Anne Ernault, veuve de feu Pierre de la Morinière, éc., s[r] du lieu, elle dame de ladite par. de Montmartin, où elle demeurait, ainsi que plusieurs Guéroult maintenus dans leur noblesse. Il y a une terre de la Morinière à Saint-Pellerin, paroisse voisine de Montmartin.

(1) Ce nom est aussi écrit du Quesne dans l'Indicateur et Duquesne s[r] du *Roumois* dans l'Armorial, p. 66, n° 99; mais dans Avr. Mon. Hist., c'est A. du Quesné. Il faudrait entendre dans ce cas du Quesney ou du Quesnay pour du Quesnoy. Le *Roumois* ou pays de Rouen, entre la Seine et la Rille, avait pour lieux principaux entr'autres Bourg-Achard et Routot. Or c'est précisément à Bourg-Achard que se trouve la terre du Quesnoy, berceau de la famille de ce nom (Le Quesnoy de Saint-Martin-des-Champs s'appelait primitivement Chambeure), et, à Routot même, chef-lieu de canton de Bourg-Achard, existe une localité du Roumois. Mais, c'est en vain que nous avons cherché les noms d'Antoine du Quesnoy et de la sieurie du Roumois dans la généalogie de cette famille, insérée dans le 4[e] registre (1752) de l'Armorial Général ou Registres de la Noblesse de France en 10 vol. in-folio, qu'il ne faut pas confondre avec l'Armorial manuscrit; tandis que dans le Nobiliaire de Chevillard, reproduit par Magny, on voit que les du Quesne, de la généralité de Rouen, possédaient entr'autres sieuries, celle du Roumois. Nob. Norm. Tome I, p. 126. Il s'agit donc bien d'un du Quesne appartenant, non à la famille du Cotentin ayant des armes parlantes comme dans l'Armorial de d'Hozier, ce qui a donné lieu à confusion, mais à celle des marins célèbres portant : *d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules.*

Digitized by Google

POILLÉ (POILLEY)

La Damoiselle veuve du s[r] de Camront (Camprond), Ecuyer.
Le s[r] de Camront (Camprond), Ecuyer, son fils.

PONTAUBAULT

Damoiselle Marie le Brun (1), veuve de Jean de la Noë, Ecuyer.
Le s[r] de la Noë, son fils, écuyer.

DUCÉ (DUCEY)

La Dame de Montgommery, comtesse de Quintin (évêché de Saint-Brieuc, et non de Saint-Quentin, près de Ducey, comme il est écrit dans Dioc. Avr. p. 383, puisque l'on dit que Suzanne de Montgommery était veuve en 1685 de Henri de Gouyon, lequel portait en son vivant les titres de marquis de la Houssaye à Plénée-Jugon, comte de *Quintin* et sgr d'Avaugour, par. de Plésidy, évêché de Tréguier) (2).

S[t] OUEN DE SELLANT (LE PETIT-CELLAND)

Louis de Gouves (Gouvetz), Ecuyer.

S[t] SENIER PRÈS AVRANCHES

François et Alexandre Ernault, Ecuyers.
Claude Bernard Payen, Ecuyer.

LA GODEFROY

René Gaudin, Ecuyer, s[r] du Plessis.
Louis Le Maguen (Le Maignen), Ecuyer.

---

(1) Claude le Brun, avocat du Roi à Avr. fut anobli en 1645. Anob. Norm., p. 141, n° 967.

(2) De Montgommery, sgr de Ducey, R. Ch. p. 206 : « Ecartelé de gueules ; au 1[er] et 4[e] quartier, chargé de trois coquilles d'or ; au 2[e] et 3[e], de trois fleurs de lys d'or. »

Digitized by Google

Sᵗ PIERRE DES CRENETS (LES CRESNAYS)

Gilles le Maiguey (de Maigney), Ecuyer (1).
Pierre le Maiguey (de Maigney), Ecuyer.

NOTRE-DAME DES CRENETS (LES CRESNAYS)

Georges de Poiluilain (Poilvilain), Ecuyer, Seigʳ du lieu.
Jean Daurey (d'Auray), Ecuyer.
La Damoiselle veuve de Pierre D'aurey (d'Auray), Ecuyer.

TIRPIED (TIREPIED)

Jean Provost (Le Prévost), Ecuyer, Père. Jean Provost (ib.), Julien Provost (ib.). Jean Provost (ib.), Ecuyers (2); Henry et Guillaume Baril, Ecuyers (2). Pierre Billeheust Ecuyer (3). Damoiselle Charlotte Chaignon (4) veuve de François de Bordes, Ecuyer, et le sʳ de Bordes son fils. Thomas Erard, Ecuyer (5); Adrienne Moreau, veuve de Pierre de Sᵗ Denis, Ecuyer (6). Le sʳ de la Broise et son gendre Ecuyers (3). Damoiselle Jacqueline Rouxel (7), veuve de François de Gouves (Gouvetz), Ecuyer.

---

(1) De Maigney ou Maigny, sʳ de la Garlière à Saint-Pierre-de-Cresnay. R. Ch. p. 426 : « d'argent, à trois fasces de gueules. » Voir Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 134, 135.

(2) Le fief de la Houllerie aux Le Prévost, p. 26, nº 135, relevait, comme celui de la Barillière aux Baril, de la seigneurie du Val-de-Sée.

D'autres branches de la même famille Le Prévost appartenaient à la généralité d'Alençon, élec. d'Argentan.

(3) Les de Billeheust et de la Broise s'allièrent aux Baril.

(4) En 1702, Jean Chaignon était titulaire de la sergenterie du Val-de-Sée à Tirepied.

(5) Erard n'est point cité dans la monographie de Tirepied parue dans Rev. Avr. Tome VI, p. 272. Il y a eu deux familles nobles de ce nom dans la généralité d'Alençon.

(6) Les Moreau et les de Saint-Denis furent successivement sgrs de Crux, fief dépendant aussi de celui du Val-de-Sée.

(7) Les Roussel, sgrs du Val-d'Oir à Saint-Quentin, étaient à Tirepied, sgrs du Val-de-Sée.

Digitized by Google

VERUIX OU VENIX (VERNIX)

Claude Roger, Ecuyer, s[r] de la Fleuriere (de Gouvetz). François de Gouves (Gouvetz), Ecuyer ; François de Gouves (ib.), Ecuyer, s[r] de Rougemare ; Henry de Gouves, (ib.), Ecuyer ; Dam[lle] Julienne de Gouves (ib.).

SAINT GEORGES DE LIVOIS (-DE-LIVOYE)

Pierre et François de Signy (de Signey, de Signé ou du Signe), Ecuyers (1).

LA TRINITÉ

François Collardin, Ecuyer, Dam[lle] Gillette Navelle (peut-être Navet, nom de famille ancien dans la paroisse), veuve de Jean Colardin, Ecuyer.

LA CHAIZE (LA CHAISE-BAUDOIN)

Antoine Dauray (d'Auray), Ecuyer. Nicolas Daurey (d'Auray), Ecuyer. Damoiselle Florimonde Guezet, veuve de Jacques Dancel, Ecuyer. Jacques Dancel, Ecuyer, s[r] de Langerie.

VAINS

Jean-Auguste de la Besliere, Ecuyer,, et Louis Ernault, Ecuyer (2).

---

(1) Voir Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 63.

(2) Dans la Recherche de Roissy, de 1599, on trouve dans lad. par. de Vains deux frères Regnault.

Le même nom s'est donc écrit Arnault, Ernault et Regnault. Nous avons déjà dit, en effet, au n° 74 de la p. 101 qu'Arnault devait être Ernault, car dans Anob. Norm. on voit, p. 19 et 111, aux n[os] 126 et 761, lettres d'anoblissement en 1582, d'Antoine Arnault et d'Antoine Ernault, l'un et l'autre srs des Enaudières, archers des mortes payes en la forteresse du Mont-Saint-Michel, dt à Saint-Quentin. Ce sont donc deux anoblis en une seule et même personne portant pour armes « une croix escartelée par les bouts de sable avec 4 estoilles de gueulles aux 4 coings de ladite croix en champ d'argent. » Ce mauvais blason indique très clairement cependant des armes sem-

Digitized by Google

S[t] JEAN DU CORAIL (-DES-BOIS)

Georges et François Dancel, Ecuyers (1).

Jacques le Brethon (Le Breton) et la Damoiselle veuve le Brethon (ib.), Ecuyer.

S[t] NICOLAS DES BOIS

Marie Guiard, veuve de Jean de Juvigny et Renault de Juvigny, Ecuyers.

PONTS

François de la Piganière (la Pigannière, nom d'une terre de Ponts), Eeuyer.

S[t] JEAN DE LA HAIZE

Le s[r] de Pierre et le s[r] de la Bahonnière (2), Ecuyers.

---

blables à celles des Ernault de Chantore (voir p. 57, n° 55) avec des étoiles en plus comme brisure. Il paraît donc certain que les Ernault de Bacilly et de Saint-Quentin, anoblis à trois ans seulement d'intervalle, avaient une origine commune, mais bien distincte de celle de leurs homonymes de Saint-Sénier-sous-Avr. qui avaient des armoiries toutes différentes (voir p. 61, n° 72) et furent classés par Chamillart parmi les nobles sans anoblissement connu.

Les Ernault ou Regnault, des Enaudières ou Regnaudières, pour se donner une antiquité invraisemblable, inventèrent la fable ridicule des frères Gervais et Protais Regnault, prétendus chevaliers du VII[e] siècle et fondateurs non moins imaginaires de l'église Saint-Gervais d'Avranches.

Un Nicolas Regnault, d'Avranches, fut anobli en 1499. Anob. Norm. p. 178, n° 1293.

(1) L'anoblissement de 1574 était en tant que de besoin. Nicolas Dancel, père de Gilles, anobli, avait produit ses titres du temps de la Ligue. Notes R. Ch. p. 107 à ajouter au n° 84 de la p. 63.

(2) Peut-être André de Vauborel, s[r] de la Bahonnière, qui est bien porté dans l'Armorial, p. 74, n° 126, comme habitant l'élec. d'Avr. Lors R. Ch., il était à Naftel dans l'élec. de Mortain.

Digitized by Google

Ste PIENÉE (SAINTE-PIENCE)

Georges Hulain (Hullin) (1), Ecuyer. Damoiselle Marie le Charpentier veuve de Michel Docé (Douessé ou Douessey, d'Ouessey), Ecuyer.

MARCÉ (MARCEY)

La Damoiselle veuve du sr de Montmirel (d'Argennes), Ecuyer.
Le sr de Montmorel (Montmirel) (ib.) et deux frères, Ecuyers.
Jean de Taillefer et Robert Martin, Ecuyers.

SUBLIGNY

Guillaume de Romilly, Ecuyer.

CHAVOY

Les sieurs Richer l'aîné et le cadet, Ecuyers (2).

BOURGUENOLLE (S)

Michel du Hannot (Hennot) et la veuve du sr du Hannot (ib.), Ecuyers.

---

(1) Les Hullin furent anoblis en 1595, en la personne de Jean Hullin, sr du Neufbourg à Vains et de la Porte à Sainte-Pience, né à Granville, dt à Avr. — Anob. Norm., p. 32, no 205. — Voir Rev. Avr. Tome VI, p. 392 et Mém. Soc. Arch , Tome XII, p. 102.

(2) Guillaume Richer, de la par. de Chamcay, qui pourrait bien être une mauvaise lecture de Chavoy, bien que l'on ait mis entre parenthèses Champcey, fut anobli par lettres patentes de 1462. Anob. Norm., p. 171, no 1204.

Il n'est point dans la Recherche de Montfaut de 1463.

En 1599, lors de la Recherche de Roissy, les Richer habitaient Chavoy, où ils étaient srs du Voulge, et Subligny. Chamillart qui les appelle Richer ou Richier et les déclare anoblis en février 1472, les trouva tous à Chavoy Le village Richer se trouve à Plomb près de Chavoy.

Il ne faut donc pas les confondre avec les Richer ou Richier ou Le Richier, d'ancienne extraction, originaires de l'élec. de Coutances, et passés à La Boussac, évêché de Dol, qui portaient ; « de sinople à la bande d'argent, accostée de deux cotices de même ; et sommée d'un lion d'or passant. » R. Ch p. 232. Le Nob. Bret. de Pol de Courcy s'est trompé en donnant à ces derniers les mêmes armes qu'aux Richer, de l'Avranchin, passés à Morlaix Voir p. 29, no 145.

Digitized by Google

ROUSIGNY (ROUFFIGNY)

Michel de Pontavice, Ecuyer.

BOISYVON

Louis Léonard de Boisyvons (Boisyvon), Ecuyer.
La Damoiselle veuve Antoine Gautier (Gaultier), Ecuyer.
Pierre et Jacques Gautier (Gaultier), Ecuyers.

LOLIF

François Tesson, Jacques Nicolas de Poiluilain (Poilvilain), Charles le Bannois, Ecuyers. Damoiselle Adrienne Aze.

GENETS (GENÊTS)

Jacques Teroude, Ecuyer (1). Le s[r] de Chantore Boismorel (Ernault), Ecuyer. Le s[r] de Chantore, s[r] de Champagne (ibid), Ecuyer (2).

DRAGÉ (DRAGEY)

Jacques et Louis Hérault, Ecuyers, Dam[lle] Ester de Camront

---

(1) Dans Avr. Mon. Ilist. où, malgré de très nombreuses omissions, partielles ou totales par commune, il y en a plus d'un d'estropié, ce nom est écrit Tome II, p. 630, Leronde. Dans Anob. Norm, p. 157, n° 1068, on trouve René Formont, s[r] de Cleronde, lieutenant au gouvernement d'Avranches, anobli en 1653, avec permission de se nommer à l'avenir de Cleronde Formont, et qui, d'ailleurs, habitait l'élection de Bayeux, lors R. Ch. p. 775.

De plus, dans l'Indicateur, le nom est bien écrit Théroulde, généralité de Caen, folio 520.

M. Théroulde, armateur à Granville et fondateur de la minoterie de Saint-Pierre-Langers en société avec son oncle par alliance M. Edmond Le Campion, n'avait rien de commun avec les Théroude de l'Avranchin. Il était fils d'un riche fabricant de bonneterie de Paris, et il vint à Granville par son mariage avec M[elle] Clotilde Eudes de la Cocardière, fille d'une Le Campion, et sœur du receveur des finances d'Avranches. M. Théroulde vendit ses armements à une société maritime et retourna à Paris. Sa veuve revint habiter à Granville l'hôtel Cocardière, du rempart du Midi et de la rue Saint-Michel, et elle y mourut en 1892, âgée de 78 ans (*Mgr Deschamps du Manoir*).

(2) Il existe des terres du Bois et de la Champagne à Bacilly où se trouve Chantore.

Digitized by Google

(Camprond) veuve du sr de Cantilly. François de Cantilly, Louis de Cantilly, Ecuyers.

St MICHEL DES LOUPS

Tristan de Lancise (1), Louis François de la Beslière, Joseph Martin, Jean de la Beslière, sr de Beaupré, Ecuyers.
La veuve Antoine Martin, Ecuyer.

St JEAN LE THOMAS

Jacques et Jean Lancesseur, Jean et Isaac Tesson (p. 31). Georges de la Beslière, Ecuyers.

BACILLY

La veuve Ernault Chantore et deux fils.
La veuve du sr Le Mercier, sr de Lentille (à Poilley).
Le sr de la Polinière (Lancesseur) et ses fils, Ecuyers.

CHAMPEAUX

Gilles de Chaber (Chabert). Jacques et Joseph de La Hache. Ecuyers.

RHONTON (RONTHON)

Louis d'Argouges, Ecuyer.

CAROLES (CAROLLES)

Hervé de la Ferrière, Ecuyer (2).

---

(1) *Aliàs* de Lozières de Lancize. Antoine Lozières, sr dudit lieu, dt à Granville, fut anobli en 1597. Anob. Norm., p. 44, nº 279. Chamillart dit André avec commutation du nom de Lozières en celui de Lancize.

(2) De La Ferrière, dt au gouvernement de Granville, lors R. Ch. p. 374 : « d'or, à six fers à cheval d'azur, cloués d'argent, 3, 2 et 1. »
Nommé chevalier de Saint-Lazare en 1681, Hervé de la Ferrière figure dans l'armorial général de cet ordre avec les titres de chevalier, sgr et patron de Carolles et de la Luzerne, lieutenant-colonel, portant pour armes : « de gueules, à l'écusson d'hermine, accompagné de 8 fers à cheval d'or, percés de sable. »

Digitized by Google

SARTILLY

La veuve du sr du Hommel et trois enfans.

Charles du Hommel, Nicolas le Duc, Ecuyer (sr de la Vauclinière. Mém. Soc. Arch. Tome XII, p. 118).

François Pilon (Piton) (1), François de Boisyvon.

La veuve George Pilon (Piton). La veuve de Nicolas Hérault. La veuve de Tesson (Madeleine Gaudin, veuve d'Adrien. Mém. Soc. Arch. Tome XII, p. 116), Ecuyers.

ANGÉ (ANGEY)

René Claude Le Duc. Louis Malherbe, Ecuyers.

CHANCÉ (CHAMPCEY)

Damlle Marie Bouquet veuve d'André Potier, Ecuyer.

BOUILLON

René Martin. François de la Beslière et ses deux fils. La veuve Jean de la Beslière. Antoine Martin sr de la Beslière, Ecuyers.

St-PIERRE-LANGERS

Jacques L'Empereur. Georges de Lozeaux (Lezeaux) (2). René de Lancize. François de Pierre. Gilles de Poilvilain, Ecuyers.

LA LUZERNE (LA LUCERNE-D'OUTREMER)

Louis et Robert Guion (Guyon) (3), Ecuyers.

---

(1) Les Piton, de Sartilly, p. 62, 63, n° 86, furent reconnus par Chamillart comme anoblis en 1471, et les Pithon ou Piton, de Vessey, condamnés par cet Intendant, R. Ch. p. 309 et Notes. R. Ch. p. 106.

René-François Piton, sgr de la Malaisière et du Gault à Argouges, par. voisine de Vessey, comparut, possédant fiefs, aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats Généraux de 1789. Catalogue de Louis de la Roque, p. 39

(2) De Lezeaux, à Saint-Pierre-Langers. R. Ch. p. 171 : « d'azur, au chef d'or, chargé de trois merlettes de gueules ».

(3) Lesdits Guyon, dt à La Luzerne, R. Ch., p. 400 : « d'argent, au

Digitized by Google

MONTVIRON

Guillaume Quetil (1), Charles Boucher (2), Ecuyers.

CHANCERVON (CHAMPCERVON)

Jacques Tesson, Ecuyer (sr de Préaurey. Mém. Soc. Arch. Tome XII, p. 122).

PONTORSON

Louis Godefroy (3), Charles de Marbodin et son fils (4).

---

cep de vigne de sable, chargé de trois grappes de raisin de même (aliàs de gueules). »

Ils y habitaient le Grand-Mesnil. Manuscrits du Dr Cousin. Tome XIII, p. 164.

(1) Guillaume Quetil, sr de Pont-Hébert, cité au nº 57 de la p. 57, était fils de Jean, R. Ch. — Jean Quetil, éc., aussi sr de Pont-Hébert, était, en 1639, le chef secret, mais réel, des Nu-Pieds sous le nom de guerre du *seigneur Jean Nu-Pieds*, général de *l'armée de souffrance*. Il possédait dans le quartier des Halles à Avranches, une maison qui fut démolie par ordre de Séguier, en 1640 ; il était alors réfugié à Jersey. *La Fronde en Normandie et la Sédition des Nu-Pieds* par M. A.-M. Laisné, p. 52, 59, 64.

(2) Trois familles nobles du nom de Le Boucher dans R. Ch. p. 566 et 771. Cette dernière, des Le Boucher de Crennes, élec. de Vire, fut condamnée par le non infaillible Intendant, puis maintenue ; elle portait : « de gueules à la bande d'argent, chargée de trois cloches de sinople. » En 1629, furent réunis les quatre fiefs nobles de Crennes et de Cathéole en Saint-Pierre-Tarentaine, du Mesnil-Auzouf, et du Mont-Ardron en Le Tourneur, qui prirent le nom de baronnie de Crennes pour Jacques de Crennes, qui s'appelait auparavant Jacques Le Boucher. Ayant épousé, en 1639, Catherine du Quesnoy, de Saint-Martin-des-Champs, il est qualifié dans la généalogie de cette famille, déjà citée p. 188, haut et puissant sgr messire Jacques (Le Boucher)-de Crennes, chevalier, baron de Crennes, sgr et patron honoraire des par. de Saint-Pierre-Tarentaine, du Mesnil-Auzouf et du Tourneur. Cette baronnie passa aux Blanchard. La dernière baronne de Crennes fut notre aïeule maternelle, Marie-Françoise-*Mélithe* Blanchard de Crennes, comtesse de Cussy de Vouilly, décédée à Saint-Pierre-Tarentaine en 1864.

(3) Voir Mém. Soc. Arch. Tome I, p. 158.

(4) Louis et Charles Bodin, de la ville d'Avr., furent anoblis, en

Digitized by Google

Isaac Guichard et ses fils. Paul de Brosne (1). La veuve du s[r] Godefroy. La veuve Louis Grimoult (2). Les deux Dam[lles] du Meslier (3). Pierre Jean Benard. Nicolas Artur. Marie Artur (4), Ecuyers.

CEAUX (CÉAUX)

La veuve Pierre de Rougeron (Rogeron). La veuve Joseph de Rougeron (ib.) et Joseph de Rougeron (ib.), Ecuyers.

CERVON (SERVON)

Gilles Angot, Ecuyer.

MOIDRÉ (MOIDREY)

Joseph Tardif (5). Nicolas Philippes, s[r] des Forges et ses fils, Ecuyers.

1653, avec permission d'ajouter *mar* à leur nom, par distinction. Rev. Avr. Tome VIII, p. 149. — De Marsbaudin ou Marsbodin, R. Ch. p. 761 : « d'or, à la fasce de gueules, chargée d'une fasce d'or échiquetée d'un trait d'or et d'azur ; en chef, à l'aigle éployée de sable naissante, chargée d'une fleur de lys d'or en cœur, becquée et diadémée de gueules. » A ce détestable blason, il faut préférer celui du Nob. Bret. : « d'or à la fasce échiquetée d'or et d'azur de deux tires, bordée de gueules ; à l'aigle de sable, issante de la fasce, chargée d'une fleur de lys d'or ; *aliàs* : d'argent à six merlettes de sable, 3, 2 et 1. »

(1) De Brosne ? Le nom qui s'en rapproche le plus comme prononciation et orthographe est de Browne en Bretagne, d'origine Irlandaise.

(2) De Grimoult, R. Ch. p. 137 : « de sable, fretté d'argent, semé de grelots d'or. »

(3) Du Meslier, famille du Maine.

(4) Pour Artur, voir Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 94, 95 et Tome XII, p. 247. Les vieux titres de la famille disent que celle-ci avait dérogé par suite de pertes de biens. *Dictionnaire historique et héraldique de la Noblesse Française* par D. de Maîlhol. Tome II. Voir Rev. Avr. Tome VIII, p. 115.

(5) Joseph Tardif, sgr de Moidrey, Nob. Norm. Tome I, p. 312.

Tardif, R. Ch. p. 513 : « d'azur, à la croix d'or, cantonnée de deux roses d'argent en chef et deux coquilles de même en pointe. »

Digitized by Google

CORMERAY

Louis de Verdun, Ecuyer.

BOUCÉ (BOUCEY)

Jacques, Charles et Jean Lelièvre, Ecuyers.

SACEY

Le s[r] Vivien. Pierre et Jean Courtel (famille bretonne). François de la Bignolais (Binolaye) (1). François Le Roy, Ecuyers.

MACÉ (MACEY)

Henry, Gabriel, René Le Roy et Julien David (Davy), Ecuyers.

MONTANEL

Jacques de Clinchamps, Charles de Ceaux (2), Charles Guiton, s[r] de Vilberge, Charles Guyon (Guiton), s[r] de Biards, Ecuyers.

CURÉ (CUREY)

René de (La) Hache, Ecuyer.

S[t] SENIER DE BEUVRON

Anne Daurey (d'Auray), dame de Chailly (Chassilly).

---

(1) François de la Binolaye est dit dans l'Armorial, p. 70, n° 110, s[r] de Gaud, c'est-à-dire du Gault, fief de la par. d'Argonges.

(2) Il n'existe, dans aucune Recherche, de seigneurs portant le nom de la par. de Céaux, dont les gentilshommes étaient alors les Rogeron. Peut-être faut-il entendre de Sceaux, de Saint-Brice-en-Coglès, non loin de Montanel. On trouve le nom de Céaux à Toulouse, dans Arm. Rietstap.

Digitized by Google

François du Homme, s[r] de Chailly (Chassilly), Ecuyer et son fils.

JUILLIÉ (JUILLEY)

René le Grand, Ecuyer.

ARGOUGES

Joseph de Pontavice. Dam[lle] Jeanne le Bigot (1), veuve du s[r] de Pontavice, Ecuyers.

S[t] BRICE DE LANDELLES

Charles le Mercier. Damoiselle Jeanne de Lourmy (?) (2), veuve de Jean Quetil. Georges de Grossard (3). François Poret. Charles Poret, Ecuyers.

S[t] AUBIN LE TREGASTE (-DE-TERREGATTE)

Philippes du Bosc (4). Jean du Gage (du Gager). Julien de Roumilly (Rommilly). François David (Davy), s[r] du Bourgé. François David (Davy), s[r] du Bourg, Ecuyers.

S[t] LAURENT TREGASTE (-DE-TERREGATTE)

Le s[r] de Pontavice, seig[r] du lieu. Charles de la Boecre (de la Bouère). Jean Baptiste Martin, s[r] de Surlé. Julien de Romilly. Julien de Pontavice. Dam[lle] Catherine du Verné (Vernay), veuve. Damoiselle Catherine de Taillefer, veuve du s[r] de Surlé

---

(1) Le Bigot. Plusieurs familles nobles de ce nom en Bretagne.

(2) Il a existé une famille de Lourme à Roz-sur-Couesnon, en Bretagne.

(3) Jean Grossard obtint lettres de mutation de son nom en Brossard. Gilles Brossard, son arrière-petit-fils, de Condé-sur-Vire, fut anobli en 1659, comme par dérogeance. R. Ch. p. 754 : « De sable, au chevron d'or, accompagné en chef de deux besants d'or et d'une molette d'éperon de même en pointe. »

(4) Voir Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 93.

Digitized by Google

(Noël de Gaallon, s[r] du Bas-Surlay). Le s[r] de la Dorière [de Gaallon, s[r] de Dorière (1)], Ecuyers.

S[t] MARTIN DE MONJOYE (MONTJOIE)

Louis Gautier (Gaultier), Ecuyer.

LA CHAPELLE HAMELIN

Gilles de Romilly, Ecuyer.

VILLIERS

Jean Mathurin Guichard, écuyer et la dame sa mère.

VESSÉ (VESSEY)

Charles de Verdun, Ecuyer, s[r] de Baalan.

LES LOGES MARCHIS

Jean du Fresne, s[r] de la Velouze. François du Fresne. Louis de Romilly. Pierre du Fresne. Louis du Fresne. Damoiselle Jeanne Guiltier (2), veuve de Michel de Poillé (Poilley), Ecuyers.

S[t] JAMES

Gaspard Claude de Carbonnel, Ecuyer et ses deux fils.
Georges Mesnil Adelée, Ecuyer.
Charles de la Binolais, Ecuyer.
Isaac de Foix, Ecuyer et ses frères.

---

(1) Voir notre article sur *La Baronnie et les seigneurs de Dorière en Saint-Laurent-de-Terregatte*, dans *Rev. Avr.* Tome VIII, p. 149.
(2) Peut-être Quettier, famille noble de Bretagne.

Digitized by Google

ÉLECTION DE MORTAIN

SEIGNEURS ET PATRONS DES PAROISSES

MORTAIN

M. le Comte de Mortain (Philippe I, duc d'Orléans) en est seigneur et nomme à la Cure un des trois que le Chapitre lui présente.

LE ROCHER

Petite Paroisse de la Bourgeoisie.

Le sieur Prieur du Rocher en est seigneur et patron (à présent Louis Neveu, chanoine de Reims).

BION

Paroisse joignant le Rocher.

Monsieur (le comte de Mortain) en est seigneur, le s[r] Prieur du Rocher présente au bénéfice.

S[t] JEAN AU CORAIL (-DU-CORAIL)

Le sieur Julien Picard (Pitard) en est seigneur, patron et présentateur.

BARENTON

Le sieur Louis Anserey Durret (Anzeray, sgr de la par. de Durcet), Ecuyer, en est seigneur et présente au bénéfice (1).

---

(1) Anzeray. R. Ch. p. 15 : « d'azur, à trois têtes de léopard d'or, en chef et 1 en pointe. »

Digitized by Google

S^t GEORGES DE ROUELLE (-DE-ROUELLEY)

Le sieur Gilles de Vaux Fleuri (Vaufleury) en est seigneur, patron et présentateur (à cause de la Dame sa femme).

HUSSON

(Le s^r Bernard de Curuchet, chanoine de Mortain, en est seigneur et patron présentateur, à cause de son canonicat).

LE BOIS (SAINTE-MARIE-DU-BOIS)

. . . . . .

HEUSSÉ

Le sieur de la Hautonnière en est seigneur et patron (Marquis de Montaudin demeurant au Maine).

LE TEILLEUL

Monsieur (le Comte de Mortain) en est seigneur.

Le sieur Abbé de Savigny à présent M. le Cardinal de Fourbin (Forbin) présente à la cure.

Il y a un marché et Juridiction tous les lundis de l'année par les s^rs vicomte et officiers de Mortain.

S^t CYR-DU-BAILLEUL

Le s^r Nicolas du Bailleul, Ecuyer, en est seigneur et patron présentateur.

FERRIÈRES

Barbé du Laurent (Barnabé du Laurens) (1), Ecuyer, en est seigneur, patron et présentateur.

---

(1) Barnabé de Laurens, president en l'election de Mortaing, a obtenu lettres d'anoblissement donnees a Paris en septembre 1654.

Digitized by Google

BUAIS

Le sieur comte de Lapenty, à présent Charles de Vauborel en est seigneur et patron.

M. de Premontré (l'abbé du Plessis-Grimoult) (1) présente au bénéfice qui est un prieuré.

SAVIGNY

Le sieur Abbé de Savigny en est seigneur.

MOULINES

Le s[r] Jean du Hamel, Ecuyer, en est seigneur et patron et l'abbé de Savigny présente au bénéfice.

LAPENTY

Le sieur comte de Lapenty (Charles de Vauborel) en est seigneur et patron et l'abbé de Savigny présente au bénéfice.

S[t] SYMPHORIEN

Le s[r] de Lapenty (Ch. de Vauborel) en est seigneur et patron, et le s[r] abbé de Savigny présente au bénéfice.

S[t] HILAIRE DU HARCOUET

Françoise Laisné (de Torchamp), veuve de Louis de Poilley en est dame.

Anob. Norm. p. 161, n° 1100. — Du Laurent de Monbrun, arrêt du conseil et lettres patentes portant exception de révocation de noblesse, 10 janvier 1754. Nob. Norm. Tome II, p. 221. — Du Laurens, s[r] de la Barre, par. de Sourdeval, et de Montbrun : « d'or au chevron d'azur, accompagné en chef de deux aigles éployées de sable, et en pointe d'un lion de gueules. » Nob. Bret.

(1) Le prieur-commendataire de l'abbaye d'Augustins ou prémontrés du Plessis-Grimoult, au diocèse de Bayeux, était alors Bossuet, évêque de Meaux, *Rev. Avr.* Tome VII, p. 91 à 93.

Digitized by Google

Il y a marché et Juridiction par les Officiers du vicomte de Mortain, le mercredi et en outre le lundi et le vendredi.

LES LOGES (-SUR-BRÉCEY)

Le sieur Jean de Billeheust, Ecuyer, en est seigneur et patron. Monsieur (le comte de Mortain) présente au bénéfice alternativement avec le seigneur.

VIRÉ (VIREY)

Le sieur Jean de Gallon (Gaallon), Ecuyer, en est seigneur et patron, et le sr abbé de Savigny présente au bénéfice.

LES BIARDS

Le sieur Louis de Pierrepont, Ecuyer, en est seigneur et patron (1). C'est un prieuré dépendant de l'ordre de Prémontré. Le sr abbé de la Couture (du Mans) y présente.

CHALANDRÉ (CHALANDREY)

Le sieur Jacques des Bordes en est seigneur et patron présentateur (2).

MESNIL CHEBAULT (LE MESNIL-THEBAULT)

La dame Prieure de Moutons présente au bénéfice et en est Dame.

ISIGNY (-LE-BUAT)

Madame la Princesse d'Harcourt en est dame et patronne. Elle présente au bénéfice (3).

---

(1) Louis de Pierrepont, sgr de Saint-Marcouf, devint sgr des Biards par suite de son mariage avec Marguerite de Warignyez, en 1665 R. Ch. p. 222, 224 : « de gueules à trois endentures d'or en chef. » — Voir Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 67.

(2) De ou des Bordes, sgr de Chalandrey, R. Ch. p. 304 : « d'or à la tour de gueules. »

(3) De Harcourt, R. Ch., p. 145 : « de gueules à deux fasces d'or. »

Digitized by Google

MONTIGNY

Le sieur René François D'Oisnel (Doynel), Ecuyer, en est seigneur et patron présentateur (1).

LA MANCELLIÈRE

Le sieur Robert Tesson en est seigneur et patron (2). C'est un prieuré dépendant de Montmorel.

LE BUAT

Le sieur du Buat en est seigneur patron et présentateur (3).

---

(1) Doynel : « d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable. » — Article dans Nob. Norm. Tome I, p. 249.

(2) Robert Tesson était alors le chef de la branche cadette issue de la tige de la Guérinière au Grand-Celland et venue s'établir au lieu de la Hercendière en La Mancellière, au commencement du XVI^e^ siècle. Le grand fief et le manoir seigneurial de cette paroisse avaient été acquis de François de Warignyez, en 1653-54, par Jean, son père, fils d'autre Jean ci-après, acquéreur, de 1623 à 1641, des autres fiefs. La Hercendière étant passée par alliance aux Carbonnel, et de ceux-ci aux Sainte-Marie d'Agneaux, la plus vieille terre de la famille est à présent la Pollinière ou Poulinière. Ledit Jean Tesson, éc., Conseiller et Avocat du Roi à Mortain, lieutenant vicomtal en ce lieu, élu député à l'unanimité par les trois ordres pour représenter le tiers-état aux Etats-Généraux de 1614, n'était ordinairement qualifié que s^r^ de la Pollinière malgré sa seigneurie de Reffuveille et ses fiefs de la Mancellière et bien qu'il eût en dernier lieu fixé sa résidence au Pont, depuis le Pontesson, propriété d'Anne du Mesnil, sa femme, à Montigny.

(3) « C'est, dit Julien Pitard, une ancienne famille du comté de Mortain, l'unique qui de père en fils possède la terre dont elle porte originairement le nom. » Au commencement de ce siècle, par suite d'une alliance, le château et la terre du Buat passèrent aux Tesson des Cours au Buat, branche aînée de la tige de la Guérinière au Grand-Celland. L'héritier de M. de Tesson du Buat, mort célibataire en 1835, fut M. Gustave de Clinchamp, son neveu à la mode de Bretagne, par les Guiton de la Villeberge et les Godefroy.

Digitized by Google

MESINBEUF (LE MESNIL-BŒUFS)

Le sieur Louis Putot (Puchot) en est seigneur et patron présentateur (1).

MONTGOTIER (MONTGOTHIER)

Le sr Charles de Gouin en est seigneur et patron présentateur.

VEZINS

Les héritiers de René David (Davy) en sont seigneurs et présentateurs.

CELLANT (LE GRAND-CELLAND)

Le sr Charles de Vassey (Vassy) en est seigneur et patron présentateur (2).

---

(1) Louis Puchot, sr de la Pommeraye, maître des comptes à Rouen. Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 91, et Tome XII, p. 105. Il vendit, en 1702, la seigneurie du Mesnil Bœufs à Etienne Tesson, sr du Pontesson à Montigny, frère cadet du sgr de La Mancellière précité. Renée de Ponthaud, femme d'Etienne, était dame de Saint-Brice-en-Passais et de Villaine à Saint-Front-de-Collières, aujourd'hui en Domfront.

Mre Toussainct Puchot, sr du Plessis, conseiller du Roy et maître ordinaire en sa chambre des comptes, a obtenu lettres d'anoblissement du roy Henry 4e données a Rouen en novembre 1596, verifiées le 20 décembre audit an. Porte pour armes d'azur à l'aigle d'argent deployé a 2 testes, au chef d'or, a 1 roze de gueulle.

Anob. Norm. p. 122, no 824.

(2) De Vassy, sgrs et marquis de Brécey et du Gast. R. Ch. p. 268 : « d'argent à trois tourteaux de sable, 2 et 1 ».

Les de Vassy avaient acquis, en 1594, la seigneurie du Grand-Celland, des Tesson du Mesnil-Balisson à Lolif, qui la possédaient eux-mêmes par acquêt de clameur féodale, depuis 1555. Ils formaient la branche médiane de la tige de la Guérinière au Grand-Celland, laquelle tige s'éteignit dans les mâles, en 1781, avec Jean-Thomas Tesson, sgr de la Guérinière, ancien capitaine d'infanterie pensionné du Roi, chevalier de Saint-Louis, blessé à la bataille de Rosbach d'un coup de feu au bras et de deux coups de sabre, et resté sans alliance.

Digitized by Google

LA BOULLOUSE (LA BOULOUZE)

Le sieur Georges de Poilvilain en est seigneur et patron et l'abbé de Montmorel présentateur.

RESUIVILLE (REFFUVEILLE)

Les héritiers de Thomas de la Barberye (1) en sont seigneur et patron, le sr abbé de La Luzerne (La Lucerne-d'Outremer) présentateur.

LA CHAPELLE (-URÉE)

Le sieur Julien de la Broisse (Broïse) en est seigneur et patron (2) et M. l'évêque d'Avranches présente au bénéfice.

LES CHÉRIS

Le sieur Louis de Pierrepont, Ecuyer, en est seigneur et

Les registres paroissiaux du Grand-Celland ont été brûlés pendant la Révolution. Mais les doubles existent, à partir de 1692, au greffe du Tribunal de Mortain, où nous les avons dépouillés. Le Grand-Celland faisant maintenant partie de l'arrondissement d'Avranches, ils devraient être au greffe de son Tribunal. Mais les anciens registres de l'état-civil du bailliage de Mortain, au lieu d'être reliés par paroisse, comme à Avranches, l'ont été en bloc par année pour chacune desquelles ils forment deux gros volumes de feuilles de toutes les paroisses réunies ensemble et par conséquent inséparables à présent, à moins de défaire et de refaire toutes les reliures.

Voir Mém. Soc. Arch. Tome XI. p. 124, 131 et XII, p. 106.

(1) Maître Jean Gaultier, sr de Barberie, licencié aux lois, fut anobli en 1611, Anob. Norm. p. 90, nº 625, et non en 1661, comme il a été imprimé par erreur, p. 139, nº 34 de l'Armorial.

(2) Les de La Broïse habitaient et habitent encore Le Boullevert près de l'église. Les autres fiefs de La Chapelle-Urée étaient le fief du Roy à Robert Tesson, sgr de La Mancellière, et le grand fief de Chasseguey, appelé à tort par Dioc. Avr., p. 503, fief Chaergne, qui est évidemment une mauvaise lecture de Chassegué. Sur ce dernier fief se trouvait la terre de la Grande-Epelengère, surnommée le Bois-Adam, située entre les paroisses de La Mancellière, de Montigny et de Reffuveille et acquise, en 1823, par le chevalier de Tesson, mon aïeul. Voir Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 49 à 56.

Digitized by Google

patron et le sr abbé de La Luzerne (La Lucerne-d'Outremer) présente au bénéfice.

(LE) MESNIL OZENNE

Les héritiers de Julien de la Broisse (Broïse) en sont seigneurs et patrons. Le sr abbé de Montmorel présente au bénéfice.

MILLY

Le sieur Robert du Hamel, Ecuyer, en est seigneur et le sr (abbé) de Savigny présente au bénéfice.

PARIGNY

Le sieur Julien de Saint-Germain en est seigneur et patron (1). Il y a deux curés dont un est présenté par Monsieur (le comte de Mortain) et l'autre par le sr abbé de Savigny.

CHEVREVILLE

Le sieur de Saint-Germain en est seigneur et patron.

FONTENAY

Le sieur de Monboucher (Montbourcher), marquis du Bordages en est seigneur et patron présentateur (2). Il y a un consistoire.

VILLECHIEN

Le sieur Jean du Hamel, Ecuyer, en est seigneur, et le sr abbé de Savigny présentateur.

TOUCHET (NOTRE-DAME-DU-TOUCHET)

Le sieur Claude de Vassy, Ecuyer, en est seigneur et patron. Le sieur Prieur du Rocher, présentateur.

---

(1) Voir Mém. Soc. Arch. Tomes XI, p. 32 et XII, p. 247.
(2) De Montbourcher en Bretagne, marquis du Bordage en 1656.

Digitized by Google

ROMAGNY

Monsieur (le comte de Mortain) en est seigneur et patron, et le sieur Prieur du Rocher, présentateur.

(LE) MESNIL RAINFRAY

Le sieur Jean de Savigny, Ecuyer, en est seigneur (1) et le sieur Prieur du Rocher, présentateur.

LA BAZOGE

Le s[r] Julien de Saint-Germain en est seigneur et patron.

(LE) MESNILLARD

Monsieur (le comte de Mortain) en est seigneur et patron présentateur.

MARTIGNY

Les héritiers du sieur Gabriel Gosselin en sont seigneurs et patrons (2).

NAVELET (NAVETEL OU NAFTEL)

Le s[r] Jean de Saint-Gilles en est seigneur et patron présentateur.

COULOUVRAY

Le sieur François D'Anjou (Danjou) en est seigneur et

---

(1) Voir Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 93, 94. Ces nouveaux Savigny tiraient leur nom de la par. de Savigny dans l'élec. de Coutances, et non de celle de Savigny-le-Vieux dans l'élec. de Mortain.

(2) Jean Gosselin, écuyer, valet de chambre ordinaire du Roi, devint sgr de Martigny par son mariage avec Madeleine Le Marié. Nob. Mor. p. 456. — Robert et Jean Gosselin, oncle et neveu, valet (*sic* au singulier) de chambre du Roi, furent anoblis, l'an 1519, dans l'élec. de Coutances. Anob. Norm. p. 180, n° 1324 Armes p. 101, n° 75.

Digitized by Google

patron et la Dame Abbesse de l'abbaye Blanche présente au bénéfice.

Sᵗ MARTIN DE BOUILLANT (-LE-BOUILLANT)

Le sieur Samson de Boisgnon (Boisyvon), Ecuyer, en est seigneur patron présentateur.

Sᵗ LAURENS (SAINT-LAURENT-DE-CUVES)

Monsieur le comte de Montaigu en est seigneur et patron (1), et le chantre de Mortain présentateur.

BRÉCÉE (BRÉCEY)

Le sieur Claude de Vassi (Vassy), Ecuyer, en est seigneur et patron et l'abbé de Savigny présente au bénéfice.

CUVES

Le sieur René Douesnel (Doynel), Ecuyer, en est seigneur et patron.

(LE) MESNIL GILBERT

Le sieur Daurai (d'Auray) en est seigneur et patron présentateur.

Sᵗ PAIR (SAINT-POIS)

Le sieur Charles Daurai (d'Auray) en est seigneur et patron présentateur.

---

(1) De Montaigu, de Montaigu-les Bois, élec. de Coutances, R. Ch. p. 205 : « d'argent, à deux bandes de sable, séparées de sept coquilles de même, rangées 3,3 et 1. » Voir Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 182.

Digitized by Google

MONTJOYE (MONTJOIE)

Le sieur Charles Daurai (d'Auray) en est seigneur et patron présentateur.

LAINGEHARD (LINGEARD)

Les héritiers de Charles de Saint Pol (Saint-Paul) en sont seigneurs et présentent au bénéfice.

VENGEONS

Les héritiers du sieur Charles Lambert en sont seigneurs et patrons (1). L'abbé de Savigny présente au bénéfice.

BEAUFICEL

Le Roy en est seigneur et patron présentateur.

PERIERS (PERRIERS-EN-BEAUFICEL)

Le Roy en est seigneur et patron présentateur. Il y a une Juridiction Royale, un assesseur et des avocats qui jugent les procès de cette Paroisse, et de celle de Beauficel. Cette Juridiction ressortit de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

CHERENCÉ (-LE-ROUSSEL)

Monsieur (le comte de Mortain) en est seigneur et présente au bénéfice alternativement avec l'abbé de Lonlay (2).

MESNIL TOUE (LE MESNIL-TOVE)

M. François de Cheurène (Cheverüe) en est seigneur et patron et l'abbé de Savigny présente au bénéfice.

---

(1) Lambert, vicomtes de Vire et sgrs de Vengeons. Notes R. Ch. p. 64 : « de gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un croissant de même. »

(2) Lonlay-l'Abbaye, arrondissement et canton de Domfront (Orne).

Digitized by Google

BELLEFONTAINE

Le sieur de Pellevé en est seigneur et patron présentateur (1).

SOURDEVAL (-LA-BARRE)

Gabriel Le Neuf (2), Ecuyer, en est seigneur, l'abbé de Savigny présente au bénéfice.

S[t] CLÉMENT

Le sieur théologal de Mortain, à présent Henry de Baraile en est seigneur et patron présentateur.

GER

Monsieur (le comte de Mortain) en est seigneur et patron et l'abbé du Plessis (Le Plessis-Grimoult) (3) présente au bénéfice.

LE FRESNE (-PORET)

Le sieur Gabriel Louis François Poret en est seigneur et patron. Le chanoine du Fresne de l'église du Fresne de l'église cathédrale de Mortain, à présent Charles Ménage présente au bénéfice.

S[t] JEAN DES BOIS

Le chanoine de Notre-Dame de l'Eglise de Mortain, à présent

---

(1) De Pellevé, comte de Flers, R. Ch. p. 475 : « de gueules, à la tête humaine d'argent, au poil levé d'or en profil. »

(2) Le Neuf. — Nob. Norm. Tome I, p. 113 et R. Ch. p. 802 : « de gueules, à trois coussinets d'or, les houppes posées en sautoir. »

Sourdeval fut érigé en comté, l'an 1764, en faveur de Louis-Bernardin Le Neuf. Manuscrits du D[r] Cousin, Tome XIII, p. 168, et Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 97.

(3) Le Plessis-Grimoult, canton d'Aunay-sur-Odon, arrondissement de Vire (Calvados).

Digitized by Google

le sieur Jean de Courseville (de Courseulles), chanoine et curé en est seigneur et patron.

S[t] CHRISTOPHE (-DE-CHAULIEU)

Gabriel de Meheren (Méhérenc) en est seigneur patron et présentateur (1).

S[t] QUENTIN (-LES-CHARDONNETS)

Le sieur Jean Bapt. Le Marié en est seigneur et patron (2) et l'abbé du Plessis (-Grimoult) présente au bénéfice.

S[t] CORNIER (-DES-LANDES)

L'abbé du Plessis (-Grimoult) présente au bénéfice et Monsieur (le comte de Mortain) en est seigneur et patron.

MESNIL GIBOUT (LE MESNIL-CIBOULT)

Le sieur Gabriel de Méhérin (Méhérenc), Ecuyer, en est seigneur et patron présentateur.

YVRANDE

L'abbé du Plessis (-Grimoult) présente au bénéfice. Les héritiers du s[r] de Pertoult (Pertou) en sont seigneurs et patrons (3).

S[t] PIERRE DE TINCHEBRAY

Les héritiers de Pierre le Devin en sont seigneurs et présen-

---

(1) De Méhérenc, sgr de Saint-Christophe, R. Ch. p. 192 : « d'argent au chef d'azur. »

(2) Le Marié, famille anoblie par Louis XI, en 1466, R. Ch. p. 669 : « d'argent, à trois mains de gueules, une dextre et une senestre en chef et une dextre en pointe. » — Une branche de cette famille habita Parigny et La Mancellière. Mém. Soc. Arch. Tome XI, p. 169.

(3) De Perton, sgr d'Yvrande et de Maisoncelles, dt à Coutances. R. Ch. p. 222 : « d'azur, fretté d'or, de six pièces ».

Digitized by Google

tent au bénéfice à cause du fief du chanoine de S[t] Pierre de l'Eglise de Mortain aliéné par le s[r] Le Devin (1).

NOTRE-DAME DE TINCHEBRAY

Le sieur Jacques Courseulle (Jean de Courseulles) présentement curé et chanoine de Mortain en est seigneur et patron et présentateur à cause de son canonicat.

LA BOURGEOISIE DE TINCHEBRAY

. . . . . .

LE PETIT TRUTEMER

Le sieur de Meherin (Méhérenc) en est seigneur et patron et l'abbé du Plessis (-Grimoult) présente à la cure.

Ces quatre vingt quatre Paroisses (les Mémoires n'en mentionnent que 77, y compris La Bourgeoisie de Tinchebray, qui n'en était pas une) composent l'Election de Mortain dépendante de S. R. Monsieur le duc d'Orléans qui en a hérité par don de feue Mademoiselle de Montpensier Princesse de Dombes et comtesse de Mortain.

Il n'y a point de Présidial. Il y a un Bailliage à Mortain et à Tinchebray, composé du Lieutenant général, deux Lieutenans particuliers, deux Enquesteurs, un Avocat et un Procureur du Roy.

Il y a un Vicomté à Mortain, Tinchebray, Teilleul, S[t] Hilaire du Harcouet et Cuves. Ce Vicomté a un Vicomte, deux Lieutenans et deux enquesteurs, Avocat et Procureur du Roy qui exercent en ce Bailliage.

---

(1) **Pierre Le Devin, de la par. de Saint-Pierre-de-Tinchebray. R. Ch. p. 106 : « de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois molettes d'éperon de même. »**

Digitized by Google

Il y a une Juridiction des Eaux et Forêts qui s'exerce à Mortain, à Tinchebray par un grand Maître des Eaux et Forêts, un Verdier ou Lieutenant de l'Avocat et Procureur du Roy du Bailliage et Vicomté. Toutes les charges de ces Juridictions dépendent du Comté de Mortain, chez qui ils payent la polette depuis deux ans. On ne se sert que d'Avocats dans ces Juridictions. Il y a une Election dépendante du Roy, et depuis peu une Juridiction des Traittes-Foraines. Il n'y a cependant point de grenier à sel, mais seulement quelques reventes de sel blanc dont on se sert dans cette Election, et que l'on fait sur la côte d'Avranches dans l'Océan occidental.

Il n'y a point de Justice de Seigneur. Charles VI[e], Roi de France, érigea la terre de Mortain en Comté en faveur de Pierre de Navarre, son cousin.

Il n'y a dans cette Election que le Marquisat de Montecoq (Montécot) érigé en cette année 1697 en faveur de René Doüesnel (Doynel), Ecuyer. De ce Marquisat dépend Cuves, Montigny et Husson parroisses et plusieurs autres fiefs et Terres.

La Baronnie des Biards (1) appartient à Monsieur de Pierrepont, Ecuyer, dont dépendent les Biards, les Chéris et Marsilly (Marcilly) et plusieurs fiefs et terres.

La Baronnie de Saint Pair (Saint-Pois) (2) appartient au sieur Daurai (d'Auray), Ecuyer, dont dépendent S[t] Pair (Saint-Pois), Montjoie et Mesnil-Gilbert, parroisses et plusieurs autres fiefs et terres.

La Baronnie de Brécé (Brécey) (3), appartient à M. Claude

---

(1) Suivant la Notice historique de la paroisse et baronnie des Biards par M. Guiton de la Villeberge, Louis de Pierrepont, époux de Marguerite de Warignyez, aurait fait ériger cette baronnie en marquisat, en 1690. Cependant Julien Pitard dit dans son manuscrit que ledit Louis de Pierrepont possédait, l'an 1692, au droit de sa femme, la *baronnie* des Biards.

(2) Par lettres patentes de 1700, Louis XIV érigea en faveur de Charles d'Auray la baronnie de Saint-Pois en marquisat d'Auray. Mém. Soc. Arch. Tome X, p. 280-281.

(3) La seigneurie de Brécey fut érigée en baronnie, en 1613, à la demande de Françoise d'Amphernet, veuve de Louis de Vassy, en

Digitized by Google

de Vassi (Vassy) dont dépendent Brécé (Brécey), Touchet (Notre-Dame-du) et Cellant (le grand), parroisses, plusieurs fiefs et terres.

Le Comté d'Ygoville (de Digosville) (1) appartient à M. Charles de Vauborel dont dépendent Lapenty, le Buais et S[t] Symphorien et plusieurs autres paroisses et terres.

faveur de son fils unique, Jacques de Vassy, qui épousa, l'année suivante, Louise de Montgommery. Sur leur contrat accordé, le 26 janvier 1614, Françoise d'Amphernet est dite baronne de Brécey. — En 1640, ledit Jacques, alors décédé, et son fils Gabriel sont qualifiés, l'un et l'autre, marquis de Brécey, sur le contrat de mariage de ce dernier. — *Brécey, notice historique* par Victor Brunet (p. 78, 91 et 96), qui ne cite point d'érection réelle de cette baronnie en marquisat ; mais les de Vassy avaient bien d'autres seigneuries que celle de Brécey.

(1) Digosville, paroisse de l'élec. de Valognes, aujourd'hui commune du canton d'Octeville, arrondissement de Cherbourg.

René de Vauborel épousa, en 1628, Madeleine de Saint-Simon (R. Ch. p. 268), dame d'Igouville (Digosville). Nob. Mor.

Julien Pitard dit que Charles de Vauborel (leur fils) obtint des lettres du Roi, au mois d'août 1663, pour l'union et érection en comté des terres de Lapenty, Saint-Symphorien, de Forcines, de Buais, et que ce comté fut décrété sur son fils aîné Charles.

Digitized by Google

Table alphabétique pour les Armoiries de communauté

L' Abbaye de la Blanche, à Mortain, 122, 123.
L' Abbaye de La Lucerne-d'Outremer, 78, 79, 81.
L' Abbaye de Montmorel, à Poilley, 78, 79.
L' Abbaye du Mont-Saint-Michel, 72, 73.
Le Chapitre de la Cathédrale d'Avranches, 78, 79.
La Communauté des Bouchers d'Avranches, 80.
La Communauté des Boulangers d'Avranches, 80.
La Communauté des Chapeliers d'Avranches, 82.
La Communauté des Cordonniers d'Avranches, 80.
La Communauté des Maîtres Apothicaires de la ville de Mortain, 176.
La Communauté des Maîtres Boulangers de la ville de Mortain, 174.
La Communauté des Maîtres Cordonniers et Carreleurs de la ville de Mortain, 174.
La Communauté des Maîtres Drapiers, Merciers et autres de la ville d'Avranches, 102.
La Communauté des Maîtres Filassiers, Cordiers, Regrattiers de gibier, Poissonniers et Poulaillers de la ville d'Avranches, 108.
La Communauté des Maîtres Menuisiers, Ebénistes, Charpentiers et autres de la ville d'Avranches, 102.
La Communauté des Maréchaux d'Avranches, 80.
La Communauté des Menuisiers d'Avranches, 82.
La Communauté des Tanneurs d'Avranches, 80.
Le Corps de la Juridiction des Traites de Pontorson, 70.
Le Corps de l'Election d'Avranches, 80.
Le Corps des Officiers des Traites foraines d'Avranches, 80.

Digitized by Google

Le Corps des Officiers du Bailliage de Mortain, 174, 176.
L' Evêché d'Avranches, 78.
Le Marquisat de Montécot, à Saint-Cyr-du-Bailleul, 152.
Le Prieuré de Sainte-Anne-de-Moutons, à Avranches, 78, 79.
La Ville d'Avranches, 24, 25.
La Ville de Mortain, 156, 157.
La Ville de Pontorson, 72, 73.

D'Hozier n'a point, comme l'on voit, délivré d'armoiries à l'abbaye de Savigny, à la collégiale de Mortain et à la ville de Saint-James, pour lesquelles on trouve les blasons suivants, dans Dioc. Avr. p. 702, 703 :

L'Abbaye de Savigny : « d'or, à la tige de fougère de sinople à sept branches, la tige sortant d'une S de sable. » Ce sont les anciennes armes des seigneurs de Fougères, fondateurs de l'abbaye : « d'or à une plante de fougère de sinople. » Nob. Bret.

La Collégiale de Mortain : « d'argent, aux deux bustes de saint Guillaume, mitré, et de saint Evroult, abbé, accompagnés de deux croix de gueules, l'une en chef et l'autre en pointe. »

La Ville de Saint-James : « de gueules, à l'image de saint Jacques d'argent au manteau semé de coquilles et au bourdon orné de sa gourde. » Armes parlantes pour la paroisse de Saint-Jacques ou Saint-James.

Digitized by Google

Table alphabétique des Noms de Personnes [1]

A

Abasquené de Parfouru, 222.
Abraham, 178, 179.
Adeline du Désert, 185.
Amphernet (d'), 143, 216, 217.
Anger, 92, 93.
Angot, 38, 39, 187, 198.
Anzeray, 169, 202.
Argennes (d'), 14, 30, 31, 42, 43, 48, 49, 186, 193.
Argouges (d'), 170, 171, 195.
Arnault, 100, 101, 191.
Artur, 38, 39, 41, 42, 43, 62, 63, 186, 187, 198.
Aubert, 14, 54, 55 (2).
Auray (d'), 56, 57, 96, 114, 115, 154, 155, 157, 190, 191, 199, 211, 212, 216.
Auteville (d'), 129, 131.
Auvray, 76, 77, 79, 104, 105.
Avenel, 19, 136, 150, 151, 164, 165, 170, 171, 172, 173, 180.
Avice de Fermanville, 223.
Aze, 14, 74, 75, 98, 99, 194.

(1) Les noms des auteurs cités, p. 20 à 23, le sont généralement une fois pour toutes.

Pour les noms nobles des élections d'Avranches et de Mortain, nous avons ordinairement suivi l'orthographe de la Recherche de Chamillart, et, pour les noms des prêtres, celle des manuscrits de l'abbé Masselin. Nous n'avons pas cependant hésité, pour la facilité des recherches, à répéter les noms à orthographes très différentes.

Nous avons rectifié en notes quelques-uns des plus mauvais blasons de d'Hozier, lorsqu'il n'y en avait pas d'autres à leur opposer, et corrigé les principaux errata.

(2) Il (saint Aubert) avait la cinquantaine lorsque ses éminentes vertus le firent désigner pour l'épiscopat. On pense, d'après certains indices, qu'alors il n'était pas prêtre et ne songeait même pas à le devenir, mais que, devant la volonté manifeste du clergé et du peuple, il entra dans les ordres. (Cette fin de note a été omise au n° 51 de la p. 55)

Digitized by Google

B

Bagot, 113.
Bailleul, 110, 111.
Bailleul (du), 122, 123, 156, 157, 203.
Bannois (Le), 58, 59, 194.
Barail (de), 213.
Barberie (de la), 138, 139, 156, 208.
Baril, 26, 27, 90, 101, 171, 190.
Barthélemy (de), 79.
Bary, 100.
Bastard, 117.
Bazoge (de la), 151, 166, 167.
Beaumont (de), 142, 143.
Becquet (du), 100, et Mém. Soc. Arch. Tomes VIII, p. 256, et XI, p. 323. (1).
Belle-Étoile ou Belletoile, 38, 39 (2).
Bellière (de la), 36, 37, 46, 47, 50, 51, 60, 61, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 191, 195, 196.
Bénard, 108, 109, 198.
Benoist, 124, 125.
Bernier, 84, 85.
Bernières (de), 156, 157.
Bertrand de Broussillon, 131.
Besnard, 110.
Besnier, 18, 176.
Bétille, 104, 105.
Biards (des), 67.
Bidois, 109.
Bigot (Le), 200.
Billeheust (de), 94, 95, 154, 155, 190, 205.
Binolaye (de la), 64, 65, 70, 71, 199, 201.
Blanchard de Crennes, 197.
Bodard, 104.
Bodin, 197.
Bois (du), 64, 65, 67, 187.
Bois le Duc, 187.
Boisyvon (de), 68, 69, 71, 154, 155, 194, 196, 211.
Bordes (de ou des), 190, 205.
Borel d'Hauterive, 11.
Bosc (du), 14, 48, 49, 200.
Boscq de Beaumont (du), 23.
Bossuet, 204.
Boucher, 197.
Boucher (Le), 116.
Boucherat, 7.

---

(1) Les du Becquet étaient sgrs du fief de Pival, en Saint-Martin-des-Champs, mais ils n'étaient pas nobles. Aussi Jacques du Becquet, Conseiller du Roi, n'a-t-il point le titre d'écuyer dans l'Armorial, n° 77, p. 100. Il y eut plusieurs anoblis de ce nom dans la Haute-Normandie.

(2) Suivant l'auteur des *Noms des places et des rues d'Avranches*, l'origine de cette famille, anoblie douze ans seulement avant la Révolution, serait fort mystérieuse. Entre Belletoile et Bellétoile, il n'y a d'ailleurs que la différence d'un accent qui change complètement la prononciation et la signification du nom. La terre du Motet, ancien fief, est située dans la banlieue de la commune d'Avranches, sur la par. de Ponts, et l'hôtel dit du Motet, 18, rue des Champs, est à présent l'Ecole communale de Filles.

Le vicomte de Poli cite l'archer Raoul de Belle-Estoile (Roux de Belle estelle), servant au Mont-Saint-Michel, en 1420, n° 34 de la liste de ses défenseurs. Ce nom ne se retrouve dans aucune Recherche de la Noblesse de notre pays. La terre de La Belle-Etoile est sise à Saint-Sénier-sous-Avranches.

Digitized by Google

Boucher de Crennes (Le), 197.
Boudier, 60, 61 (1).
Bouère (de la), 46, 47, 200.
Bougis, 73.
Bouillet, 19, 180.
Bouquet, 196.
Bourdais, 90, 91.
Boursin, 164, 165.
Bréant, 34.
Brécey (de), 87, 129, 140, 141, 143.
Breton (Le), 158, 159, 192.
Breuil (du), 30, 31.
Briée (de), 86 (2).
Briseur-du-Parc (Le), 87.
Brohan, 94, 95.
Broïse (de la), 18, 140, 141, 172, 173, 187, 190, 208, 209.
Brosne (de), 198.
Brossard, 200.
Broüard, 106.
Browne (de), 198.
Brun (Le), 34, 35, 189.
Brunet, 217.
Buat (de), 141.
Buat (du), 140, 141, 206.
Buffard, 53.
Buisson de Courson-Cristot (du), 21.
Buron du Rozoy, 102.
Busnel, 87, 160, 161.

C

Cailletot, 91.
Caillot, 124, 125.
Calaudo, 160, 161.
Campion (Le), 194.
Camprond (de), 56, 57, 70, 71, 128, 129, 186, 189, 194, 195.
Camps (dom de), 135.
Cange (du), 127.
Cantilly (de), 31, 195, 227.
Carbonnel, 135.
Carbonnel (de), 40, 41, 79, 201, 206.
Ceaux (de), 199.
Cesne (Le), 164, 165.
Chabert, 60, 61, 96, 97, 195.
Chaignon, 190
Chambray (de), 167.
Chambre (de la), 152, 153, 154, 155.
Chamillart, 21, 22, 23.
Chanteloup (de), 156, 157.
Charle, 114.
Charles VI, 216.
Charles VIII, 1.
Charles IX, 2.
Charpentier (Le), 103, 106, 193.
Chastel (du), 136, 137.
Chastellier (du), 171.
Chaumontel (de), 76, 77.

(1) Jean Boudier, conseiller au Présidial de Coutances, et Charles Boudier, élu audit lieu, furent anoblis en 1585. Anob. norm., p. 45, nº 286. Lors R. Ch., Henri Boudier habitait Montviron ; il avait épousé, en 1660, Jeanne Turgot, nom ancien dans cette paroisse. En 1766, François Boudier de Codeville acquit Le Mesnil-Balisson à Lolif près de Montviron. (Mém. Soc. Arch., tome XII, p. 116). Les Boudier de la Valleinerie à Trelly, élec. de Coutances, derniers représentants du nom, sont devenus châtelains de Chanteloup, près de Bréhal, par suite d'une alliance avec la famille Abasquené de Parfouru, en 1811.

(2) Pour le blason nº 14 de la p. 86, Epalisse n'étant pas français, c'est Palissé qu'il faut lire. Un écu peut être palissé en pal, en fasce, en bande ou en barre.

Digitized by Google

Chauvais, 92, 93.
Chérencey (de), 92 (1), 93, 131.
Chérin, 45, 127.
Chesnoy, 30, 31.
Cheval, 47, 171.
Cheverüe (de), 122, 123, 212.
Chevigny (de), 186.
Chevillard, 185, 188.
Chrétienne, 14, 72, 73, 75.
Cleronde-Formont (de), 194.
Clinchamps (de), 64, 65, 108, 109, 110, 175, 185, 188, 199, 206.
Clinel, 19, 178.
Clouard, 162, 163.
Coëtenfao (de), 78, 79.
Collardin, 56, 57, 98, 168, 171, 191.
Combray (de), 18, 174, 175.
Conte (Le), 106 (2).
Conti (de), 45, 101.
Cordon, 16, 94, 95, 133, 139.
Cornu (Le), 168, 169.
Cosson, 92, 93.
Couespel, 134.
Courcy (de), 88, 89.
Courseulles (de), 214, 215.
Courtel, 199.
Cousin, 43, 51, 55, 74, 125, 186, 197, 213, 226.
Couvey, 146, 147.
Crennes (de), 197.
Crestey, 168, 169.
Crollalanza (de), 182.
Curuchet (de), 18, 176, 177, 203.
Cussy de Vouilly (de), 197.

D

Dancel, 14, 18, 62, 63, 64, 65, 98, 99, 191, 192.
Danidet, 64.
Danguy, 130.
Danjou, 84, 85, 99, 173, 210.
Daufriere (de la), 114.
Davy, 14, 24, 25, 30, 52, 53, 64, 65, 120, 121, 148, 149, 199, 200, 207 (3).

---

(1) Le blason correct du nº 38 de la p. 92 serait : coupé ; au premier, d'argent à une rose de gueules ; au second, gironné de sinople et d'or.

(2) Richard le Conte, lieutenant général civil et criminel du bailly de Costentin pour le siège d'Avranches fut anobli, en 1646.

Anob. Norm., p. 147, nº 990. (Pour mémoire).

(3) Les armes données d'office par d'Hozier aux Davy, du diocèse d'Avranches, sont à peu près celles d'une famille David, du ressort de Nantes. Les Davy, de l'Avranchin, disparurent sans doute avant la Révolution, car on n'en voit figurer aucun aux Assemblées de la Noblesse pour l'élection des députés aux Etats généraux de 1789. Anoblis aux francs-fiefs, en 1470, ils avaient des armoiries toutes différentes de celles des Davy, du Cotentin, d'ancienne extraction, représentés encore par les Davy de Virville à Saint-Aubin-du-Perron près de Saint-Sauveur-Lendelin. La tige du Perron, audit Saint-Aubin (-de-la-Pierre, dans R. Ch., p. 352), a aussi produit la branche aînée des Davy, marquis d'Amfreville et sgrs de Fermanville. Nous avons déjà eu occasion de parler de celle-ci dans Rev. Avr. Tome VI, p. 559, comme fondue dans Avice de Tourville, Thibouville et Fermanville

Digitized by Google

De la mare, 113, 117.
Delaunay, 74, 75.
Delongraye, 98, 99.
Demaine (du), 88.
Demoui, 36, 37.
Dericq, 138, 139, 155, 165, 167.
Deschamps du Manoir, 194.
Desroches, 101, 129, 132, 133, 134, 136, 137, 170, 172.
Destanger, 144, 145.
Devain, 89.
Devin (Le), 214, 215.
Dirois, 104, 105, 110, 111.
Docé, 103, 193.
Dore, 102.
Douessey, 103, 193.
Doynel, 153, 206, 211, 216.
Drigon, 21.
Dubois, 117.
Dubufe, 81.
Duc (Le), 60, 61, 187, 196.
Duchesne, 114.
Dumaine, 160, 161.
Dumanoir, 167.
Dumée, 102.
Dupont, 162, 163.
Durand, 93 (1).
Durbriard, 108.

E

Ecrulame, 108.
Enguehard, 86, 87.
Enoch, 95.
Epine (de l'), 122, 123, 125, 144, 171.
Erard, 190.
Ernault, 13, 28, 29, 50, 51, 54, 55, 60, 61, 62, 63, 98, 99, 101, 188, 189, 191, 192, 194, 195.
Eudes, 95.
Eudes de la Cocardière, 194.
Exalot, 116.

F

Farcy (de), 22.
Faucherie (de la), 16, 132, 133, 138, 139, 146, 147.
Ferrière (de la), 195.
Firmin, 150, 151.
Fizel, 18, 172, 173.
Foix (de), 62, 63, 112, 113, 201.
Fontenay (de), 144, 145.
Forbin (de), 203.
Formont, 194.
Fortin, 13, 14, 50, 51, 124, 125, 156, 157, 187.
Foucault, 20, 37, 184, 185.
Francière (de), 148, 149 (2), 231.
François (Le), 68, 69.
Fresne (du), 114, 115, 201.

dont, par leur mère, le dernier Hüe, marquis de Caligny, et la marquise de Sailly, sa sœur. Ajoutons que les Davy de Virville reconnaissent comme parents les Davy de Boisroger, encore naguère à Avranches et aujourd'hui au Mesnil-Balisson à Lolif. Les uns et les autres portent : « d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois harpes du même métal, 2 et 1, celles du chef adossées. »

(1) Michel Durand, lieutenant général du vicomte d'Avranches, François Durand, son frère, et Nicolas Durand, leur cousin, furent anoblis par lettres vérifiées à la chambre des comptes, le 7 décembre 1657.

Anob. Norm. p, 162, nº 1117. (Pour mémoire).

(2) Pierre de Francière, de la vicomté de Mortain, obtint des lettres d'anoblissement en août 1653 Anob. Norm. p. 160, nº 1095.

Digitized by Google

G

Gaallon (de), 112, 113, 115, 130, 131, 136, 201, 205.
Gager (Le ou du), 46, 47, 150, 151, 200.
Gallier, 19, 180.
Gambier, 141.
Garnier, 106.
Gastebois, 95.
Gaudin, 30, 31, 50, 51, 58, 59, 60, 68, 69, 106, 107, 179, 187, 189, 196 (1).
Gaultier, 58, 59, 61, 112, 120, 121, 172, 173, 194, 291, 208.
Gauquelin, 124.
Gautier, 96, 97, 98, 99, 139, 182.
Genet, 168, 169.
Gervais, 72.
Gesbert, 160, 161.
Girot d'Ajon, 85.
Giroult, 18, 172, 173, 188.
Gobard, 95.
Goby, 162.
Godefroy, 54, 55, 58, 59, 102, 103, 197, 198, 206.
Gosselin, 100, 101.
Gosselin (de), 101, 138, 139, 151, 210.
Gouin, 50, 51, 207.
Gouvets (de), 15, 16, 24, 25, 28, 29, 40, 41, 48, 49, 52, 53, 62, 63, 66, 67, 76, 77, 100, 101, 106, 107, 150, 151, 152, 153, 186, 187, 189, 190, 191.
Gouyon (de), marquis de la Moussaye, 189 (2).
Grand (Le), 42, 43, 112, 200.
Grandin, 123.
Grandmaison, 136.
Grimo ou Grimot, 40, 41.
Grimoult (de), 198.
Grossard (de), 200.
Guérin, 76, 87, 90, 106, 107, 171.
Guéroult (de), 187, 188.
Guesdon, 19, 176, 177, 178, 179.
Guézet, 64, 65, 191.
Guiard, 101, 192.
Guichard ou Guischard, 65, 101, 102, 103, 118, 198, 201.
Guillebert (de), 18, 106, 107, 174, 175.
Guiltier, 201.
Guiscard, 129.
Guiton, 66, 67, 69, 199, 206, 216.
Guyard, 100.
Guyon, 196.

H

Hache (de la), 14, 34, 35, 54, 55, 70, 71, 195, 199.

(1) Les Gaudin, sieurs de Beaumont et de Glatigny à Saint-Loup, de la Paumerie à Saint-Oven et du Plessis à la Godefroy, avaient même origine. Un ancêtre des sieurs de Beaumont avait son tombeau armorié dans l'église de Saint-Martin-des-Champs. Seuls, les sieurs de la Paumerie figurent dans l'Armorial sans le titre d'écuyer, n'ayant point été relevés de dérogeance.

(2) De Gouyon, marquis de la *Moussaye*, à Plénée-Jugon, et non de la Houssaye, comme il a été imprimé par erreur, p. 189, pour l'époux de Suzanne de Montgommery, à Ducey.

Digitized by Google

Halais de la Noslière, 77 (1).
Hamel (du), 132, 133, 148, 149, 168, 204, 209.
Harcourt (de), 134, 205.
Harivel (Le), 154, 155.
Hauteville (de), 128, 129, 164, 165.
Hautonnière (de la), 203.
Hédou, 113.
Hellouin, 87.
Hennot (dn), 68, 69, 193.
Henri II, 25.
Henri III, 2.
Henri IV, 207.
Henry, 90, 91.
Henry, roi de Navarre, 129.
Hérault, 52, 53, 72, 73, 187, 194, 196.
Héricher (Le), 20
Hervieu, 162, 163.
Heudes, 94.
Homme (du), 52, 53, 186, 200.
Homméel (du), 94, 95, 196.
Houé (Le), 113.
Houssaye (de la), 142, 143, 144, 145 (2).
Hozier (d') 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 23, 182, 183.
Hubert, 87.
Hüe de Caligny, 224.
Hullin, 52, 53, 76, 77, 193.
Huynes (dom), 135.

I

Isles (des), 58, 59 (3).

J

Jaille (de la), 164, 165.
Jallot, 69, 71, 155.
Jardin (du), 8.
Jauné ou Jaunez, 167.
Josset, 176.
Jouenne, 116, 117, 168, 169.
Juvigny (de), 26, 27, 28, 29. 101, 192.

K

Kergournadec'h (de), 79.
Kergus de Kerstang (de), 109.
Kerhoënt (de), 79.
Kerhoënt de Coëtenfao (de), 78, 79.
Kerriec de Coëtenfao (de), 79.

L

Labbé, 103.
Laisné, 172, 173, 197, 230.
Laisné de Torchamp, 123, 204.
Laitre (de), 9.
Lambert, 139, 212.

(1) Il y a à Ponts, à la limite de Plomb, deux villages voisins, portant les noms du Guillon-*Hallais* et de la *Nolière*.

(2) Chamillart a classé les de la Houssaye, du Mesnil-Rainfray et de Sourdeval, parmi les nobles sans anoblissement connu. L'Etat des Anob. Norm. cite, p. 178, nº 1.296, Jean et Guillaume Houssaye, de la par. de Sourdeval, fils Richard, comme anoblis aux francs-fiefs par arrêts de 1501 ; Regnault et Michel, frères, oncles des dessus dits enfants, également anoblis par arrêts de 1501.

(3) Le fief de la Bretonnière, possédé par les des Isles, était assis à Subligny. Man. du Dr Cousin, tome XIV, p. 165.

Digitized by Google

Lancesseur, 30, 31, 48, 49, 52, 53, 96, 97, 186, 195.
Lancize (de), 38, 39, 195, 196.
Langlois, 36, 37, 70, 71, 186.
Lantilly (de), 30 (1).
Large (Le), 57, 171.
Lasnou ou Lasnun, 94, 95.
Laurens ou Laurent (du), 203, 204.
Lebeurier, 20.
Lebreton, 160, 161.
Lecois Grandclos, 62.
Legallois, 124.
Legendre, 87.
Leloutre, 162, 163.
Lemagnan, 30, 76.
Lemarchand, 109.
Lemardeley, 88, 89.
Lempereur, 14, 36, 37, 196.
Lenfant, 27.
Léonard de Juvigny (de), 179.
Lepelletier, 110, 111.
Lepicois, 88, 89.
Leronde, 194.
Lesavigny, 100.
Lescolasse, 104.
Lesens, 139, 155, 165, 167.
Letanneur, 93.
Letellier, 88, 89.
Levaullé, 90, 91.
Levavasseur, 89.
Levendeur, 117.
Lezeaux (de), 196.
Lièvre (Le), 28, 29, 110, 111, 199.
Louis IX, 25.
Louis XI, 73, 214.
Louis XIII, 1.
Louis XIV, 1, 7, 17, 21, 182.
Lourme, Lourmy (de), 200.
Loyer, 87.
Loysel, 84, 85.
Lozières, 39, 195.
Luce, 162, 163.

M

Mabire, 162, 163.
Macé (de), 88.
Magny (de), 21.
Mahé, 133.
Maignen (Le), 30, 31, 185, 187, 189.
Maigney (de), 190.
Mailhol (de), 198.
Malenfant, 26, 27.
Malherbe, 60, 61, 92, 173, 196.
Marbodin (de), 197.
Marceul (de), 130, 131, 155, 156, 157.
Marcilly (de), 166, 167.
Mare (de la), 113, 117.
Marette, 186.
Marié (Le), 19, 180, 210, 214.
Mariette, 186.
Marquadier, 28.
Marquetel, 43.
Marsbaudin ou Marsbodin (de), 198.
Martin, 19, 44, 45, 52, 53, 180, 181, 193, 195, 196, 200.
Mas (de ou du), 166, 167.
Masselin, 220.
Masseron, 111.
Massue, 117.
Mauduit, 39.
Maxuel (de), 155.
Mazier, 19, 180, 181.
Méance, 86, 87.
Mée (du), 102.
Méhérenc (de), 214, 215.

---

(1) Ce nom est écrit Lantilli dans l'Indicateur, mais il est bien probable qu'il s'agit d'un Cantilly.

Digitized by Google

Ménage, 213.
Ménard, 47, 63, 109, 113.
Mercier (Le), 28, 29, 56, 57, 186, 195, 200.
Mererie (de la), 164.
Meslier (du), 198.
Mesnage, 124.
Mesnil (du), 130, 131, 144, 145, 148, 149, 152, 153, 154, 155, 206.
Mesnil-Adelée (du), 58, 59, 72, 73, 112, 174, 175, 188, 201.
Michel, 50, 51.
Mise (de la), 98.
Montaigu (de), 211.
Montbourcher (de), 209.
Montfault, 22, 37, 75, 135, 171, 188, 193.
Montgommery (de), 189, 217, 225.
Montléon (de), 85.
Montpensier (de), 215.
Moreau, 42, 43, 190.
Moréri, 183.
Moricet, 89.
Moricière (de la), 14, 55, 186, 187.
Morin, 110.
Morinière (de la), 54, 55, 187, 188.
Motte (de la), 94.
Moulin (du), 33, 147.
Moustier (du), 67.
Muriel, 18, 174, 175.
Muris, 92, 93.

N

Navarre, 135, 147.
Navarre (de), 216.
Navelle ou Navet, 191.
Néel de Tierceville, 186.
Neuf (Le), 213.
Neveu, 202.
Nicole, 111.
Noë (de la), 26, 27, 34, 35, 70, 71, 187, 189.
Noël, 88, 89.
Noslière (de la), 76.
Noulens, 175.

O

Olive, 77, 179.
Olivier, 172, 173.
Onffroy, 19, 180.
Orléans (d'), 202, 215.
Osselin, 180.
Ouessey (d'), 103.

P

Paluelle (de la), 186.
Paris (Louis), 10, 182, 183.
Paris-Jallobert, 172.
Paval (de), 168.
Payen, 14, 48, 49, 70, 71, 73, 134, 135, 142, 185, 187, 189.
Pellevé (de), 213.
Personne (de la), 120, 121.
Pertou (de), 214.
Phelypeaux, 7.
Philippe I, duc d'Orléans, 202.
Philippes, 90, 91, 116, 198.
Pierrepont (de), 205, 208, 216.
Pierres (de), 14, 36, 37, 98, 192, 196.
Pigannière (de la), 28, 29, 104, 105, 186, 192 (1).

(1) Cette famille a pour auteur maître Guillaume Piganiere, élu en l'élec. d'Avr., anobli en 1653. Anob. Norm. p. 152, n° 1031. Passée à La Villas de Sains en Bretagne, c'est aujourd'hui de la Pigannière *de Courcelles*.

Digitized by Google

Pigeon, 20.
Pitard, 21, 142, 143, 202.
Piton, 14, 62, 63, 196.
Poilley (de), 122, 123, 201, 204.
Poilvilain (de), 26, 27, 48, 49, 58, 59, 70, 71, 96, 114, 115, 187, 190, 194, 196, 208.
Poirier, 168 (1), 169.
Poli (de), 41, 85, 127, 135, 221.
Pomfoul, 36.
Pontaut ou Pontault, 176, 177, 179.
Pontavice (du), 14, 26, 27, 48, 49, 88, 89, 148, 149, 187, 194, 200.
Pontesson (de), 231.
Ponthaud ou Ponthault (de), 179, 207.
Pontfol ou Pontfoul, 37.
Poret, 114, 115, 200, 213.
Potier, 40, 41, 185, 196.
Potier de Courcy, 21.
Pouquet, 164, 165.
Pourchasse, 91.
Prévost (Le), 26, 27, 74, 75, 190.
Puchot, 207.

Q

Quesne (du), 66, 67 (2), 188.
Quesnoy (du), 12, 24, 38, 39, 183, 187, 188, 197.
Quetil, 56, 57, 90, 197, 200.
Quettier, 201.

R

Radulphe, 168, 169.
Regnault, 191, 192.
Renoult, 100, 101.
Richard, 116.
Richer ou Richier, 28, 29, 193.
Rietstap, 20.
Rivière (de la), 156, 157, 164.
Robillard de Beaurepaire, 77.
Rocher (du), 148, 149, 174, 175.
Roche-Tesson (Tesson, sire de la), 33, 127, 147.
Rochier de Beaulieu (du), 149.
Rocque (de la), 152, 153.
Roger, 144, 145 (3).
Rogeron, 66, 67, 198, 199.
Roissy, 75, 134, 171, 186, 188, 191, 193.

---

(1) Il est évident que la croix du blason n° 32, p. 168, est une croix pattée.

(2) P. 67, n° 99. Au lieu de du Quesne, élec. de Coutances, R. Ch. p. 487 : « d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glands de même », c'est :

Du Quesne, sr de Roumois, généralité de Rouen. Nob. Norm. Tome I, p. 126, et Tome II, p. 585 : « *d'argent, au lion de sable armé et lampassé de gueules.* »

(3) Maître Jean Roger, procureur du Roi en l'élec. d'Avr. et Gabriel Roger, son frère, furent anoblis en 1644. Anob. Norm., p 144, n° 962 (Pour mémoire). La famille du général Roger dit Valhubert, terre de la paroisse de Céaux, né à Avranches, le 22 octobre 1764, et dont le père était originaire de la paroisse de Champrépus, au diocèse de Coutances, n'appartenait point à la noblesse.

Digitized by Google

Rommilly (de), 66, 67, 139, 167, 193, 200, 201.
Roque (de la), 134, 152, 153, 179, 196.
Roquelaure (de), 182.
Roussel ou Rouxel, 76, 77, 190.
Roy, 94.
Roy (Le), 14, 58, 59, 66, 67, 116, 118, 199.
Royer, 62.
Ruault-Coutances, 141.

S

Sailly (de), 224.
Saint Aubert, 55.
Saint-Denis (de), 43, 190.
Sainte-Marie d'Agneaux (de), 206.
Saint-Frey (de), 112.
Saint-Genis (de), 62, 187 (1).
Saint-Germain (de), 128, 129, 149, 150, 151, 209, 210.
Saint-Gilles (de), 120, 121, 150, 151, 210.
Saint Hubert, 14.
Saint-Jean (de), 81.
Saint Louis, 25.
Saint-Manvieux (de), 160, 161.
Saint-Paul (de), 181, 212.
Saint-Remy (de), 102.
Saint-Simon (de), 217.
Salle (de la), 47.
Sauvage, 136, 170.
Sauvé, 167.
Savigny (de), 140, 141, 210.
Sceaux (de), 199.
Séguier, 197.
Séheust, 113.
Servain, 92, 93.
Signé (de), ou du Signe, de Signy, 34, 35, 191.
Stanger (de), 145.

T

Tabourée, 104.
Taillefer (de), 74, 75, 112, 113, 193, 200.
Talvende, 19, 178.
Tancrède, 129.
Tardif, 198.
Templer, 109 (2).
Teroude, 69, 194.
Tesnière, 26, 27, 84, 85.
Tesson, 30, 31, 33, 37, 44, 45, 47, 69, 77, 96, 97, 100, 101, 124, 125, 127, 130, 131, 136, 142, 143, 144, 145, 147, 172, 179, 186, 194, 195, 196, 197, 206, 207, 208, 231.
Testu, 84.
Tétrel 113.
Théroude ou Théroulde, 68, 69, 194.
Touche (de la), 152, 153.
Touraine (de), 46, 47, 186.
Touroul, 166, 167.
Tribouillard, 170.
Trochet, 114.

(1) Un de Saint-Genis est cité comme victime des Nu-Pieds à Pontorson, par M. A.-M. Laisné, p. 53 et 60 de sa brochure sur leur sédition en 1639. Les armes de cette famille normande et bretonne, anoblie pour services militaires, en 1653, sont : « d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un chêne de même. » Nob. Bret.

(2) Pour le blason nº 107 de la p. 108, il faut évidemment lire roe au lieu de roi d'échiquier.

Digitized by Google

Trochon, 40, 41, 50, 51, 115, 186.
Turgot, 222.

V

Valhubert, 229.
Valois (Le), 18, 174.
Vanier, 10, 12, 182.
Vannier (Le), 160, 161.
Varignière (de), ou de Varigny, 154, 155.
Vassy (de), 143, 207, 209, 211, 216, 217.
Vauborel (de), 74 (1), 75, 132, 133, 134, 148, 149, 152, 153, 171, 172, 180 (2), 181, 186, 187, 192, 204, 217.
Vaudry, 90 (3), 91.
Vaufleury (de), 18, 136, 137, 138, 139, 152, 153, 172, 173, 203.
Vaulinge (de), 171.
Vaullegeard, 96, 97, 166, 167.
Vaumesle, 136, 137.
Vautier, 162, 168, 169.
Verdun (de), 56, 57, 58, 59, 68, 69, 108, 118, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 164, 165, 168, 199, 201.
Vernay (du), 96, 97, 102, 103, 160, 161, 200.
Vicques (le sieur de), 14, 18, voir de la Moricière.
Vienne, 166, 167.
Vistel, 117.
Vitel, 186.
Vivien, 42, 43, 136, 185, 186, 199.
Vulson de la Colombière, 147.

W

Warignyez (de) (4), 154, 155, 205, 206, 216.
Waux (le sieur de), 18, voir Josset.

---

(1) Le blason nº 126 de la p. 74, doit être en lettres italiques.

(2) Même nom de sieurie au nº 68 de la p. 180 qu'au nº 54 de la p. 174. Madame de Vauborel, née de Francière, fut dame de Juvigny. *Annuaire de la Manche* de 1883, p. 41.

(3) Le mauvais blason du nº 27 de la p. 90, doit être ainsi rectifié : coupé ; au premier, de gueules à la jumelle d'or ; au second, taillé d'argent et de sinople.

(4) L'an 1655, le vendeur de la terre de La Mancellière signe très lisiblement, à la décharge de M. de Pontesson (Jean Tesson), deux reçus du prix de cette vente : F. DE WARIGNYEZ ; mais ce nom flamand a été francisé sur tous les actes. L'orthographe des Recherches officielles est de Varriaieres, de la Varinière et de Varignières. On en a fait aussi de Varigny. On trouve dans Arm. Rietstap : Warigny, en Champagne et au pays de Valenciennes, avec un blason d'argent à trois hures de sanglier de sable. Les de Warignyez, devenus normands, portaient *de gueules à trois chevrons d'argent.*

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PAROISSES DE L'ÉLECTION D'AVRANCHES

AU NOMBRE DE 101 (1)

DONT 100 DU DIOCÈSE D'AVRANCHES ET 1 DU DIOCÈSE DE DOL

Angey, 60, 61, 90, 91, 196.
Ardevon, 55, 116, 117.
Argouges, 196, 199, 200.
Aucey, 57, 110, 111, 134, 135.
Bacilly, 29, 31, 49, 51, 55, 63, 192, 194, 195.
Beauvoir.
Boisyvon, 69, 71, 94, 95, 173, 194.
Boucey, 29, 71, 111, 134, 135, 199.
Bouillon (avec deux cures), 41, 47, 52, 53, 92, 93, 95, 97, 99, 196.
Bourguenolles, 69, 84, 85, 193.
Braffais, 72, 73, 75, 106, 107.
Carnet, 110, 111.

(1) Le chanoine Pigeon en compte 102, Dioc. Avr. p. 278, ayant fait figurer la paroisse de Saint-Martin-le-Bouillant, à la fois p. 275 et 278, dans la sergenterie Benoît (1er démembrement de Genêts), de l'élection d'Avranches, et, dans la sergenterie Roussel ou de Cuves, de l'élection de Mortain, dont elle faisait effectivement partie lors de la rédaction des Mémoires de l'Intendant Foucault.

Digitized by Google

Carolles, 92, 93, 195.
Céaux, 67, 110, 111, 198, 199, 229.
Cendres (Diocèse de Dol), paroisse supprimée à la Révolution et partagée entre Pontorson et Pleine-Fougères.
Chaise-Baudouin (La), 57, 65, 75, 96, 97, 115, 191.
Chambres (Les).
Champcervon, 197.
Champcey, 96, 97, 193, 196.
Champeaux, 35, 55, 60, 61, 98, 99, 195.
Chapelle-Hamelin (La), (Hamelin), 66, 67, 201.
Chavoy, 29, 70, 71, 73, 110, 111, 193.
Chérencé-le-Héron, 94, 95.
Cormeray, 59, 88, 89, 118, 199.
Courtils.
Croix-Avranchin (La), 86, 87.
Crollon, 43.
Curey, 71, 112, 113, 199.
Dragey, 31, 73, 194.
Ducey, 116, 117, 165, 189, 225.
Genêts, 55, 69, 74, 194.
Godefroy (La), 30, 31, 59, 114, 115, 179, 189, 225.
Gohannière (La), 86, 87.
Grippon (Le) (réunie depuis aux Chambres), 94, 95.
Huisnes, 94, 95.
Juilley, 43, 100, 101, 200.
Loges-Marchis (Les), 115, 171, 201.
Lolif, 37, 45, 59, 71, 98, 99, 101, 115, 194, 207, 222, 224.
Lucerne-d'Outremer (La), 79, 92, 93, 195, 196, 208, 209, 218.
Luot (Le), 73, 187.
Macey, 25, 59, 65, 67, 86, 87, 199.
Marcey, 31, 43, 49, 75, 88, 89, 193.
Mesnil-Adelée (Le), 75, 125.
Moidrey, 91, 198.
Montanel, 64, 65, 67, 86, 87, 199.
Montjoie (Saint-Martin-de), 59, 201 (1).

(1) Le logis seigneurial de Montjoie était le manoir du Bois-Mainfray. — Voir p. 187, 17e ligne.

Digitized by Google

Mont-Saint-Michel (Le), 41, 55, 72, 73, 85, 135, 186, 191, 218, 221.
Montviron, 57, 59, 88, 89, 197, 222.
Mouche (La).
Noirpalu, 106, 107.
Notre-Dame-de-Cresnay (réunie à Saint-Pierre-du-Cresnay en 1804) (Les Cresnays en 1809), 49, 110, 111, 190.
Notre-Dame-de-Livoye, 88, 89.
Notre-Dame-des-Champs-d'Avranches, 43, 77, 85, 185 à 178.
Pas (Les), 71.
Plomb, 43, 193, 226.
Poilley, 57, 79, 112, 113, 186, 189, 195, 218.
Pontaubault, 35, 71, 189.
Pontorson, 39, 55, 59, 63, 64, 65, 70, 71, 72, 73, 103, 109, 116, 117, 135, 165, 197, 218, 219, 230.
Ponts, 29, 37, 77, 84, 85, 105, 192, 221, 226.
Précey, 109, 112, 113, 188.
Rochelle (La).
Ronthon, 195.
Rouffigny, 106, 107, 149, 194.
Sacey, 71, 74, 75, 199.
Saint-Aubin-de-Terregatte, 25, 47, 49, 53, 90, 91, 200.
Saint-Brice-de-Landelle, 94, 95, 115, 200.
Saint-Brice-près-Avranches, 88, 89.
Srinte-Eugienne (1), 86, 87.
Sainte-Pience, 53, 103, 193.
Saint-Georges-de-Livoye, 88, 89, 191.
Saint-Gervais-d'Avranches, 51, 69, 71, 116, 117, 185 à 187, 192.
Saint-James (2) (avec l'église de Saint-Benoît-de-Beuvron, section

---

(1) Altération de Sainte-Eugénie. Cette paroisse fut supprimée à la Révolution et réunie pour le culte à celle de Tirepied.

(2) L'historien de Saint-James, M. le chanoine Menard, possède un cachet en cire, de 1739, de M. de Foix. L'écu, surmonté d'une couronne de comte, est chargé de trois pals en relief et non écartelé de Béarn et de Bigorre, comme il est dit dans Nob. Bret. et p. 63, nº 80.

Digitized by Google

de la paroisse), 47, 59, 63, 65, 67, 108, 109, 113, 186, 201, 219.
Saint-Jean-de-la-Haize, 37, 192.
Saint-Jean-du-Corail-des-Bois 62, 63, 98, 99, 192.
Saint-Jean-le-Thomas, 31, 47, 49, 92, 93, 195.
Saint-Laurent-de-Terregatte, 27, 39, 45, 47, 49, 63, 76, 77, 103, 113, 115, 134, 136, 200, 201.
Saint-Loup, 225.
Saint-Martin-de-Landelle, 90, 91.
Saint-Martin-des-Champs, 39, 187, 188, 197, 221, 225.
Saint-Michel-des-Loups, 51, 53, 61, 90, 91, 195.
Saint-Nicolas-des-Bois, 27, 28, 29, 94, 95, 100, 101, 192.
Saint-Ouen-de-Celland (Le Petit-Celland), 189.
Saint-Oven (1), 49, 88, 89, 225.
Saint-Pierre-de-Cresnay (Les Cresnays en 1809), 109, 190.
Saint-Pierre-Langers (avec deux cures), 36, 37, 39, 59, 63, 92, 93, 194, 196.
Saint-Quentin, 55, 64, 65, 67, 73, 92, 93, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192.
Saint-Saturnin-d'Avranches, 185 à 187.
Saint-Sénier-de-Beuvron, 53, 84, 85, , 199.
Saint-Sénier-sous-Avranches, 49, 61, 92, 93, 99, 189, 192, 221.
Sartilly, 33, 45, 63, 69, 90, 91, 95, 196.
Servon, 26, 27, 39, 65, 198.
Subligny, 193, 226.
Tanis, 84, 85.
Tirepied, 27, 43, 75, 77, 86, 87, 101, 190.
Trinité (La), 57, 191.
Vains-Saint-Léonard (Vains), 36, 37, 49, 63, 77, 97, 102, 103, 115, 186, 191, 193.
Val-Saint-Père (Le) (2), 77, 79, 90, 91, 105, 107.
Vergoncey (avec la chapelle annexe ou même succursale du

---

(1) Alltération de Saint-Ouen, écrit Saint-Oven, archevêque de Rouen, patron de la paroisse.

(2) Altération de Val Saint-Pierre, patron de la paroisse.

Digitized by Google

château de Boucéel, substituée à la très ancienne église paroissiale de Boucéel), 116, 117.
Vernix, 26, 29, 41, 53, 86, 87, 107, 191.
Vessey, 69, 108, 109, 196, 201.
Villiers, 64, 65, 67, 86, 87, 201.

Toutes ces paroisses sont aujourd'hui de l'Arrondissement d'Avranches, sauf : 1° Boisyvon ; 2° Les Loges-Marchis ; 3° Le Mesnil-Adelée ; 4° Saint-Brice-de-Landelle ; 5° Saint-Martin-de-Landelle, qui se trouvent dans l'Arrondissement de Mortain.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PAROISSES DE L'ÉLECTION DE MORTAIN

AU NOMBRE DE 83 (1)

DONT 73 DU DIOCÈSE D'AVRANCHES ET 10 DU DIOCÈSE DE BAYEUX (2)

---

(1) Le chanoine Pigeon en compte 85, Dioc. Avr. p. 279, s'étant sans doute trompé pour celles de la sergenterie de Tinchebray qui faisaient partie de l'élection de Mortain et qu'il nomme : 1, Beauchesne ; 2, *La Bourgeoise* (sic) ; 3, Mesnil-Ciboult ; 4, Saint-Christophe ; 5, Saint-Cormier ; 6, Saint-Jean-des-Bois ; 7, Saint-Pierre ; 8, Saint-Quentin ; 9, Tinchebray ; 10, Trutemer ; 11, *Le Village* ; 12, Yvrande. Mais les divisions de la sergenterie de Tinchebray ne correspondaient pas aux divisions paroissiales et il n'y avait que deux paroisses de Tinchebray : Notre-Dame et Saint-Pierre. Cette sergenterie était partagée en deux branches. Dans la première se trouvaient entre autres : *le village* de Notre-Dame-de-Tinchebray et la paroisse de Saint-Pierre-de-Tinchebray, et, dans la seconde, *la bourgeoisie* de Tinchebray. Il semble donc évident que 2, *La Bourgeoise* et 11, *Le Village* n'étaient que des divisions de sergenterie et nullement des paroisses distinctes de 7, Saint-Pierre et 9, Tinchebray. — M. l'abbé Dumaine a publié un ouvrage sur *Tinchebray et sa région au Bocage Normand*, dont le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne* a donné un extrait, Tome V, p. 13 à 46, où nous avons trouvé ce partage de la sergenterie.

De plus, dans l'Inventaire Sommaire des Archives de la Manche, série A, n° 1884, p. 235, il est fait une distinction entre les paroissiens de Saint-Pierre et de Notre-Dame, tenans en bourgeoisie, et ceux qui ne demeurent point en bourgeoisie, ce qui montre clairement que La Bourgeoisie de Tinchebray s'étendait sur ces deux paroisses et n'en formait pas une séparée par conséquent. Il ne faut donc pas y voir autre chose qu'une simple circonscription administrarive, pouvant avoir sa chapelle ou même ses chapelles particulières.

Digitized by Google

Barenton, 133, 134, 135, 136, 137, 151, 168, 169, 175, 187, 202.
Bazoge (La), 129, 167, 168, 169, 210.
Beauchêne (Dioc. de Bayeux).
Beauficel, 172, 173, 212.
Bellefontaine, 213.
Biards (Les), 67, 131, 145, 170, 173, 205, 216.
Bion, 49, 63, 101, 149, 151, 174, 175, 202.
Boulouze (La), 160, 161, 208.
Brécey, 35, 121, 125, 141, 143, 180, 181, 207, 211, 216, 217.
Brouains.
Buais, 153, 168, 169, 204, 217.
Buat (Le), 45, 131, 135, 141, 145, 147, 164, 165, 206.
Chalandrey, 135, 171, 173, 180, 181, 205.
Chapelle-Urée (La) (1), 127, 141, 208.
Chasseguey, 151, 165, 167.
Chérencé-le-Roussel, 150, 151, 175, 212.
Chéris (Les), 135, 208, 216.
Chevreville, 129, 167, 179, 209.
Coulouvray (devenue avec sa voisine la commune de Coulouvray-Boisbenâtre), 85, 172, 173, 210.
Cuves, 131, 145, 153, 211, 215, 216.
Ferrières, 149, 153, 160, 161, 203.
Fontenay, 145, 151, 165, 171, 209.
Fresne-Poret (Le), 213.

Les deux églises se touchaient presque et étaient situées près du cimetière actuel et d'alors. Notre-Dame-des-Moutiers existe encore sans presbytère, au milieu de ce cimetière agrandi ; mais l'ancienne église Saint-Pierre a été démolie et remplacée, à un kilomètre de là environ, par une nouvelle église Saint-Pierre, construite au milieu de la ville, où subsistent les vestiges d'une chapelle dédiée à Saint Remy, l'un des patrons de Tinchebray.

(2) De ces dix paroisses, une seule fait encore partie du diocèse de Bayeux : c'est celle de Truttemer-le-Petit, du canton de Vire (Calvados). Les neuf autres, étant du canton de Tinchebray, dans l'Orne, appartiennent à présent au diocèse de Sées.

(1) Altération de Chapelle-Uslée.

Digitized by Google

Ger, 160, 161, 213.
Heussé, 145, 151, 164, 165, 170, 171, 179, 203.
Husson, 151, 160, 161, 177, 203, 216.
Isigny-les-Bois (Isigny-Paindavaine ou Isigny-le-Buat), 143, 166, 167, 205.
Juvigny (-le-Tertre), 149, 164, 165, 174, 175, 231.
Lapenty, 152, 153, 171, 204, 217.
Lingeard, 159, 160, 161, 180, 181, 212.
Loges-sur-Brécey (Les), 155, 172, 173, 205.
Mancellière (La), 33, 45, 125, 127, 131, 136, 143, 145, 147, 172, 186, 206, 207, 208, 214, 231.
Marcilly, 41, 129, 155, 172, 173, 216.
Martigny, 101, 121, 133, 139, 147, 170, 210.
Mesnil-Bœufs (Le), 131, 139, 147, 168, 169, 207.
Mesnil-Ciboult (Le) (Dioc. de Bayeux), 214.
Mesnil-Gilbert (Le), 153, 155, 157, 211, 216.
Mesnillard (Le), 131, 133, 157, 174, 175, 210.
Mesnil-Ozenne (Le), 160, 161, 209.
Mesnil-Rainfray (Le), 141, 143, 145, 168, 169, 210, 226.
Mesnil-Thébault (Le), 47, 129, 143, 151, 162, 163, 165, 205.
Mesnil-Tôve (Le), 75, 123, 212.
Milly, 209.
Montgothier, 50, 51, 166, 167, 207.
Montigny, 33, 131, 149, 153, 155, 157, 181, 206, 207, 208 216.
Montjoie (Saint-Michel-de-), 157, 162, 163, 212, 216.
Mortain, 123, 124, 125, 129, 130, 131, 143, 155, 156, 157, 174, 175, 176, 177, 178, 202, 203, 205, 206, 208 à 216, 218, 219.
Moulines, 145, 149, 204.
Naftel, 75, 151, 166, 167, 192, 210.
Neufbourg (Le).
Notre-Dame-de-Tinchebray (Dioc. de Bayeux), 152, 153, 177, 180, 181, 215, 216.
Notre-Dame-du-Touchet, 162, 163, 209, 217.
Parigny (avec deux cures), 129, 149, 155, 209, 214.
Perriers-en-Beauficel, 179, 212.
Reffuveille, 139, 143, 157, 206, 208.

Digitized by Google

Rocher-de-Mortain (Le) (paroisse supprimée à la Révolution), 125, 151, 202, 209, 210.
Romagny, 125, 145, 147, 151, 157, 171, 210.
Saint-Barthélemy.
Saint-Christophe (-de-Chaulieu) (Dioc. de Bayeux), 214.
Saint-Clément (avec l'église de Moutons et la chapelle de Rancoudray), 79, 151, 157, 213.
Saint-Cornier (-des-Landes) (Dioc. de Bayeux), 153, 214.
Saint-Cyr-du-Bailleul, 123, 151, 153, 172, 173, 203, 219.
Sainte-Marie-du-Bois, 203.
Saint-Georges-de-Rouelley, 153, 203.
Saint-Hilaire-du-Harcouët, 13, 123, 204, 215.
Saint-Jean-des-Bois (Dioc. de Bayeux), 213.
Saint-Jean-du-Corail-près-Bion, 121, 143, 162, 163, 173, 202.
Saint-Laurent-de-Cuves, 211.
Saint-Martin-le-Bouillant, 155, 162, 163, 211.
Saint-Médard-de-Celland (Le-Grand-Celland), 33, 45, 136, 147, 162, 163, 206, 207, 208, 217.
Saint-Pierre-de-Tinchebray (Dioc. de Bayeux), 152, 153, 177, 180, 181, 214, 215, 216.
Saint-Pois, 57, 154, 155, 157, 180, 181, 211, 216.
Saint-Quentin (-les-Chardonnets) (Dioc. de Bayeux), 162, 163, 214.
Saint-Symphorien (1), 153, 168, 169, 204, 217.
Savigny-le-Vieux, 203, 204, 209, 210, 211, 212, 213, 219.
Sourdeval-la-Barre, 131, 143, 145, 149, 213, 226.
Teilleul (Le), 137, 139, 149, 153, 172, 203, 215.
Truttemer-le-Petit (Dioc.de Bayeux), 215.
Vengeons, 172, 173, 212.
Vezins, 121, 133, 149, 174, 175, 207.
Villechien, 147, 149, 153, 209.

---

(1) Le fief de Saint-Symphorien était un quart de haubert. L'autre fief de la paroisse, huitième de haubert, nommé Forcines par Julien Pitard, p. 217, note nº (1), est appelé Courcines ou Corsines dans l'Inventaire Sommaire des Archives de la Manche, série A, nºs 1705 et 1706, p. 215, et Escortine dans Dioc. Avr., p. 544. C'est sur ce dernier fief que fut bâtie l'église.

Digitized by Google

Virey, 131, 145, 151, 205.
Yvrandes, (Dioc.de Bayeux), 162, 163, 214.

Ces paroisses sont aujourd'hui de l'Arrondissement de Mortain, excepté : 1, La Boulouze ; 2, Brécey ; 3, La Chapelle-Urée ; 4, Les Chéris ; 5, Cuves ; 6, Le Grand-Celland ; 7, Les Loges-sur-Brécey ; 8, Marcilly ; 9, Le Mesnil-Ozenne, qui se trouvent dans l'Arrondissement d'Avranches ; puis, Beauchêne, Le Mesnil-Ciboult, Notre-Dame-de-Tinchebray, Saint-Cristophe-de-Chaulieu, Saint-Cornier-des-Landes, Saint-Jean-des-Bois, Saint-Pierre-de-Tinchebray, Saint-Quentin-les-Chardonnets et Yvrandes, de l'Arrondissement de Domfront (Orne) ; et Truttemer-le-Petit, de l'Arrondissement de Vire (Calvados).

Digitized by Google

Paroisses du Diocèse d'Avranches

AU NOMBRE DE 3

en dehors des Élections d'Avranches et de Mortain

Les trois paroisses de Boisbenâtre (supprimée et réunie à Coulouvray), Gathemo, et Saint-Martin-de-Chaulieu, également du Diocèse d'Avranches, faisaient partie de l'Election de Vire.

Coulouvray-Boisbenâtre, Gathemo et Saint-Martin-de-Chaulieu font maintenant partie de l'Arrondissement de Mortain.

Le relevé des trois Tableaux qui précèdent donne pour le Diocèse d'Avranches 176 paroisses et 179 cures, les paroisses de Bouillon, Parigny et Saint-Pierre-Langers ayant chacune deux curés. — Le chanoine Pigeon, Dioc. Avr. p. 279, a compté 177 paroisses ayant, comme nous l'avons déjà dit, p. 232, porté deux fois Saint-Martin-le-Bouillant sur le Tableau des Sergenteries p. 274 à 278. Mais sur le Tableau des Doyennés, p. 126 à 135, il y a bien, sans aucune répétition, 177 paroisses à cause de celle de Rancoudray, du doyenné de Mortain, marquée en plus.

La chapelle de Rancoudray, à Saint-Clément, se trouva effectivement érigée en église paroissiale, en 1776, sous l'administration de Mgr Godard de Belbeuf, dernier évêque d'Avranches.

Cette érection ne fut d'ailleurs qu'une substitution à l'église du monastère de Moutons, qui avait été aussi érigée en petite paroisse pour les fermiers du couvent par l'évêque Roger d'Aumont, en 1649. On peut donc réellement compter, à partir du milieu du XVII[e] siècle, 177 paroisses et 180 cures, y compris celle de Moutons puis de Rancoudray.

Digitized by Google

TABLE ALPHABETIQUE

DES

Communes des Arrondissements d'Avranches et de Mortain

AU NOMBRE DE 24 + 3 = 27

en dehors des limites de l'ancien Diocèse d'Avranches

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES (1)

Beeuchamps.
Beslière (La).
Bloutière (La).
Champrépus, 229.
Donville.
Fleury.
Folligny.
Granville (deux paroisses : Notre-Dame et Saint-Paul), 41, 74, 193, 194, 195.
Haye-Pesnel (La).
Hocquigny.
Lande-d'Airou (La).
Mesnil-Drey (Le).
Saint-Aubin-des-Préaux.
Sainte-Cécile.
Saint-Jean-des-Champs, 47.
Saint-Léger.
Saint-Nicolas-près-Granville.
Saint-Pair (deux paroisses avec Kairon).

(1) **L'Arrondissement d'Avranches comprend 124 communes et 129 paroisses. Les communes formant plusieurs paroisses sont : Avranches, 3 ; Granville, 2 ; Saint-James, 2, avec Saint-Benoît-de-Beuvron, érigé en succursale en 1845 ; Saint-Pair, 2, avec Kairon ; et Saultchevreuil-du-Tronchet, 2, avec Saint-Pierre-du-Tronchet.**

La seule commune qui ne soit pas tout à fait paroisse est celle de Sainte-Eugienne ; son église a un prêtre, mais elle n'a point été érigée en succursale et n'a que le titre d'annexe.

Digitized by Google

Saint-Planchers.
Saint-Ursin.
Saultchevreuil-du-Tronchet (deux paroisses avec Saint-Pierre-du-Tronchet).
Tanu (Le).
Villedieu.
Yquelon.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN (1)

Chapelle-Cécelin (La).
Saint-Maur-des-Bois.
Saint-Sauveur-de-Chaulieu.

Total : 27 communes et 30 paroisses.

Ces 30 paroisses faisaient autrefois partie, comme à présent, du Diocèse de Coutances, à l'exception de Saint-Sauveur-de-Chaulieu qui était du Diocèse de Bayeux.

Nota. — La commune de Rancoudray, du canton de Mortain, est un démembrement de celle de Saint-Clément.

(1) L'Arrondissement de Mortain comprend 74 communes avec un nombre égal de paroisses.

Digitized by Google

ARMORIAL

DE 1697 ET ANNÉES SUIVANTES

DES NOBLES, PRÊTRES ET BOURGEOIS

Villes, Communautés, Corps et Corporations

des Elections d'Avranches et de Mortain

d'après le Manuscrit de la Bibliothèque Nationale

AVEC NOTES ET RECTIFICATIONS

suivies d'Extraits également annotés

des Mémoires inédits de l'Intendant Foucault

concernant la Noblesse des mêmes Elections, à la même époque

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Edit du Roi, de novembre 1896, portant création de l'Armorial Général	1
Tarif des droits d'enregistrement des Armoiries	8
Caractère, importance et valeur de l'Armorial Général manuscrit	9
Généralité de Caen	12
Election d'Avranches	13
Election de Mortain	18
Index des abréviations pour les notes et rectifications	20
Armorial de l'Election d'Avranches	24
1re partie : Armes déclarées	24
2e partie : Armoiries données d'office	36
3e partie : Armoiries également données d'office, avec la même partition	84

Digitized by Google

Armorial de l'Election de Mortain. 120
1re partie : Armes déclarées. 120
2e partie : Armoiries données d'office. 122
3e partie : Armoiries également données d'office, d'abord avec la même partition, et ensuite de façon burlesque. 160
Rèmarques sur les blasons de d'Hozier, ancien juge d'armes de France, garde de l'Armorial, et de nouveau juge d'armes. 182
Valeur de l'Indicateur de l'Armorial Général. 183
Mémoires de l'Intendant Foucault. 185
Election d'Avranches : Etat des Gentilshommes, au nombre de 260, distingués par familles et personnes en chacune paroisse 185
Election de Mortain : Seigneurs, patrons et présentateurs des paroisses 202
Table alphabétique pour les Armoiries de communauté . 218
Table alphabétique des Noms de Personnes. 220
Table alphabétique des Paroisses de l'Election d'Avranches, au nombre de 101, dont 100 du Diocèse. . . . 232
Table alphabétique des Paroisses de l'Election de Mortain, au nombre de 83, dont 73 du Diocèse d'Avranches . 237
Paroisses du Diocèse d'Avranches, au nombre de 3, en dehors des Elections d'Avranches et de Mortain. 242
Table alphabétique des Communes des Arrondissements d'Avranches et de Mortain, au nombre de 24 + 3 = 27, en dehors des limites de l'ancien Diocèse d'Avranches 243

Digitized by Google

ERRATA

On en trouvera quelques-uns d'indiqués dans les notes de la Table onomastique, p. 220 à 231.

Le nom de BOUCHER qui nous avait surpris, à Montviron, p. 197, est écrit BOUELIER sur une autre copie des *Mémoires sur la Généralité de Caen* compilés, en 1697, par les ordres de Louis XIV. C'est donc, évidemment, BOUDIER qu'il faut lire. Voir note (1), p. 222. Le prénom est effectivement le même qu'au n° 74 de la page 60.

On voit, par ce seul exemple, combien il est parfois difficile d'identifier les noms propres, estropiés par les scribes, sans que de prime abord l'on puisse s'en douter et par conséquent y prendre garde.

Digitized by Google

[illegible] de notre Armorial nous soumettons [illegible] quelques noms sur lesquels nous [illegible] doctes, en le priant de vouloir bien les compa[illegible] exemplaire manuscrit du *Mémoire sur la Généra[illegible]* [illegible] Fourault, exemplaire dont l'existence ve[illegible] par sa communication parue dans la *Revue* [illegible] VIII, p. 338. La seule variante, aussi bien faut[illegible] une rectification, est celle de Boselier au lieu [illegible] Boullier. – Notre copie, concernant la noblesse [illegible] et de Mortain, a été prise sur le manuscrit [illegible] Chesp, lequel n'est lui-même qu'[illegible] copie, les noms se trouvent naturellement de p[illegible]

[illegible] que l'exemplaire manuscrit de Mgr Deschan[illegible] fait par un Avranchinais à une époque relativem[illegible] nom est encore écrit avec un *s* dans le procès-ver[illegible] de la Noblesse de nos anciens bailliages en 17[illegible] Recherche de Chamillart.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT

A L'ARMORIAL DE L'AVRANCHIN

Cher et vénéré Monsieur le Président,

Dès que j'eus reçu votre *Armorial*, je vous adressai ma carte de remerciements pour ce gracieux envoi. Je l'ai lu avec l'intérêt qu'il mérite, et j'admire la patience et le succès de vos recherches. Extraire de l'*Armorial général* tout ce qui concerne une localité ou une contrée demande beaucoup de travail, parce que chaque circonscription ou bureau ne forme pas une liste unique, mais parfois cinq ou six d'années successives, éparpillées dans ces gros in-folio, sans indication des pages où elles commencent et où elles finissent. En outre, quoique j'en sois moins de son pays natal qu'aujourd'hui, il ne manquait pas de fonctionnaires qui fussent appelés en d'autres provinces, et, pour employer une figure de nos rivages, il faut les repêcher, noyés ou égarés sur des plages étrangères. Ainsi, par exemple, Ch. Olivier délivra, le 22 février 1698, un extrait du registre aux Champagne, à Louis Nepveu, Chanoine-Vidame de la métropole de Reims et Official de l'Archevêque. Or, le chanoine Jean ou Nepveu est cité dans Foucault comme Prieur du Roche, à Mortain, et dans les listes des fiefs de l'Abbaye du Mont Saint-Michel pour des fermes sises à Carey, d'où il était originaire. Ses armes sont *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois croix pommetées du même.*

L'abbé Nepveu avait deux neveux de son nom. L'un, Julien, résigna ses bénéfices ecclésiastiques ; l'autre, François, sieur du Val, Conseiller du Roi, et Garde du sceau des Traites foraines au bureau de Pontorson, mourut en 1729, sans postérité de son mariage contracté en 1698 avec Mlle Grandin de La Rivière.

Le Prouest. — Thomas Herard,
, veuve de Pierre de Saint-Denis,
, Ecuyer, son gendre.
ois de Gouvetz, Ecuyer sieur de

– Marie Guyard, veuve de Jean de

de Hannot Ecuyer. La dame veuve

ıde, Ecuyer.
ois de Cantilly, seulement Louis.
du sieur de Godefroy. Pierre-Jean

Binolais Ecuyer.
Guitton Ecuyer sieur de la Ville-

E. — Charles de la Boere, Ecuyer.
rné veuve.
Jean du Fresne Ecuyer sieur de la
nne Guiltier veuve de Michel de

. — Damoiselle Jeanne de Lourmy
ver.
es de mon exemplaire des *Mémoires*
ur ce qu'elles valent et à titre de

Meslier, de Pontorson, apparte-
amille de robe, dont un des repré-
e judicature dans l'Avranchin. (*Voir*
7.)
ur et Ami, des moments agréables
en votre compagnie, et je vous re-
respect affectueux.

J. D. DU M.

Digitized by Google

Digitized by Google

SUPPLÉMENT
A L'ARMORIAL DE L'AVRANCHIN

Cher et vénéré Monsieur le Président,

Dès que j'eus reçu votre *Armorial*, je vous adressai ma carte de remerciements pour ce gracieux envoi. Je l'ai lu avec l'attention et l'intérêt qu'il mérite, et j'admire la patience et le succès de vos recherches. Extraire de l'*Armorial général* tout ce qui concerne une localité ou une contrée demande beaucoup de travail, parce que chaque circonscription ou *bureau* ne forme pas une liste unique, mais parfois cinq ou six d'années successives, éparpillées dans ces gros in-folio, sans indication des pages où elles commencent et où elles finissent. En outre, quoiqu'on sortît moins de son pays natal qu'aujourd'hui, il ne manquait pas de fonctionnaires qui fussent appelés en d'autres provinces, et, pour employer une figure de nos rivages, il faut les repêcher, noyés ou égarés sur des plages étrangères. Ainsi, par exemple, Ch. d'Hozier délivra, le 22 février 1698, un extrait du *registre cotté Champagne*, à Louis Nepveu, Chanoine-Vidame de la métropole de Reims et Official de l'Archevêque. Or, le chanoine Neveu ou Nepveu est cité dans Foucault comme Prieur du Rocher, à Mortain, et dans les listes des fiefs de l'Abbaye du Mont Saint-Michel pour des fermes sises à Curey, d'où il était originaire. Ses armes sont *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois croix pommetées du même.*

L'abbé Nepveu avait deux neveux de son nom. L'un, Julien, recueillit ses bénéfices ecclésiastiques ; l'autre, François, sieur du Coin, Conseiller du Roi, et Garde du sceau des Traites foraines au bureau de Pontorson, mourut en 1729, sans postérité de son mariage contracté en 1698 avec Mlle Grandin de La Rivière.

Digitized by Google

(Voir la 3e édition de mon HISTOIRE DU MONT SAINT-MICHEL, page 345).

Comme vous l'avez écrit, Cher Monsieur, ma copie de Foucault n'est pas infaillible pour les noms propres; mais votre travail la montre très supérieure à celle que vous aviez sous les yeux, puisque la plupart de vos corrections sont d'accord avec elle (1). Voici quelques remarques auxquelles elle donne lieu pour l'*Etat des gentilhommes*, page 185 de votre *Armorial*.

AVRANCHES. — *Clinchamp* y est toujours écrit sans *s* final, conformément à l'orthographe adoptée par la branche avranchoise (2). Gilles Vivien, Escuyer, avec 4 frères et la dame sa mère. — En plus : Gabriel *Herault*, Ecuyer, et la dame son épouse et deux garçons. — Jean de Gouvetz, Ecuyer, sieur de *Blanche*-Jumelle. — Simon Artur, Ecuyer, sieur de la *Morinière*. — Bordeaux, Trochon. — François de Vauborel, Ecuyer, *la dame sa ſemme et les enfans*. — Livernière. — Chavoy. — Le Magnen. — La Damoiselle Artur, veuve d'Henry Herault, Ecuyer, sieur de Brizelle.

SAINT-QUENTIN. — Le sieur de Gueroult de la Morinière Ecuyer et son épouse.

SAINT-PIERRE-DES-CRENETS. — Gilles et Pierre le Maigney, Ecuyers.

---

(1) Au moment de terminer notre Armorial nous soumimes à Monseigneur Deschamps du Manoir quelques noms sur lesquels nous avions encore des doutes, en le priant de vouloir bien les comparer à ceux de son exemplaire manuscrit du *Mémoire sur la Généralité de Caen* de l'Intendant Foucault, exemplaire dont l'existence venait de nous être signalée par sa communication parue dans la *Revue de l'Avranchin*, Tome VIII, p. 250. La seule variante, aussi bien fautive, qui nous ait permis une rectification, est celle de Bouelier au lieu de Boucher pour Boudier. — Notre copie, concernant la noblesse des élections d'Avranches et de Mortain, a été prise sur le manuscrit de la Bibliothèque municipale de Caen, lequel n'est lui-même qu'une copie. De copie en copie, les noms se trouvent naturellement de plus en plus défigurés.

(2) Cela indiquerait que l'exemplaire manuscrit de Mgr Deschamps du Manoir a été fait par un Avranchinais à une époque relativement récente; car ce nom est encore écrit avec un *s* dans le procès-verbal de l'Assemblée de la Noblesse de nos anciens bailliages en 1789, comme dans la Recherche de Chamillart.

Digitized by Google

Tirepied. — Prouest et Le Prouest. — Thomas Herard, Ecuyer. — Adrienne Morant, veuve de Pierre de Saint-Denis, Ecuyer. Le sieur de la Broise, Ecuyer, son gendre.

Vernix. — Un seul François de Gouvetz, Ecuyer sieur de Rougemare.

Saint-Nicolas-des-Bois. — Marie Guyard, veuve de Jean de Juvigny Ecuyer.

Bourguenolle. — Michel de Hannot Ecuyer. La dame veuve du sieur *de* Hannot, Ecuyer.

Boisyvon. — Gauthier.

Genetz. — Jacques Teronde, Ecuyer.

Dragey. — Pas de François de Cantilly, seulement Louis.

Pontorson. — La veuve du sieur de Godefroy. Pierre-Jean Besnard Ecuyer.

Sacey. — François de la Binolais Ecuyer.

Montanel. — Charles Guitton Ecuyer sieur de la Villeberge.

Saint Laurent de Tergate. — Charles de la Boere, Ecuyer. Damoiselle Catherine de Verné veuve.

Les Loges-Marchis. — Jean du Fresne Ecuyer sieur de la Valouse. — Damoiselle Jeanne Guiltier veuve de Michel de Poislé Ecuyer.

Saint Brix de Landelles. — Damoiselle Jeanne de Lourmy veuve de Jean Questil, Ecuyer.

Je vous donne les variantes de mon exemplaire des *Mémoires sur la Généralité de Caen* pour ce qu'elles valent et à titre de curiosité.

Les deux Damoiselles du Meslier, de Pontorson, appartenaient probablement à une famille de robe, dont un des représentants exerça une charge de judicature dans l'Avranchin. (*Voir la Revue, Tome VII, page 397.*)

Je vous remercie, Monsieur et Ami, des moments agréables que vous m'avez fait passer en votre compagnie, et je vous renouvelle l'assurance de mon respect affectueux.

J. D. du M.

Digitized by Google

ARMORIAL DE L'AVRANCHIN

Nous demandons à monsieur de Tesson, notre très zélé Président, la permission de venir parler de son *Armorial de l'Avranchin*, œuvre de patience et d'érudition, mais en même temps travail d'un véritable intérêt et fort digne d'attention. Cette étude a, par-dessus tout à nos yeux, un notable mérite, celui que présente toujours une composition entièrement inédite. Pour la presqu'unanimité de nos concitoyens, il s'agit là de la publication d'un texte absolument inconnu jusqu'à ce jour, et qui cependant remonte à deux siècles, c'est-à-dire à l'année 1696, au temps du roi Louis XIV. Personne ou à peu près n'aurait eu la pensée d'aller jusqu'au *Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale*, pour en consulter les originaux qui sont journellement à la disposition du public. Grâce à M. de Tesson, nous en aurons désormais les textes dans nos bibliothèques, et ce volume sera bien souvent feuilleté.

Cependant beaucoup de familles n'y trouveront point leur compte ni leurs satisfactions personnelles. Les motifs en sont faciles à comprendre et c'est afin de les rassurer que nous avons désiré entrer dans quelques détails, pour leur exposer l'économie de cette très consciencieuse et très importante composition. Nous le faisons avec d'autant plus d'empressement que nous-même, en 1878, avons fait éditer, à Angers, l'*Armorial des corporations religieuses et civiles de la province d'Anjou* (extrait de la *Revue de l'Anjou*), d'après les mêmes collections du célèbre héraldiste d'Hozier, dont M. de Tesson, de son côté, nous donne la partie qui concerne l'Avranchin. C'est dire que depuis longtemps déjà nous connaissons les sources auxquelles notre bien cher compatriote est venu puiser.

Digitized by Google

Tout d'abord, constatons-le, il ne s'agit pas ici d'un nobiliaire, c'est-à-dire d'un recueil d'études généalogiques sur les diverses générations qui ont habité nos contrées, mais simplement d'un armorial ou recueil de blasons concédés en 1696, et aux années suivantes, par les commissaires délégués par le roi Louis XIV, aux fins d'un impôt fiscal qui devait frapper sur tout individu ou sur toute corporation assez riche pour le payer. A cette époque, et après de nombreux désastres qui vinrent atteindre un très long règne, qui avait compté pourtant bien des gloires, lorsque des revers incessants eurent mis les coffres de l'Etat complètement à sec, il fallut recourir à tous les moyens pour battre monnaie. Tout devint donc matière à impôt, et le blason lui-même fut soumis à payer finances. Alors, on créa une administration spéciale, sous le nom de *traitants*, et, pour de l'argent, on délivra des armoiries, inscrites au grand livre de l'*Armorial général de la France*, non-seulement à qui en voulait, mais encore à qui n'en voulait pas. Le bourgeois put ainsi, tout à l'aise, timbrer sa correspondance et décorer ses laquais d'un écusson bel et bien armorié, comme tel fier hobereau de son voisinage. Provinces, villes, évêchés, chapîtres, abbayes, prieurés, curés, tribunaux de tous ordres et de toutes juridictions, jurandes, familles, tout y passa et fut contraint de fléchir sous les fourches caudines du fisc royal, soit pour faire confirmer les brevets d'armoiries existantes d'ancienneté, soit pour se voir doter de brevets de création nouvelle. Les traitants qui, en 1696, les faisaient payer deux misérables pistoles (20 livres) aux particuliers et 50 livres aux communautés, exigibles, en cas de refus, par voie judiciaire, allèrent plus loin, et imaginèrent même, pour augmenter le total des recettes, d'expédier des armoiries à la fois au mari et à la femme : il y avait là double profit pour le trésor.

Mais ces ingénieux moyens ne provoquèrent aucun enthousiasme. La noblesse qui, dans tous les temps, avait possédé ses armoiries héraldiques, n'eut garde de s'en préoccuper. Le clergé n'y vit qu'une simple question d'argent. Dans le Tiers-Etat, la bourgeoisie et les corporations on n'usa que rarement des concessions de blasons qui leur avaient été octroyés. Par un sentiment profond de patriotisme, tous ou presque tous cependant se hâtèrent de verser leurs cotisations et les livres de d'Hozier

Digitized by Google

demeurèrent ensuite fermés dans les archives de l'Etat. On ne demandait rien autre chose, de l'argent et de l'or.

L'indifférence fut telle dans nos provinces, qu'à Mortain, notamment, quatre familles seulement répondirent au premier appel.

A Avranches il n'y en eut que trente-six ; c'était peu. Les conséquences du silence observé par un grand nombre d'intéressés furent que, spécialement pour la noblesse, beaucoup de blasons nouveaux furent créés qui n'avaient aucun point de similitude avec ceux qu'elle possédait souvent même depuis des siècles ; c'est-à-dire, selon l'expression juste et vraie de M. de Tesson, qu'elle fut pourvue d'armoiries de fantaisie, dictées par le seul caprice et le bon plaisir de d'Hozier. L'armorial de nouvelle confection n'eut donc de côté sérieux que pour ceux qui jusqu'à cette époque n'avaient jamais eu de blasons, c'est-à-dire les corporations d'arts et métiers et surtout la bourgeoisie. Pour ceux-là seulement, comme l'a observé M. de Tesson, l'armorial général de la France est officiel. Quant aux familles, en général, il est reconnu qu'il n'a qu'un caractère assez peu sérieux, puisqu'on a constaté qu'à quatre frères du même nom il avait été souvent attribué quatre écussons absolument différents et souvent aux fils des armoiries étrangères à celles de leur propre père.

Evidemment il y a eu dans le volume manuscrit consacré à la Généralité de Caen des transpositions, car nous remarquons au chapitre de Caen notre illustre abbaye de Savigny, qui y vient en ordre après celles de Barbery et d'Aunay, et immédiatement avant Saint-Etienne de Caen. Nous faisons observer en outre que d'Hozier, sans nul doute à l'examen du sceau de Savigny, ne s'en est pas rendu un compte exact. Il a pris une tige de fougère pour un rameau d'olivier et lui a donné alors la description inexacte suivante : *d'or à un rameau d'olivier de sinople, mouvant de la pointe de l'écu et d'une S majuscule de même, entrelacée avec la tige, au-dessous des branches* (p. 166).

De telles observations de notre part n'amoindrissent en rien la valeur que comporte l'œuvre de l'armorial général de 1696.

Il est évident que d'Hozier, aussi bien que ses agents secondaires, durent se trouver en présence de difficultés innombrables

Digitized by Google

qu'il leur fallut surmonter. De plus, il leur fallut avoir recours à une foule d'employés subalternes et à des copistes, qui commirent nécessairement une quantité considérable de fautes de transcriptions, surtout dans l'orthographe des noms propres, qui sont devenus méconnaissables sous leurs plumes.

La tâche de M. de Tesson s'est alors trouvée fort difficile, et bientôt il a reconnu la nécessité pour lui d'entreprendre une restitution presque complète des manuscrits, dont il avait désiré tirer parti. C'est alors qu'en regard de l'armorial inédit de d'Hozier, il s'est résolu à donner, sous des numéros identiqnes et correspondants, toutes les rectifications dont il a pu se rendre compte, avec des explications et des additions multiples, qui sont le résultat d'études considérables et le résumé de bien des labeurs. Avec de telles précautions, l'œuvre de d'Hozier a doublé et même triplé de volume. Au point de vue de l'exactitude, de la science et de l'érudition, elle lui est incontestablement et de beaucoup supérieure. Ainsi reconstitué, le manuscrit inédit a centuplé de prix.

M. de Tesson sait du reste, par lui-même, combien nombreuses sont les incorrections du manuscrit de d'Hozier. Il ne les a pas dissimulées.

Aussi a-t-il voulu leur apporter un correctif d'une incontestable autorité en publiant un deuxième manuscrit à la suite de celui qu'il présentait en première ligne. Il a joint à celui-là la partie concernant Avranches et Mortain dans les Mémoires inédits de Nicolas-Joseph Foucault, le célèbre intendant de la Généralité de Caen, dont nous avons rencontré les textes à la bibliothèque de Caen. Ces deux élections rédigées par lui presqu'à la même époque que la grande compilation de d'Hozier, offre sous bien des points une plus grande exactitude que celle-ci, parce que le magistrat connaissait certainement par lui-même beaucoup de ses administrés, dont il citait les noms : comme garantie c'était beaucoup.

Notre cher et honoré Président nous permettra donc de lui adresser nos sincères félicitations pour son bel et excellent ouvrage. Cependant nous lui exprimerons en toute franchise le regret qu'il se soit tenu dans les rigoureuses limites de l'Avranchin d'autrefois et qu'il n'ait pas empiété un peu sur le domaine du Cotentin, en annexant à son œuvre ce qui est signalé dans

Digitized by Google

d'Hozier, comme se référant à Granville et à la circonscription de son canton actuel.

On sait fort bien que cette ville dépendait autrefois de l'élection de Coutances. Mais depuis la formation de nos départements, elle a été incorporée dans l'arrondissement d'Avranches, et sa population locale, aussi bien que celle de sa région, est supérieure à celle de son chef-lieu. Tout en respectant les circonscriptions anciennes, il était possible cependant de donner satisfaction à des désirs légitimes, car enfin Granville peut faire valoir dans le concours général de l'armorial de l'Avranchin, des noms qui ne sont pas dépourvus d'un certain éclat.

Nous ajouterons encore que nous regrettons personnellement de ne pas trouver dans l'armorial la simple nomenclature des diverses réformes et des classifications opérées à diverses reprises par les commissaires royaux Montfaut, de Roissy, d'Aligre, Chamillart, et en 1789, lors de la convocation des Etats-Généraux. Ce n'eussent pas été des pièces inédites, il est vrai, mais les listes qu'elles auraient renfermées sont disséminées dans des conditions telles qu'on peut dire qu'elles sont absolument ignorées. D'ailleurs les noms qu'elles auraient fait connaître contiennent un grand enseignement moral et philosophique qui démontre combien de familles ont disparu de notre sol. Parmi elles il en est qui n'ont laissé pour souvenirs que leurs seuls blasons, et sans ces insignes, notre *Armorial de l'Avranchin* restera toujours incomplet. Hippolyte SAUVAGE.

Comme l'a bien pensé M. Hipp. Sauvage, nous tenions essentiellement à l'inédit. Le Grand Armorial manuscrit de la Bibliothèque Nationale n'est pas d'ailleurs, à proprement parler, un Nobiliaire. Ce qui l'en distingue, le caractérise et fait qu'on le consulte tant, c'est qu'il comprend les trois ordres : clergé, noblesse et *bourgeoisie* (1).

---

(1) « Aujourd'huy, disait en 1732 le comte de Boulainvilliers (*Essais*, p. 57 du *Supplément*), tout le monde porte des armoiries ; les roturiers en sont les plus curieux... Ils ont donné sujet de dire qu'il n'est point de plus belles armes que les armes de vilain ». — Cela devait fatalement arriver avec l'adage : « Riche vilain vaut mieux que pauvre gentilhomme ».

Digitized by Google

Dans ses *Annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches*, parues en 1856, l'abbé Desroches a donné, pour les élections d'Avranches et de Mortain, des extraits ou résumés des Recherches de Montfault, de Roissy et de Chamillart, p. 353, 385 et 409. Il n'y manque que celle très rare de d'Aligre, de 1634-35 ; on en connaît des copies manuscrites à la Galerie Mancel, à l'Hôtel de ville de Caen. MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy ont publié, en 1864, le *Catalogue des gentilshommes de Normandie qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux Assemblées de la Noblesse pour l'élection des Députés anx Etats Généraux de 1789* (*Bailliage de Coutances :* Bailliages secondaires d'Avranches et de Mortain, p. 39 et 45). Du reste, ce serait une erreur de croire que ce catalogue ne contient réellement, comme son titre l'indique, que des gentilshommes. Des non-nobles figurent dans les procès-verbaux de ces Assemblées comme possesseurs de fiefs nobles. Nous remarquons, par exemple, dans le bailliage secondaire d'Avranches, un seigneur de paroisse dont la famille ne fut anoblie qu'en 1827. La noblesse d'autres noms seigneuriaux nous est complètement inconnue.

L'*Armorial de l'Avranchin* restera effectivement, quoiqu'on fasse, toujours incomplet, car on ignore les blasons de bien des familles éteintes avant la Recherche de Chamillart, qui, la dernière en date, fut cependant la première comme armorial de la Généralité de Caen, ayant été la seule à blasonner les armes des maintenus (1). Aussi n'avons-nous jamais eu la téméraire prétention de dresser cet *Armorial de l'Avranchin* pour tous les temps. Nous nous sommes contenté d'annoter et de rectifier pour notre région le manuscrit très curieux, de 1697 et années suivantes, de Charles-René d'Hozier, qui, tout

---

(1) L'Armorial, de 1396, du héraut Navarre, ne donne pour toute la Normandie que les noms de 300 chevaliers ayant vécu à cette date et ceux de 160 de leurs cadets ou juveigneurs. C'est cet Armorial que du Moulin a publié sous un faux titre de Croisés dans son Histoire Générale de Normandie de 1631 (Tome XII des *Mémoires*, p. 1 à 3). Les armoriaux composés au XV^e^ siècle par Gilles Le Bouvier dit Berry et le héraut Sicille ne sont que de pâles imitations du précédent et fournissent peu de noms nouveaux.

Digitized by Google

officiel qu'il est (1), n'en fourmille pas moins d'erreurs. Voici, du reste, l'appréciation de M. Louis de la Roque, qui a tenu aussi à rendre compte de cette étude dans son Bulletin héraldique de 1896, col. 189 à 192 :

« ..... On devine aisément les nombreuses erreurs » qui ont dû se glisser dans l'*Armorial* de 1696. Ce sont ces » erreurs que M. de Tesson a voulu rectifier en ajoutant à son » travail l'identification des personnes nobles on non nobles, » des prêtres et bourgeois des villes, des corporations et des » communautés mentionnés dans ce recueil, pour les Elections » d'Avranches et de Mortain. Personne n'était plus compétent » que le ..... président de la Société d'Archéologie de cette » région pour mener à bien un pareil travail ; il l'a fait avec » un soin et une exactitude qui ne laissent rien à désirer. » L'Armorial est suivi ligne par ligne, complété, annoté et » rectifié par une rédaction qui en fait une œuvre toute nou- » velle et accroît par cela même l'importance de l'œuvre primi- » tive, qui avait posé les premiers jalons d'un recensement » qu'il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de faire » aujourd'hui. » . . . . . .

Ce que nous avions de mieux à faire, évidemment, était de ne considérer dans le registre de la Généralité de Caen que ce qui se trouve bien aux articles d'Avranches et de Mortain et non ailleurs. De cette façon, nous ne sommes point responsable des omissions qui ont pu se produire ou des transposi-

---

(1) Nous n'avons peut-être pas assez fait ressortir, dans notre Préface, l'importance que donne à l'Armorial Général son caractère *officiel*. Bien qu'il y ait lieu de distinguer, comme nous l'avons fait, entre les armoiries réellement *portées* et envoyées par les personnes et les armoiries *suppléées*, il est bon de connaître aussi ces dernières, que l'on est sans cela tout surpris de se voir quelquefois attribuer par certains auteurs qui ne consultent que cet Armorial. On peut d'ailleurs parfois, comme nous l'avons déjà fait remarquer, ne pas perdre au change.

Nous avons aussi oublié de dire, à l'appui de ce que nous avons avancé, p. 147, relativement au droit incontestable de notre famille à porter exactement les mêmee armes que les anciens barons féodaux dont elle porte aussi le nom, que c'est effectivement ainsi qu'elles sont représentées pour toutes ses branches dans l'album du Nobiliaire de Normandie de Chevillard, gravé vers 1720.

Digitized by Google

rons comme celle de l'abbaye de Savigny par exemple. Pour faire l'Armorial de nos arrondissements actuels, au lieu de celui des anciennes circonscriptions, il eût fallu : 1° éliminer les paroisses de la sergenterie de Tinchebray qui faisaient partie de l'élection de Mortain et qui se trouvent maintenant dans les départements de l'Orne et du Calvados, et nous tenions absolument à respecter l'intégrité du manuscrit officiel ; 2° relever dans les élections de Coutances et de Vire tout ce qui concerne les habitants des paroisses, — trois fois plus nombreuses que les précédentes, — ajoutées à nos anciennes circonscriptions pour former les nouvelles. Or, nous avons vu, pour les élections d'Avranches et de Mortain, que d'Hozier n'indique pas le plus souvent les lieux de résidence des personnes, lacunes que nous avons comblées avec d'autres également regrettables, mais que nous ne pouvions remplir que pour ces deux seules élections. Ce relevé était donc impraticable sans erreurs ou omissions. Mais M. Hipp. Sauvage nous ayant envoyé les noms d'un certain nombre de personnes marquées dans ce registre comme demeurant à Granville et dans trois des autres paroisses en question, nous satisferons à son désir en dressant la liste de ces noms dans la forme adoptée précédemment, et en la faisant suivre des notes très précieuses qui nous ont été fournies à cette occasion par Mgr Deschamps du Manoir, lequel connaît admirablement, comme l'on sait, toutes les vieilles familles Granvillaises.

ARMORIAL DE GRANVILLE

(ÉLECTION DE COUTANCES)

(SERGENTERIE DE SAINT-PAIR)

1° ARMES DÉCLARÉES

Folios	Livres	Numéros	
212	20	120	1 — Jean françois Eustache Le Mercier, ecuier, seig[r] de Grandville. porte *de gueules à trois testes de femme d'ar-*

Digitized by Google

			gent ecartelé d'azur à une face d'or accompagnée de trois molettes de même.
217	20	158	2 — Roger André de la Paluelle prestre curé de s[t] Jean des champs (sergenterie de Saint-Pair). porte *d'azur à trois molettes d'argent.*
226	50	216	3 — La ville de Grandville. Porte *d'azur à un dextrocher* (dextrochère) *d'or, mouvant du flanc d'une nuée de même, lequel tient une épée d'argent, les gardes et poignées d'or, et qui est surmonté d'un soleil rayonnant de même.*
229	20	237	4 — Gabriel Gaultier curé de Grandville. porte *d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois poignards d'argent,* la pointe en bas, *les gardes* et poignées *d'or.*
»»	20	240	5 — Luc Le Boucher s[r] de Gatigny, cons[r] du roy et maire de Grandville. porte d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois testes de bouc, coupées de sable.

2° ARMOIRIES DONNÉES D'OFFICE AVEC LA MÊME PARTITION : LE PARTI

629	20	56	6 — N. femme de Jean Lachapt ecuier sieur de Grandville. d'or à un chevron ondé de gueules parti d'argent à une croix fleuronnée de sinople.
630	20	65	7 — N. Du bois Baslin, de s[t] Planches (Saint-Planchers, sergenterie de Saint-Pair). de gueules à un chevron ondé d'or parti d'argent à une molette de sinople.
640	20	144	8 — François Brohon ecuier s[r] de Boisval

Digitized by Google

			consr du roy lieutenant en la vicomté de granville. d'argent à un chevron ployé de sinople parti de gueules à une jumelle d'or.
642	20	157	9 — Melchior Pierre Le coq, consr et procureur du roy à Grandville. d'or à une billette de sable parti d'azur à une croix pointée d'argent.
»»	20	159	10 — N. Leboucher, nore à Grandville. d'argent à une billette de gueule parti de sinople tranché sur or.
»»	20	160	11 — N. fisdame (Fisadam) avocat à Grandville. d'argent à une billette de sinople parti de gueules à un tau d'or.
»»	20	161	12 — N. Cailletet (Le Cailletel), greffier de l'hostel de ville de Grandville. d'argent à une billette de sable parti d'azur à un chef barré d'or.
643	25	165	13 — Le corps des officiers des traites foraines de Grandville. de gueules à une billette d'argent parti de sinople à un pal vivré d'or.
»»	20	166	14 — Jacques campion, greffier aux traittes foraines de grandville. de sinople à une billette d'or parti de gueules taillé sur argent.
»»	20	167	15 — N. de Grandmaison, ecuier consr du roy présidt aux traittes foraines de la ville de Grandville. de sinople à une billette d'argent parti de gueules à un ecusson d'or.
646	20	189	16 — Michel Larcher, sieur de Guilly vicomte de Grandville.

Digitized by Google

			d'or embrassé à dextre de sable parti d'argent à un chevron ployé de gueules.
»»	25	190	17 — Le corps et compagnie des officiers de la vicomté de Grandville. d'argent embrassé à dextre d'azur parti d'or à une barre de sable.
647	20	199	18 — N. Jourdan sieur de la Passardière avocat à Granville. de sinople embrassé à dextre d'or parti d'argent à un crampon de gueules.
			SERGENTERIE DE LA HAYE-PESNEL
677	20	235	19 — Charles Giffard notaire à la haye Pesnel. de sinople à une croix fleuronnée d'argent parti d'or à une pomme de pin de gueules.

Ce 17 mars 97.

Cher Monsieur le Président,

Je viens avec empressement et grand plaisir répondre à votre honorée lettre du 13.

Dans l'Armorial, il n'y a pas de liste proprement dite pour Granville. Les Granvillais sont disséminés dans toute la Généralité de Caen, ordinairement sous la rubrique *Bureau de Coutances*, mais cependant ailleurs encore, et parfois avec des indications fautives, de sorte que le travail ne peut être à peu près complet que s'il est fait par une personne au courant des anciennes familles de la cité.

Les Hugon *(voir nos* Mémoires, *tome VIII, pages 315, 321, 322, 323, et la* Revue, *tomes VI, p. 76, et VIII, p. 12)* figurent comme bourgeois de Coutances et reçoivent pour armes inscrites d'office : *parti de sinople, à une chausse-trappe d'or, et de gueules à une fasce ouvrée d'argent* (1703).

Digitized by Google

Les Pigeon, — descendants de Jean Pigeon, sieur de la Noblerye, un de mes ancêtres maternels, qui présenta à Henri IV, après son abjuration, les clés de Granville, — *portent d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois pigeons du même becqués et membrés de gueules,* ALIAS *au naturel.* Quoique Antoine Le Pigeon de la Fertière eût fait enregistrer son blason au Parlement de Normandie en 1702, M. d'Hozier imposa en 1703 à M. Pigeon de Launay, bourgeois de Coutances, les armes fantaisistes *d'azur, au chevron ondé d'or, parti d'argent, à une étoile de sable.* Les Pigeon et Le Pigeon se reconnaissaient de la même famille.

Les de Lalun s'établirent à Granville vers la moitié du XVI^e^ siècle; ils s'allièrent aux meilleures familles et devinrent armateurs. Leur nom s'écrivit avec un g final : Lalung, jusque vers la fin du XVII^e^ siècle. Leurs armes : *d'argent, au chevron de gueules, surmonté d'une ombre de soleil du même, et accompagné de trois fleurs de pensée au naturel, tigées et feuillées de sinople,* furent inscrites à l'*Armorial,* à la requête de Michel-Charles de Lalung, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant-général et trésorier aux gardes de Sa Majesté.

La famille des Touches de la Fresnaye portait *d'azur, à la rose d'or, accompagnée de trois branches de chêne à cinq feuilles du même,* ALIAS *d'argent.* En 1703, d'Hozier blasonna les armes de l'abbé des Touches : *d'argent, à une barre de gueules, parti d'or, à une coquille de sinople.* Ces *parti* ainsi exprimés révèlent les inventions de l'imagination du Commissaire royal. *(Voir* Mémoires, *tome VIII, p. 324, et* Revue, *tome VI, p. 107.)*

Les Le Canu de Basmarais et du Martel s'étaient bâti un bel hôtel de granit, rue Saint-Jean, à Granville, qu'ils vendirent à la famille Ganne de Grandmaison. Ils avaient pour armes *de gueules au lion léopardé d'or; au chef du même.*

Les Longueville de la Clémentière, qui se sont éteints dans la famille Girard det Prairies, sont inscrits à l'Armorial en la personne d'un Major des Milices bourgeoiscs : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même.*

Les familles des Illes de Silly et de Cambernon, de Péronne de la Sablonnière, de Craen et d'Hacqueville, Bretel de Vaumartin, de Chabert, Quinette de la Hogue, possédaient des hôtels à Granville et des propriétés dans la banlieue; mais je

Digitized by Google

ne saurais dire si toutes y étaient déjà établies pendant les opérations de Charles d'Hozier.

1, 4. — La paroisse Notre-Dame de Granville englobait non seulement toute la ville, mais encore Saint-Nicolas, dont l'église était alors à la Houle, avec un beau presbytère incendié, il y a une trentaine d'années, et vendu à M. d'Hauteserve, afin de le réédifier près de l'église actuelle. Il y avait deux curés : l'un à la présentation des d'Argouges de Gratot, et l'autre des Le Mercier du Mesnil-Drey, qui se sont éteints dans les de la Broise de Saint-Léger. Ces curés alternaient chaque semaine entre la ville et Saint-Nicolas, qui avait son clergé spécial. Comme reste de cet usage, les deux vicaires de Notre-Dame, jusqu'en 1845, furent premier vicaire chacun sa semaine. *(Mémoires, VIII, 317.)* Le curé Gabriel Gaultier, qui fit inscrire ses armes en 1697, était de la famille de Carville. Notre-Dame était un bénéfice noble, non pas que ce poste exigeât la noblesse, mais il la conférait. A la Révolution, M. de Lépesse partit pour l'exil, et son collègue prêta serment à la constitution civile du clergé. Lorsque le Concordat fut conclu, M. de Lépesse reprit son poste devenu unique. Son ancien collègue prétendait maintenir l'usage ancien, fort de l'appui du Gouvernement, qui l'avait rangé parmi les anciens intrus, dont il exigeait le maintien après rétractation. Dans son inflexibilité, M. de Lépesse le repoussait et répondait invariablement : « Tout ou rien, » si bien que les partisans de la *vache à Colas* ou des jureurs le surnommèrent Toutou. Toutou eut raison, et on pourvut son antagoniste d'un canonicat.

5, 10. — Ces Le Boucher devaient être parents. (*Voir* Mémoires, *VIII, pages 321, 324, 329.)*

6. — Jean Lachapt m'est inconnu. J'entends son nom pour la première fois. La seigneurie de Granville devait se borner aux honneurs de l'église dévolus aux d'Argouges et aux Mesnil-Drey. Il s'agit peut-être de quelque propriété de ce nom ou d'une faute d'orthographe : Grainville, par exemple.

8. — Je ne sais si le nom exact de ce lieutenant en la vicomté est Brohon, Brochon ou Trochon. En tout cas, cette famille a disparu de Granville depuis longtemps. Le baron Brohon, décédé à Bréhal, le 12 décembre 1843, âgé de 78 ans, était fort connu à Granville, sans y avoir de relations de parenté.

Digitized by Google

9, 11. — Ces noms existent encore dans la ville ou la banlieue. Je ne crois pas que leurs représentants descendent de ces anciens.

12. — Ce M. Cailletel ou Le Cailletel était parent de l'abbé Le Cailletel, mort en odeur de sainteté le 19 mars 1681, et dont le tombeau en granit se voit sur le planitre de Notre-Dame. Cette famille disparut vers la moitié de ce siècle avec un frère officier et une sœur, qui habitaient ensemble à Hérel. Mlle Le Cailletel était folle, mais tranquille. Elle ne sortait que pour assister, le dimanche, aux offices de Notre-Dame, dans son banc, en face de la chaire, parmi ceux des anciennes familles. Grande et élancée, elle conservait des restes de beauté. Son regard égaré et son costume antique faisaient songer à une apparition fantastique. Elle portait le capot national et était restée fidèle aux modes de sa jeunesse : des bonnets à hautes garnitures de dentelles avec des rubans roses, et des robes à fourreau, de mousseline blanche, en été, garnies de volants tuyautés.

14. — Les armes de Jacques Campion étant de l'invention de Charles d'Hozier, on ne peut savoir par elle s'il appartenait à la maison Campion, de Tessy, de laquelle était Mme de Godefroy, des Levrettes. En tout cas, il était complètement étranger à son quasi-homonyme, M. Jacques Le Campion, armateur, originaire de Périers, décédé le 20 décembre 1843, à l'âge de 77 ans. M. Le Campion était venu, à la fin du siècle dernier, tenter la fortune des armements à Granville, et avec un tel succès qu'il devint la première personnalité de la place, et contrecarra M. Le Mengonnet, représentant de l'ancienne hauteville royaliste.

15. — Grandmaison doit être un nom de fief. Le nom patronymique ne peut point se découvrir par les armoiries, puisqu'elles sont du nombre de celles qu'imagina le Commissaire royal. La famille Ganne de Beaucoudray s'appela primitivement de Grandmaison.

16. — Michel Larcher de Guilly fut vicomte entre deux membres de la famille Le Boucher de Vallefleur. Les derniers représentants de son nom furent la mère du chevalier de Larturière de Vernix, décédé en 1865, et l'abbé Larcher de Catteville, frère de Mme de Larturière.

Digitized by Google

18. — La famille Jourdan se divisait en plusieurs branches :

I. Une branche se fixa à Saint-Sauveur-le-Vicomte, et son fief de Launay fut érigé en Marquisat. Ces Jourdan de Launay donnèrent à l'armée bon nombre d'officiers et à l'église du Canada une Religieuse Augustine de la Miséricorde, Chanoinesse régulière, dont la cause de béatification a été introduite, vénérable mère Symon de Longprey, fille d'une Jourdan de Launay. Ce rameau disparut avec le colonel de Launay, des Gardes du Roi, Gouverneur de la Bastille, tué le 14 juillet 1789. Il ne laissa qu'une fille.

II. Cinq branches restèrent à Granville et se réduisent maintenant à deux, dont une établie à Brest.

1. — La branche de la Passardière est représentée par Mgr l'Evêque de Roséa, sa Sœur Mme Le Tourneur et leur frère Gustave, Capitaine de Frégate en retraite et percepteur à La Flèche, père de deux garçons et d'une fille.

2. — La branche Jourdan. M. François Jourdan, Capitaine de Vaisseau, Chevalier de Saint-Louis et Officier de la Légion-d'Honneur, avait épousé à Brest Marie-Marthe-Urbane-Rosalie Le Bescond de Coatpont, décédée le 1er janvier 1892, dans sa 78e année. Ils ont laissé deux enfants : François, ingénieur civil, marié à Mlle du Bourquet, et Mme Lucas de Pesloüan. Cette branche a repris le nom de la Passardière de son bisaïeul.

3. — La branche de Prévallon disparut avec l'abbé Jacques-Gilles Jourdan de Prévallon, curé de Carolles avant la Révolution, qui fit partie de l'Association du Clergé français exilé pour la foi en Angleterre, et termina sa carrière à Granville.

4. — La branche de la Monnerie s'éteignit en 1863, avec un ancien officier octogénaire et célibataire.

5. — La branche de la Huberdière eut pour dernières représentantes Mlles Céleste et Rose, décédées octogénaires en 1879 et 1881.

A l'époque qui nous occupe, M. de Laforterie, de Granville, fut nommé Maire perpétuel de Château-Thierry, charge anoblissante, et prit pour armes parlantes une poule entourée de ses poussins. A la mort de M. Auguste de Laforterie, vers 1850, le cachet armorié de l'ancien Maire échut à mon oncle par alliance, M. Constant Boisnard-Grandmaison, neveu du défunt,

Digitized by Google

et il en fit cadeau à son cousin-germain, M. Gaud de Laforterie. (*Mémoires, VIII, p. 325.*)

Veuillez agréer, cher et vénéré Monsieur le Président, la nouvelle et affectueuse assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

J. D. DU M.

P. S. — Jacques Le Pelley du Manoir, garde-du-corps de Louis XIV et commandant pour le Roi à Granville, avait épousé Anne-Françoise de la Pigannière. Il se distingua au bombardement de Granville par les Anglais, en 1695. Il est parfois qualifié Ecuyer, probablement à cause de sa charge. Ses armes doivent figurer à l'Armorial; si ce n'est à Granville, ce sera à Paris.

Claude Beaudier, veuve Pigeon de la Noblerye, se retira sur son domaine de Bouillon, duquel je possède encore la ferme de la Porte. Je crois que de l'anoblissement, concédé par Henri IV aux députés de Granville, les Pigeon n'en avaient profité que partiellement, afin de continuer leurs armements maritimes. Les franchises Granvillaises ne pouvaient suivre Mme de la Noblerye à Bouillon, et elle obtint des lettres de relief de dérogeance.

Les Le Pigeon de Boisval avaient pour armes : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles d'argent et en pointe de trois pigeons du même.* Ces armoiries semblent un composé du blason ancien et des armes imaginées par Charles d'Hozier. Ce mélange fut sans doute une brisure de branche cadette.

Les de Boisval ont disparu avec les trois sœurs Monique, marquise de Gourmont; Marie-Aimée, mariée à Désiré Payen de la Garanderie, branche aînée des Chavoy, et Sophie, veuve de Louis-Charles de Morel-Grimouville, décédée la dernière, en son hôtel de Coutances, le 24 février 1878, à l'âge de 89 ans. M. Le Pigeon de Vierville, leur oncle, possédait un vieil hôtel rue d'Auditoire, à Avranches, lequel appartient encore à son petit-fils Emile Le Marié des Landelles, qui s'est fait un nom dans la peinture.

Digitized by Google

Nous terminerons ce Supplément par l'insertion de la lettre ci-après, relative aux blasons du clergé, qui nous a été communiquée par M. Hipp. Sauvage. Elle explique suffisamment pourquoi une centaine seulement de curés du diocèse d'Avranches, sur 180, reçurent des armoiries. Les autres ecclésiastiques qui en furent gratifiés appartenaient aux chapitres de la Cathédrale d'Avranches et de la Collégiale de Mortain.

M. l'Evêque d'Avranches

Monsieur,

J'ay veu ce que vous avez écrit le 23 octobre dernier au sujet des armoiries.

Le Roy ayant aprouvé l'ordonnance rendue par M. Foucault, il convient de s'y conformer. Sa Majesté veut bien toutes foys que de concert avec luy vous arrêtiés un état de ceux de vôtre clergé qui peuvent payer les droits reglés par les tarifs et arrest du conseil, et qu'à l'égard des autres l'on suspende toutes poursuites sur ce sujet.

Je suis, Monsieur, vôtre très humble et très affec^{né} serviteur.

Signé : PONTCHARTRAIN.

A Vers^{lles}, le XI novembre 1697.

Bibliothèque nationale. Manuscrits. Nouvelles acquisitions. Fonds Français. N° 1174.

Lettres à Monsieur Huet.

Copie d'après l'original autographe qui doit être à la Bibliot. publique de Vire.

Digitized by Google

VISITES PASTORALES

DE

DANIEL HUET, ÉVÊQUE D'AVRANCHES

Pierre-Daniel Huet, le célèbre évêque d'Avranches, est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'entreprendre ici son panégyrique. Son nom se trouve inscrit dans toutes les encyclopédies et dans tous les dictionnaires de biographies qui, sans exception, le proclament pour le plus savant peut-être des hommes de son époque et de ce grand siècle de Louis XIV, qui sut réunir les gloires les plus pures dans tous les genres. Sa renommée est même universelle : et ce qui surtout est flatteur, c'est que l'illustre prélat a su associer à son immense réputation, le nom d'Avranches, qui est resté inséparable du sien.

Né à Caen, rue Saint-Jean, n° 142, le 8 février 1630, il mourut à Paris, dans la maison professe des Jésuites, actuellement le lycée Charlemagne, rue Saint-Antoine, n° 120, le 26 janvier 1721 : il n'en fallut que de neuf ans qu'il n'eût fait le tour de son siècle et atteint sa centième année. Souvent nous avons retrouvé des traces de son existence, et quelques-uns des livres de sa bibliothèque, recueillis à la Bibliothèque nationale, qui tous portent l'empreinte de ses armes, en caractères d'or sur les plats, et la mention de leur origine, et entre autres le volume de l'histoire des Evêques d'Avranches (1667), composée par Nicole, son vicaire-général. Nous avons vu également un certain nombre de ses correspondances inédites, dont nous reparlerons plus tard. Enfin, nous tenons à le dire, c'est avec une certaine émotion que nous avons lu et déchiffré l'inscription de sa pierre tombale, dans la modeste église de Saint-Paul-Saint-Louis, rue Saint-Antoine, n° 122.

Les ouvrages de Huet sont presqu'innombrables : la plupart sont écrits en latin, en grec, un hébreu, car il connaissait un

Digitized by Google

nombre infini de langues; peu le sont en français. Ils embrassent les sujets les plus variés. Beaucoup surtout traitent de la théologie, de la philosophie, des sciences, de l'histoire, même de l'archéologie et tous sont remplis d'une érudition telle qu'on dirait de lui volontiers qu'il était un puits de science.

Mais nous ne nous attarderons pas à parler d'aucun d'eux en particulier.

Nous ne tenons qu'à signaler quelques-unes de ses œuvres restées inédites, qui ont elles aussi une certaine importance. Elles se trouvent : 1° à la Bibliothèque nationale, au nombre de plus de 300 lettres, latines pour la plupart, écrites de 1650 à 1715 ; 2° A la Société académique de Caen, où l'on a déposé, en 1852, de nouvelles lettres et des documents importants pour la biographie complète de Huet; 3° Enfin dans des collections particulières, où leur ensemble, s'il était réuni, fournirait encore un contingent d'une certaine ampleur. Dans cette catégorie nous comprenons notamment ses visites pastorales, dont nous publions une bonne moitié.

Qu'il nous suffise de rappeler qu'en 1670, Huet fut adjoint à Bossuet, comme sous-précepteur du Grand Dauphin, fils aîné de Louis XIV. Ce fut pour ce jeune prince que, dès cette époque, et sur l'invitation du duc de Montausier, il commença la belle collection des classiques *ad usum Delphini*, qu'il dirigea jusqu'à la fin, et qui est un modèle d'une rare perfection, qui n'avait jamais été atteinte jusque-là, et qui depuis n'a jamais été surpassée.

Quatre années après, en 1674, Huet fut reçu à l'Académie française, où il occupa le fauteuil n° 36. Ce fut Fléchier, évêque de Nîmes, qui répondit au nouvel immortel. Bossuet faisait déjà partie de la docte compagnie, depuis 1671 ; Mais Fénélon, le doux et suave archevêque de Cambray, n'y entra qu'en 1693, c'est-à-dire dix-neuf ans après Huet.

Dans de telles conditions, aussi bien que dans un tel milieu, on ne saurait douter un seul instant que Huet ne se soit trouvé en relations incessantes avec ce que l'Europe comptait d'hommes éminents dans les lettres et dans les sciences. Partout il se vit accueilli par les témoignages les plus flatteurs pour son talent incontestable. Cependant, s'il brilla entre tous, lorsqu'il eût reçu la prêtrise, en 1676, ce ne fut point par une

Digitized by Google

éloquence hors ligne, comme orateur de la chaire chrétienne. Les premiers rangs restèrent occupés par Bossuet, Fléchier, Bourdaloue et Fénélon. Mais il fut classé comme le plus universel de tous parmi les savants, et nul ne lui contesta le premier rang.

Bientôt pourvu par le roi de l'abbaye d'Aunay, près de Caen (1678), il obtint sept ans après, en 1685, l'évêché de Soissons qu'il permuta avec Brulart de Sillery pour celui d'Avranches. L'un et l'autre trouvèrent avantageux cet échange, qui autorisait pour chacun d'eux le rapprochement de son pays de naissance. Une des clauses de cette convention fut que Huet recevrait 4.000 livres de pension, quoique l'évêché d'Avranches valût le double de celui de Soissons.

Huet ne fut cependant sacré que le 24 août 1692, et il fit son entrée solennelle, le 17 octobre suivant, dans sa ville épiscopale. Il avait eu la faveur d'obtenir du Saint-Siège la dispense des droits de chancellerie, pour ses provisions, en considération de ce qu'il avait fait l'éducation des enfants du roi (1).

Entre tous ceux qui se sont attachés avec le plus d'intérêt à Huet, à son existence et à son œuvre, nous avons remarqué surtout :

1° Notice biographique sur l'épiscopat de P. D. Huet, évêque d'Avranches, par l'abbé Lucas-Girardville (2);

2° Histoire de la vie et des ouvrages de Daniel Huet, évêque d'Avranches, par Joseph d'Avenel (3);

3° Huet, sa vie et ses œuvres, par de Gournay (4).

4° Nous ne parlons que pour ordre des œuvres complètes de Huet, précédées d'une biographie fort étendue, et rééditées par M. Huet de Guerville, arrière-petit-neveu de l'évêque d'Avranches, 1856-1860.

Ces divers auteurs se sont surtout appliqués à étudier les

---

(1) Bibliothèque nationale. Manuscrits inédits.

(2) Voir les *Mémoires* de la Société archéologique d'Avranches, Tome I., 1842, p. 231 à 241.

(3) Mortain, Lebel, éditeur. 1853, 1 vol. in-8° de 352 p. p.

(4) Voir le *Mémoires* de la Soc. des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. 1854, in-8°.

Digitized by Google

œuvres publiées par Huet lui-même. Joseph d'Avenel, notre vénéré et très-distingué confrère et compatriote a suivi l'ordre successif dans lequel ont été produits les livres du savant, tandis que de Gournay, avec beaucoup plus de méthode, a groupé les compositions de Huet dans un ordre plus naturel, en présentant ensemble les ouvrages philosophiques, ceux de la théologie, d'histoire, d'archéologie, etc. M. Huet de Guerville n'avait pas, en reproduisant ces compositions, à se trouver astreint à aucune considération, chacune d'elle formant un ensemble complet et indépendant.

C'est donc l'étude de l'abbé Lucas-Girardville, qui a le mieux satisfait à nos désirs, parcequ'elle nous a le mieux révélé notre vénéré prélat, dans ses rapports intimes avec sa sainte fonction sacerdotale, avec son existence de tous les jours au milieu de la population de nos contrées et avec ses devoirs qui n'étaient plus ceux du savant, ni du travailleur consacrant ses nuits, dans son palais épiscopal, aux solutions les plus ardues de la science, ou les yeux fixés sur les immensités de l'Océan, qui le séparaient du Mont Saint-Michel, dont les chants et les prières de ses religieux appelaient sur lui les bénédictions du ciel !

Seulement le mémoire de l'abbé Girardville est d'une concision désespérante. Il contient à peine une dizaine de pages ; mais elles sont consacrées à l'évêque, et c'est surtout ce que nous recherchions pour cet illustre prélat. En faisant connaître une œuvre inédite de Huet, ses *Visites pastorales* dans son diocèse d'Avranches, notre but a été presqu'uniquement de faire voir combien il fut profondément pénétré de toutes les obligations que lui imposait l'épiscopat, et que son zèle à les remplir ne se démentit jamais.

Bien qu'en tout, son épiscopat n'ait pas dépassé quatorze ans (1685-1699), il fut cependant fécond dans ses résultats et même glorieux pour son diocèse. A grands traits nous en voulons retracer les grandes lignes.

Fidèle au devoir de la résidence, il ne quittait Avranches que trois mois chaque année : il les passait toujours dans son abbaye d'Aunay. Ce fut dans cette délicieuse retraite qu'il composa et publia son ouvrage fameux qui a pour titre *Quæstiones Alnetanæ*, où il traite de la raison et de la foi, mais dans

Digitized by Google

lequel on rencontre quelques opinions dont le scepticisme pourrait peut-être bien abuser.

Tout le reste de son temps, il le consacra à ses œuvres diocésaines.

C'est ainsi que Mgr Huet, après avoir corrigé lui-même les anciens bréviaires d'Avranches, et avoir fait approuver son travail par le chapître de sa cathédrale, publia chez Coignard, en 1698 un nouveau *Bréviaire* qui porte son nom. L'édition en est très soignée. Le prélat tempéra, dans les leçons et les fêtes, la trop grande sévérité de l'un de ses prédécesseurs, Mgr de Péricard. Il s'occupa aussi, avec prédilection, des gloires de son église d'Avranches, et composa pour elle, comme l'avait fait Robert Cenalis, plusieurs hymnes, peut-être inférieures à celles de Santeuil pour l'élégance et les grâces du style, mais où l'on se sent pénétré d'une onction suave, et où l'on respire ces doux parfums de piété qui manquent trop souvent aux poésies sacrées du célèbre chanoine de Saint-Victor. Aussi son bréviaire est-il le plus beau monument que Huet ait laissé à son église.

Ce bréviaire ne donne pas le dessin de la cathédrale d'Avranches, mais il offre en son frontispice l'église spirituelle, représentée par les quatre grands pontifes de ce diocèse : saint Pair, saint Aubert, saint Sever et saint Sénier. On y remarque saint Aubert tenant dans ses mains l'image du Mont Saint-Michel, qu'il présente à saint André reportant à Dieu l'hommage de cette dédicace. Ce sujet symbolique est fort bien traité. Au bas se trouvent les armes du pontife. Les autres gravures sont également remarquables par leur délicatesse.

Huet donna également les *Statuts synodaux* de son diocèse.

Mais l'une de ses inspirations les plus heureuses fut de confier la direction du Grand-Séminaire et celle du Collège d'Avranches à la célèbre congrégation des Eudistes, dont la réputation était immense. Sous leur puissante impulsion, les études acquirent un tel degré de développement, aussi bien dans le séminaire, pour les sciences théologiques, qu'au collège pour les belles-lettres, qu'au temps du Directoire, ce dernier établissement devint l'Ecole centrale, c'est-à-dire le lycée unique de toute la région départementale.

Digitized by Google

On doit encore à cet éminent prélat le transfert à Avranches du monastère des Bénédictines de Moutons, situé dans la paroisse de Saint-Clément, au Mortainais, et sa réunion sous le titre unique de Sainte-Anne. Il contribua aussi très puissamment à la fondation d'un hospice à Barenton, par le pieux abbé Pierre Crestey, de sainte mémoire, en faveur des malades, des vieillards et des orphelins de cette région, jusque-là deshéritée. N'oublions pas, du reste, que Crestey, quoique plus âgé de huit ans que Huet, avait été son condisciple au collège de Caen. L'évêque fut donc heureux de retrouver dans son diocèse le compagnon d'autrefois. Nous pourrons rappeler plus tard et faire connaître quelques-unes de leurs correspondances intimes et inédites.

Ces bienfaits, qui ont survécu jusqu'à nos jours dans la plupart des établissements qu'il a fondés, permettent de dire qu'à tous égards l'épiscopat de Huet a été utile et généreux en résultats. Aussi son nom est-il demeuré en respect et en vénération dans sa bonne ville.

Au début et lorsqu'il était arrivé dans son évêché, Huet y avait trouvé son palais dans un assez triste état ; des réparations étaient urgentes, indispensables. Sa santé souffrait, d'ailleurs, de l'air très vif d'Avranches. Il se décida donc à n'y point passer l'hiver et il partit pour Paris, fermement résolu à regagner son diocèse dès les premiers beaux jours du printemps (1). Mais ne concluons rien contre lui de cette absence un peu prompte et précipitée, car il fut, nous l'avons déjà dit, un évêque rempli de zèle. Se trouvait-il, pour un motif quelconque, absent de son évêché, il se serait fait un très grand scrupule de n'y point rentrer aux approches de la Pâque.

« Je dois songer, — dit-il dans une lettre au savant Grœ-» vius, — à regagner Avranches et à remettre sur mes épaules » le joug de Jésus-Christ. Ce joug, je ne l'ai reçu que bien » tard, et, comme l'ouvrier de la parabole qui ne fut envoyé » à la vigne que vers la neuvième heure, je n'ai point porté le » poids du jour ; je dois donc, avec d'autant plus de soin,

---

(1) *Sub flatum favoni.* **Bibliothèque nationale. Lettre autographe inédite.**

Digitized by Google

» cultiver le champ que le père de famille m'a donné à faire » valoir (1). »

Dans une autre lettre adressée au même Grœvius, il lui annonce qu'il partira au bout de quelques jours pour Avranches. Ce n'est pas sans chagrin, lui dit-il, qu'il en est absent depuis si long temps. (2).

Enfin, sous l'empire de la confiance et de l'intimité avec son docte correspondant, il lui parle sans détour et lui fait ses confidences les plus discrètes sur ses déceptions, qui révèlent un certain degré d'amertume. Il lui écrit d'Avranches : « J'ai » résolu de passer ici tout l'hiver et une grande partie de l'an » prochain : mes fonctions d'évêque l'exigent, quoique mes » études en souffrent beaucoup. Je suis ici totalement dépourvu » de livres (3), et le plus léger souffle des belles-lettres n'a » jamais, je crois, passé sur ce pays ; mais je ne regretterai » rien, si je puis apprendre aux autres et acquérir moi-même » la science du salut. Heureux, ô mon Dieu, l'homme que » vous avez instruit ! »

L'année d'après, il écrit encore au cardinal d'Aguierra, l'ami qui avait demandé pour l'évêque d'Avranches la pourpre cardinalice : « Il me semble que je suis confiné dans le pays des » Gètes, tant est grande la barbarie du peuple au milieu duquel » je vis, tant les esprits y ont peu le goût des bonnes études. » J'ai pris néanmoins la ferme résolution de sécher plutôt sur » pied que d'abandonner un troupeau qui m'est si cher (4). »

Ces protestations devaient être sincères ! Mais que peut l'homme en présence de la maladie et des souffrances ? Après avoir lutté longtemps, il finit par céder toujours ! Ainsi en fut-il de notre prélat ! Dès au temps de l'âge moyen, il avait enduré les tortures de la goutte ; à Avranches, il eut à subir un climat très variable et souvent inclément ; de plus, l'eau de cette ville était tellement froide qu'elle lui avait occasionné des douleurs d'intestins qui le tourmentèrent à tel point durant

---

(1) Bibliothèque nationale. Lettre autographe inédite.
(2) Bibliot. nat. Lettre autographe inédite.
(3) *Nam et libris careo penitùs.* Bibliot. nat. Lettre autographe inédite.
(4) Bibliothèque nationale. Lettre inédite.

Digitized by Google

deux ans entiers qu'il dut s'abstenir d'en boire désormais (1). D'ailleurs, le savant se voyait sevré des satisfactions intimes et incomparables que procure l'étude ! Après les tortures physiques, il devrait lutter contre de dures épreuves morales et se voyait dans l'impossibilité absolue de revenir aux belles-lettres qui avaient été le charme de sa vie. A l'exemple d'un autre savant illustre qui refusa l'offre d'un poste important, en disant : « Eh ! qui donc traduira Démosthène, si je ne le fais ! » Huet remit sa démission aux mains du roi, qui l'agréa et lui donna en compensation l'abbaye de Fontenay.

Il devait vivre encore vingt-deux années après son abandon d'Avranches. Mais, hélas ! aux deux portraits qui nous ont été faits de lui dans deux périodes bien distinctes de sa vie, presqu'au sortir de sa jeunesse et à la veille de mourir, on ne saurait plus reconnaître le beau cavalier d'autrefois, si ce n'est à quelques infimes détails et surtout à la pâleur livide de son visage.

L'une des abbesses de la Trinité de Caen, Marie-Eléonore de Rohan, l'a peint dans des termes fort flatteurs : « Vous êtes » plus grand et de belle taille que vous n'avez bon air ; vous » êtes mieux fait que vous n'êtes agréable ; vous avez le teint » trop blanc et même trop délicat pour un homme ; les yeux » bleus plus grands que petits, les cheveux d'un blond châtain, » le nez bien fait, la bouche grande, mais aussi belle qu'on » la puisse avoir, car vous avez les lèvres incarnates et les » dents d'un blanc fort éclatant et qui saute aux yeux. Vous » avez le front très large ; la grandeur de vos traits et de votre » visage font que vous avez quelque chose de ces médailles » qui représentent les hommes illustres. »

L'abbé d'Olivet nous a laissé aussi quelques détails sur les habitudes de Huet aux dernières années de son existence devenue précaire : « Huet, depuis l'âge de quarante ans, ne sou- » pait pas ; il ne mangeait jamais que des viandes communes. » A peine mettait-il dans son eau une huitième partie de vin ; » sur le soir, il prenait une sorte de bouillon médicinal. Il » avait le teint d'une pâleur à faire craindre qu'il ne fût ma-

(1) Bibliot. nat. Lettre autographe inédite.

Digitized by Google

» lade, alors même qu'il se portait le mieux. Vers la fin de sa » vie, il se sentait rongé par un feu intérieur ; sa faiblesse était » telle qu'il ne pouvait porter sa main à sa bouche. Souvent il » se tenait immobile comme une masse inerte, ce qui permet- » trait de croire qu'il avait dû éprouver quelques atteintes de » paralysie ; en tous cas, il était perclus de rhumatismes. Pen- » dant quelque temps, il se crut tout à fait sourd et aveugle, » et s'il recouvra un peu l'usage de ses yeux et de ses oreilles, » il dut toujours cependant, pour lire et pour écrire, recourir » aux yeux et à la main d'autrui. »

A notre connaissance, il existe deux portraits de Huet : l'un est dans la galerie qui entoure le bibliothèque publique de Caen ; le second est au Musée d'Avranches, dans la salle des séances de la Société d'Archéologie. Nous ne saurions assurer que ce dernier n'est pas une copie. Les peintres qui en sont les auteurs ne nous ont point paru se préoccuper de la blancheur du teint de leur modèle, à moins que ce ne soit le temps qui ait jeté sur ses traits une légère couche de bistre. Nous lui avons aussi trouvé le nez un peu fort.

Mais revenons enfin au manuscrit inédit des *Visites pastorales* de Mgr Huet dans son diocèse d'Avranches, et qui offre un double intérêt pour nos concitoyens, tant à raison de son illustre auteur que des détails qu'il contient sur chacune des paroisses qui y figurent.

Ce manuscrit se trouvait, vers 1850, au presbytère d'Isigny, entre les mains de l'abbé Desroches, où Joseph d'Avenel l'a vu et examiné (1). Il a même remarqué, aussi bien que nous, que plusieurs de ses feuillets portaient la signature du docte évêque. Sur l'invitation de l'abbé Desroches, l'abbé Lucas-Girardville, auquel il avait été prêté, voulut bien nous permettre d'en transcrire la partie qui concernait l'arrondissement de Mortain. Mais il en exigea la remise, disant que ce précieux ouvrage devait revenir aux archives de l'Evêché de Coutances et qu'il se chargeait d'en opérer lui-même le dépôt. Prêté plus tard à une autre personne, pendant le séjour de M. Girard-

---

(1) **Hist. de la vie et des ouvrages de Daniel Huet. 1853, p. 266, note 1.**

Digitized by Google

ville à Saint-Lo, le volume n'a jamais été retrouvé depuis. Et, malgré nos recherches multiples, nous n'avons pu découvrir ce qu'il est devenu. C'est alors que nous avons eu un véritable regret de ne pas l'avoir copié tout entier, alors que cela nous était permis. Mais il s'agissait d'un travail de transcription de 80 pages et plus, et nous n'en avions pas les loisirs. Quoiqu'incomplet et réduit de presque moitié, ce livre n'en est pas moins fort curieux.

Avant Huet, les évêques d'Avranches avaient, en général, laissé à leurs archidiacres la mission de s'acquitter de ces visites pastorales. Celui-ci ne voulut pas se décharger sur eux d'un tel soin et d'une responsabilité aussi grave. « J'ai pris, disait-il » dans une de ses lettres, un grand détour pour visiter plu» sieurs paroisses de mon diocèse. — Je pars demain, Dieu » aidant, pour en aller visiter d'autres : occupation sainte et » fort utile, mais très pénible, par des chemins presqu'impraticables où je suis arrêté à chaque pas (1). »

Quand il ne se rendait point dans une paroisse, il mandait ordinairement le curé près de lui, dans le lieu où lui-même se trouvait pour le moment, afin que chaque prêtre lui rendît compte de l'état de son église. L'évêque tenait à être renseigné fort exactement et très minutieusement. Il en résulte que ces visites contiennent des détails précis, circonstanciés, qui sont véritablement précieux pour l'étude de nos paroisses diocésaines. Ainsi, il est certain que le clergé était, à la fin du XVII^e^ siècle, beaucoup plus nombreux qu'il ne l'est aujourd'hui. Dans certaines paroisses, il se trouvait jusqu'à huit et dix prêtres, et pour une population de 500 habitants il y avait parfois 4 ecclésiastiques. L'instruction était généralement donnée par tous les vicaires et souvent par les curés. En outre, un grand nombre de paroisses avaient des maîtres et des maîtresses d'écoles. Le nombre des sages-femmes était considérable dans les campagnes ; souvent il y en avait même deux dans certains villages.

Il est positif que le *Registre des Visites pastorales* était toujours écrit par le secrétaire de l'évêché ; mais, sous l'impulsion du

(1) Bibliothèque nationale. Lettre autographe inédite.

Digitized by Google

savant prélat qu'était Huet, en tant que rédaction, le livre que nous signalons est de beaucoup supérieur à ceux qu'ont tenus les autres évêques d'Avranches, avant ou après lui, et dont nous avons vu les textes dans les archives du presbytère de Saint-Gervais d'Avranches.

Quant à Mgr Huet, auquel incombaient les charges des cérémonies de la confirmation, il était d'un zèle et d'un courage incomparables. Dans les centres principaux où il s'arrêtait pour donner cet auguste sacrement, il se présentait presque toujours au moins deux mille fidèles, et le prélat s'y consacrait de grand cœur. Nous avons pu constater notamment qu'à Barenton et à Sourdeval, les 25 et 27 juillet 1696, il s'attarda dans ce saint office jusqu'à neuf heures du soir : son dévouement ne connaissait aucunes limites à sa piété et à son devoir pastoral.

Hippolyte SAUVAGE.

Digitized by Google

REGISTRE DES VISITES PASTORALES

Des églises paroissiales et autres lieux du diocèse d'Avranches, faites par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Pierre-Daniel Huet, évesque d'Avranches.

ARCHIDIACONNÉ DE MORTAIN

ISIGNY. — Du mercredy vingt cinqe jour d'aoust mil six cents quatre vingt quatorze. Pierre Daniel, par la miséricorde de Dieu et par la grâce du Saint siège apostolique Evesque d'Avranches, en exécution de notre mandement par lequel aurions indiqué notre visite à faire ce jour dans l'église d'Isigny, et autres circonvoisins accompagné de M. Julien Nicole, notre Grand Vicaire, de notre secretaire et autres nos officiers, nous sommes transportés à l'église de St Martin d'Isigny où étant arrivé avons differé au lendemain jeudi dud. mois notre visite pour satisfaire à la dévotion d'une multitude de personnes que nous avons trouvées attendantes tant de lad. paroisse qu'autres, mesmes éloignées pour y recevoir le sacrement de confirmation à quoy nous sommes uniquement appliqués et donné le sacrement de confirmation pendant le reste du jour.

Du lendemain 26e jour d'aoust étant logés au château dud. lieu chez Made la Princesse d'Harcourt, où le clergé dud. lieu nous est venu audevant avons esté conduits à l'église, et receus à la grande et principale porte d'icelle par le sieur Curé et nous a esté présenté la croix, l'eau béniste et l'encens et avons esté harangués par le sieur Curé. Après quoy revestus de nos habits pontificaux sommes montés au haut autel, fait nos prières prosternés devant iceluy, fait l'absolution des morts à

Digitized by Google

l'église et cimetière, ouvert le tabernacle et visité et ordonné qu'il sera doublé d'une étoffe de serge, attendu qu'il ne l'est pas ; trouvé deux ciboires l'un pour porter aux malades et l'autre ou repose le Saint Sacrement trouvé en bon état, l'avons exposé sur l'autel, adoré et encensé en chantant *tantum ergo sacramentum*, puis allé au bas de la nef, visité les fonds baptismaux auxquels avons ordonné qu'il sera mis une serrure dans la quinzaine faute de quoy avons chargé le s^r^ Doyen rural dud. lieu d'y pourvoir ; enjoint aussy de netoyer le vase de plomb ; avons aussy trouvé trois vases d'argent pour les saintes huiles qu'il faut mettre plus nets. Avons pareillement visité les autels, scavoir celui de la S^te^ Vierge, auquel avons ordonné qu'il sera mis un rideau pour la commodité du célébrant, et l'autel S^t^ Mathieu où il manque des vergettes de fer pour attacher aussy un rideau pendant qu'on célébrera la messe aud. autel. Il y a trois confessionneaux en bon état, et trois confesseurs, les sieurs Curé, De Cesne et Michel. Il y a encore dans lad. église deux autres prêtres qui sont M^res^ Pierre Huard et Pierre Le Tourneur. Nous a aussy esté monstré un reliquaire d'argent, où il y a une relique de S^t^ Martin, ainsi qu'il nous a esté certifié : avons ordonné de la refermer et conserver soigneusement, mais cependant défendu de l'exposer attendu qu'il n'y a pas de titre de vérification autentique, que ce reliquaire n'est point scellé et a esté ouvert. Il n'y a point de soleil pour porter le S^t^ Sacrement.

Sur ce que nous avons remarqué qu'aux murailles de l'église il n'y a point de croix de consécration : en ayant demandé la cause, il nous a esté dit que cette nouvelle église n'a esté ny consacrée ny dédiée, mais seulement beniste et que meme la terre et ossements qui estoient dans l'ancienne église et vieux cimetière n'ont pas encore esté entièrement reportés dans le nouveau cimetière. Ce qui nous a donné lieu d'ordonner à notre Doyen rural curé de Vezins de s'informer incessamment et avec certitude de l'ordonnance faite par feu Monseigneur de Froullay, notre prédécesseur touchant la translation de l'église paroissiale dud. lieu d'Isigny, et nous en faire son rapport à bref jour pour iceluy vu estre par nous ordonné ce que de raison ; et cependant avons chargé tant led. sieur Doyen rural que led. sieur Curé de faire défoncer

Digitized by Google

lesd. ancienne église et cimetière jusques à la terre vive, et transporter les terres et ossements dans le nouveau cimetière, lequel est bien clos quant à présent, mais seulement de hayes de bois et fossés, ce qui n'est pas suffisant, pourquoy il sera pourveu. Au regard du presbitère sur ce qui nous a esté dit qu'il menace ruine, faute de grosses réparations, avons enjoint au sieur Curé d'y donner incessamment ordre, et en faire les diligences, et ce aux dépens qu'il appartiendra.

Sur la demande que nous avons faite si les comptes étaient bien rendus et affirmés et à cette fin fait appeler les trésoriers, il n'y a comparu aucun d'eux, mais il nous a esté dit par les gens d'Eglise et paroissiens qu'il n'y a eu aucun compte rendu depuis l'année 1686, qu'il y en eut un rendu par le seigneur Marquis d'Isigny, mais qu'il est demeuré sans effet. Avons ordonné qu'il sera procédé à l'affirmement dudit compte, et que Henry Davalis et consorts trésoriers modernes rendront leur compte et poursuivront leur devancier pour l'obliger à rendre le sien et ainsy d'ordre et successivement jusques à celuy de lad. année 1686, et avons ordonné au Sieur Curé de nous en certifier pour y estre pourveu à la diligence de notre promoteur.

Nous étant informés de quel revenu est le thrésor, nous a esté dit qu'il est d'environ cent cinquante livres, y compris cinquante livres de rente deue sur la terre de la Chesnelière qui est en décret, et qu'il y a risque de perdre pour estre de nouvelle hypothèque. Et au regard des fondations, elles valent environ 250 livres de rente et grosse dîme. Avons enjoint au s^r^ Curé de se faire tous les ans représenter au tems de la Toussaint le partage fait des fondations entre les prêtres habitués de l'église et les copies des tiltres des rentes tombées dans leur partage et veiller à ce qu'il n'y arrive pas de prescription. Ordonné qu'au coffre où sont les tiltres il y aura trois clefs, la 1^re^ au S^r^ Curé, la 2^e^ aux trésoriers et la 3^e^ au sindic de la paroisse. Et parcequ'il n'y a point de table des fondations, ordonné qu'il y en aura une exposée dans la sacristie, afin que chacun sache son obligation.

Le nombre des communiants est de 300 personnes ou environ, dont aucun n'a manqué à paschaliser. Nous sommes

Digitized by Google

pareillement enquis si le prosne et le catechisme se font régulièrement. On nous a assuré qu'on n'y manque jamais tous les dimanches et bonnes festes. Il n'y a dans la paroisse aucune chapelle fondée, ny aucune confrérie.

Le S^r^ vicaire tient école pour les garçons et il y a une maîtresse au bourg de Pain-Davoine pour les filles. Il n'y a point de sage-femme jurée, mais une personne, qui est bien instruite de son devoir.

NAVETEL. — Dud. jour 26 aoust, aud. an, aud. lieu d'Isigny, en execution de notre mandement par lequel avons convoqué les Sieurs Curés de Navetel, Montgotier, des Biards et du Mesnilbeux et Mesnilthebaut pour nous rendre compte chacun de l'estat de leur paroisse en attendant notre visite sur les lieux.

A comparu devant nous M. Louis de Vauborel, prêtre, curé de Navetel, et son vicaire M. Samson Tetrel, qui nous ont certifié que le tabernacle, les fonds baptismaux et les autels, ainsy que les trois confessionnaux sont en bon état et suivant nos statuts. Nous ont dit aussi qu'il y a des ornements en nombre suffisant; qu'il y a un calice, un soleil et deux custodes, une grande et une petite, le tout d'argent; que les vases des saintes huilles sont propres, mais ne sont que d'estain.

Informé du nombre des communiants et s'ils ont tous satisfait à la communion pascale, nous ont dit qu'il y a environ 80 communiants, et qu'il n'y en a qu'un qui n'ait point pascalisé; sur quoy avons ordonné qu'il sera poursuivy par le s^r^ Curé pour sy abstraindre.

Informé du revenu des fondations et de l'état des tiltres, et s'il y a un tableau des fondations, nous ont dit que le revenu des fondations monte à 70 ou 80 livres; qu'il n'y a qu'une clef pour le coffre où sont les tiltres; qu'il n'y a point de tableau des fondations. Sur quoy ordonné qu'il y aura 3 clefs et qu'il sera mis à la sacristie un tableau des fondations.

S'est présenté Pierre Dupont, thrésorier en charge, qui a juré sur l'évangile, et Julien Gesnouin, son devancier, pareillement a juré, qui ont promis rendre un fidèle compte de leur gestion.

Digitized by Google

Il ne s'est trouvé aucune chapelle dans lad. paroisse, qui soit fondée.

Le catéchisme se fait régulièrement et le vicaire tient l'école pour l'instruction des garçons.

MONTGOTTIER. — Dud. jour et an, et au mesme lieu d'Isigny, suivant notre ordre cy-dessus, s'est présenté Me Pierre Vaulegeard, prêtre, curé de Montgottier, qui nous a déclaré que son église et ses maisons presbytérales sont en bon état ; qu'il y a trois autels sur lesquels il y a des autels portatifs, mais encore mobiles et non fixés ; que le tabernacle n'est pas doublé de soye ; ordonné qu'il le sera en bref (délai) ; qu'il y a trois calices, custodes et soleil d'argent ; qu'il y a des ornements suffisamment ; que les fonds baptismaux sont en bon état et bien fermés ; que sur les autels il y a partout des crucifix en bosse ; qu'il y a plusieurs confessionnaux en bon état et deux confesseurs, le sr Curé et son vicaire et qu'il y a encore un autre prêtre, mais qui ne confesse point. Les thrésoriers anciens et modernes deffaillants seront avertis par le sr Curé de rendre leurs comptes, faute de quoy y sera par nous pourveu.

Le revenu du thrésor est de 30 livres, et celuy des fondations est de six vingt livres ou environ. Le Curé et le vicaire s'acquittent bien du catéchisme ; nous les avons exhortés de continuer. L'école pour les garçons est tenue par un diacre de la paroisse.

Il y a une sage-femme bien instruite touchant le baptême et son devoir.

LES BIARDS. — Dud. jour et an, aud. lieu d'Isigny. S'est présenté Me François Dupont, prêtre, curé des Biards, assisté de Me René Dupont, son oncle et son vicaire, Me Michel Martin et Julien Viel, prêtres, lesquels nous rendant compte de l'état de l'église dud. lieu, nous ont dit : qu'il y a trois confesseurs, le Curé, le vicaire et le sr Viel ; qu'il y a quatre confessionnaux en bon état ; que le nombre des communiants est de 895 personnes ; qu'il y a un tabernacle, lequel n'est point doublé, pourquoy enjoint de le doubler ; qu'il y a deux calices d'argent, une custode et un soleil, auquel sert

Digitized by Google

le pied de la custode, une croix de proceszion aussy d'argent. Il y a des ornements en nombre suffisant qu'il faut soigner.

Les fondations se montent à 15 livres en outre 20 livres de rente, pourquoy il y a procès intenté. Disent aussi qu'il y a 30 livres de rente au trésor, en fond et casuel, dont il y a 4 livres aux fondations. Il y a trois autels où il n'y a point de pierres portatives.

A comparu Jacques de Broüil, thrésorier moderne et en service, lequel a juré sur l'évangile de s'en bien acquitter ; a esté chargé de faire rendre compte à son devancier et ainsy par ordre jusques au dernier. Leur ayant demandé s'il y a des tiltres et auquel état ils sont, nous a esté dit que les tiltres sont chez le s^r Curé ; pourquoy avons ordonné qu'ils seront mis daus un coffre fermant à troys clefs, dont le Curé aura une, etc.

Interrogé de l'état de la sacristie, ont dit qu'il n'y en a point.

Avons pareillement fait enqueste si l'église est en bonne réparation : nous a esté dit que le chœur a besoin de réparation, ainsy que la nef. Sur quoy avons ordonné et enjoint au s^r Curé de faire avertir le s^r Prieur du lieu, qui est gros décimateur, d'y contribuer pour les deux parts ; autrement sera son temporel saisy. Et au regard de la nef, seront les paroissiens poursuivis pour en faire les réparations.

Avons ordonné qu'aux autels de la croisée, entre le chœur et la nef, seront mis deux rideaux pour la commodité du célébrant, et que les fonts baptismaux seront clos et fermés à clef ; qu'il sera incessamment travaillé à la clôture du cimetière, comme aussy que les livres nécessaires pour le service divin seront fournis aux dépens du thrésor, et au défaut dud. par les paroissiens.

Enquis dud. S^r Curé s'il y a quelques chapelles dans lad. paroisse, nous a déclaré qu'il y en a trois, savoir celle de S^t-Nicolas, La Madelaine et Le Perrey.

MESNILBEUX. — Dud. jour et an, aud. lieu d'Isigny.

Avons fait comparaître devant nous le Curé du Mesnilbeux pour scavoir de luy l'état du tabernacle, des fonts, des

Digitized by Google

autels et l'état de son église : lequel nous a fait déclaration que le tabernacle n'est point doublé, que les fonts sont en bon état, mais que son église a besoin de réparations ; qu'il y a trois autels avec autels portatifs. Au regard du tabernacle, avons ordonné qu'il sera doublé d'une étoffe de soye ; et au regard des réparations, que les paroissiens seront poursuivis pour faire celles de la nef et le gros décimateur pour faire celles du chancel. Nous a aussy déclaré que les ornements et le linge sont en bon état et en nombre suffisant.

Nous étant pareillement informé du revenu du thrésor et fondations de lad. église, nous a esté dit qu'il y a environ 12 livres de rente au thrésor, et 30 livres pour les fondations.

Demandé l'état des tiltres, nous a esté dit que le s^r curé en est saisy ; sur quoy avons ordonné qu'il les remettra pour estre mis dans un coffre, fermant à trois clefs. Et enjoint au thrésorier de l'année dernière, qui est Henry Brière, de rendre ses comptes ; lequel a promis faire. Enjoint aussy au Curé de les faire rendre aux trésoriers en retardement. Nous a aussy esté attesté qu'il y a deux calices, un ciboire et un soleil et une petite custode pour porter le S^t Sacrement aux malades.

Le nombre des communiants est de 280 ou environ. Il n'y a point de maître d'école : il n'y a aucune chapelle.

MESNILTHEBAULT. — Dud. jour 26 aoust 1694, à Isigny. Ensuite de l'indication de notre visite portée par notre mandement.

A comparu devant nous M..... Clouard, prêtre, curé du Mesnilthebault, lequel après nous avoir rendu compte de l'état de sa paroisse et nous avoir fait connaître ses besoins, avons iceluy chargé de faire assembler le général de la paroisse aux fins de faire élection et nommer un thrésorier incessamment, faute de quoy y sera pourveu par notre doyen rural. Avons pareillement enjoint au Curé de faire rendre les comptes aux thrésoriers en retardement.

Interrogé le s^r Curé de la valleur des fondations, a dit qu'elles sont fort modiques. Plus demandé quel nombre il y a de communiants, a dit qu'il y en a environ 200, dont il y a qu'un qui

Digitized by Google

n'ait point pascalisé ; ordonné qu'il sera poursuivi pour satisfaire à son devoir.

Sur l'instruction des enfants, led. S^r Curé nous a fait entendre que le catéchisme se fait régulièrement.

Sur l'avis à nous donné qu'il y a une famille de nouveaux convertis, composée de six ou sept personnes, avons chargé le s^r curé d'en prendre soin et de veiller à leur instruction avec assiduité et application.

Nous a esté témoigné qu'il y a trois autels, sur lesquels il y a des pierres enchargées. Avons ordonné de mettre des rideaux aux deux autels de la nef, pour la commodité du célébrant. Il y a aussi quatre confessionnaux en bon état, conformément à nos statuts.

Demandé au Curé s'il y a quelqu'argenterie, nous a dit qu'il y a un calice, un soleil et une custode d'argent. Interrogé itérativement le S^r Curé combien il y a de fondations et combien au thrésor, nous a dit qu'il n'y a que 60 livres de fondations et 30 livres au thrésor.

Ce fait, nous sommes retirés à notre palais épiscopal.

SAINT-POIS. — Du mardi 24^e juillet aud. an 1696.

Nous, continuant le cours de nos visites : après avoir donné le sacrement de confirmation au reste du peuple qui ne l'avait pu recevoir le jour précédent, sommes partis dud. lieu de Brecey, accompagnés de nos officiers et autres personnes notables, pour nous rendre au bourg de Saint-Pois, ou étant arrivés sur les onze heures, sommes descendus en la maison de..... Bilheust, éc^r sieur d'Orselles, puis conduits par M. Georges d'Auray, prêtre, curé dud. lieu, et son clergé, qui nous y est venu au devant, à la grande porte de l'église, où sur un prie-Dieu, y préparé, nous a esté présentée la croix à baiser, par M. le Curé, et ensuite l'eau bénite et l'encens. Ce fait, sommes allés au haut autel précédés du clergé chantant les répons ordinaires : et après nous y estre prosternés et donné la bénédiction, avons fait l'absolution des morts à l'église et au cimetière ; puis ouvert le tabernacle, visité le Saint Sacrement, que nous avons trouvé dans un ciboire d'argent : iceluy exposé sur l'autel, encensé et adoré et remis au tabernacle, lequel avons ordonné de doubler. Ensuite, étant descendus au bas

Digitized by Google

de l'église, pour visiter les fonts baptismaux, les avons trouvés en bon état.....

Avons aussy visité les deux autels de la nef, l'un de S^t Louis et l'autre de la Vierge, et ordonné que le petit autel, étant sur le dernier, sera fixé.

Avons interrogé le sieur Curé combien il a de communiants et s'il ont tous pascalisé, à quoy nous a déclaré qu'il en a 400 et qu'ils ont tous pascalisé. Nous a montré un calice, un soleil et une petite custode d'argent ; mais il n'y a point d'autres ornements que ceux du s^r Curé, pourquoy nous avons ordonné qu'il fournira ce qui sera nécessaire pour le service divin, comme gros décimateur.

Interrogé ledit S^r Curé du revenu du thrésor et des fondations et de l'état des titres, à quoy nous a reparti qu'il n'y a que 25 livres au thrésor et 60 livres aux fondations et qu'il est saisy des titres. A comparu Louis James, thrésorier en exercice, lequel a juré sur l'évangile et promis de s'en bien acquitter.

Il y a une confrérie de Saint Louis, à laquelle il n'y a aucun fonds. La bulle de laquelle nous ayant été présentée, avons trouvé qu'elle avait été octroyée par notre Saint Père le Pape Urbain VIII, et vérifiée et fulminée par Mg^r Roger d'Aumont, notre prédécesseur le 10 aoust 1646. Avons aussy appris que le catéchisme se fait les festes et dimanches. Avons pareillement ordonné que les comptes du passé nous seront représentés. Avons aussy enjoint au S^r Joubin, chapelain de la chapelle du Logis de Saint-Pois, de porter le surplis aux festes et dimanches, et d'ayder à faire le service divin.

LAINGEHARD. — A comparu devant nous M... Lebreton, prêtre, curé de Laingehard, en conséquence de notre mandement.

Lequel interrogé de l'état de son église, du tabernacle, fonts baptismaux, ornements, argenterie, revenu du thrésor et fondations, du nombre des communiants, et s'ils ont tous pascalisé, et en quel état est le cimetière, lequel nous répondant par articles, nous a dit qu'au regard de son église, il y a quelque défaut de couverture sur la nef et au clocher ; que le tabernacle est doublé et que le Saint Sacrement y est fort décemment

Digitized by Google

dans une custode d'argent, dont le pied sert au soleil d'argent; qu'il y a aussi un calice d'argent et des ornements des cinq couleurs; qu'il y a un autel à la nef, où il n'y a point de dais; qu'il n'y a que cent sols de revenu au thrésor et 20 livres aux fondations, lesquelles sont employées pour un prêtre qui dit la messe matinale; qu'il y a 98 communiants; que son presbytère et le cimetière sont bien clos. Sur quoy, nous avons ordonné qu'il sera incessamment pourveu à réparer la couverture à la nef, et à la réparation du clocher, et qu'il sera aussy fait un dais sur l'autel de la nef.

MONTJOYE. — S'est aussy présenté M... Mabire, prêtre, curé de Montjoye, lequel en nous rendant compte de l'état de sa paroisse, nous a dit que son église est en assez bonne réparation. A dit qu'il y a 300 communiants. Le revenu du thrésor est de 22 livres et celui des fondations de 50 livres. Il n'y a aucune chapelle dans la paroisse.

COULOUVRAY. — Avons pareillement fait appeler le s[r] curé de Coulouvray, lequel nous a affirmé que le tabernacle est en état; les fonts baptismaux de même. Des ornements de toutes les couleurs en nombre; qu'il n'y a aucunes reliques; qu'il y a la confrérie du Saint Rosaire, sans aucun fonds que le casuel qui s'emploie pour les nécessités de la confrerie.

Le nombre des communiants monte jusqu'à 750 personnes.

Tout le revenu, tant du thrésor, que des fondations n'est que de 50 livres de rente. Le cimetière est bien clos. Il n'y a aucune chapelle que celle du seigneur, laquelle est bien entretenue, et, bien qu'elle ne soit pas fondée, on y dit la Sainte Messe souvent.

Sur ce qui nous a esté représenté qu'il n'y a pas de sacristie, avons chargé le s[r] Curé de tascher, par ses soins, d'en faire faire une, soit à costé en perçant la muraille du chœur ou autrement, et exhorter la dame abbesse de La Blanche d'y contribuer.

Et d'autant que l'église est petite et que les paroissiens souhaiteraient bien qu'elle fust alongée, avons exhorté lesd.

Digitized by Google

paroissiens avec le s^r Curé d'y travailler en baillant une indemnité à lad. D^e Abbesse pour l'autorisation de lad. alonge.

Ce fait, avant de nous retirer, avons donné la confirmation à treize cents personnes, tant de lad. paroisse de Saint-Pois qu'autres circonvoisines.

GATEMO. — Du samedy vingt cinq^e jour de juillet, aud. an 1696, étant partis du logis du Seigneur Baron de Saint-Pois, ou nous avons couché, sommes arrivés sur les 10 à 11 heures à l'église de Gatemo, et descendus au presbytère dud. lieu et de là conduit par le clergé dud. lieu et des paroisses de Périers et de Beaufícel, y arrivées par notre mandement, avons esté receus à la porte de l'église par le s^r Curé, qui nous a présenté la croix, l'eau bénite et l'encens, et conduits au haut autel, le clergé chantant les répons convenables et ordinaires, où après avoir donné la bénédiction au peuple sommes descendus et fait l'absolution des morts à l'église et cimetière. Puis revenus au haut autel, avons ouvert le tabernacle, visité le S^t Sacrement, trouvé dans un ciboire d'argent et iceluy exposé sur l'autel, l'adorer et encenser, puis remis au tabernacle : nous a pareillement esté montré un calice d'argent et un soleil de cuivre.

Ce fait, sommes allés visiter les fonts baptismaux, et ordonné qu'ils seront racommodés et fermés à clef. Il y a deux chapelles, dans l'une desquelles est l'autel S^t Mathurin, où il y a trois images qu'il faut retablir, et l'autre de S^t Sébastien : ordonné que l'image sera nettoyée. Ordonné qu'il y aura une custode d'argent pour porter le Saint Sacrement aux malades ; et avons interdit la bode (sic) qui servait à cet usage.

Il y a 400 communiants. Il n'y a que deux prêtres, compris le curé qui est seul confesseur. Le catéchisme se fait ordinairement, mais on se plaint qu'on y assiste point.

Ni maître, ni maîtresse d'école ; mais le curé s'y applique charitablement. Deux ou trois sages-femmes bien instruites. Aucune chapelle. Il y a une confrérie du Saint Rosaire : ordonné qu'il sera fait un catalogue des confrères et que les

Digitized by Google

dons qu'on y fait seront registrés et que le major élu en rendra compte. Avons aussy fait appeler le thrésorier moderne, nommé pour l'année présente, lequel pour sa non comparence a esté condamné à 60 livres pour forme d'aumosne envers notre hôpital.

Le thrésor n'est que de 40 livres et les fondations de 80 livres. Les titres sont au presbytère chez le Curé : ordonné qu'ils seront mis dans un coffre fermant à trois clefs. Et au surplus l'église est en bon état et le cimetière bien clos.

S'est aussy présenté devant nous Noël Barbot, fils Estienne, lequel nous a fait ses plaintes que son père ayant donné 60 sols de rente on en avait receu le rembours et qu'on n'avait point remplacé les deniers. Ordonné qu'elle sera remplacée des premiers deniers qui se trouveront.

PERIERS. — Dud. jour et an, aud lieu, viron midy.

Avons fait comparoir devant nous Thomas Bunout, prêtre, curé de Periers, assisté de trois prêtres. Lesquels nous ont presenté que tout est en bon état dans l'église ; que le tabernacle est doublé d'un satin rouge ; qu'il y a quatre autels en bon état ; qu'il y a deux calices, un soleil et une custode d'argent ; qu'il n'y a que la confrérie de S^te^ Anne, pour laquelle on tient registre, lequel est en bon ordre, mais qu'il n'y a pas de majeur ; ordonné qu'il en sera établi un. Les statuts de la confrairie nous ayant esté representés, et les ayant examinés, les avons trouvés approuvés par nous-même, du 3 octobre 1690. Avons enjoint au Curé de faire paver le chœur de son église et de reduire les bancs qui empescheraient le service divin. Il n'y a qu'une chapelle rurale, nommée Dolaine, dont le revenu est de 60 livres de rente, due par les héritiers de feu M. Gilles Baron, prêtre ; à cause de quoy il est dû une messe chaque semaine. Et sur ce qu'il nous a esté remonstré que cela donne lieu à plusieurs personnes de perdre la grande messe et de s'absenter de leur église, avons ordonné que lad. messe sera transférée du dimanche au vendredi de chaque semaine.

Les communiants sont au nombre de 300. Le s^r^ Davy tient l'école.

Le cimetière est bien clos. Sur la requisition et remons-

Digitized by Google

trance du promoteur qu'il y a un scandale public entre un gentilhomme marié et une fille de mauvaise vie, laquelle il entretient, et de laquelle est sorty un enfant; avec laquelle il continue encore son commerce infâme, avons deffendu aux s^rs Curé et prêtres, tant de lad. paroisse qu'autres de donner l'absolution ny aud. gentilhomme, ny à lad. fille, ny même à la demoiselle sa femme, jusqu'à ce qu'il ait nettement chassé sa concubine.

BEAUFICEL. — S'est présenté le s^r Debon, prêtre, vicaire de Beaufícel, lequel nous a dit que tout estait en bon état, à la réserve qu'il faut réparer la vitre du bas de l'église et mettre des rideaux aux costés des deux autels de la nef; ce que nous avons enjoint de faire. Il y a des crucifix en bois aux autels. Cimetière bien clos. Ornements suffisants, deux calices et une custode et un soleil d'argent. Le catéchisme se fait régulièrement. Le revenu du thrésor est de 13 livres de rente. Il y a la confrérie de Saint Pierre, à laquelle il y a à présent un majeur étably et environ 25 livres pour les prêtres, à cause des fondations ; que l'on a vendu 10 livres de rente pour payer les taxes sans que les prêtres y ayent contribué et qu'il n'y a plus de rente à lad. confrérie. Il y a la chapelle de la Buettière, sujette à plusieurs messes, de laquelle est titulaire le s^r de la Broise, et qu'il ne dit plus qu'une messe par semaine au jour de dimanche, attendu que le revenu en est consommé pour payer les taxes et le droit d'amortissement du fond d'icelle qui n'est encore de longtemps acquitté. Il n'y a point de livre pour faire le service divin; ordonné qu'il en sera acheté; sur quoy Claude de la Broise, ec^r, s^r de la Chaize, frère dud. s^r Curé, s'est chargé d'en faire acheter. Le vicaire tient l'école pour les garçons, mais il n'y a point de maîtresse d'école. Il y a dans la paroisse un scandale public. Ordonné que les monitions seront faites pour le faire cesser.

SOURDEVAL. — Dud. jour et an 25 juillet 1696.

Estant partis de Gatemo, accompagnés comme cy-dessus, nous sommes transportés au bourg de Sourdeval, où estant arrivés sur les trois heures après midy, avons descendu au

Digitized by Google

presbytère dud. lieu et après nous estre revestus de nos habits pontificaux, avons esté conduits sous le dais par le clergé à l'église, accompagnés de notre archidiacre de Mortain, de notre promoteur secrétaire et autres nos officiers. Ayant égard à l'abondance excessive des personnes accourues de toutes parts et même de lieux éloignés, avons pour leur commodité, différé notre visite jusques au lendemain matin et nous sommes uniquement appliqués à donner le sacrement de confirmation jusques à neuf heures du soir à 2030 personnes.

Le lendemain matin, 26 juillet, sur les huit heures, le clergé nous étant venu au devant, et le dais nous ayant de rechef esté présenté, avons esté conduits à la grande et principale porte de l'église, où avons esté receus par le S^r^ Bertrand, prêtre, curé dud. lieu, lequel nous a présenté la croix sur un prie-Dieu, et ensuite l'eau bénite et l'encens; puis de là conduits au haut autel par le clergé en chantant les répons ordinaires. Et après y avoir fait nos prières, avons procédé à faire l'absolution des morts, tant en l'église qu'au cimetière. Et à notre retour avons ouvert le tabernacle, visité le Saint Sacrement trouvé dans un ciboire d'argent; iceluy exposé sur l'autel, et, après l'avoir encensé et adoré pendant que le chœur chantait *tanium ergo sacramentum*, l'avons remis au tabernacle que nous avons trouvé en bon état et bien doublé, dans lequel est aussy un soleil d'argent. Avons pareillement visité les fonts baptismaux et trouvés en bon état. Avons aussy veu six confessionnaux et un à la sacristie tous conformes à nos statuts. Avons ensuite visité le haut autel et quatre autres, scavoir, du Rosaire, de Saint Julien, de Saint Pierre et de Sainte Barbe, et trouvé qu'à celui de S^e^ Julien il y faut un rideau pour la commodité du célébrant, que nous avons ordonné d'y mettre incessammentt

Il y a 2000 communians. Il y a 8 prêtres, 2 diacres et 2 soudiacres, cinq confesseurs, 2 maîtres d'école, scavoir les s^rs^ Lizeaux et Costret et 1 maîtresse d'école, laquelle a comparu devant nous. Il y a aussi deux sages-femmes bien instruites. Deux calices d'argent, mais qu'une couleur d'ornements pour servir à tous les offices, qui sont des ornements à fleurs; les autres couleurs y manquent, pourquoy ordonné

Digitized by Google

qu'il y sera pourveu aux dépens de qui il appartiendra, ainsy que des livres pour le service divin. Il y a 30 livres au thrésor et 110 livres aux fondations, pour lesquelles il y a des charges excessives, sur quoy il est dit qu'il nous sera présenté requeste aux fins de la réduction d'icelles, et il nous a ésté dit que les comptes sont bien rendus. Les tiltres sont dans un coffre fermant à deux clefs, enfermé dans la sacristie : sur quoy ordonné qu'il y en aura une troisième.

Avons appris qu'il y a 4 chapelles dans la paroisse, savoir : celle du seigneur, dans son manoir, qui vaut 80 livres de rente, celle de la Barre, 45 livres, celle de la Houssaye, 40 livres et celle de la Grivelière, 50 livres. Les trois premières sont bien desservies et entretenues, mais à l'égard de celle de la Grivelière, attendu que le titulaire n'est pas encore prêtre et qu'il est obligé de commettre pour faire le service, avons ordonné que les prêtres de la paroisse y seront préférés ; et d'autant qu'elle est mal entretenue, avons enjoint à M. l'archidiacre de dresser son procès-verbal de l'état d'icelle et à notre promoteur d'en faire saisir le revenu. Le s[r] curé a esté prié de donner un état desd. chapelles.

Quant au cimetière, l'avons trouvé bien clos et fermé : mais au regard de l'église, il y a 10 ou 12 lambris à réparer dans le chœur, et aussy la couverture du côté de la sacristie. Il n'y a que le *sancta sanctorum* qui soit pavé ; le reste ne l'est point. Nous a pareillement esté fait plainte qu'il n'y a point de bancs pour les ecclésiastiques ; pourquoy y sera pourveu.

SAINT-CLÉMENT. — Dud. jour 26 juillet 1696.

A comparu aud. lieu de Sourdeval devant nous, M[e] Robbes, prêtre, curé de Saint-Clément, lequel nous a déclaré que tout est en bon état. Y a 800 communiants, qui tous à l'exception de deux ont pascalisé ; mais qu'il y a un scandale public entre certaines personnes, pourquoy sera procédé aux monitions d'excommunication.

Le catéchisme se fait régulièrement. Il y a 3 prêtres et 1 diacre.

Il n'y a rien au thrésor et seulement 40 livres au environ aux fondations. Les tiltres sont chez le curé ; ordonné qu'ils seront mis dans un coffre. Il n'y a pas d'ornements suffisants ;

Digitized by Google

il en sera fourny par les gros décimateurs. Et sur l'avis qui nous a esté donné qu'il y a procès entre le s^r théologal de Mortain, gros décimateur et le s^e Curé, avons exhorté iceluy sieur curé d'apporter de son côté toute la facilité possible à l'accommodement d'iceluy. Il y a 3 chapelles desservies et entretenues, scavoir : Rancoudray, Les Gigannières et Les Fontaines.

MOUTONS. — Dud. jour et an, sur les onze heures, a comparu devant nous le S^r du Vauborel, curé dud. lieu, lequel nous a déclaré qu'il y a 60 et 10 communiants et qu'ils ont tous pascalisé ; qu'il y a un calice et un ciboire d'argent, mais point de soleil. Nous a dit qu'il n'y a ny thrésor, ny fondations ; qu'il s'acquitte exactement du catéchisme.

VENGEONS. — S'est aussy présenté le s^r Girout, prêtre, curé de Vengeons, assisté de quatre de ses prêtres et un diacre.

Sur les plaintes faites par quelques particuliers que les fondations n'étaient pas acquittées, ordonné qu'elles seront acquittées ou autrement que l'argent sera distribué aux pauvres.

Défendu au s^r curé de souffrir qu'on étale des marchandises dans le lieu saint. Interrogé sur l'état de son église et de son presbytère, nous a dit qu'ils sont bien couverts et bien entretenus. Le tabernacle est bien doublé ; les fon^ts en bon état ; l'image de S^t Blaise est mutilée, pourquoy ordonné qu'elle sera raccommodée. Il y a une relique, laquelle nous a esté représentée, qui est un os du bras de S^t Blaise, ainsy qu'il nous a esté rapporté ; mais d'autant qu'il ne nous a point apparu de procès verbal de la vérification d'icelle, avons deffendu de l'exposer jusqu'à ce qu'il nous en soit apparu.

Deux calices, une custode et un soleil d'argent.

M^e Pierre Homo y tient l'école pour les garçons ; mais il n'y a point de maîtresse pour les filles. Il y a aussy une sage-femme instruite. Il y a un scandale, auquel il sera pourveu incessamment.

CHAULIEU. — Ensuite s'est présenté M^e Laurens Surblé, prêtre, curé de Chaulieu, avec deux autres prêtres.

Digitized by Google

A dit que tout est dans l'état de décence requise. Aucunes reliques.

40 livres de rente au thrésor et 100 livres aux fondations : on les acquitte exactement. Avons ordonné que les tiltres seront mis dans un coffre. Un calice et un soleil d'argent ; la custode n'est que d'étaim. 300 communiants. Le catéchisme se fait exactement. Un maître d'école mais pas de maîtresse.

Il n'y a dans la paroisse autre chapelle que celle du seigneur, laquelle est fondée de Notre Dame : elle est desservie par M. Guillaume Heurtaut, prêtre, titulaire d'icelle, et vaut 40 livres de rente.

LE FRESNE. — Aud. jour et an, aud. Sourdeval.

S'est présenté le s^r^ Bouillon, prêtre, curé du Fresne, lequel a dit que tout est en bon état, mais qu'il faut raccommoder les vases des Saintes huiles, ce qu'il a promis de faire. Il n'y a qu'un calice d'argent, donné par son prédécesseur. Il y a 300 communiants ; 7 à 8 livres de revenu ; ni maître, ni maîtresse d'école ; on envoye les enfants en la paroisse de Saint-Martin. Les tiltres sont entre les mains du curé. Il n'y a qu'une chapelle rurale dans la paroisse, laquelle est au manoir du Fresne, fondée de St-Jean-Baptiste, laquelle est demeurée interdite depuis longtemps, et enjoint au S^r^ curé de nous en donner l'état.

BARENTON. — Dud. jour 26^e^ juillet 1896. Après avoir disné au presbitaire de Sourdeval, nous sommes transportés avec nos officiers et suite ordinaire au bourg de Barenton et descendu au presbitère dud. lieu, où avons esté receus par M^e^ Pierre Crestey, curé dud. lieu.

Et le lendemain vendredy 27 juillet, sur les neuf heures du matin, le clergé nous estant venu trouver aud. presbitaire, et conduit processionnellement à l'église à la principale porte de laquelle avons trouvé un prie-Dieu préparé, ou estant prosterné, nous a esté présenté par led. Sieur curé la croix à baiser et ensuite l'eau bénite et l'encens. Et après avoir esté conduits par le clergé au haut autel, en chantant le repons *Ecce sacerdos magnus* et autres prières ordinaires, avons fait l'absolution des morts, tant à l'église qu'au cimetière. Après quoy étant revenus

Digitized by Google

au haut autel, avons ouvert le tabernacle, visité le Saint Sacrement, que nous avons trouvé dans un ciboire d'argent, et l'ayant trouvé en bon état, l'avons exposé sur l'autel, encensé et adoré, en chantant *Tantum ergo sacramentum*. Et après avoir avec iceluy, donné la bénédiction au peuple, l'avons remis au tabernacle, lequel avons trouvé bien doublé. Ensuite avons visité les fonts baptismaux et les Saintes huiles que nous avons trouvés en bon ordre. Avons remarqué aussy 8 confessionnaux et 1 à la sacristie ; tous suivant nos statuts.

En visitant les autels, en avons trouvé au nombre de 7, scavoir : le haut autel, qui est fondé de Notre-Dame, patronne de l'église ; l'autel du St Rosaire ; celuy de St Jacques, de St Sébastien, de Ste Anne, de St Estienne et de Ste Christine, à tous lesquels il y a des autels mobiles, lesquels avons ordonné de fixer, et de réparer le tableau du Rosaire et de l'autel St Jacques. Quant à l'autel de Ste Christine, y avoir trouvé un reliquaire, où nous a esté dit qu'il y a des reliques de Ste Christine, de St Orien et de St-Urgentien. Sur le rapport dud. s^r^ curé que lorsqu'il arriva curé aud. lieu il trouva la châsse en l'estat de pouvoir estre ouverte et qu'en effect il l'avait ouverte luy même, pourquoy attendu l'incertitude si elles sont véritables, et si elles n'ont point esté changées, avons deffendu de les exposer et ordonné qu'elles seront mises dans la sacristie en lieu décent ; et sera mis dans le reliquaire autant de notre présente ordonnance avec une attestation dud. s^r^ curé et de quatre des principaux paroissiens sur le fait desd. reliques. Sera mis des rideaux ès autels de Ste Anne et de St Sébastien.

Avons ordonné que des fondations faites depuis quinze ans il en sera attribué le tiers au thrésor pour l'entretien de l'église. Sur la réquisition du promoteur, avons ordonné que M. Julien Bechet, prêtre, sindic des autres prêtres représenterait son état de compte dans ce jour. Sur ce qui nous a esté représenté que l'on avait esté obligé de vendre dix livres de rente, il y a six ou sept ans, pour payer une taxe imposée sur le thrésor, et ce par délibération des prêtres et paroissiens, laquelle rente avait esté donnée par le S^r^ Brazard pour l'entretien de la lampe, avons ordonné que lad. rente sera rétablie des premiers deniers qui proviendront de la rendition des comptes dud. thrésor.

Digitized by Google

Sur les plaintes que plusieurs personnes mettent du bois et des fumiers contre les murailles du cimetière et par là en facilitent l'entrée aux bêtes, avons enjoint au s[r] curé de l'empescher, et avons dès à présent condamné les contrevenants à 30 sols d'amende, applicables aux pauvres. Nous a pareillement esté fait des plaintes sur ce que Denys Launay, de lad. paroisse met ses brebis à pasturer dans le cimetière de Mont-Eglise, luy avons défendu de le faire à l'avenir et en cas de contravention avons enjoint au S[r] curé de luy refuser l'absolution, ainsy qu'à sa famille.

Il y a dans la paroisse plusieurs chapelles rurales, scavoir : Celle de Mont-Eglise, de la Hustière, de la Siourie, Boussentier et Passais. Celle de Mont-Eglise est en bon état; celle de Boussentier est fondée de 45 livres de rente, entretenue par le seig[r] de Boussentier et desservie par M[e] Jean Herbert, titulaire d'icelle. Avons ordonné que les tiltres desd. chapelles à la réserve de celle de Mont-Eglise, nous seront représentés dans le jour S[t] Michel prochain, faute de quoy demeureront interdites dans led. jour ; vue laquelle ordonnance, les sieurs de Passais, de la Hustière et de la Siourie ont représenté leurs tiltres et avons défendu de faire l'eau bénite dans la chapelle de la Siourie comme au passé, mais permis de faire les prières nominales et recommandations des malades et décédés du voisinage.

Il y a deux confréries, celle du S[t] Sacrement et celle du Rosaire, auxquelles il n'y a plus de majeurs; ils se sont retirés. Pourquoy ordonné qu'il en sera nommé d'autres à leur place. Sur la plainte faite par le s[r] sindic que les six prêtres qui ont privilège pour assister aux fondations étant absents le service en est moins bien fait, avons ordonné que leur absence sera suppléée par les plus anciens des autres prêtres, lesquels en auront la rétribution.

Le nombre des communiants est de 3.000.

Ce fait, après disner ayant fait disposer toutes choses pour administrer le sacrement de confirmation à une grande quantité de peuple, tant de lad. paroisse que des lieux circonvoisins, nous y sommes appliqués jusques à neuf heures du soir, et nous a esté certifié par nos officiers, lesquels s'estaient attachés à remarquer le nombre des confirmés qu'il y a eu

Digitized by Google

jusques au nombre de 2.760 personnes confirmées. Après avoir visité lad. église de Barenton avant que de donner la confirmation avons fait comparoir devant nous les s^rs curés de Ger, de Bion, de S^t Jean et de S^t Georges de Rouelley.

GER. — Et premièrement a comparu le s^r Calendo, prêtre, curé de Ger, avec son vicaire. Le revenu est de 8 livres de rente seulement; tout est en état décent. Il y a trois autels; tous en bon état, scavoir le haut autel, fondé de S^t Martin, celuy de la Vierge et celuy du S^t Esprit, mais que les petits autels qui y sont ne sont pas fixés. Le catéchisme se fait fort régulièrement. Il n'y a qu'une confrérie, celle du S^t Rosaire. Il n'y a aucune chapelle rurale dans la paroisse. L'école se tient par le s^r vicaire et quelquefois par le Curé. Il y a aussy une femme charitable qui enseigne les filles.

BION. — S'est pareillement présenté le s^r Muriel, curé de S^t Pierre de Bion, M. François Le Mainais, son vicaire et le s^r du Vauborel. A aussy comparu Jacques Le Seuretel, thrésorier moderne, lequel a fait serment sur l'évangile de se bien acquiter de sa gestion. L'église est en bon état, mais les maisons presbytériales menacent ruine : il n'y a pas d'ornements suffisants, sur quoy avons ordonné qu'il en sera acheté des premiers deniers qui se trouveront, à cette fin convoquer les paroissiens pour recevoir les comptes des trois dernières années dont il est saisy. Et sur ce qu'il s'est plaint que les tiltres sont perdus, avons ordonné qu'il sera procédé par censures et autres voyes de droit pour les recouvrer.

Il y a 500 communiants, un calice, un ciboire et un soleil d'argent : il y a trois autels, scavoir le haut autel et les deux de la nef, lesquels deux autels empêchent la vue du haut autel ; pourquoy led. Curé nous a requis d'ordonner qu'ils soient tournés à costé, ce qui a esté ainsy réglé. Les fonts baptismaux sont en bon état. Il n'y a aucune chapelle en lad. paroisse. Les curé et vicaire enseignent les garçons, mais il n'y a point de maîtresse d'école pour les filles.

SAINT-JEAN-DU-COURAL-JOUXTE-BION. — A pareillement led. jour, comparu devant nous M... Costret, prêtre,

Digitized by Google

vicaire deservant lad. cure de S. Jean. Lequel nous a dit que tout est en bon état ; qu'il y a 450 communiants. Il tient l'école pour les garçons, mais point de maîtresse pour les filles. Il y a deux sage-femmes bien instruites. Il y a deux chapelles, celle du Seigneur et celle de la Prise, lesquelles nous avons déclarées interdites du jour S^t^ Michel prochain, jusqu'à ce que les titres nous en ayent esté representés.

SAINT-GEORGES-DE-ROUELEY. — A ensuite comparu le s^r^ Dupont, curé de S^t^ Georges-de Roüelley (sic), notre doyen rural du Teilleul. Lequel nous a rendu compte de l'état de sa paroisse et dit que tout est en bon état ; qu'il y a 1000 communiants ; qu'il y a un maître d'école, une sage-femme, mais point de maîtresse d'école ; qu'il y a deux chapelles, celle de S^t^ Laurens des Auneaux, qu'on estime à 300 livres, et celle de La Pierre, lesquelles avons dès à présent déclarées interdites pour la S^t^ Michel prochaine, jusques à la présentation des tiltres.

LE ROCHER. — Du samedy 28^e^ jour de juillet, an 1696, sur les huit heures du matin, nous sommes partis du presbytère de Barenton avec notre suite, pour nous transporter à la paroisse du Rocher, faubourg de Mortain, où nous sommes arrivés sur les 10 à 11 heures et logés au presbytère où le clergé nous est venu saluer, ainsy que Messieurs Les Doyen et chanoines du chapitre de l'église collégiale dud. Mortain, qui y sont venus en corps nous complimenter et nous présenter le pain et le vin.

Ce fait, avons esté conduits par le clergé à l'église et receus à la porte d'icelle, par le s^r^ Homo, prêtre, curé dud. lieu (du Rocher), avec la croix, l'eau bénite et l'encens, qui nous ont esté presentés par led. s^r^ Curé. Et après avoir fait l'absolution des morts, avons visité le Saint Sacrement trouvé dans une custode d'argent dans le tabernacle sur le haut autel du prieuré, lequel tabernacle n'est point doublé, pourquoy avons ordonné de le faire. Et après avoir encensé et adoré le Saint Sacrement, exposé sur l'autel, et iceluy remis au tabernacle, dans lequel avons aussi trouvé une autre custode avec une petite d'argent, avons différé le surplus de notre visite pour entendre la Sainte

Digitized by Google

messe qui a esté célébrée à l'autel de la paroisse par led. Sr curé. La messe finie, nous sommes appliqués à donner le sacrement de confirmation à une grande affluence de monde jusques au nombre de 1410 personnes, depuis midy jusques à 4 heures du soir.

Après la confirmation donnée, avons continué notre visite, et ordonné qu'il y aura un soleil d'argent, attendu qu'il n'y en a qu'un de cuivre. Avons visité premièrement les deux autels de la nef, scavoir, celuy de la paroisse, fondé de Saint Eloy, et celui de Saint Julien, et ordonné que le marche-pied de celuy de St Eloy sera raccommodé, et que les armoires estant proches led. autel, du costé de l'évangile, pour conserver les ornements de la paroisse, sera abaissé et réduit de manière qu'il puisse servir de crédence pour s'habiller, attendu qu'il n'y a point de sacristie. Dans le prieuré, ayant visité l'autel de la Vierge, l'avons trouvé en mauvais état, pourquoy l'avons interdit jusques à ce qu'il soit retably et mis en état, et qu'il y ait un dais dessus. De là, nous avons visité l'autel Saint Roch, estant dans l'autre aisle du prieuré, dont la pierre n'est point bénite; avons ordonné qu'il y sera mis un petit autel et un dais dessus. Avons aussy veu les deux autres autels au dessous du chœur, dont les pierres ne sont point bénites, et attendu qu'on n'y dit jamais la messe n'avons rien statué.

Au regard des ornements qui ont besoin d'estre accomodés, les Sieurs chapelains commis par le sr Prieur pour desservir led. prieuré nous ayant assuré qu'il en doit fournir dans un an, ainsy que des aubes, nous nous sommes arrestés à l'espérance qu'ils nous en ont donnée, et ordonné qu'il sera mis un crucifix en relief à la sacristie.

Il n'y a point de sage-femme; il y a un maître d'école, et la maîtresse d'école de Mortain, sert aussy pour lad. paroisse. Sur la remonstrance à nous faite qu'il n'y a aucun revenu au thrésor, et que plusieurs personnes qui occupent des bancs sans les avoir fieffés, avons ordonné que le sr Curé fera assembler les paroissiens pour y pourvoir. Et attendu que la couverture de la nef a besoin de réparation, avons ordonné qu'elle sera réparée aux dépens qu'il appartiendra. En cet endroit nous a esté dit que le sr prieur devait entretenir le côté du prieuré et les paroissiens l'autre côté, et qu'il y a transaction sur ce faite entre le

Digitized by Google

s^r curé et les prieurs, ordonné que lad. transaction sera exécutée sauf aud. s^r curé à se pourvoir contre les paroissiens. Sur ce que nous avons remarqué que le cimetière est ouvert et sans clôture, avons ordonné qu'il sera clos à la première visite de l'archidiacre et à faute de ce, demeurera interdit.

A notre retour de l'église au presbytère, y avons trouvé Messieurs les officiers du bailliage et vicomté de Mortain, qui nous y attendaient, venus en corps et en habit de judicature pour nous complimenter; et après les avoir remerciés et entretenus sur plusieurs affaires de conséquence, leur avons déclaré que nous avions remarqué par notre mandement de mercredy premier jour d'aoust, pour faire notre visite à l'église de S^t Hilaire, pour régler sur des contestations qui se trouvent entre le s^r curé, la Dam^lle de Boisbunon et autres, pour des places de bancs, où avons convié M^rs de la justice de se trouver en leur présence pour décider la question et terminer le différent; de tout quoy ils nous ont déclaré se rapporter à nous. Ce fait, nous sommes retirés avec notre suite, pour nous rendre à Barenton, et continuer le lendemain le cours de nos visites.

SAINT-CIR-DU-BAILLEUL. — Du dimanche 29 juillet et an 1696.

Etant partis de Barenton, sur les 7 heures du matin, sommes arrivés au bourg de Saint Cir sur les 9 heures, et, après avoir descendus au presbytère dud. lieu et visités par plusieurs personnes notables, avons esté conduits par le clergé à l'église dud. lieu et receus à la porte de l'église par le s^r curé qui nous a présenté l'encens, la croix et l'eau bénite. Et conduits au haut autel par led. s^r curé et son clergé et ensuite fait l'absolution des morts à l'église et au cimetière, et après avoir célébré la Sainte messe au haut autel avons visité le Saint Sacrement trouvé dans un ciboire d'argent, étant dans le tabernacle, lequel est bien doublé, mais difficile à ouvrir, etc., etc.

A l'autel Saint Pierre, sera mis un rideau, ainsy qu'un dais, de même qu'à celui de Notre-Dame ou autrement demain passé, ils demeureront interdits. L'image S^t Pierre sera ostée, attendu qu'il est défectueux et mutilé, et aussy celle de S^t Julien. Sur la représentation à nous faite d'une prétendue relique de Saint

Digitized by Google

Estienne, sans aucun témoignage authentique, avons ordonné qu'attendu l'incertitude d'icelle, elle ne sera plus exposée, mais bien gardée décemment.

Le nombre des communiants est de 1.500. Les fondations s'acquittent ponctuellement y ayant dans la paroisse cinq prêtres habitués et deux sousdiacres. Le revenu des fondations n'est que de 40 livres et celuy du thrésor n'est que de 10 livres ou environ. Il n'y a de confrérie que celle de Saint Cir où il n'y a point de majeur, attendu qu'il n'y a aucun revenu que le casuel. Les tiltres de l'église sont au presbytère. Ayant fait attention qu'au haut autel il y a deux images qui sont mal disposées, ordonné que celuy de la Sainte Vierge sera placé du côté de l'évangile, et celuy de S[t] Cir et S[te] Juliette, patrons de lad. Eglise, sera placé du côté de l'épitre ; mais parcequ'il nous a esté remonstré que lesd. images ne sont que de terre et ne peuvent changer sans les briser, à quoy faisant attention, avons sursis à notred. ordonnance.

Il y a deux maîtres d'école, mais pas de maîtresse pour les filles. Point de sage-femme jurée, mais il y en a plusieurs instruites. Il y a deux chapelles rurales, sçavoir la chapelle du Jary, autrement de Notre-Dame de Bon Secours et la chapelle S[t] Michel. Ordonné qu'à celle du Jary il y aura un dais et une cloche, et que les mémoires de l'état de celle de S[t] Michel nous seront représentés dans le jour S[t] Michel et après ce temps demeurera interdite jusqu'à la representation d'iceux. Il y a encore trois chapelles domestiques des sieurs du Bailleul, lesquelles on nous a dit estre en état suffisant. Au surplus il n'y a ny léproserie ny hôpital.

LE TEILLEUL. — Ce fait, ledit jour et an nous sommes transportés à l'église de Saint-Patrice du Teilleul sur le midy et descendus au presbytère.

Et l'après disnée le clergé nous est venu conduire du presbytère à l'église processionnellement, où avons esté receus à la principale porte de l'église avec la croix que nous avons adorée, l'encens et l'eau bénite. Conduits au haut autel, avons fait l'absolution des morts, et, attendu la multitude du monde qui s'est présenté pour recevoir le sacrement de confirmation, nous avons remis au lendemain le procès-verbal de notre visite, et administré ledit sacrement de confirmation à 2600 personnes. Et

Digitized by Google

attendu l'heure tarde et la confusion et le trouble du monde fatigué d'attendre, en avons laissé à confirmer environ 1000 personnes que nous avons envoyées à Saint Hilaire à jour marqué du lundy 30 dud. mois de juillet, en procédant à achever notre visite.

Nous sommes arrêtés au rapport du s^r curé, lequel nous a dit qu'il y a 1500 communiants. Les gros décimateurs sont Messieurs les abbé de Savigny et le théologal de Mortain. Il y a quatre confesseurs avec le s^r curé. Le tabernacle et les fonts baptismaux sont en l'état requis. Il y a quatre calices, un ciboire, un soleil, une custode grande et une petite pour les malades, une croix de procession, avec le baston revestu d'argent. Il y a quatre autels en outre le grand autel, scavoir du Rosaire, de de S^t Roch, de S^te Anne et S^t Nicolas : les pedits sont fixés, les images sont neuves. Il y a plusieurs bancs dans l'église non fieffés, pourquoy attendu la pauvreté du thrésor, qu'on nous a dit n'estre que de 18 livres, avons ordonné au s^r curé de faire assembler ses paroissiens pour les fieffer et arenter. Il y a 4 chapelles dans la paroissse, scavoir celle de Notre Dame de Pitié au cimetière, celle de Saint Louis, celle de Sainte Catherine à Oissey, et celle de Saint Aubert à Longuève. Celle de Longuève avait esté déjà interdite par M. l'archidiacre faute d'y avoir un calice d'argent et ordonné que celle d'Oissey sera lambrissée sur l'autel et quatre pieds en outre, et ce sous un an, après lequel et faute de se faire déclarée interdite. Il nous a esté dit qu'elle est en titre et fondée de 30 livres de rente, et que M. François Jehan en est titulaire depuis trente ans. Il nous a esté donné avis que la chapelle de Longuève est dotée de 50 livres de rente et néantmoins qu'il n'y a point de titulaire depuis le décès de feu M. Pierre Douant, cy devant notre promoteur, et curé de Saint Quentin, et partant que le droit d'y pourvoir nous en est dévolu ; pourquoy avons chargé le s^r curé d'avertir le s^r de Longuève d'y pourvoir un titulaire dans un mois, faute de quoy il y sera par nous pourveu, et avons commis iceluy sieur curé pour en faire la visite et son procès-verbal nous sera envoyé, pour sur iceluy estre par nous ordonné ce que de raison.

Il n'y a que la confrérie de S^t Patrice, où il n'y a aucun fond que les dons ; ordonné qu'il en sera tenu registre par le

Digitized by Google

curé et rendu compte par le majeur aud. curé. Le catéchisme se fait régulièrement. Avons enjoint aux ecclésiastiques d'assister aux conférences.

Il y a une sage-femme, laquelle sera instruite par le sr curé. Quant au cimetière, il est bien clos.

La chapelle des Preys est entretenue par le sr curé. La chapelle de la Bissonnière, nouvellement bâtie et dotée, à ce que l'on dit par le Sr Chollois, prêtre, décédé il y a 9 ou 10 ans, de 300 livres ou environ pour dire deux messes par semaine et tenir l'école, duquel fondateur, M. Chollois, son frère, est héritier avec M. Guillaume Chollois, procureur au chatelet.

HUSSON. — Avant que de partir dud. lieu du Teilleul, s'est présenté le sr Dumaine, prêtre, curé de Husson, pour nous rendre compte de sa paroisse, dont la visite était remarquée au lieu de Buais, par notre mandement, lequel nous a dit que son tabernacle est en bon état et doublé d'un damas blanc; qu'il y a de communiants 600 personnes, de 80 à 100 livres de fondations, mais rien au thrésor; que les titres sont dans un coffre; qu'il y a trois prêtres qui confessent. Il y a 3 autels, le haut, celuy de la Vierge et celuy de la descente de croix. Un maître d'école, mais pas de maîtresse. Une sage-femme. Le cimetière est bien clos.

Il n'y a point de léproserie; mais il y a deux chapelles rurales; celle du manoir de Husson, de laquelle sera veu le procès-verbal fait par le sr curé de St Georges, et celle de la Gandonnière, sur laquelle avons ordonné qu'il nous en sera représenté l'état et les titres pour scavoir s'il y a un titulaire et si elle est desservie.

BUAIS. — Dud. jour 30 juillet, an 1696, sur les 11 heures, sommes arrivés et descendus au presbytère de Buais, accompagnés de notre archidiacre de Mortain, notre promoteur secretaire et de nos autres officiers et de là conduits processionnellement à l'église par le clergé, à la porte de laquelle nous a esté présentés la croix, l'eau bénite et l'encens, comme il est accoustumé, etc., etc.

Ce fait, avons entendu la messe célébrée par notre aumônier au haut autel; après laquelle avons visité le Saint Sacrement

Digitized by Google

que nous avons trouvé dans le tabernacle, etc., etc. Avons pareillement visité le haut autel orné d'une contretable et deux images, l'une de S^t^ Paterne, patron du lieu, au côté de l'évangile, et l'autre de S^t^ Mathieu, au côté de l'épitre, avec deux crédences aux deux côtés, et qu'il y a besoin d'un gradin au pied.

Il y a trois prêtres, le prieur et M. Julien Tencey, son vicaire. De 700 à 800 communiants. Les fondations sont de 50 livres et 14 ou 15 livres au thrésor. Il y a une confrérie de S^te^ Anne, érigée dans la chapelle unie au prieuré. Ordonné que les bancs non fieffés seront bannis au plus offrant et que les places de sépulture dans la nef seront payées 30 sols au profit du thrésor. Avons ordonné que les décimateurs fourniront les livres nécessaires pour le service divin et des ornements des cinq couleurs. Ny maitre, ny maitresse d'école. Une sage-femme, laquelle sera instruite. Le catéchisme est fait et l'on assiste aux conférences. La chapelle de l'Acre fondée de S^t^ Celery, bastie sur le grand chemin est en ruine et sans revenu; est interdite il y a 40 ans; elle est à la nomination du Seigneur abbé de Savigny. Avons remarqué que la voute de sur le chœur est de pierre, mais qu'elle a besoin de reblanchir, ce qui a esté aussy ordonné.

SAINTE-MARIE-DU-BOIS. — Dud. jour et an, à l'église de Buais, sur le midy. A comparu devant nous le Sieur du Vauborel, prêtre, curé de S^te^ Marie du Bois, lequel nous a dit que son église est en état; qu'il a 400 communiants. Avons ordonné que le gros décimateur fournira les ornements nécessaires. 15 livres de rente au thrésor. Aucune chapelle, confrérie, ny léproserie dans la paroisse. Le vicaire tient l'école, mais il n'y a point de maitresse pour les filles.

HEUSSEY.— A pareillement comparu devant nous le s^r^ curé de Heussey, lequel nous a dit qu'il y a dans sa paroisse 650 communiants. Le catéchisme se fait régulièrement et l'on assiste aux conférences. Il y a un maître et une maîtresse d'école.

SAVIGNY, L'ABBAYE. — Dud. jour de lundy 30 juillet

Digitized by Google

1696, sur les deux heures après midy, nous sommes arrivés à l'abbaye de Savigny, où avons esté receus processionnellement à la porte de l'église, par le père Prieur et religieux dud. lieu, tous revestus de chapes, qui nous ont conduits à l'autel du chœur, en chantant le *Te Deum*.

LES LOGES-MARCHIS. — Dud. jour. l'après disné, ont comparu les trésoriers de la paroisse des Loges-Marchis. A ensuite comparu le s^r^ Prieur, qui nous a dit avoir neuf prêtres, desquels M. Julien Richard est vicaire, et qu'il y a 950 communiants. Le thrésor est de 14 livres de revenu. Le chœur est en bon état, il y a des ornements suffisamment, à la réserve de couleur verte et qu'il n'y a que des tuniques noires. Il y a 3 confesseurs et le S^r^ Prieur. Il n'y a qu'une chapelle domestique, qui est au château de M. le Marquis de l'Hopital dont est titulaire M. Robert Le Testu, prêtre, qui acquite ou fait acquiter le service.

SAVIGNY, PAROISSE. — Dud. jour et an, aud. lieu de Savigny, l'abbaye. A comparu le vicaire de Savigny, en attendant le Sieur Prieur, et nous a dit que tout est dans l'état requis; qu'il y a 700 à 800 communiants; qu'il y a trois autels, scavoir le haut autel et les deux de la nef; qu'il n'y a aucune léproserie, ny chapelle, que celle de la Vallée de Saint Malo, érigée par Georges de Madaillan, chevalier, seigneur de Montataire, à laquelle il n'y a aucun revenu, et fut interdite par feu M^gr^ de Froullay, notre prédécesseur. Il n'y a ny confrérie ny indulgence. Il y a une prétendue relique de Saint Etienne, laquelle avons defendu d'exposer, attendu l'incertitude si elle est véritable, mais ordonné qu'elle sera gardée en lieu décent. Avons ordonné qu'il sera payé 30 sols pour chaque sépulture dans la nef. Sur ce qu'il a esté donné avis qu'il y a un pilier de la tour en ruine, avons ordonné qu'il sera réparé par les paroissiens. Un diacre tient l'école, mais il n'y a point de maîtresse. Il y a 2 ou 3 sage-femmes bien instruites.

LAPENTIX. — Aud. lieu de Savigny l'abbaye, a comparu le s^r^ curé de Lapentix. Il n'y a aucunes reliques dons l'église, ny confrérie. 800 communiants, 3 calices, 2 custodes et 1 so-

Digitized by Google

leil. Revenu du thrésor, 13 livres de rente. Point d'ornements blancs : il en sera fourny par le Sieur abbé de Savigny, gros décimateur, suivant l'ordonnance de 1695, à la diligence du Sr Curé. Avons ordonné que le panneau de vitre où sont les armes du Sieur comte de Digoville sera réparé dans le mois aux frais dud. Seigneur abbé de Savigny; il sera averty par le Sr curé. Il y a deux chapelles rurales dans la paroisse, scavoir celle de Sainte Catherine et celle de la Cocherie; sur quoy avons ordonné que les patrons présentateurs desd. chapelles nous présenteront leurs titres : faute de quoy, et led. temps passé de la St Michel, les avons déclarées interdites. Le Sr curé tient l'école; il n'y a point de vicaire.

Sur ce que nous a esté rapporté que le chapelain de Lapentix s'ingère à faire plusieurs fonctions curiales, luy avons defendu de faire eau bénite, recommandations, prosnes, ny annonces, sous peine de suspence *ipso facto*. Défendons aux chantres qui sont au chœur de divaguer et aux confesseurs de confesser pendant le service, sinon en cas de nécessité. Défendons aussy au sr curé de souffrir ses ecclésiastiques chanter au chœur sans sotane *(sic)* et surplis, et ordonnons que un ou deux des prêtres *ad tursum* se réserveront à dire la messe après la grande, pour la commodité des peuples.

FERRIÈRES. — A l'abbaye Savigny, a comparu le Sr curé de Ferrières. Il n'a aucun prêtre; il a cent communiants; il n'y a que 10 sols de rente au thrésor et 6 livres aux fondations. Il est seul décimateur. Tout est en bon état. Ny maître, ny maîtresse d'école. Enjoint au Curé d'avertir le patron de la chapelle Saint Julien d'y pourvoir dans la St Michel, faute de quoy y sera par nous pourveu. Il y a une sage-femme instruite.

SAINT-SYMPHORIEN. — En l'abbaye de Savigny, a comparu le Sr curé de Saint-Symphorien. Ny thrésorier, ny revenu au thrésor; 16 livres de fondations. Indulgences pour le jour St Sébastien. Un maître d'école et une sage-femme instruite.

Du mardy, dernier jour de juillet 1696, en lad. abbaye de Savigny, dans l'église abbatiale avons administré le sacrement de confirmation, avant midy, à 1200 personnes, et l'après dinée

Digitized by Google

avons continué de donner le même sacrement à 905 personnes, qui font en tout 2105 personnes confirmées.

SAINT-HILAIRE. — Du mercredy, premier jour d'aoust 1697, sur les 8 heures du matin, sommes partis de l'abbaye de Savigny, accompagnés de nos officiers et de plusieurs autres personnes, et sommes arrivés au bourg de S^t^ Hilaire du Hascouët, sur les 9 heures du matin. Et descendus au presbytère dud. lieu, où le clergé nous est venu au devant et nous a conduits processionnellement sous un dais jusques à la grande et principale porte de l'église, où avons esté receus par le S^r^ Curé qui nous a présenté la croix, l'eau bénite et l'encens et conduits avec nos habits pontificaux au haut autel, le clergé chantant le répons *Ecce sacerdos magnus*, et après avoir fait l'absolution des morts, tant dans l'église qu'au cimetière et entendu la Sainte messe, avons visité les autels qui sont au nombre de 5, scavoir le haut autel, fondé de S^t^ Hilaire, les autres de S^t^ Roch, du Rosaire, de S^t^ Pierre et de S^te^ Anne. Nous a esté déclaré qu'il y a 5 calices d'argent et 3 vases aussy d'argent pour les saintes huiles et qu'il y a du linge et des ornements suffisamment. Le cimetière est bien clos.

Sur la demande faite au curé du nombre de ses communiants, nous a dit qu'il y en a 11 à 1200. La couverture de la nef, que nous avons remarquée estre en méchant état, sera incessamment réparée. 60 livres payables au thrésor et 200 livres aux fondations. Les tiltres sont au presbytère. Il y a des indulgences, dont nous avons ordonné que les bulles seront représentées au S^r^ curé de Carnet, l'un de nos vicaires généraux. Il y a 3 confréries, scavoir du Saint Sacrement, du Rosaire et du Scapulaire, dont sont majeurs les Sieurs du Manoir et de Percontal, auxquels avons ordonné de rendre leurs comptes. Sur la remonstrance faite par led. de Percontal que l'usage estait de faire un service chaque année pour les confréries du S^t^ Sacrement, et ses plaintes de ce que cela se négligeait, avons ordonné que led. service sera continué moyennant une rétribution compétente. Nous a esté dit que dans lad. paroisse il y a 2 chapelles, scavoir celle de S^t^ Blaise et celle de S^t^ Yves, les avons interdites à commencer au jour S^t^ Michel prochain, jusqu'à ce que leurs tiltres en ayent esté représentés. Le caté-

Digitized by Google

chisme se fait et on assiste aux conférences régulièrement. Il y a un maître et une maîtresse d'école et une sage-femme bien instruite et capable.

Sur la contestation d'entre le curé et paroissiens dud. lieu, d'une part, et la D^lle^ de Boisbunon d'autre, pour une place de banc prétendue par lad. Demoiselle, qui estait placé anciennement au lieu où est maintenant la chaire du prédicateur, avant que pour la commodité du service divin l'on eust fait des chaises et alongé le chœur, et par la sanction de lad. D^lle^ disant que ses ancestres ont toujours eu droit de sépulture dans la place où est à présent le chœur, avons préalablement ordonné qu'iceluy chœur sera achevé de clore et séparé de la nef par un balustre, et que le banc de lad. D^lle^ sera placé immédiatement le 1^er^ au-dessous dud. balustre et cloture, du côté de l'évangile, et qu'à cette fin les autres bancs qui occupent lad. place seront descendus successivement et qu'elle aura sa sépulture dans led. chœur, sans attribution néanmoins du droit là où elle ne représenterait tiltres valables pour la justification de ses droits : et sera notre ordonnance exécutée à la diligence du marguillier ès frais du thrésor.

Sur la remonstrance qui nous a esté faite par led. S^r^ de Percontal qu'ils ont droit de sépulture dans la partie du chœur qui a esté alongé et qu'ils ont aussy droit de banc dans la chapelle du Scapulaire, avons ordonné qu'ils seront conservés dans leurs droits de banc et de sépulture, suivant leurs titres, si aucuns en ont et non autrement.

Se sont aussy présentés les héritiers de Guillaume Cordon, éc^r^ s^r^ de la Faucherie, lesquels nous ont aussy remontré que par contrat passé devant Pierre Le Tourneur et Pierre Serrant, tabellions à S^t^ Hilaire, le 1^er^ février 1583, dont ils se disent saisis, ils auraient aussy droit de sépulture dans led. chœur et place de banc devant l'autel S^t^ Fiacre, qui estoit au dessus du pilier où est à présent la première chaize du chœur, du côté de l'épistre; avons ordonné qu'ils seront conservés dans leurs droits de banc et sépulture; et attendu que la place du banc est à présent occupée par lad. chaize du chœur, il sera placé immédiatement après icelle, du côté de l'épistre, en representant leurs titres justificatifs.

Digitized by Google

PARIGNY. — Ce fait, nous avons fait appeler les Deux Sieurs curés de Parigny, lesquels nous ont exposé, en nous rendant compte de leur paroisse : que le chœur de leur église est en méchant état, et qu'il y a besoin de réparation, pourquoy avons ordonné que les réparations nécessaires seront faites incessamment, aux dépens de qui il appartiendra. Les ornements sont en bon état, ainsy que le reste. Le cimetière est bien clos et en état, ainsy que la nef de l'église. Il y a dans l'église quatre autels, dont il y en a 2 interdits d'antiquité. Il y a 7 à 800 communiants. Aucune chapelle rurale dans la paroisse; 10 livres au thrésor et 100 livres de fondations. Sur ce que nous sommes enquis s'il y a un maître d'école, nous a esté répondu qu'il n'y en a point à présent, mais qu'il y a un collège fondé de 50 livres de rente, duquel la maison est en ruine. Sur quoy avons ordonné que les S^rs^ curés confereront avec les paroissiens pour en élire un (évidemment on a oublié de dire que ce collège était sans directeur), le chapitre d'Avranches, à ce deument appelé, pour y conserver son interest, et ce, dans quinze jours, faute de quoy y sera pourveu, et au surplus ordonné que le revenu de la vacance sera appliqué à la réparation de la maison dud. collège. — NOTA. Ce fut à S. Hilaire qu'eut lieu la présentation des deux curés de Parigny.

VIREY. — S'est aussi présenté à S^t^ Hilaire le s^r^ curé de Virey, lequel nous a déclaré que tout est en bon état; qu'il y a 800 communiants; qu'il y a la confrérie du Rosaire; avons ordonné qu'il sera élu un majeur, qui tiendra registre et rendra compte de sa recepte et dépense à la diligence du s^r^ curé. Il n'y a que la chapelle des Carreaux, de laquelle avons ordonné que les tiltres nous seront representés dans le jour S^t^ Michel prochain, faute de quoy demeurera dès lors interdite. Il y a un maître d'école, mais pas de maîtresse. Les comptes n'avaient pas esté rendus depuis 20 ans. Nous a remonstré que la vitre du chœur a besoin d'estre réparée; sur quoy avons ordonné qu'elle le sera incessamment aux frais des décimateurs et que leurs dixmes seront saisies pour les y obliger.

Digitized by Google

Led. jour, après midy, sommes retournés à l'église dud. lieu de S[t] Hilaire, où avons administré le sacrement de confirmation à quantité de personnes, tant dud. lieu que des paroisses circonvoisines. Ce fait, avant que de nous retirer, avons entré dans la sacristie et y avons convoqué les prêtres des paroisses cy dessus et leur avons fait les exhortations et réprimandes convenables.

CHALANDREY. — L'an 1696, le jeudi 2[e] jour d'aoust, sur les 10 heures du matin, sommes partis dud. lieu de Saint Hilaire pour continuer le cours de nos visites, suivis et accompagnés comme devant, et sur le midy, sommes arrivés au bourg de Chalandrey et descendus au presbytère, etc., etc. — Avons tout trouvé en bon état. 400 communiants dans la paroisse. Le haut autel est fondé de S[t] Martin et 2 autres dans la nef, l'un de la S[te] Vierge, l'autre de S[t] Eloy. Les fondations sont de 60 livres. Avons remarqué que la vitre du haut autel et la couverture du chœur ont besoin de réparations; pourquoy avons ordonné que la réparation en sera faite aux dépens des décimateurs. Un maître d'école laique au village de Pierres-Aubes, deux sages femmes suffisamment instruites de leur devoir. Il y a deux chapelles rurales dans la paroisse, celle de Pierres-Aubes, fondée de S[t] Marc, sujette à une messe chaque semaine, laquelle est acquittée par M. Noël Nicolas, prêtre, curé de Ducey. Il n'y a d'ornements que ceux qui appartiennent au titulaire, qui les a fournis de ses deniers et donnés à la réserve de son calice d'argent, qu'il se retient pour en disposer ainsy qu'il avisera bien estre. Ordonné à M. Nicolas de Bellefontaine, notre secrétaire, présent en personne, titulaire d'icelle, de faire faire un dais sur l'autel, et au patron présentateur de réparer la rupture d'entre le pignon de bas et la costière. Ledit titulaire présent interrogé quels titres il a de lad. chapelle, a déclaré que lad. chapelle ayant esté longtemps en la disposition de patrons de la R. P. R. ils les ont dissipés, et la succession de M. François Nicolas, son prédécesseur, estant esté renoncée, il n'a pu trouver aucuns titres ny enseignements, sinon quelques baux à ferme des terres qui en dépendent. L'autre chapelle est celle du manoir de Monschouët, laquelle est en bon état et dotée de 50 livres de rente et attendu que le service n'en

Digitized by Google

est point acquité, avons ordonné que le titulaire sera poursuivy et que les titres nous seront représentés dans le jour S[t] Michel prochain, faute de quoy et le dit temps passé elle demeurera interdite.

VEZINS. — Led. jour et an. A comparu devant nous à Chalandrey le curé de Vezins, notre doyen rural de S[t] Hilaire (le S[r] Michel de Guillebert, prêtre), lequel nous a dit que tout est en bon état; qu'il y a 500 communiants. Le revenu du thrésor est de 20 livres, mais les fondations monten à 120 livres. Il n'y a aucune maladrerie, ny léproserie. Il y a une confrérie du Rosaire, et une sage-femme instruite.

ESCHERYS. — Aud. jour, aud. lieu. A comparu le s[r] Roussel, prieur, curé d'Escherys, lequel nous a déclaré avoir 250 communiants; que son thrésor n'est que de 11 livres 10 sols et celuy des fondations de 63 livres. Il n'y a qu'une chapelle, celle de M. de Boudé, desservie dans l'église. Ny maître, ny maîtresse d'école, 3 sage-femmes bien instruites. Ce fait, nous sommes retirés à Avranches, dans notre palais épiscopal, led. jour et an que dessus.

L'an 1698, le 26[e] jour d'avril, au lieu de Cherencey le heron devant nous a comparu le s[r] curé de Boisyvon, lequel nous a déclaré que tout estoit en bon état dans son église, sauf que l'église et la tour ne sont pas encore en réparation, et qu'il y a besoin de couverture au chœur et à la nef, pourquoy avons enjoint d'y pourvoir sans délay et qu'à cette fin les trésoriers rendront leurs comptes. Le revenu du thrésor, fort modique, ne monte qu'à 12 ou 15 livres. Le catéchisme se fait régulièrement. Il n'y a aucune chapelle, aucune confrérie, ny aucunes reliques.

A aussy comparu à Cherencey le s[r] curé de S[r] Martin le Bouillant qui nous a dit qu'il a 490 communiants; que le revenu de son thrésor est de 60 livres et les fondations de 100 livres.

Digitized by Google

RECTIFICATIONS ET ADDITIONS

A onze Monographies de Paroisses de l'abbé Masselin [1]

Saint-Pois — Le Mesnil-Adelée — Coulouvray — Boisyvon — Brécey — Le Grand-Celland — La Chapelle-Urée — Reffuveille — Montigny — Chasseguey — Le Mesnil-Thébault.

SAINT-POIS, *olim* Saint-Pair-le-Servain

TOME X DES *Mémoires*, P. 275

Dans sa généalogie de la famille d'Auray, p. 279 à 281, l'abbé Masselin a fait de Béatrix de Vauloger, la belle-mère de Marguerite d'Aché dont elle était au contraire la bru. Cette généalogie doit être rectifiée et complétée ainsi qu'il suit :

---

(1) M. l'abbé Etienne Masselin est mort curé de Saint-Brice-près-Avranches, le 12 mars 1897, dans sa 68e année. — Voir notre notice nécrologique dans la *Revue de l'Avranchin*, Tome VIII, p. 335 à 337. — Nous ne relevons guère dans ses Monographies que ce qui ne se trouve pas d'accord avec ce que nous avons nous-même écrit autre part. N'ayant plus, hélas ! la crainte de le désobliger, on comprendra que nous tenions à fournir d'abondantes preuves que nous n'avons rien avancé à la légère et sans être très fortement documenté.

Digitized by Google

I. — Jean I d'Auray épouse, en 1449, Jeanne de Meullent, baronne de Saint-Pair-le-Servain, descendante de Henri Ier, roi de France (1).

II. — Jean II d'Auray, baron de Saint-Pair-le-Servain, marié en 1487, à Marguerite d'Aché.

III. — Jacques d'Auray, baron de Saint-Pair-le-Servain, marié en 1519 à Béatrix de Vauloger, descendante de Saint-Louis (2).

IV. — Beuves d'Auray, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron de Saint-Pair-le-Servain, Montjoie, Beaumoncel (3), Le Moustier, des Abbayes (4), et de plusieurs autres terres et seigneuries, marié en 1574 à Jeanne du Mesnildot, dont deux fils seulement paraissent dans la Recherche de Chamillart, p. 98 et 99 :

1° V. — Georges d'Auray, baron de Saint-Pair-le-Servain, marié en 1621, à Madeleine de La Luzerne, qui continue la branche de Saint-Pois ;

2° V. — Odet d'Auray, sieur des Abbayes, à La Chaise-Baudouin, marié par traité du 20 juin 1632, passé à Mortain, à Léonore de Tesson, fille de noble homme Jean Tesson, seigneur et patron de Reffuveille, de La Mancellière, Bois-Ambroise, d'Asnières et autres terres et seigneuries, Conseiller et Avocat pour le Roi au bailliage et vicomté de Mortain et de damoiselle Anne du Mesnil, dame du Pont, de la Gondinière et autres terres et seigneuries (5).

---

(1) *Le sang royal de France* par C. Freslon dans l'*Armorial Français* de 1892, par M. S. de Morthomier (A. d'Audeville), p. 189.

(2) Généalogie de Vauloger dans *Le Bulletin héraldique de France* de 1890, col. 573, 574, 575.

(3) Beaumoncel en Montjoie près de Saint-Pois.

(4) Le Moustier, aujourd'hui le Presytère, et Les Abbayes, à La Chaise-Baudouin, dans le canton de Brécey.

(5) Nous avons relevé exactement les titres de Beuves d'Auray, de Jean Tesson et de sa compagne, dans la teneur dudit traité de mariage du 20 juin 1632.

Le Bois-Ambroise et Asnières, fiefs de la paroisse de Reffuveille.

Le Pont et La Gondinière, terres de la paroisse de Montigny.

Voir notre Monographie de La Mancellière, p. 83, où, au premier §, il faut lire petit-fils, au lieu d'arrière-petit-fils.

Digitized by Google

Trois enfants de cette dernière union figurent dans la Recherche de Chamillart :

1° VI. — Charles d'Auray, sieur des Abbayes, demeurant à Coulouvray, marié en 1664, à Elisabeth Danjou ;

2° VI. — Nicolas d'Auray, demeurant à La Chaise-Baudouin ;

3° VI. — Beuves d'Auray, même résidence.

Chamillart reconnut encore la noblesse de Pierre d'Auray, sieur de la Fouasserie, aux Cresnays, demeurant paroisse de Cuves, fils de René et de Marguerite Tesson, unis en 1612. Ledit René, fils de François, demeurant aux Cresnays et reconnu par Roissy, le 6 février 1599, comme fils de Lancelot, sieur des Landes en Brécey.

LE MESNIL-ADELÉE

TOME XI DES *Mémoires*, P. 311

L'abbé Masselin a commis plusieurs graves erreurs au sujet de la seigneurie du Mesnil-Adelée. Il dit, p.313 à 315 :

« Jean de Poilvilain, seigneur et patron du Mesnil-Adelée, » de la Boulouze et des Cresnays, Conseiller du Roi, bailli » de Mortain de 1652 à 1669, habitait quelquefois Le Mesnil-» Adelée, mais plus souvent Mortain. Il était mort avant 1674. » Son fils Georges était seigneur des Cresnays, et la seigneurie » du Mesnil-Adelée était passée alors à Germain Caillot, venu » depuis peu des environs de Bayeux. Germain Caillot eut » pour fils Gabriel-Philippe Caillot, écuyer, qui fut seigneur » du Mesnil-Adelée. Il épousa en 1726 Michelle Lebigot, mais » il mourut sans postérité, en sorte que la seigneurie de la » Frictière et du Mesnil-Adelée retourna du côté de sa sœur, » Suzanne Caillot, mariée à Robert Tesson, seigneur de La » Mancellière, et passa ainsi dans la famille Tesson, qui la » conserva jusqu'en 1790. »

« L'autre partie du fief du Mesnil-Adelée resta dans la » famille du Mesniladelée. Vers 1550, elle appartenait à Ri-

Digitized by Google

» chard du Mesniladelée ; mais la famille du Mesniladelée avait » quitté la paroisse depuis déjà plus d'un siècle. . . . .

. . . . . .

« Au temps de la Recherche de Chamillart, 1666, il exis- » tait encore trois branches de cette famille dans le diocèse » d'Avranches..... Ce fut la branche de Saint-Quentin » qui conserva la seigneurie du Mesnil-Adelée. Mr du Mesnil- » adelée de Saint-Quentin, était encore avec M. Tesson de » la Mancellière, seigneur et patron du Mesnil-Adelée en 1764, » on le voit sur les cahiers contenant les procès-verbaux des » visites faites en cette année dans l'archidiaconé de Mortain par » Louis-Philippe de Saint-Germain. »

« Quoique la seigneurie et le patronage fussent partagés, il » semble que le droit de présentation ne l'était pas dans les » derniers temps. Ce droit de présentation n'est, en effet, » exercé depuis 1612, que par les familles de Poilvilain, Caillot » et Tesson. »

Jean de Poilvilain, seigneur et patron du Mesnil-Adelée et de la Boulouze, Conseiller du Roi et vicomte de Mortain, ne pouvait pas être en même temps, comme le dit l'abbé Masselin, seigneur des Cresnays, puisque, le 2 février 1658, il échangea précisément sa seigneurie du Mesnil-Adelée contre celle des Cresnays, appartenant depuis quelques jours seulement à Jean Caillot, sieur des Vallées, père de Germain Caillot, sieur de la Frictière, seigneur et patron présentateur unique, hâtons-nous de le dire, de la paroisse du Mesnil-Adelée, nommé en 1652 Receveur des tailles alternatif de l'élection de Mortain, Conseiller du Roi.

Ledit Germain Caillot épousa, en premières noces, Léonore Legeard de la Bélouzerie (1), au Mesnil-Adelée.

Le 6 juillet 1690, il maria sa fille Susanne, issue de ce premier lit, avec Robert Tesson, écuyer, seigneur et patron de La Mancellière.

---

(1) Le manoir de la Bélouzerie est situé à un demi-kilomètre au nord de l'emplacement de l'ancien manoir seigneurial.

Digitized by Google

Sur leur contrat de mariage, en date du 27 juin précédent, on voit que Germain Caillot avait alors pour seconde femme, Marie-Marguerite Le Mouton (1), dont sortirent Gabriel-Philippe Caillot, qui, à part celui de sieur de la Frictière, eut les mêmes titres de seigneurie et de fonctions (2) que son père, et Renée-Agnès Caillot, épouse de Brice des Landes.

Outre ces deux sœurs mariées, Gabriel-Philippe Caillot en avait deux autres, dites dames de la Frictière, religieuses Ursulines à Vire. Comme sur une pièce où elles sont mentionnées, il est parlé d'une sentence obtenue, à la date du 19 octobre 1703, par Guillaume Bourdon, baillif haut justicier de Caligny, nous pensons que la Frictière des Caillot est bien celle de cette commune de Caligny, dans le canton de Flers, arrondissement de Domfront (Orne); mais nous n'avons pas d'autre indice (3).

Le 17 août 1752, par suite de la mort dudit Gabriel-Philippe Caillot, sans postérité, la seigneurie du Mesnil-Adelée fut partagée entre Gabriel-Michel Tesson, seigneur de la Mancellière, petit-fils de Susanne Caillot, sa sœur aînée ou demi-sœur, et Renée-Agnès Caillot, veuve des Landes, sœur puînée du défunt. Celle-ci eut pour fille unique Françoise-Renée-Thérèse, dame Guesnon du Voulge, et pour petite-fille également unique Gabrielle-Françoise, épouse en 1763 de René-Gabriel Doynel, comte de Saint-Quentin, Quincey, etc. (4)

---

(1) Sur ledit contrat figurent Nicolas Le Mouton, écuyer, sieur de la Jossière, et Georges Le Mouton, écuyer, sieur de Belemlos (*sic*).

(2) Il eut pour successeur dans sa charge, en 1751, son neveu, Etienne-Julien Tesson, sieur de la Vieuville.

(3) Cette terre de la Frictière appartenait, à la fin du siècle dernier, aux d'Oilliamson, seigneurs de Caligny. Sous la tour de l'église du Mesnil-Adelée se trouve la pierre tumulaire du maréchal-de-camp d'Oilliamson, major général de l'armée de Frotté. Grièvement blessé dans l'une des dernières rencontres qui précédèrent la pacification de notre pays, il s'était réfugié dans l'une des fermes du Mesnil-Adelée. Surpris par une patrouille républicaine, il fut aussitôt passé par les armes, sans jugement, en novembre 1799. (Hipp. Sauvage. *Annuaire de la Manche* de 1885, p. 30).

(4) Manuscrits du Docteur Cousin à la Bibliothèque d'Avranches : Tome XV, p. 107. — Le 19 mars 1760, Gilles Guesnon du Voulge,

Digitized by Google

L'abbé Masselin a donc confondu et pris les Doynel de Saint-Quentin, seigneurs en partie du Mesnil-Adelée, pour des du Mesniladelée, de Saint-Quentin, nullement seigneurs du Mesnil-Adelée.

La seigneurie du Mesnil-Adelée n'appartint plus à la famille de ce nom depuis environ l'an 1381, qu'il est fait mention de Richard Carbonnel, époux d'Agnès du Mesniladelée (Manuscrit de Julien Pitard). Cette paroisse passa du comté de Mortain dans le vicomté d'Avranches.

Par suite du partage de 1752, Gabriel-Michel Tesson devint seigneur en première partie et patron présentateur *alternatif* du Mesnil-Adelée. Mais, contrairement à ce qu'en pensait l'abbé Masselin, les de Poilvilain et les Caillot eurent successivement cette seigneurie et ce patronage en leur entier.

Dans ce partage il n'est pas question, comme le dit encore l'abbé Masselin, de la Frictière, mais de la Biqueterie d'Avran-

---

seigneur **du Boi-Josselin au pays du Maine et *du Mesnil-Adelée en partie*, conseiller du Roi, receveur des tailles ancien et alternatif de l'élection d'Avranches, mourut à l'âge d'environ 72 ans, à Avranches, dans la maison qui est la première de la rue Sauguière, à main gauche en allant de devant la porte Baudange au couvent des religieuses, et fut inhumé le lendemain, dans l'église Notre-Dame-des-Champs d'Avranches.**

Tome XVI, p. 112. — Le mardi 22 novembre 1763, René-Gabriel Doynel, chevalier, seigneur comte de Saint-Quentin, Quincey, capitaine de cavalerie au régiment de Condé, fils de feu Gabriel Doynel, comte de Montigny, et de feue Catherine-Marie-Antoinette du Bois de Saint-Quentin, épousa dans l'église Notre-Dame-des-Champs, à Avranches, Marie-Gabrielle-Françoise Guesnon du Voulge, dame du Luot et autres lieux, fille de Gilles Guesnon, sieur du Voulge, seigneur du Bois-Josselin et autres lieux, receveur ancien et alternatif des tailles de l'élection d'Avranches, et de Françoise-Renée-Thérèse des Landes, *dame* du Bois-Josselin et *du Mesnil-Adelée* (en partie).

Tome XVIII, p. 49. — La seigneurie du Luot est maintenant (1773) possédée par René-Gabriel Doynel, chevalier, seigneur de Saint-Quentin, au droit de feue Marie-Gabrielle-Françoise Guesnon du Voulge, sa femme, *fille unique et héritière* de Gilles Guesnon, sieur du Voulge, receveur des tailles d'Avranches, qui l'avait acquise de M. de Launay, président de l'élection de Pont-l'Evêque, et du second des trois fils de Henri de Launay, son frère aîné, conseiller en la cour des Monnoyes de Paris.

Digitized by Google

ches, créée par le célèbre chanoine Caillot, frère dudit Germain, et pour laquelle, étant saisie en décret et passée par adjudication, il fallait attendre la mainlevée dudit décret.

Tout ce que nous avons dit de la seigneurie du Mesnil-Adelée dans notre *Monographie de la Mancellière*, p. 87, 88, est rigoureusement exact.

Il ne reste rien du manoir seigneurial du Mesnil-Adelée, qui était situé à l'est et près de l'ancienne église, brûlée en 1837, et dont l'emplacement est indiqué par le cimetière actuel. Contrairement à l'opinion du curé de cette paroisse, le mur de clôture et la demi-tourelle de ce cimetière ne sont pas des vestiges de cet ancien manoir.

MM. Louis-Auguste et Jean-Baptiste-Marie de Tesson de la Mancellière, fils de Gabriel-Michel, seigneur du Mesnil-Adelée, rachetèrent, en 1802-1803, leurs terres de la Basse et de la Haute Broïse, au Mesnil-Adelée, qui avaient été vendues comme biens nationaux provenant d'émigrés, l'an troisième de la République (1795), par les membres du Directoire du District de Mortain, alors composé de Becherel, *Président*, Bourée, Poulain la Croix, Esnoul, Vaullegeard, Bernard, Poulain des Cours, Debrécey-Brisolière, Béchet, Heurtaut, Josset et Meslay, *Administrateurs*, accompagnés du citoyen Pallix, *Agent national*.

Bien que les Caillot, seigneurs du Mesnil-Adelée, prissent ordinairement le titre d'écuyer, nous n'avons pu découvrir leur anoblissement. Charles-René d'Hozier, qui donna d'office des armes à Germain Caillot, ne lui décerne pas ce titre d'écuyer. L'anoblissement, s'il a été accordé, serait donc postérieur à l'année 1697. D'après les manuscrits du docteur Cousin, les Caillot du Mesnil-Adelée avaient d'autres armoiries que celles délivrées par ledit Ch.-R. d'Hozier. Voir notre Armorial, p. 124, 125, n° 10.

« Tant que se maintint en France un vestige de féodalité, » c'est-à-dire jusqu'à la Révolution, on vit, malgré les édits, » les arrêts et les recherches, des non-nobles s'introduire dans » les rangs de la noblesse légale par la simple possession d'un » fief. »

« En dépit de toutes les défenses, la coutume primitive de » l'anoblissement par le fief s'est maintenue en tout temps dans

Digitized by Google

» la France entière, sous des apparences plus ou moins dissi-
» mulées. » (*L'organisation féodale*, p. 39 et 40).

Cela est si vrai qu'en 1789 des non-nobles participèrent, comme possesseurs de fiefs, aux Assemblées de la Noblesse.

Les huit quartiers ou lignes ascendantes d'Adrien-Charles-Germain de Tesson, chevalier de Malte, présenté de minorité en 1787, étaient : Tesson ; Caillot ; de la Chambre ; Guesdon ; Daguin de Launac ; de la Rüe ; Le Grand de Vaux ; et de Blair. La mère du présenté posa au président d'Hozier la question de la noblesse des Caillot dont elle doutait. La réponse serait intéressante à connaître. Les Caillot, comme les Guesdon (1), figuraient dans le Grand Armorial général de France. Cela devait suffire apparemment, car après examen du Mémorial dudit Adrien de Tesson, la vénérable Langue de France trouva que tous les degrés de la ligne paternelle étaient prouvés par les meilleurs titres. Il est vrai que de ce côté l'on faisait la preuve rigoureuse de plus de trois cents ans de noblesse au lieu du centenaire seulement exigé avec les huit quartiers des bisaïeuls.

COULOUVRAY

TOME XI DES *Mémoires*, p. 321

L'abbé Masselin dit à la page 323 :

« En 1458, Raoul Gallouin acquit la seigneurie du Mesnil-
» Tôve et de Coulouvray, et les Gallouin la conservèrent pen-
» dant tout le XVI^e^ siècle. Ils prenaient le titre d'écuyer, mais
» ce titre fut contesté, en 1599, par Roissy, à Jean Gallouin,
» seigneur du Mesnil-Tôve et de Coulouvray. Dans le XVII^e^
» siècle, la seigneurie du Mesnil-Tôve passa aux de Cheverue.

(1) **Les Guesdon de Beauchesne étaient nobles en 1787, mais point, que nous sachions, leurs collatéraux, alliés aux de la Chambre. Voir notre Armorial, p. 176, 177, 178, 179, nos 61 et 63, et notre Monographie de La Mancellière, p. 153.**

Digitized by Google

» Mais, à cette époque, celle de Coulouvray en fut séparée et » passa, nous ne savons de quelle manière, dans la famille » Danjou. Cette famille d'ancienne noblesse n'était pas ori- » ginaire du pays. Elle était venue de l'élection de Caen, où » Montfault trouva noble, en 1463, Girot Danjou, ou » d'Anjou. »

Les Gallouin furent anoblis en 1463 et payèrent aux Comptes, le 21 mars, la taxe de leur anoblissement.

Roissy ne contesta jamais audit Jean Gallouin son titre d'écuyer. Voici textuellement l'article de celui-ci dans sa Recherche, le 23 janvier 1599 à Vire :

« Jean Gallouin, s^r du Mesnil-Tove et Coulouvray, demeu- » rant au Mesnil Tove, sergenterie Roussel, élection de Mor- » tain, justifiera dans quinzaine. »

L'abbé Desroches le cite dans son *Histoire de l'ancien Diocèse d'Avranches,* Tome II, p. 223, au nombre des seigneurs illustres par leur naissance, leur courage et leur attachement à la religion. Le chanoine Pigeon dit, p. 555 de son *Diocèse d'Avranches*, qu'il fut un ligueur redoutable et capable de tenir tête aux protestants les plus avancés. Cet auteur reproduit un rapport contre lui, déjà paru dans l'*Inventaire sommaire des Archives départementales de la Manche,* série A, p. 103, cahier 595, et il ajoute : « C'est ainsi que les ligueurs se vengeaient de leur défaite à Avranches, en attaquant les terres et les personnes soumises à l'autorité du comte de Montpensier, vainqueur des catholiques. »

Il résulte de ce rapport, répond l'abbé Masselin dans une note restée inédite, que Jean Gallouin gêna fort le duc de Montpensier et ses partisans ; mais on peut en croire par ailleurs ce que l'on voudra. Ce rapport sent fort le protestantisme et la manière de dire des protestants. Toutes les accusations, si graves qu'elles soient, sont générales. Où sont les vieillards inoffensifs percés à coups d'épées, les gens pourfendus en plein marché ? L'auteur du rapport se garde bien de citer un seul fait particulier. Ces morceaux d'éloquence pleurarde n'ont aucune valeur historique. Nous ne prétendons pas dire que Jean Gallouin n'ait commis aucun excès. Il y en a toujours dans ces guerres civiles ; mais les protestants n'en commettaient-ils

Digitized by Google

point ? Quand, en pleine paix, le sieur Sourdeval, envoyé simplement pour présider à la démolition des fortifications du château de Juvigny, pille le château, en enlève les meubles, le ravage et en démolit une partie, on a peine à trouver qu'il a tort. Il y avait donc, alors comme aujourd'hui, deux poids et deux mesures.

D'Aligre, dans sa Recherche de 1634-35, cite au Mesnil-Tôve : Robert Gallouin, fils Sébastien, fils Jean, fils Pierre, fils Thomas Gallouin. *(Le Diocèse d'Avranches* par le chanoine Pigeon, p. 562).

Voir notre *Monographie de la Mancellière*, p. 151, 152.

Voici, d'après le manuscrit de Julien Pitard, article Gallouin, comment la seigneurie de Coulouvray passa aux Danjou :

Robert Gallouin, seigneur du Mesnil-Tôve et Coulouvray, mourut sans enfants de Louise de Crux, sa femme, qu'il avait épousée en 1640. Il eut pour héritière N. Gallouin, sœur de son père, mariée à N. Le Chevalier [sieur du Clos-Fortin, près Vire (1)], auquel elle porta le Mesnil-Tôve et Coulouvray. De cette union vinrent deux filles : Louise Le Chevalier, dame du Mesnil-Tôve, femme de Jacques Sonnet, sieur de la Court-Orenge, et Jeanne Le Chevalier, dame de Coulouvray, femme de Louis Danjou, sieur de la Maheudière.

Non seulement les Danjou n'étaient pas d'ancienne extraction, comme le prétend l'abbé Masselin, mais Julien Pitard conteste même leur noblesse, bien à tort du reste, car voici leur article dans l'*Etat des Anoblis en Normandie* par l'abbé Lebeurier, archiviste de l'Eure :

N° 1146. Louis Danjou, sieur de la Maheudiere, de S[t] Martin de Mambray (Montbray), a obtenu lettres d'anoblissement données à Paris en décembre 1655, vérifiées en la chambre des Comptes le 4 juin 1659 et en la cour des aides le 10 février 1657.

Il est vrai, pour excuser Pitard, que les Danjou ne figurent pas dans la Recherche de Chamillart.

Quant au soi-disant Girot Danjou ou d'Anjou, trouvé noble

---

(1) Le Mesnil-Tôve par M. Hipp. Sauvage dans l'*Annuaire de la Manche* de 1885, p. 34.

Digitized by Google

par Montfault, en 1463, suivant l'abbé Masselin, il s'agit en réalité de Girot d'Ajon, de Banneville-sur-Ajon, sergenterie d'Evrecy, élection de Caen, n° 50. Suivant l'abbé de la Rue, Jean et Mathieu d'Ajon étaient seigneurs de Banneville-sur-Ajon en 1404 et 1499. — Voir notre Armorial, p. 84, 85, n° 1er.

BOISYVON

TOME XI DES *Mémoires*, P. 341

P. 342 : « Seigneurs de Boisyvon. »

L'abbé Masselin n'a point distingué, comme Julien Pitard, entre Boisyvon ancien et Boisyvon moderne. Voici les deux articles de l'historien feudiste du Mortainais :

DE BOIS YVON ANCIEN

L'armorial de Normandie publié par le curé de Manneval dit : M. de Boisyvon : *palé d'argent et d'azur de six pièces, à la bande de gueules*. Entre les nobles reconnus par Montfaut dans l'élection d'Avranches, on trouve Colin et Guillaume de Boisyvon ; ce sont les anciens.

La seigneurie de Boisyvon dont ils portaient le nom est hors cette vicomté (de Mortain), et il y a longtemps que ces anciens ne la possèdent plus ; car on voit un aveu rendu à Pierre Gautier, écuyer, seigneur de Boisyvon, le 19 décembre 1412 ; mais, depuis, cette terre a passé par achat dans la maison des nommés Jallot.

DE BOIS-YVON MODERNE
Aliàs JALLOT

Ce sont ces nommés Jallot qui ont donné commencement à la nouvelle race de Bois-Yvon qui subsiste aujourd'hui et qui a possédé environ cent ans le fief des Essarts et la seigneurie de

Digitized by Google

Saint-Martin-le-Bouillant, dans le comté de Mortain, qui furent rendus à noble Samson de Boisyvon par noble seigneur messire Jacques de Carbonnel, seigneur de Chasseguey, par le prix de 4.750 écus sol et 200 écus de vin, suivant le contrat du 6 août 1594, et ont passé par décret, ces dernières années, avec leurs autres terres. Dans les titres de la maison dont l'inventaire fut fait par autorité de justice en conséquence de ce décret, on parle d'une charte du 10 septembre 1471 par laquelle Jean Jallot, sieur de Fontenermond, et ses enfants nés et à naître, sont anoblis et jouiront des privilège et honneurs de noblesse, et d'une information faite en conséquence, il y eut aussi changement de nom de Jallot en celui de Bois-Yvon.

Ces derniers de Boisyvon portent pour armes : *Palé d'argent et d'azur de six pièces,* c'est-à-dire qu'ils ont repris les armes des anciens, plaines et sans brisure.

Voir notre Armorial, p. 68, 69, 71, 154, 155.

BRÉCEY

TOME XI DES *Mémoires*, P. 367

L'abbé Masselin dit, p. 374 et 375 : « que le fief de Brécey » était tenu pour un quart de fief de Haubert ; qu'il s'étendait » dans le Grand-Celland et y formait un membre de fief ; que » ce membre de fief donnait droit à la présentation de la cure » du Grand-Celland et que ce droit fut toujours exercé par les » seigneurs de Brécey. »

C'est une profonde erreur. Jamais les seigneurs de Brécey, du nom de Brécey, ni même leurs successeurs, les d'Amphernet, si ce n'est durant une seule année, ne furent patrons présentateurs du Grand-Celland. Il faut descendre aux derniers seigneurs de Brécey, c'est-à-dire aux de Vassy, pour les trouver, à partir de 1594, en possession de ce patronage effectif.

Digitized by Google

Le fief de Brécey en Brécey et Celland, quart de Haubert, ne comprenait, dans cette dernière paroisse du Grand-Celland, que deux aînesses sur onze : celles de la Chênellière et de la Touverie, à la limite de Brécey (1).

Le fief de Celland en Celland, qui donnait le patronage de la paroisse du Grand-Celland et le droit de présenter au bénéfice-cure, se composait :

du Domaine de la Sourdière en maisons, jardins, prés, landes, bruyères, bois et terres labourables, où il y avait un bois contenant 18 à 20 acres, sujet à tiers et danger (2) ;

du moulin Richard ou de Celland et d'un autre moulin signalé comme étant en ruine dès l'an 1496,

et des quatre aînesses du Coudray, de La Dodemanière, de La Vaisinière et du Champ-Meslier et Le Tertre (3).

Julien Pitard dit dans son manuscrit que Raoul de Celand, second fils de Guyon de Celand, eut le fief de Celand ou de la Sourdière, dont dépend le patronage de l'église.

Les seigneurs connus de Celand-Sourdière, qui vinrent ensuite, sont : Fleury ou Flourie et Fauquet ou Fouquet ;

« 1/6 de fief, en S[t] Médard de Celland, à Richard Fleurye ; » ledit écuyer présentait à la cure, 1401 (*Annales civiles et* » *militaires du pays d'Avranches* par l'abbé Desroches, p. 333).

» Saint-Médard de Cellant, fief en la vicomté de Mortaing. » Aveu en janvier 1412 par Laurent Flourie. » (*Dictionnaire des fiefs de Normandie* par Brussel, conservé aux Archives nationales sous la cote PP. 24, p. 200).

« Le 27 août 1496, Pierre Fauquet, écuyer, confirme et » avoue tenir par foy et hommage, un quart de fief de Haubert

---

(1) *Archives de la Manche.* A. 895. 18e siècle.

(2) *Tiers et danger :* c'était un droit ou plutôt deux droits, quoiqu'ils paraissent n'en faire qu'un, qui, dans notre province, appartenaient au Roi ou à quelques seigneurs sur les bois possédés par leurs vassaux. Le tiers était la tierce partie du bois vendu ou du prix de celui-ci ; le danger, la dixième du même prix. Autrement dit, dans un bois sujet au tiers et danger, de 30 portions, le Roi ou le seigneur en prenait 13.

(3) *Archives de la Manche.* A. 895. 18e siècle.

Digitized by Google

» tenu à gage plège (1), cour et usage (2), assis en la paroisse de » Saint Médard de Celland en la vicomté de Mortain. A cause » duquel fief le patronage et droit de présenter à l'église dudit » lieu de Celland lui appartient toutesfois et quantes que le » cas s'offre et que le patronage échet vacant ; en quel fief il y » a un manoir appelé la Sourdière avec domaines, terres labou- » rables, landes, brières, bois, jardins et autres terres ». (*Archives départementales de la Manche*, Registre A 288, folio 165. N° 1643).

Si, comme le prétend l'abbé Masselin, les seigneurs de Brécey, qui furent successivement les de Brécey, les d'Amphernet et les de Vassy, avaient eu de tout temps le droit de présenter à la cure du Grand-Celland, ils n'auraient pas été obligés par deux fois d'acheter ce droit.

La première fois, le 23 septembre 1555, ce furent les d'Amphernet qui l'acquirent des Fauquet ; mais dès l'année suivante, c'est-à-dire le 14 septembre 1556, les d'Amphernet furent obligés, sur clameur féodale, de le rendre aux Tesson, proches parents des Fauquet. (*Archives de la Manche.* A. 980. Contredits, etc.)

La seconde, le 20 juin 1594, ce furent les de Vassy qui l'achetèrent, bien définitivement cette fois, des Tesson :

« A tous ceulx qui ces lettres verreront Francoys le Vicomte » sieur de La Mondeguerrière, garde heredital du scel royal de » la vicomté d'Avranches, salut scavoir faisons que par devant » Francoys Portier et Jehan Gilbert, tabellions royaulx en la » dicte vicomté ».

« Fut présent noble homme Gabriel Tesson, sieur et patron » de Sainct Médard de Cellant et du Mesnil-Ballisson (à Lolit » où il résidait) lequel de sa bonne volonté recongneult et » confessa avoir vendu, quitté, cédé et du tout delessey afin » dhéritage tant pour lui que pour ses hoirs, à noble seigneur

---

(1) *Gage-pleige* : Assemblée de tous les vassaux relevant d'un même fief pour élire un Prévôt et reconnaître les rentes dont ils étaient redevables. Le seigneur féodal, outre ses plaids ordinaires, pouvait tenir chaque année, en son fief, un *gage-pleige*.

(2) *Cour et usage* : Abréviation de *droit de cour et usage de juridiction* pour la basse justice.

Digitized by Google

» Messire Loys de Vassy, seigneur de la Forrest, Brécey, Touchet, Sainct Vigor des Montz, Mesnil Patry, Mesnil Hermen, Sainct Phellebert, Chevallier de l'ordre du Roy, stipullé par noble Dame Francoyse Danfernet, sa compaigne et espouse, pour luy et ses hoirs. Cest ascavoir le fief terre et seigneurie dudit lieu de Sainct Médard de Sellant, comme il se contient tant en dommaine non fieffé que fieffé, en laquelle y a terres labourables et non labourables, boys de hautte fustaye et taillables place de moullin à bled, jardins, praryes, maisons et manoir, gage plège, cour et juridixtion avecques hommes, hommages, vassaulx subjectz et affectez envers icelle sieurie en plussieurs espèces de rentes tant en deniers, grains, œufz, oyseaulx, ventes, rentes, corvées, aides et soubzaides coustumières et droict de brebiage, droictures et libertés deubz à ladicte sieurie, aultres droictz et libertés selon les adveuz antiens *et droict de patronnage pour présenter à la cure et bénéfice dudit lieu de Cellant* le cas advenant, et tout ainsy quil seroit escheu et succedey audit sieur vendeur par le décez de feu noble homme Jacques Tesson son père; ensemble tous les acquetz faictz par ledict deffunct Jacques Tesson, escuier, son père, que par ledit sieur vendeur en la deppandance de ladicte terre et sieurie de Cellant. En ce comprins les héritages de Gabriel qui furent à Francoys Tesson escuier, acquis par ledit sieur vendeur; mesmes a cedey et transporté audit Seigneur acquereur tous noms, raisons et actions qui pouroient appartenir audit sieur vendeur à cause de ladicte terre et sieurie en circonstances et deppendances, icelle terre et sieurie tenue du Roy nostre syre ou de mon seigneur le Duc prince de Montpensier à cause de la comté de Mortaing »...

« Et fut ladicte vente et délaissance faicte par le prix et somme de deux mil sept centz soixante six escus deux tiers payés présentement par ladicte Dame en escus sol, pistolletz ducatz, francs, demys francs, quartz descu, tessons (1), realls et

---

(1) Tessons, altération évidente de testons, monnaie d'argent; italien *testone*, de *testa*, tête, à cause de la tête du roi qui y était gravée (Littré). Cela donne raioon à M. Le Héricher, qui fait dériver le nom de Tesson du latin *testa*, crâne, tête. (*Les Etymologies difficiles*).

Digitized by Google

» douzains jusques au parfait payement et concurrence de » ladicte somme nette et quitte à la main dudit sieur vendeur » dont il sest tenu content, satisfaict et bien payé. »

. . . . . .

« Ce fut faict et passé au lieu de Avranches au logys de » noble seigneur Johan Duboys, sieur de la Fresnaye, gouver- » neur et commandant en la ville et chasteau d'Avranches, » viron neuf heures du matin le lundy vingtiesme jour de juing » lan mil cinq centz quattre vingtz et quatorze. *(Archives de la* » *Manche*. Série E. Liasse 1910). »

Nous croyons donc avoir assez clairement et suffisamment démontré qu'en fait de seigneurs de Brécey, il n'y eut en réalité que les de Vasoy à être véritablement seigneurs et patrons présentateurs du Grand-Celland, depuis l'an 1594 et jusqu'à la Révolution. On ne peut guère compter, en effet, les d'Amphernet, puisque, dans le contrat de vente de ladite seigneurie de Celland par Jean Fauquet à Jacques d'Amphernet, le vendeur avait stipulé la faculté de rachat pour un an (1), rachat qui fut réellement effectué avant l'expiration de l'année par son proche parent du nom de Tesson.

LE GRAND-CELLAND

TOME XI DES *Mémoires*, P. 395

P. 396. — « La paroisse du Grand-Celland, quoique assez » étendue, ne renfermait aucun grand fief. Le fief de Celland, » sur lequel l'église avait été bâtie ou peut-être rebâtie après la » conversion des Normands, n'était qu'un sixième de fief, et » c'était ce fief qui donnait à son possesseur le droit de patro-

(1) *Archives de la Manche*. A. 981.

Digitized by Google

» nage et de présentation à la cure. La terre de Celland faisait
» partie d'abord des domaines du comte de Mortain, et les
» comtes de Mortain ne l'aliénèrent que peu à peu et par
» petites portions, ce qui fait qu'il y avait en la paroisse plu-
» sieurs terres appartenant à des familles différentes. »

Voici, suivant une sentence du bailliage de Mortain du 28 octobre 1553, sur un différend touchant le moulin de Celland et d'après le manuscrit de Julien Pitard, comment le fief du Grand-Celland se trouva partagé, avant l'an 1341, à la mort de Guyon de Celland, seigneur de ce lieu, entre ses deux fils, Robert et Raoul :

Robert-l'aîné eut la Cour, le Manoir, le Domaine et le Moulin de Celland.

Raoul-le-cadet eut le fief de Celland ou de la Sourdière dont dépend (*sic*) le patronage de l'église, avec les fiefs depuis nommés Le Crépon et Pichard, des noms de ceux qui les possédèrent ensuite.

La succession dudit Robert de Celland, l'aîné, vint par forfaiture (1) au Roi qui en fieffa une partie et entre autres le moulin de Celland à Thomas de Crépon et à Guillemette sa femme.

Raoul de Celland, le cadet, eut un fils nommé Guillaume, seigneur de Celland, qui n'eut que trois filles, dont les droits étaient représentés, en 1553, c'est-à-dire lors de ladite sentence, par :

1° Jean Fauquet, écuyer, pour l'aînée.

2° François Pichard, écuyer, pour la seconde.

3° Les héritiers de Thomas de Crépon et ceux de Guillaume Tesson par acquêt pour la cadette.

Ledit Thomas de Crépon et sa compagne avaient acquis de

---

(1) *Forfaiture*, félonie, injure, trahison ou rébellion du vassal contre son seigneur dominant, rébellion pouvant consister en un simple désaveu ou violation du serment de foi et hommage. La forfaiture entraînait la commise ou confiscation du fief servant qui se trouvait ainsi dévolu et consolidé au fief dominant, c'est-à-dire repris au profit du seigneur suzerain.

Digitized by Google

cette demoiselle de Celland, le fief depuis nommé le fief de Crépon à cause d'eux. A l'article Crépon, Pitard dit qu'il croit que Guillemette, femme de ce Thomas de Crépon, était de la maison de Celland et qu'ils prirent en fieffe du Roi non seulement le moulin de Celland, mais encore une partie des biens qui avaient appartenu à Robert de Celland et étaient tombés en forfaiture. Jean de Crépon, fils dudit Thomas, rendit aveu au comte de Mortain du fief de Celland ou de Crépon, le 27 juillet 1392; il le possédait encore l'an 1401. Il fut père de Richard de Crépon qui n'eut qu'une fille, Jeanne, mariée à messire Guillaume de Moulins, chevalier, lequel, avec sa femme, fieffa le moulin de Celland, — appelé moulin Richard à cause du prénom de ce dernier Crépon, — pour 60 livres de rente à un nommé Corbet dit d'Isigny.

Thomas Tesson, écuyer, seigneur de la Guérinière au Grand-Celland, vivant encore en 1471, avait acquis, nous ne savons à quelle date, de Vigor Vivien, un fief du nom de Celland. (1)

Le susdit Guillaume Tesson, dont les héritiers, avec ceux de Thomas de Crépon, représentaient en 1553 les droits de la troisième fille de Guillaume de Celland, est évidemment le petit-fils dudit Thomas de la Guérinière : Guillaume Tesson de la Hercendière en La Mancellière, seigneur de Celland en partie, mort entre 1526 et 1529. Ses héritiers étaient ses fils : Thomas Tesson de la Hercendière, sieur de la Pollinière, seigneur de Crépon ou Grimault en La Mancellière, seigneur de Celland en partie, et Jacques Tesson, curé de La Chapelle-Urée, seigneur du fief de la Pasturelière en Reffuveille. Il avait en outre deux filles : Denise, dame de Chasteauvieulx et Gillette, dame Le Marié de la Malardière.

Le 2 mai 1610, ce fief de Celland passa à François Tesson, sieur de la Pollinière, petit-fils dudit Thomas de la Hercendière. C'est le dernier membre de la famille que nous ayons trouvé avec le titre de seigneur de Celland. Nous ne connaissons point la composition ou la nature de ce fief ou membre de fief; il dut être pris, d'après le manuscrit de Pitard, sur le lot de la

---

(1) Carrés de d'Hozier. Volume 594, pages 244-245. — Bibl. Nationale, Cabinet des titres.

Digitized by Google

dernière des demoiselles de Celland et acheté comme les autres par les de Vassy.

La seigneurie du Grand-Celland eut donc certainement plus d'importance que ne lui en accorde l'abbé Masselin ; mais elle se trouva démembrée de bonne heure. Le chef tombé en forfaiture fut fractionné, on ne sait comment, puisque Julien Pitard, qui vivait il y a deux cents ans, en est réduit à cette simple supposition que Thomas de Crépon dut en acquérir une partie. Quant aux trois autres fiefs de ladite seigneurie, tombés en quenouille, on peut les suivre, grâce à leurs surnoms, jusqu'à leur réunion à la baronnie de Brécey, érigée en 1613, en faveur des de Vassy.

CELLAND-SOURDIÈRE

14 mars 1393. — Aveu pour 1/6e de haubert par Richard Flourie, écuyer, de la paroisse de Vernix, patron présentateur de celle de Cellant (1).

12 janvier 1412. — Aveu par Jean Flourie ou Fleury (2).

27 août 1496. — Aveu pour 1/4 de haubert par Pierre Fauquet, écuyer (3).

16 août 1499. — Aveu pour 1/4 de haubert par Pierre Fauquet, écuyer (4).

25 mai 1518. — Aveu pour 1/4 de haubert par Robert Fauquet (5).

23 septembre 1555. — Vente dudit fief par Jean Fauquet, sieur de Roulloux, à Jacques d'Amphernet, seigneur de Brécey (6).

14 septembre 1556. — Délais ou abandon dudit fief par ledit

---

(1) Archives de la Manche. A. 288. fo 64. Nos 768 à 772.
(2) Archives de la Manche. A. 288. fo 104. Nos 1115 à 1120.
(3) Archives de la Manche. A. 288. fo 165. No 1643.
(4) Archives de la Manche. A. 288. fo 206. No 1908.
(5) Archives de la Manche. A. 288. fo 156.
(6) Archives de la Manche. A. 980.

Digitized by Google

Jacques d'Amphernet, à Christophe Tesson, clamant comme lignager et proche parent du vendeur (1).

3 septembre 1565. — Aveu par Jacques Tesson du Mesnil-Balisson, écuyer, père du suivant (2).

5 décembre 1583. — Aveu par Gabriel Tesson (3).

20 juin 1594. — Vente dudit fief, terre et seigneurie, par Gabriel Tesson du Mesnil-Balisson, à Louis de Vassy, seigneur de Brécey, stipulé par Françoise d'Amphernet, son épouse (4).

Ce fief, dit alors huitième de haubert, comprenait le manoir et le domaine de la Sourdière avec le bois Symonnet, le patronage de Celland et le droit de présenter au bénéfice-cure, le moulin Richard ou de Celland, un autre moulin en ruine et les quatre aînesses du Coudray, de la Dodemanière (partie en main du seigneur par retrait, 55 vergées), de La Vaisinière, et du Champ Meslier et Le Tertre (5).

De ce fief de Celland-Sourdière était tenu par foi et hommage le fief ou franche vavassorie, à cour et usage (6), de la Guérinière, qui fut anciennement aux Harel, et, à partir de 1421 jusqu'en 1781, aux Tesson (Aveux précités).

Ce fief comprenait le domaine de la Grande Guérinière et de la Petite Guérinière, et les deux masures ou petites aînesses de la Grande Guette et de la Petite Guette (7).

Il est à remarquer que les Fauquet et les seigneurs du Mesnil-Balisson, parents, les uns et les autres, des seigneurs de la Guérinière, qui leur devaient foi et hommage pour cette vavassorie, sont les seuls à compter le fief de Celland-Sourdière pour un quart de haubert. Dans le dénombrement des fiefs de la baronnie de Brécey, il n'est plus compté que pour un huitième.

---

(1) Archives de la Manche. A. 980. M. M., p. 131.
(2) Archives de la Manche. A 987.
(3) Archives de la Manche. A. 987.
(4) Archives de la Manche. E. 1910.
(5) Archives de la Manche. A. 895. — 18e siècle.
(6) C'est-à-dire à droit de cour et usage de juridiction pour la basse justice. Les seigneurs avaient juridiction sur leurs vassaux et sujets. Ils connaissaient des causes pour leurs fiefs dans leur cour et avec leurs pairs.
(7) Archives de la Manche. A. 895. — 18e siècle.

Digitized by Google

CELLAND-PICHARD

18 mars 1474. — Richard Pichard possédait une portion du fief de Celland.

9 janvier 1501. — Aveu par lequel Martin Pichard rend le fief du Mesnage en Celland plus la portion du fief de Celland qui fut à Gui''aume de Celland pour un septième de fief sans juridiction ès paroisses de Brécey et de Celland.

1519.— Compte du relief dû au Roi, à cause du quart de fief de Celland appartenant à Pichard. 37^{s} 6^{d} (1).

1584. — François Pichard rend aveu de Celland.

Le fief de Celland est réuni à la baronnie de Brécey.

Ce que dessus, excepté le troisième §, est extrait de l'article Pichard dans le manuscrit de Julien Pitard, qui déclare n'en pas savoir davantage.

Ce fief de Celland, autrement appelé Baudet (de *bud* ou *bod*, habitation, village) ou Pichard, s'étendait sur les aînesses de La Moisière, La Grasserie, La Hamelinière, La Haute Englescherie et La Basse Englescherie ou des Baudettes (2).

CELLAND-CRÉPON

20 juillet 1392. — Aveu par Jean de Crépon, devant le garde de la prévôté de Paris, du fief de Celland, huitième d'un fief entier (3).

27 juillet 1392. — Aveu par le même (Pitard, article Crépon).

En 1401. — Il possédait encore ce fief *(ibid.)*.

4 août 1518. — Enguerrand d'Argennes (et non d'Argences, comme le dit Pitard), écuyer, sieur de la Chatière (à Marcey-sous-Avranches), rend aveu au comte de Mortain du fief de Celland, dans la paroisse de Brécey, de la seigneurie dite de Crépon, dans celle de Celland, et du fief Grimault, dans celle de La Mancellière. (Pitard, article d'Argences, Argennes).

---

(1) Archives de la Manche. A. 288. f° 34, n° 446.
(2) Archives de la Manche. A. 895. 18e siècle.
(3) Archives de la Manche. A. 288, f° 54. N°s 668 à 676.

Digitized by Google

6 mai 1603. — Vente par Pierre d'Argennes, écuyer, sieur de Crépon, Planches-Jumelles (à Saint-Quentin), et la Prevostière, à Françoise d'Amphernet, dame de la seigneurie de Brécey, veuve de Louis de Vassy, du fieu, terre et sieurie du Crépon, sis tant en la paroisse de Brécey qu'en celle de Saint-Médard de Celland (1).

Ce fief de Crépon, en Brécey et Celland, s'étendait sur onze aînesses dont neuf à Brécey et deux seulement au Grand-Celland : La Dodemanière et La Sourdière (2).

Outre ces trois fiefs de Celland (Sourdière, Pichard et Crépon) et celui de la Guérinière, il y avait encore au Grand-Celland le fief de la Riolière, huitième de haubert, acquis, en 1597, d'Hervieu de Juvigny, par Françoise d'Amphernet, veuve de Louis de Vassy (3) et le fief ou vavassorie du Ménage en Celland, Brécey et Reffuveille, qui se consistait en quatre aînesses dont Le Ménage en Celland, Les Maisons en Celland et Reffuveille, les deux autres à Brécey (4).

De plus, les fiefs de Brécey et de La Tourelle à Brécey avaient des extensions au Grand-Celland. Ledit fief de Brécey était un quart de haubert. Son domaine fieffé comprenait onze aînesses dont deux en Celland : La Chênellière et La Touverie (5).

P. 396-397. — « On lit dans la charte de Navarre (1401) : » Un sixième de fief à Saint-Médard de Celland appartenant à » Richard Fleurye vault de revenu xx livres et à cause de ce » fief le dict escuyer a droict de présenter à la cure. Ce fief » était tenu immédiatement du roi, ainsi que les deux suivants. » Un quart de fief de chevalier sis en Brécey et en Celland, à » Colin Briette escuyer, vault de revenu XCVIII livres XLI sols » III deniers. Une franche vavassorerie dite la Réolière assise en » Saint-Médard de Cellant, à Jéhan de Vaujuas, vault de re-

---

(1) Archives de la Manche. A. 990.
(2) Archives de la Manche A. 895, 18e siècle.
(3) Archives de la Manche. A. 991.
(4) Archives de la Manche. A. 895.
(5) Archives de la Manche. A. 895.

Digitized by Google

» venu IV livres I sol. Une franche vavassorerie en St-Médard » de Cellant, à Jehan Hairel, tenue de Richard Fleurye, vault » de revenu LXV sols IV deniers. »

Ceci est un extrait pour Le Grand-Celland de ce qui concerne la sergenterie Roussel dans la charte de Pierre de Navarre. Voir les pages 333 et 337 des *Annales* de l'abbé Desroches, pour qui la valeur totale du comté de Mortain devait être alors de 3.000 livres de rente en terre.

Briette est évidemment une mauvaise lecture de Brécey, puisque le manuscrit de Julien Pitard dit que Colin de Brécey tenait ce fief (de Brécey) l'an 1401.

La franche vavassorie à Jean Harel est La Guérinière.

P. 397 : « La plupart de ces fiefs avaient appartenu précé- » demment aux seigneurs de Brécey, qui avaient beaucoup de » possessions dans le Grand-Celland ; et dans la fin du XV^e^ siècle » ils étaient rentrés dans cette famille. On en trouve la preuve » dans un aveu rendu au roi en 1494 par Michel de Brécey, » seigneur de Brécey et des Genetais au Mesnilthébault. On » voit par cet aveu que le fief de Brécey tenu pour un quart de » fief de haubert avait une extension dans le Grand-Celland ; » que cette extension y formait un membre de fief ayant » appartenu à défunt Hamelin de Brécey, et dont était tenant » en cette année Jacques Martin, écuyer ; de plus que ce » membre de fief donnait droit de présentation à la cure du » Grand-Celland. (L'abbé Desroches : *Annales civiles et mili-* » *taires).*

Des quatre fiefs ou vavassories en question, nous ne voyons que le fief de Brécey à avoir toujours appartenu aux seigneurs de Brécey et que la vavassorie de la Riollière qui ait pu leur appartenir précédemment.

Les seigneurs des fiefs du nom de Celland nous sont connus

Digitized by Google

par ce que nous avons déjà dit et par les aveux que nous avons pu retrouver et citer :

1er fief : de Celland ; Fleury ; Fauquet ; d'Amphernet, provisoirement ; Tesson et de Vassy.

2e fief : de Celland ; Pichard et de Vassy.

3e fief : de Celland ; d'Argennes et de Vassy.

La Guérinière : Harel et Tesson.

Ceci se trouve parfaitement d'accord avec l'article de Brécey par Julien Pitard :

« C'est une des anciennes familles du comté de Mortain et elle porte le nom du fief de Brécey dans la paroisse du même nom dont il donne le patronage honoraire, l'article ayant été aumôné à l'abbaye de Savigny, mais MM. de Vassy qui le possèdent à présent l'ont fait ériger en titre de baronnie ayant incorporé tous les autres fiefs de la paroisse de Brécey avec ceux de Touchet (Notre-Dame-du-Touchet) et de Celland ».

Nous ne connaissons point l'aveu de 1494, de Michel de Brécey ; mais, dans sa brochure sur *Brécey*, M. Victor Brunet donne, p. 14-15, un extrait de celui de 1532 de son gendre, Julien d'Amphernet, qui doit être conçu à peu près dans les mêmes termes puisqu'on y retrouve les noms d'Hamelin de Brécey et de Martin. Le voici :

... « Item, le dit Julien d'Amphernet, à cause de damoyselle Anne de Brécey, sa première femme et espouse, fille et héritière de défunt Michel de Brécey, en son vivant escuyer, confesse et avoüe tenir par foi et par hommage du Roi... à cause de sa comté de Mortaing ung membre de fief à gaige pleige... nommé le fief de *Brécey* et ses appartenances, et s'estend ès-paroisses de Brécey et Saint-Médard-de-Celland au dit comté... auquel fief il y a manoir, domaine, colombier à vol, moulin à bled, moulin à draps et pêcherie sur la rivière de Sée avec une brosse (1) de boys à haute fustaye assise en ladite paroisse..... *et droit de patronage en l'église de Celland*, auquel fief il y a huit acres de bois taillables..... semblablement le dit d'Amphernet et femme confessent tenir du Roi un huitième de fief de haubert, nommé *les Genestays*, sis en la paroisse du Mesnil-Thébault..... desquels

(1) Pour *troche*, foutelaie, petit bois de hêtres.

Digitized by Google

fiefs tiennent savoir du fief de Brécey, les héritiers de défunts Cieffroy Payen et sa femme, une vavassorerie appelée la *Poupelinière*, les hoirs de défunt Bertrand Martin, une autre vavassorerie appelée la *Bédouynière* et les hoirs de défunt Robert Sauquet (Fauquet), au lieu de défunt Hamelin de Brécey, *un membre de fief* situé en la paroisse de *Saint-Médard-de-Celland* à gaige plaige court et usage. »

Ce droit de patronage *en* l'église de Celland était évidemment un droit de patronage purement honoraire et non le droit de patronage effectif *de* cette église, car on ne parle point du droit de présenter au bénéfice cure. En 1532, le patron présentateur du Grand-Celland était un Fauquet et nullement Julien d'Amphernet.

L'abbé Masselin, qui ne cite pas ordinairement ses auteurs, renvoie cette fois aux *Annales* de l'abbé Desroches, mais sans indication de page, indication pourtant des plus indispensables dans un pareil fouillis.

C'est à la page 364 qu'il faut se reporter pour constater que la faute est bien de l'impeccable abbé Desroches, ainsi rendu responsable de l'erreur commise au sujet du droit de présentation à la cure du Grand-Celland. L'abbé Masselin a malheureusement trop compilé pour pouvoir contrôler et vérifier ; il a accepté pour bon et valable tout ce qu'il a trouvé à des sources plus ou moins authentiques. L'abbé Desroches, convaincu de son infaillibilité, l'a funestement persuadée à d'autres qu'à lui-même. Il a terminé ses Annales en déclarant superbement que personne n'en effacerait une ligne. Hélas ! nous en avons effacé plus d'une. *Errare humanum est.* Chose curieuse, ni l'abbé Desroches, ni l'abbé Masselin ne semblent avoir connu le manuscrit de Julien Pitard. Ce manuscrit n'est pas non plus exempt d'erreurs, tant s'en faut ; mais il est cependant indispensable de le consulter pour tout ce qui concerne les fiefs du comté de Mortain et leurs seigneurs.

P. 397 : « Michel de Brécey ne laissa qu'une fille, Anne de » Brécey, qui porta la seigneurie de Brécey et du Grand-Celland » dans la famille d'Amphernet (jadis *de Inferno*). Jacques d'Am- » phernet, chevalier, seigneur baron de Brécey, Touschet, Cel-

Digitized by Google

» land, etc., laissa une fille qui porta la seigneurie de Brécey
» dans la famille de Vassy, et un fils nommé François, né d'un
» second mariage, qui hérita de la seigneurie de Celland et usa
» au moins une fois du droit de présentation à la cure, comme
» on le verra par la liste des curés. François d'Amphernet étant
» mort sans postérité, la seigneurie du Grand-Celland retourna
» aux de Vassy-Brécey et leur resta. »

Michel de Brécey ne laissa, en effet, qu'un enfant légitime, Anne de Brécey, qui porta la seigneurie de Brécey, et non celle du Grand-Celland qu'elle n'avait point, à Julien d'Amphernet, père de Jacques d'Amphernet, qui ne fut pas baron de Brécey, mais qui fut père de Françoise d'Amphernet, épouse de Louis de Vassy, laquelle en viduité fit ériger, en 1613, la seigneurie de Brécey en baronnie pour son fils Jacques de Vassy. — Jacques d'Amphernet ne contracta pas de second mariage ; c'est son père, Julien, qui convola. Il n'y eut pas de François d'Amphernet à hériter de la seigneurie de Celland ; il n'a existé que dans l'imagination de l'auteur. Le curé de Saint-Médard-de-Celland, cité par l'abbé Macselin, p. 400, comme nommé le 20 juillet 1596, ne put l'être que sur la présentation de Françoise d'Amphernet, devenue veuve, en 1595, de Louis de Vassy, qui avait acquis l'année précédente la seigneurie du Grand-Celland.

Nous avons remarqué que les veuves ne sont souvent désignées sur les anciens actes que par leur nom propre, sans l'indication de celui de leur mari défunt.

P. 397 : « L'ancien manoir des seigneurs de Celland a dis-
» paru depuis bien des siècles ; on ne sait plus même où il se
» trouvait. Une bruyère connue sous le nom de Bruyère au-
» Seigneur, est un souvenir de leurs anciennes possessions. »

Et p. 400 : « Le nom du Chastel est peut-être un souvenir
» de l'ancienne habitation des seigneurs de Celland ; cepen-
» dant, nous serions plutôt porté à croire qu'ils habitaient La
» Cour. »

Digitized by Google

Cela est probable, car ce lieu est marqué La Cour-Celland sur la carte du canton de Brécey. Il est situé à un kilomètre au Nord de l'église, tandis que Le Châtel, qui rappelle d'ailleurs un camp romain (1), se trouve à 2 kil. 1/2 au NNE.

Il y eut du reste, évidemment, deux manoirs seigneuriaux de Celland : celui de la branche aînée tombé en forfaiture, et ensuite celui de la Sourdière de la branche cadette. Ce dernier est situé à deux kilomètres au Nord de l'église, à la limite du Petit-Celland et à six cents mètres de celle de Brécey, qui s'enfonce à cet endroit entre Le Grand et Le Petit-Celland.

Tout ce que nous avons déjà dit des fiefs, de la seigneurie et du patronage du Grand-Celland, p. 123 à 126 et 131 à 134 de notre Monographie de La Mancellière est très exact.

P. 399, l'abbé Masselin cite deux familles nobles trouvées par Roissy au Grand-Celland, en 1598 : Morin et Tesson (2) de la Guérinière, qui, au temps de Chamillart (1666), était devenue la seule à habiter cette paroisse.

Il parle du prêche de la Guérinière ; mais malheureusement, comme toujours, il n'a pu nous dire où il avait trouvé ses renseignements. Son existence dut être bien éphémère comme temple protestant ; mais le bâtiment, décrit par M. Le Héricher, est encore debout (3). Il est, en effet, inconnu du Consistoire de Caen, comprenant les trois départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, et de l'Eglise réformée de France, laquelle possède des archives et une bibliothèque au n° 54 de la rue des Saints-Pères, à Paris. Les églises réformées connues de l'Avranchin étaient : 1° Brécey (au château des Vassy) ; 2° Ducey (au château des Montgommery), ayant pour annexes Chasseguey et Fontenay-le-Husson ; 3° Pontorson. — M. Le Héricher cite en plus, dans l'arrondissement d'Avranches, celles du Grand-Celland et de Cormeray (4).

---

(1) ***Avranchin monumental et historique***, par Le Héricher, Tome I, p. 289.

(2) Le chanoine Pigeon dit, p. 554 de son *Diocèse d'Avranches*, que Raoul Tesson possédait au Grand-Celland dès le XII[e] siècle, et qu'en 1173 il était prisonnier à Dol.

(3) ***Avranchin monumental et historique***, Tome I, p. 285.

(4) id. id. id. id. p. 378.

Digitized by Google

Voici la généalogie des seigneurs de la Guérinière qui furent la dernière famille noble du Grand-Celland :

TIGE DE LA GUÉRINIÈRE

La généalogie par Chérin, très incomplète, s'arrête à la Recherche de Chamillart, ainsi qu'un mémoire et un tableau généalogiques plus complets du cabinet des titres de la Bibliothèque nationale (1). Pour continuer cette généalogie, nous avons dépouillé, au Greffe du Tribunal de Mortain, les doubles des anciens registres paroissiaux du Grand-Celland, qui vont de 1692 à 1786; les années 1705, 1706 et 1711 manquent. Les minutes ou registres originaux de la paroisse ont été brûlés pendant la Révolution. Quelques-uns, sauvés de l'incendie, mais en partie consumés, ont été déposés au Greffe du Tribunal d'Avranches. Ces derniers ne sont pas, du reste, antérieurs à l'année 1737. Ceux de 1750 à 1760 sont en bon état.

A part une seule, les pièces des Carrés de d'Hozier, relatives aux seigneurs de la Guérinière, concernent exclusivement les ancêtres directs, et non les collatéraux, des seigneurs du Mesnil-Balisson et de La Mancellière, qui eurent à faire leurs preuves au siècle dernier.

Abréviations : R. Ch., Recherche de Chamillart de 1666. — M. M., Monographie de La Mancellière.

I

Thomas Tesson, écuyer, seigneur de la Guérinière, seigneur de Celland en partie, reconnu et déclaré noble par les Commissaires du Roi, le 22 octobre 1471, après avoir accompli dix-huit années de services militaires. (M. M., p. 124.) Les généalogistes du Roi ne font point connaître le nom de sa compagne, qui serait Marguerite de Crépon suivant une carte généalogique produite devant Mgr de la Potherie, Intendant de la Généralité de Caen, dont acte donné à Bayeux, le 22 août 1641 (M. M., p. 41). Il eut pour fils :

---

(1) Chérin, vol. 193, n° 2.829, et Pièces dites originales, vol. 2.812, n° 62.547.

Digitized by Google

II. — *Jean-l'aîné*, seigneur de la Guérinière, qui suivra.

II. — Jean-le-jeune, seigneur de la Guérinière en sa partie, (1), époux de Perrine de Maigney (M. M., p. 134), dont :

III. — Jean, seignenr de la Guérinière en sa partie.

III. — Guillaume-l'aîné, seigneur de la Planche ou des Planches, en Brécey.

III. — Guillaume-le-jeune, sieur de la Hercendière et de la Bretonnière à La Mancellière, seigneur de Celland en partie, auteur de la branche cadette de La Mancellière (M. M., p. 151).

II

Jean-l'aîné, seigneur de la Guérinière, époux de Jeanne ou Jacqueline Fauquet, des seigneurs de Saint-Médard-de-Celland. dont :

III. — *Jean*, qui continue la tige des seigneurs de la Guérinière.

III. — François, devenu seigneur du Neufbourg-de-Vains, par son mariage en 1521 avec d^lle^ Giroult-Morin (2). M. M., p. 130, 131. Il eut pour fils :

IV. — Jacques, seigneur et patron présentateur de Saint-Médard-de-Celland, auteur de la branche médiane du Mesnil-Baliscon à Lolif, dont nous avons donné la généalogie sous le titre : Généalogie des frères Tesson, guillotinés à Granville, en Nivôse an II, derniers rejetons de cette branche à Champcervon.

III

Jean, seigneur de la Guérinière.

(Le 10 août 1581 eut lieu le partage de la succession de Jean Tesson, seigneur du fief, terre et seigneurie de la Guérinière, époux de Joachine d'Auray. Leurs fils étaient : Jean, l'aîné ; Jacques, dit d'abord aussi Jean ; et François, lesquels avaient plusieurs sœurs, dont Jeanne, épouse de Jean Jacqueson, sieur

---

(1) Il y avait et il y a encore La Grande et La Petite-Guérinière.

(2) Les Morin habitèrent Le Grand-Celland et Vains. Tome XII des *Mémoires*, p. 101.

Digitized by Google

de la Fosse. — Carrés de d'Hozier, vol. 594, p. 282-283. Bibl. nationale, cabinet des titres).

IV

Jacques ou Jean (R. Ch.), seigneur de la Guérinière, marié en 1548, à Marguerite Le Devin (R. Ch. p. 731).

V

Jean, Seigneur de la Guérinière, marié en 1581, à Jeanne Le Roy (R. Ch. p. 731).

VI

Jacques, seigneur de la Guérinière, marié en 1599 à Charlotte de la Broïse (R. Ch. p. 731), sœur de Marguerite de la Broïse qui épousa, en 1598, Mathurin Tesson de la Hercendière, MM. p. 162.

Il fut reconnu, le 21 juin 1599, par Roissy, qui ledit s[r] de Gueraune, pour Guérinière, fils de Jean, fils Jacques, fils Jean, fils Jean, fils Thomas, anobly; demeurant au Grand-Celland, sergenterie Roussel, élec. de Mortain.

Le 16 avril 1635, à Mortain, d'Aligre reconnut aussi la noblesse de leurs enfants : « Veu les titres présentés par M[e] Gilles Tesson prestre pour luy et pour Jean, Pierre, René et François ses frères de la paroisse de Cellant fils Jacques, fils Jean, fils *autre* Jacques Tesson écuyer jouira. »

Jean et *Pierre* figurent seuls dans la Recherche de Chamillart, de 1666, qui appelle cet *autre* Jacques : Jean. Nous avons du reste remarqué qu'autrefois ces deux prénoms étaient souvent employés indifféremment l'un pour l'autre, de même que pour d[elle] Fauquet ci-dessus, II, on dit Jeanne ou Jacqueline. Ce sont :

VII. — *Jean*, seigneur de la Guérinière, qui suivra.

VII. — *Pierre*, sieur de L'Estang, auteur de la branche aînée du Buat, qui sera rapportée à la suite.

Digitized by Google

VII

JEAN, seigneur de la Guérinière, marié en 1637, à Marguerite Le Gager (R. Ch. p. 731).

VIII

GILLES, seigneur de la Guérinière.

Il ne paraît que trois fois sur les registres paroissiaux, qui ne commencent, comme nous l'avons dit, qu'en 1692 avec des lacunes : en 1694 et 1698, comme témoin, et, le 14 juillet 1712, comme le feu père d'Anne, décédée à l'âge de 40 ans et inhumée dans l'église. Le nom de sa compagne n'est pas prononcé. L'abbé Masselin nous a donné celui de Françoise Le Bret qu'il aura probablement trouvé parmi les dispenses de deux des trois bans de mariage ou de consanguinité contenues dans les registres de l'ancien évêché d'Avranches, conservés au presbytère de Saint-Gervais, et qu'il avait dépouillés pour ses études sur l'histoire de notre diocèse.

IX

THOMAS, seigneur de la Guérinière, devenu veuf le 26 août 1710 d'Esther de Gaallon, morte à l'âge de 20 ans. Remarié le 9 juillet 1712, à Marie-Anne de la Broïse (1691-1776), fille de Julien de la Broïse, écuyer, seigneur de la Chapelle-Urée et du Boullevert et de dame Marie Chupin.

La filiation de Thomas n'est point indiquée sur son acte de mariage. On dit seulement qu'on lui a restitué la dispense de consanguinité, obtenue de l'évêque d'Avranches, à la date du 5 du même mois. Il mourut, le 27 octobre 1732, âgé d'environ 55 ans et fut inhumé dans l'église.

De cette seconde union vinrent :

X. — Marie-Anne, née le 2 mars 1716, mariée le 17 août 1734, à Jean-Louis de la Faucherie, écuyer, seigneur du Bois-Tirel au Mesnil-Bœufs, fils de défunt Julien de la Faucherie, vivant écuyer, seigneur du Bois-Tirel et de défunte noble dame Marie-Claude de Vaufleury. Devenue veuve, Marie-Anne mourut au château du Bois-Tirel, le 20 décembre 1784.

Digitized by Google

X. — Susanne-Elisabeth, née le 3 juillet 1717, mariée le 4 février 1737, à Gilles Anfray, sieur de la Cotentinière au Grand-Celland, fils de défunt maître François Anfray, sieur de la Renutière, avocat, et de noble demoiselle Jeanne-Madeleine Lancesseur.

Elle mourut le 28 novembre 1771, et fut inhumée dans l'église. Son mari, décédé le 27 mars 1777, fut enterré dans le cimetière (1).

La Grande Guérinière et la Petite Guérinière revinrent à cette famille Anfray de la Cotentinière, qui posséda en outre au Grand-Celland La Hamelinière.

Un Anfray de la Cotentinière épousa une fille d'Emmanuel-Alexandre-André-Victor Dericq, seigneur de Chasseguey, et de Charlotte-Joséphine de La Chambre de Vauborel (*Nicolas Dericq*, par E. Lesens, p. 17).

X. — Marguerite-Julienne, née le 19 juillet 1718, mariée le 18 juillet 1746, à Louis du Buisson, écuyer, garde du Roi de la provôté de son hôtel et grande provôté de France, natif de la paroisse de Notre-Dame-de-Beslon (2), au diocèse de Coutances, fils de Louis, écuyer, garde du Roi de la provôté de son hôtel grande provôté de France, et de damoiselle Ambroise de Clinchamps.

X. — *Jean-Thomas*, qui suit :

X

Jean-Thomas, seigneur de la Guérinière, né le 28 mai 1723, décédé le 27 octobre 1781, ancien capitaine d'infanterie, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, inhumé dans le cimetière.

Voici le détail de ses services, extrait des Archives du Ministère de la Guerre :

Lieutenant au régiment de Ponthieu, le 1er mars 1744.

---

(1) A partir de la déclaration de 1776, il ne fut plus permis d'inhumer les corps des particuliers dans les églises ; mais les Patrons continuèrent à jouir du droit d'avoir leur caveau dans le chœur.

(2) Beslon, canton de Percy, arrondissement de Saint-Lo.

Digitized by Google

Capitaine . . . . . le 5 avril 1746.
Passé au régiment de Provence. . . le 1er avril 1749.
Retiré . . . . . le 22 juin 1767, avec cinq cents francs d'appointements de retraite.

Campagnes. — 1744, Alsace; 1745, 1746 et 1747, Côtes; 1748, Flandre; 1757, 1758, 1759, 1760, 1761 et 1762, Allemagne.

Blessures. — Coup de feu au bras et deux coups de sabre, le 5 novembre 1757, à la bataille de Rosbach.

Décorations. — Chevalier de Saint-Louis, le 16 mai 1762.

Resté sans alliance connue, il fut le dernier seigneur de la Guérinière de son nom.

Il figure à la page 320, Tome IIIe, 2e partie, de *L'impôt du sang ou La Noblesse de France sur les champs de bataille* (1), avec un homonyme, lieutenant au régiment de Champagne, blessé à la bataille de Parme, le 29 juin 1734. Celui-ci, dont nous avons pris en même temps les états de service, devint également capitaine d'infanterie en 1743, et chevalier de Saint-Louis en 1748; mais comme il est porté sous le seul nom de Tesson sans autres indications, c'est-à-dire sans prénoms, filiation, date et lieu de naissance, surnom de sieurie, il nous a été impossible de le distinguer.

Branche aînée du Buat

L'auteur de cette branche est *Pierre* Tesson, marqué dans la Recherche de Chamillart comme écuyer, sieur de L'Estang, demeurant paroisse du Buat, sergenterie Corbelin, élection de Mortain, âgé de 56 ans en 1666, marié à Delle Charlotte Hullin en 1652 et frère cadet de (VII) Jean Tesson, écuyer, seigneur de la Guérinière, époux de Marguerite Le Gager.

Il n'existe, au cabinet des titres, aucune pièce spéciale à cette branche. Nous avons donc établi sa généalogie uniquement avec le dépouillement des registres paroissiaux du Buat.

---

(1) Publié par Louis Paris sur le manuscrit unique de la bibliothèque du Louvre, brûlé le 23 mai 1871, sous la Commune.

Digitized by Google

Ces registres commencent en 1636 pour les inhumations, 1637 pour les baptêmes et 1644 pour les épousailles.

On y trouve, à la date du 7 septembre 1650, l'inhumation de dam^elle^ Jacqueline du Mesnil, femme de mons^r^ de Lestang.

Il est donc permis de supposer, quoique la Recherche de Chamillart ne parle que du mariage Hullin, que *Pierre* Tesson avait épousé précédemment une demoiselle du Mesnil, de la branche de la Masure, au Buat, ce qui l'aurait déterminé à fixer sa résidence dans cette paroisse. En outre, le dépouillement des registres paroissiaux de la Chapelle-Urée nous a fait découvrir qu'il avait contracté antérieurement (3 juillet 1642) union avec Gillette Poulain, veuve du sieur de Lazeraye.

Le 27 février 1661 : « Jean Payen, écuyer, sieur de la Lande (à Cormeray dans le canton de Pontorson et de la famille des sieurs Payen de Montchouet à Chalandrey) et dam^elle^ Marye Tesson ont espouzé dans l'église du Buat. »

Le 11 avril 1683, inhumation dans l'église du Buat, proche de l'autel de Notre-Dame, en présence de ses fils, par le prieur de La Mancellière, de Marie Tesson, damoiselle de La Lande (Payen).

Quelle était cette Marie Tesson, dame Payen, dont on n'indique point la filiation ? Nous l'ignorons ; une fille peut-être du premier ou du second lit de *Pierre* Tesson.

VII

Pierre Tesson (1610-1692), écuyer, sieur de l'Estang, demeurant au Buat, fils cadet de (VI) Jacques, seigneur de la Guérinière, et de Charlotte de la Broïse, épousa Charlotte Hullin (1627-1699) en 1652 (R. Ch., p. 731) (1), dont :

VIII. *Jacques*, qui continue la filiation.

VIII. Anne, dont on ne trouve que le baptême, à la date du 23 juin 1665, et qui est sans doute la compagne de Jean-Baptiste-Gaston Gaultier, seigneur de Saint-Pierre, dont la fille Anne épousa, le 4 mai 1721, Jean-Justin de Chabert, seigneur de Champeaux (*Champeaux et ses seigneurs*, par Mgr Deschamps du

---

(1) Michel Hullin, écuyer, seigneur du Neufbourg-de-Vains, nomma leur premier enfant, baptisé le 5 mars 1654.

Digitized by Google

Manoir, Prélat du Saint-Siège, page 272 du Tome X des Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain).

VIII. Marie, née en 1670, mariée le 5 février 1705 à Cosme de Taillefer, demeurant en la paroisse d'Isigny, fils de feu René, sieur du Boisgarnier (à Chalandrey), et d'Anne-Louise d'Auteville.

VIII

JACQUES (1659-1737), sieur des Cours, marié avant 1703 à Louise Guilgaud (1680-1758), fille de Claude, sieur de la Rivière, qui signe en toute occasion : de Larivière Guilgaud. De cette union vint :

IX

PIERRE, sieur des Cours et seigneur de la Masure (1), né en 1711, marié le 19 janvier 1743 à Carnet près Saint-James à Louise-Marie Godefroy (1719-1748) (2), fille de feu Louis-Julien Godefroy, sieur des Bourdonnais, licencié aux lois, et de noble dame Perrine de Lepaul, dame de Codeville. — Leurs enfants furent :

X. — Louise, née le 7 février 1745, mariée le 25 novembre 1766, à Charles-François-René du Buat (1736-1771), chevalier, seigneur et patron présentateur du Buat, fils de feu Charles du Buat (1703-1765), chevalier, seigneur et patron présentateur dudit lieu et de noble dame Françoise du Bosc, sœur cadette de Charlotte du Bosc, épouse de Germain-*René* Tesson,

---

(1) La paroisse du Buat ne contenait que deux fiefs : Le Buat et La Masure, vavassorie ou arrière-fief dépendant de celui de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

(2) Sa sœur, Renée-Marguerite Godefroy, épousa, le 4 février suivant, Gilles-Anne Guiton, écuyer, seigneur de la Villeberge à Montanel (canton de Saint-James), fils de Joseph-Marie Guiton, écuyer, seigneur de Guivray, aussi à Montanel, et de noble dame Julienne-Anne de la Villette (mariés le 17 mars 1713, à Fougères).

Digitized by Google

chevalier, seigneur et patron de La Mancellière. M. M., p. 98 (1).

Lesdits Charles-François-René du Buat et Louise Tesson eurent pour fils : Raoul-*René*-Philippe du Buat, né le 21 juin 1770, mort en 1801, sans alliance. Sa mère et lui, dernier seigneur et patron de la paroisse du Buat, sont marqués *absents* dans le catalogue des gentilshommes de Normandie, qui prirent part ou envoyèrent leur procuration aux Assemblées de la Noblesse pour l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789 (Bailliage secondaire de Mortain, p. 47).

Louise Tesson hérita seule, en novembre 1801, de son dit fils René du Buat par l'effet anormal de l'art. 69 (succession ascendante) d'une loi-décret des 17-21 nivôse, an II (6-10 janvier 1794), alors en vigueur et abrogée seulement en 1803.

X. — Pierre-Philippe-Louis-Julien (1747-1790), seigneur de la Masure, sans alliance.

X. — *Jean-Gilles*, qui suivra, né le 4 août 1748. Il perdit sa mère le lendemain de sa naissance et fut nommé par Gilles-Anne Guiton, seigneur de la Villeberge, son oncle maternel, et par Jeanne-Renée du Gager.

En 1789, le seul noble de la paroisse de Chalandrey était *Pierre* Tesson, chevalier, seigneur de la Fremondais (2), à la limite du Buat, proche la Masure. C'est probablement le susdit (IX) *Pierre* Tesson, sieur des Cours et seigneur de la Masure, dont nons n'avons point trouvé le décès dans les anciens registres paroissiaux du Buat. *Pierre* Tesson des Cours assista au mariage de sa fille Louise avec M. du Buat, en 1766, et il n'est point marqué défunt sur l'acte de décès de son fils aîné, du 26 avril 1790, où il est toujours dit sieur des Cours.

X

Jean-Gilles (1748-1835), resté sans alliance, hérita à la mort de sa sœur, Louise Tesson, dame du Buat, du château et de la

---

(1) Catherine-Henriette du Bosc, leur sœur aînée, épouse de Georges-Philippe de Bordes de Chalandrey, devint dame du Mesnil-Rainfray.

(2) *Le Diocèse d'Avranches* par le chanoine Pigeon, page 505.

Digitized by Google

terre du Buat; mais il continua à habiter son manoir des Cours.

Ledit Jean-Gilles Tesson du Buat fut le grand bienfaiteur de sa paroisse dont il fit bâtir le presbytère, en 1820, et l'église peu après. Il dota aussi la cure d'un assez beau revenu.

Il mourut le 18 janvier 1835. Le château et la terre du Buat revinrent à M. Gustave-Romain-Martial de Clinchamp (1775-1861), institué son légataire universel par testament olographe en date du 5 mai 1826. Le légataire était fils de Léonor ou Léonard-Pierre-Marie de Clinchamp, seigneur de Juvigny et de Lariant en Précey, et de Louise-Marie Guiton, fille de Gilles-François (probablement pour Gilles-Anne) Guiton, chevalier, seigneur de la Villeberge, et de Renée-Marguerite Godefroy (*Maison de Clinchamp, histoire généalogique,* par J. Noulens, pages 683, 685, 958, 959). — M. Gustave de Clinchamp était donc, par les Guiton et les Godefroy, le neveu à la mode de Bretagne du testateur.

LA CHAPELLE-URÉE

TOME XI DES *Mémoires*, P. 407

P. 408 : « Le domaine de la Chapelle-Urée fut aliéné par » petites portions, en sorte qu'il n'y avait en cette paroisse » aucun fief important. On voit par la charte de Navarre (1401), » que le fief de Chassegué avait une extension dans La Cha- » pelle-Urée et appartenait alors à Jean d'Orange, écuyer, à » cause de sa femme. Quelle terre de la Chapelle-Urée était » unie alors au fief de Chassegué, rien ne le fait connaître (1) :

(1) Si l'abbé Masselin avait dépouillé les anciens registres paroissiaux de La Chapelle-Urée, ce qui devrait toujours être fait lorsqu'il s'agit d'une monographie, il y aurait vu, à la date du 28 mai 1730, que le fief de La Chapelle, dépendant de Chasseguey, était celui des Adam de Boisadam. Il eût trouvé le même renseignement dans l'Inventaire-Sommaire des Archives de la Manche, également indispensable à consulter en pareil cas. Série A. 1016.

Digitized by Google

» on voit seulement que plus tard les de Saint-Gilles, devenus » seigneurs de Chassegué, prenaient en même temps le titre de » seigneurs de La Chapelle-Urée. »

Il y avait à La Chapelle-Urée trois fiefs de ce nom qui se distinguaient par des surnoms et que nous avons fait connaître, p. 49 à 56, de notre Monographie de la Mancellière :

1° Le fief du Roy, cédé par le duc de Montpensier, et uni aux cinq fiefs de La Mancellière à fin d'érection en un plein fief de haubert.

2° Le Grand Fief de La Chapelle-Urée qui était précisément l'extension de Chasseguey dont parle l'abbé Masselin. Les historiens du Diocèse d'Avranches et du Mortainais l'appellent Chaergne, mauvaise lecture évidente de Chassegué. Les seigneurs de ce fief avaient donc parfaitement le droit de prendre le titre de Seigneurs de La Chapelle-Urée. C'est sur ce fief, à la Grande-Epelengère, qu'a été bâti le manoir du Bois-Adam, entre les paroisses de Reffuveille, de Montigny et de La Mancellière.

3° Le fief du Boullevert près de l'église, tenu de Vezins pour un huitième de haubert.

P. 409. L'abbé Masselin parle de la famille Adam, surnommée de Boisadam, que nous pouvons faire connaître plus exactement, ayant dépouillé les anciens registres paroissiaux de La Chapelle-Urée, lesquels commencent en 1617. On la voit figurer pour la première fois sur ces registres en 1697. Elle habitait encore Reffuveille, en 1696, comme le prouvent les registres de cette paroisse commençant cette même année.

I

Charles Adam, sieur des Fontaines, veuf de Catherine de Launay, époux en secondes noces de Gillonne Tesson (1) de la Chasteignerays (M. M., p. 169), dont :

II. — Françoise Adam, mariée à La Chapelle-Urée, le

---

(1) Gillonne Tesson (1662-1736), décéda au Tertre, en Reffuveille, et fut inhumée dans la chapelle Sainte-Anne de cette église.

Digitized by Google

28 septembre 1707, à Pierre Rioult (1), sieur des Demaines en La Mancellière, licencié en droit, mort en 1720; remariée à La Mancellière, le 6 juin 1721, à François Maillard, sieur de la Chantellerie, bachelier, licencié en droit civil, de la paroisse du Buat, fils de Pâques Maillard et de Louise de Ganes.

II. — Julienne-Susanne Adam, née à La Chapelle-Urée, le 4 août 1697. Elle épousa à Montigny, le 26 janvier 1713, Henri du Mesnil, sieur de la Cochardière, fils de Jules du Mesnil, sieur de la Gondinière et de Jeanne Dufresne.

II. — Jacques-René Adam, né le 17 novembre 1701, qui continue la filiation.

Ledit Charles Adam, sieur des Fontaines, mourut âgé d'environ 80 ans, à La Grande-Epelengère, et fut inhumé le 9 août 1741, dans l'église de Reffuveille, qui se trouvait alors au bas de sa propriété.

II

Jacques-René Adam est qualifié sur les registres paroissiaux : écuyer, Garde-du-Corps du Roi, seigneur du fief de La Chapelle, dépendant de Chasseguey, et, successivement : sieur de Boisadam, ancien Garde-du-Corps du Roi, officier de l'Hôtel Royal; lieutenant d'une compagnie de soldats détachés de l'hôtel royal; officier d'invalides au château royal.

Le 26 mars 1726, Philippe de la Bazoge, seigneur et patron de la Bazoge, bailla audit seigneur de Bois Adam (ainsi sur l'acte) à titre de fieffe pure et simple, annuelle et perpétuelle, le Grand Fief de La Chapelle-Urée pour le prix et somme de cent-vingt livres de rente foncière. Il fut plégé et cautionné par le sieur des Fontaines, son père.

Il eut d'Anne de Launay (sœur du sieur de la Pasturelière, à Reffuveille), sa compagne :

III. — Gillonne-Jeanne-Anne Adam, née le 28 mai 1730, mariée le 27 janvier 1756 à Richard de Lentaigne, de Martigny,

---

(1) On trouve dans les registres paroissiaux de La Chapelle comme parrain, le 9 avril 1738 : Jacques-René Rioult, écuyer, sieur des Demaines, Garde du Corps du Roi.

Digitized by Google

Conseiller du Roi, Lieutenant civil et criminel des traites et quart bouillon de l'élection de Mortain, fils de feu Pierre de Lentaigne, en son vivant Conseiller du Roi, receveur ancien des tailles de Mortain, et de Marie-Madeleine Le Roy.

III. — Charlotte-Marie Adam, née le 6 novembre 1735, mariée à Reffuveille, le 29 novembre 1759, à François Hardy, sieur de la Gilardière, fils de feu Jean Hardy, sieur de Lantillère et petit-fils d'autre Jean Hardy, sieur de la Vallée, présent au mariage. Devenue veuve, elle épousa en secondes noces, à La Chapelle-Urée, le 13 août 1768, malgré l'opposition de sa famille, Gilles Caillot, receveur des Aides à Brécey, de la paroisse Saint-Sauveur de Paris. Il n'appartenait donc pas à la famille des Caillot du Mesnil-Adelée, alors éteinte.

III. — François-Georges-Jacques Adam, dernier du nom, qui suit :

III

François-Georges-Jacques Adam de Boisadam, né à La Chapelle-Urée, le 7 avril 1737, décédé sans postérité, en son logis de la Grande-Epelengère, le 6 avril 1821, ancien Capitaine de Gendarmes de la Garde du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pensionné de sa Majesté, veuf de Jeanne-Maria Payen (1), de la branche des Payen de la Fresnaye aux Chéris.

Le manoir de la Grande-Epelengère, construit par les Adam, est flanqué à l'est et à l'ouest de petits bois, d'où son surnom de Bois-Adam, qui n'a rien d'officiel. L'explication donnée à ce propos par l'abbé Masselin, p. 409, est complètement imaginaire.

---

(1) Dans les registres paroissiaux de Reffuveille, c'est, à la date du 8 août 1778 : noble dame Marie-Jeanne-Renée Payen, au lieu de Jeanne-Maria.

Digitized by Google

REFFUVEILLE

TOME XI DES *Mémoires*, P. 415

Julien Pitard dit dans son manuscrit à l'article de Reffuveille, que c'est le fief des Touches qui donne le patronage.

P. 418, l'abbé Masselin, qui fut curé de Reffuveille, dit aussi que c'était à la possession de la vavassorie des Touches qu'était attaché, en 1401, le titre de patron honoraire et de seigneur de Reffuveille ; mais que vers le commencement du XVIII^e^ siècle, la seigneurie et le droit de nomination (1) passa au possesseur du fief du Rosay ou du Rosel.

Dans son article sur cette paroisse, paru dans l'Annuaire de la Manche, de 1885, M. Hipp. Sauvage dit p. 37 :

Que le titre seigneurial de Reffuveille paraît avoir été divisé.

Que sous la qualification de chef-seigneur de Reffuveille, les possesseurs du fief de Fontenay-le-Husson (2) étaient seigneurs honorifiques ou honoraires de Reffuveille.

Mais que le patronage et le titre effectif de seigneur de la paroisse était pris, en même temps, dans les actes publics, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, par la famille de La Barberie, qui avait concentré dans ses mains la plupart des domaines principaux de Reffuveille, et particulièrement celui de La Barberie.

Ce qui est certain, c'est que Jean Tesson, écuyer, Conseiller et Avocat du Roi à Mortain, seigneur des fiefs d'Asnières, de la Fosse et du Bois-Ambroise à Reffuveille, prenait en 1632 et encore en 1646 (3) les titres de seigneur et patron de Reffuveille.

---

(1) Selon lui, les religieux et l'abbé de la Luzerne qui avaient le droit de présentation, étaient tenus à faire agréer le religieux qu'ils présentaient par le seigneur, et c'était celui-ci qui le nommait (*sic*).

(2) Le fief de Fontenay étant passé de la famille de ce nom dans celle de Husson, cette paroisse s'appela assez longtemps Fontenay-le-Husson. Ses seigneurs furent ensuite les de Saint-Germain et les de Saint-Gilles.

(3) Carrés de d'Hozier. Vol. 594, p. 265-266, Bibl. Nationale. Cabinet des titres.

Digitized by Google

Dans une requête, il déclare qu'il a perdu plus de la tierce partie de son..., un rigoureux arrêt donné au Parlement de Paris, le 6 septembre 1638, l'ayant évincé des terres de Signy à Reffuveille, et de Maisoncelles à Saint-Clément, dont la propriété avait été adjugée à M. de la Hache, avec restitution de fonds et levées de dix ans à Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du Roi.

Le manuscrit de Julien Pitard nous fournit sur ce de la Hache les renseignements suivants :

N. de la Hache, par son mariage avec Françoise de Signé, héritière de ce fief de Signé, en devint seigneur au commencement du XVII^e siècle. Ils n'eurent qu'une fille, Madeleine de la Hache, dame de Signé, sur l'état de laquelle il y eut de grands procès, parce qu'elle n'avait jamais paru du vivant de son père, et qu'on la prétendait supposée. Mais enfin, ayant été déclarée légitime héritière, elle épousa Louis de Chanteloup, père de Jean-Charles de Chanteloup, à présent seigneur de Signey et de Maisoncelles.

On lit à l'article de Bordeaux (de La Rivière-Bordeaux) :

Il est fait mention dans l'inventaire du chartrier de Mortain d'une fieffe faite par monsieur le duc de Montpensier de la vavassorie de Maisoncelles au sieur de Bordeaux, l'an 1601 ; mais comme il y eut procès pour la cassation de ce contrat qui, effectivement, dépouillait les anciens propriétaires, je ne sais sous quel prétexte, il n'eut point lieu, et cette vavassorie est encore à présent possédée par le sieur de Chanteloup, seigneur de Signy, successeur de Guillaume de Signey, qui en avait rendu aveu l'an 1511.

C'est une vavassorie contenant 240 acres de terre à cause de laquelle le propriétaire était obligé d'entretenir une cloche en la chapelle dudit lieu et icelle sonner par chacun jour demi-heure au soir, moitié de jour moitié de nuit, pour redresser les pèlerins égarés. C'est que Maisoncelles était au bord de la forêt (de Lande-Pourrie). Je crois qu'il était aussi obligé de les loger, et il y a apparence que cette inféodation s'était faite ainsi par rapport à la dévotion de Saint Firmat. Mais comme ce lieu est à présent éloigné de la forêt par les défrichements qui se sont faits, la chapelle et un certain revenu qui y était attaché en faveur des pèlerins ont été transportés dans la ville de Mortain pour en faire ce qu'on appelle l'Hôtel-Dieu, dont le sieur de

Digitized by Google

Seigney possesseur de Maisoncelles a droit de nommer le chapelain qui en est administrateur.

L'Inventaire-Sommaire des Archives de la Manche, A. 1947, nous fait connaître la raison ignorée de l'historien feudiste du Mortainais :

1601-1607. — Maisoncelles-la-Jourdan : pièces produites au procès pendant entre Monseigneur de Montpensier, comte de Mortain, et le sieur de La Rivière-Bordeaux, pour démontrer la fraude commise par ledit sieur, au préjudice de Monseigneur, lors de l'inféodation de trente acres de terre jointes au fief de Maisoncelles ; — déclaration par le menu de la consistance du fief de Maisoncelles ; — état et mémoire des frais faits par Michel Sequart, pour l'exécution de sa commission contre le sieur de La Rivière-Bordeaux ; — inventaire des aveux de Maisoncelles ; — arrêt de la Cour du Parlement de Rouen contre le sieur de La Rivière-Bordeaux, Jean Pihan et autres, par lequel les témoins dudit sieur de Bordeaux sont condamnés, les uns au fouet, les autres au gibet pour crime de fausseté.

P. 421. — « Autres familles nobles qui ont habité Reffuveille. »

L'abbé Masselin a omis François Tesson, écuyer, qui, quoique sieur de l'Officière en La Mancellière (M. M. p. 169), habitait Reffuveille, comme le prouvent les actes suivants que nous avons relevés dans les anciens registres paroissiaux de cette commune, lesquels ne commencent qu'en 1696 :

30 janvier 1711. — Naissance de Gillonne-Henriette Tesson, fille de François, écuyer, et de Madeleine de la Chambre.

11 août 1728. — Inhumation dans la chapelle Sainte-Anne de l'église de Reffuveille, de François Tesson, écuyer, âgé d'environ 66 ans.

Madeleine de la Chambre, sa compagne, mourut âgée de 81 ans, le 1er juillet 1758, à Dragey.

15 juillet 1734. — Mariage de Georges-Clair Girre, sieur de Prémartin, fils de feu Nicolas-Gaud Girre, sieur des Vallées, et de demoiselle du douit, avec Gillonne-Henriette Tesson,

Digitized by Google

fille de feu François, sieur de l'Officière, et de Madeleine de la Chambre.

Marie-Anne Girre, leur fille, épousa à Dragey, le 26 novembre 1765, René-Marie Ernault, écuyer, seigneur de Chantore, la Rousselière, Bacilly, fils de feu Antoine et de noble dame Marie-Françoise Martin.

10 février 1781. — Décès, à la Cour (1), de Gillonne-Henriette Tesson, veuve du sieur Georges-Clair Gires de Prémartin.

L'omission de l'abbé Masselin a l'inconvénient de faire croire que Jean Tesson, qu'il cite à la p. 419 comme ayant porté un moment le titre de seigneur et de patron honoraire de Reffuveille, habitait cette paroisse, tandis qu'il résidait alors à Mortain pour les devoirs de sa charge et au Pont en Montigny. François n'est pas, d'ailleurs, un de ses descendants ; il appartenait au rameau de la Chasteignerays. L'abbé Masselin dit que c'est probablement par suite d'un accord avec Jean Tesson, que les de la Barberie prirent le titre de seigneurs et patrons honoraires de Reffuveille.

MONTIGNY

TOME XI DES *Mémoires*, p. 465

P. 467. — Généalogie des sieurs du Pontesson.

Les derniers sieurs du Pontesson (berceau des derniers seigneurs de La Mancellière) ont été les derniers seigneurs du Mesnil-Bœufs. Les sieurs du Pontesson venaient de Virey. Ce rameau de Virey venait lui-même de La Mancellière où il retourna en partie.

(1) La Cour, à douze cents mètres à l'est de l'ancienne église de Reffuveille.

Digitized by Google

I. — THOMAS Tesson, écuyer, seigneur de la Guérinière au Grand-Celland, seigneur de Celland en partie. M. M. p. 124.

II. — JEAN-LE-JEUNE, seigneur en partie de la Guérinière et de Celland, époux de Perrine de Maigney, dame des Planches à Brécey. M. M. p. 134.

III. — GUILLAUME-LE-JEUNE, sieur de la Hercendière et de la Bretonnière à la Mancellière, seigneur de Celland en partie, marié à Hélène Gallouin du Mesnil-Tôve, dame de la Pasturelière en Reffuveille, par accord du 3 décembre 1504, postérieur à la célébration du mariage. M. M. p. 151.

IV. — THOMAS, sieur de la Hercendière et de la Pollinière, seigneur de Crépon, en la Mancellière, seigneur de Celland en partie, marié à Michelle Lucat de la Retournerye. Accord pour substitution de dot passé à Mortain, le 6 décembre 1535, postérieurement à la célébration du mariage. M. M. p. 154.

RAMEAU DE VIREY

Les registres paroissiaux de Virey commencent en 1608 pour les baptêmes et les mortuages; mais ils manquent de 1615 à 1644. A partir de 1645, on y trouve aussi les mariages.

En 1653, le baptême des deux cloches de l'église de Virey nous fait voir que les coseigneurs de la paroisse étaient alors Jacques de Guenel et Louis de Chérencey. Le 19 janvier 1660, Jacques Guenel est dit sieur de Virey et de la Chiquennière (1). Le 3 juillet 1663, Charles Guenel, sieur du Plessis, appelé également le sieur du Plessis Guenel, fut inhumé dans le chanceau de l'église, ce qui indique le patronage. Ce nom est aussi écrit Guernel et Quernel. Louis de Chérencey (2), cité en second lieu, est dit sieur du Jardin et de Virey.

Après les Guernel ou Quernel, les seigneurs de Virey furent successivement les de Gaallon, les Fortin, et les Delabey, de L'abbay ou de l'Abbé.

---

(1) La Chicannière entre La Pichardière-du-Logis et La Bliais.

(2) La terre de Chérencey est auprès et au nord de La Pichardière-du-Logis.

Digitized by Google

Les de Gaallon, n'étant plus seigneurs de Virey, habitèrent encore cette paroisse à la Pichardière-des-Bois et au Colombier.

V

Julien Tesson, seigneur du Plessis (1) et de la Pichardière-des-Bois (2), en Virey, où il habita au moins en dernier lieu La Bliais (3), sieur de la la Pollinière en La Mancellière, seigneur de Celland en partie, marié vers 1570 à Marguerite Le Gager. M. M. p. 158.

Comme nous venons de le voir, les Guenel eurent après lui la terre du Plessis, qui était un démembrement de l'ancienne seigneurie de Virey, puisque les premiers seigneurs de ce nom l'avaient concédée à l'abbaye de Savigny pour y fonder un prieuré en 1156. C'est sans doute pour cela que le nobiliaire manuscrit du docteur Olive à Bayeux donne aux Tesson le titre de sieurs de Virey.

Ses enfants furent :

VI. — *Jean*, auteur du rameau du Pont à Montigny.

VI. — Jacques, sieur de la Pichardière-des-Bois, mort en 1652.

VI. — François, auteur du rameau de la Pollinière à la Mancellière. M. M. p. 315.

VI. — *Julien* qui suit :

VI

Julien, sieur de la Bliais, marié en premières noces à Susanne du Buat, et, en secondes noces, par traité du 27 janvier 1727, à Renée de Gouvetz, de Vernix. De cette seconde union vinrent :

---

(1) Le Plessis, à 2 kilomètres au S.-O. de l'église.

(2) Il y a à Virey deux Pichardière : La Pichardière-du-Logis, qui doit indiquer le logis seigneurial, à quinze cents mètres au N.-E. de l'église, et La Pichardière-des Bois au Sud du Plessis.

(3) La Bliais, à un kilomètre à l'O-N.-O. de l'église.

Digitized by Google

VII. — Jean (1636-1661), sieur du Teil près de la Bliais, mort au service à l'île de Ré et inhumé dans le cimetière de Sainte-Catherine de la Flotte. M. M. p. 161.

VII. — *Jacques*, sieur de la Bliais, qui suivra.

VII. — Gauvain, sieur de la Farulière (1), auquel fut délivré, le 8 septembre 1674, attestation pour trois bans faits entre lui et Jeanne Le Noir, de la paroisse de Montault en Bretagne. Mort en 1706.

Cinq actes de baptême, de 1708 à 1714, montrent que Jean-Baptiste de la Barberie, écuyer, sieur d'Avalis, au Mesnil-Thébault, avait épousé Anne Tesson, qui doit être évidemment une fille de Gauvain, puisque Louis de la Barberie (1710-1758), leur fils, se voit, à partir de 1723, avec le titre de sieur de la Farulière (2).

VII

Jacques (1640-1707), sieur de la Bliais, marié le 16 janvier 1670, au Buat, à Anne du Buat, dont :

VIII. — Jeanne-Marguerite, née le 18 novembre 1671,

---

(1) La Farulière, entre La Pichardière-des-Bois et la Sélune.

(2) Extraits des registres paroissiaux de Virey :

25 novembre 1773.— Mariage entre Jean-Baptiste-Antoine Le Forestier, fils de feu Alexandre-Claude, sieur de la Foresterie et de noble dame Claude-Antoinette Douëssy d'Olandon (Douezy d'Ollendon), ses père et mère, originaire de la paroisse de Beslou (3), diocèse de Sées, et y résidant, avec noble demoiselle Renée-Elisabeth de la Barberie, fille de défunt Louis de la Barberie, sieur de la Maillardière, Avalis et autres lieux et de noble dame Anne-Louise-Elisabeth de la Faucherie.

30 novembre 1773. — Le corps de noble dame Anne-Elisabeth de la Faucherie, veuve de Louis de la Barberie, sieur de la Farulière, décédée au Chamin (à la limite de Naftel), en cette paroisse, la nuit du 28 au 29 du présent, âgée d'environ 67 ans, a été inhumée dans le cimetière.

Par suite de l'union ci-dessus la famille Le Forestier sa fixa d'abord à Rousseigne ou Roussigne, puis aux Champs où s'élève leur château actuel près de l'église.

(3) Bellou-en-Houlme, de l'élection de Falaise, et aujourd'hui de l'arrondissement de Domfront, canton de Messey (Orne).

Digitized by Google

mariée, le 2 novembre 1696, à Gilles Féré, écuyer, sieur du Val, fils d'André, sieur de la Galaisière, à Virey, et de Claude Tesson de la Hercendière, M. M., p. 165. Morte le 20 mars 1711.

VIII. — Gillette-Louise, née le 22 février 1673, que l'on retrouve en 1712 et 1718, sous les prénoms de Gillonne-Louise ou simplement Gillonne, épouse de Louis Gaultier, écuyer, sieur de la Salle. (Voir notre Armorial, p. 58-59, n° 71; 112, n° 122; et p. 201.)

Michel Gaultier, écuyer, était sieur de la Bliais en 1729.

RAMEAU DU PONTESSON A MONTIGNY

Les registres paroissiaux de Montigny commencent en 1651.

VI

JEAN, écuyer criblé de blessures pendant les guerres de la Ligue, sieur de la Pollinière, seigneur et patron de Reffuveille, seigneur en partie et patron fondateur de La Mancellière, Conseiller et Avocat du Roi à Mortain, Lieutenant vicomtal en ce lieu, Député aux Etats Généraux de 1614; mort en 1648 ou 1649; marié par contrat du 3 septembre 1609 à Anne du Mesnil, dame du Pont à Montigny (M. M., p. 69), dont :

VII. — Léonore : 1° dame d'Auray des Abbayes à La Chaise-Baudouin (voir S[t] Pois); 2° dame du Saussey (Jean), appelé sieur de Servigny (1) dans les Mémoires de la comtesse de la Chaux : Renée-Françoise Doynel de Montécot, dame de Montreuil, cahier XI, article Gouvetz, au chartrier du château de Rasnes (Orne). — M. M., p. 82.

VII. — JEAN qui suit :

---

(1) Jean du Saussey est dit sieur du lieu, dans les registres paroissiaux de Montigny (17 juin et 14 décembre 1653). Cependant, dès la Recherche de Montfaut, en 1463, cette famille n'avait plus la seigneurie de la paroisse de son nom près de Coutances, tandis que dans cette Recherche et celles de Roissy et de Chamillart, on trouve des du Saussey, seigneurs et patrons de Servigny (canton de Saint-Malo-de-la-Lande, arrondissement de Coutances).

Digitized by Google

VII

JEAN, sieur du Pontesson, colonel de la milice et capitaine des gentilshommes du bailliage de Mortain, auteur du rameau des seigneurs de La Mancellière, dont il acquit le grand fief et le manoir seigneurial en 1653-55 (M. M., p. 75). Marié, par contrat du 7 novembre 1646, à Marguerite Le Prévost de Grandchamp au diocèse de Lisieux, dont :

VIII. — Robert, capitaine de la milice, qui continue le rameau des seigneurs de La Mancellière (M. M. p. 83).

VIII. — Gillonne, dame de Gaallon de Dorière.

VIII. — Léonore, née à Montigny en 1653, dame du Mesniladelée de Saint-Maur-des-Bois.

VIII. — *Etienne*, sieur du Pontesson, né à Montigny en 1657 (1), auteur du rameau des seigneurs du Mesnil-Bœufs, qui suit.

VIII. — Catherine, née à la Mancellière en 1665, dame Cochard du Pont-Dauphin. M. M. p. 92.

Rameau des Seigneurs du MESNIL-BŒUFS

VIII

ETIENNE, lieutenant de la noblesse du comté de Mortain,

---

(1) On trouve dans les registres paroissiaux de Montigny les baptêmes de deux Etienne Tesson, fils de Jean, aux dates des 14 septembre 1652 et 25 février 1657. Le premier reçoit le prénom de son parrain : Etienne du Buat, seigneur du Buat ; le second est tenu sur les fonts baptismaux par Charles d'Auray, seigneur de Coulouvray, qui ne lui donne pas son prénom, contrairement à la règle. C'est donc évidemment que le premier Etienne était mort au moment de la naissance du second et que l'on voulait ainsi perpétuer son souvenir.

Sur son acte d'inhumation du 3 mai 1712, Etienne est dit âgé d'environ 58 ans, ce qui le fait naître deux ans après Etienne I, et trois ans avant Etienne II. Ce n'est pas la première fois que nous remarquons, quand nous avons pu retrouver les actes de baptême des défunts, que le *viron* des curés n'est souvent approximatif qu'à trois ans près.

Digitized by Google

sieur de la Viéville en La Mancellière, sieur du Pontesson, seigneur et patron du Mesnil-Bœufs, en 1701.

Inhumé dans le chanceau de cette église en 1712.

Marié à Renée de Ponthaud, dame de Saint-Brice-en-Passais et de Villaine (à Domfront), dont :

IX. — Marguerite-Julienne, née le 6 juin 1687, à Montigny ; mariée, le 30 septembre 1705, au Mesnil-Bœufs, à René Gaudin, écuyer, sieur du Plessis, de la paroisse de La Godefroy.

Morte, le 5 février 1759, en son château du Mesnil-Bœufs, et inhumée dans le chœur de l'église, étant veuve de Messire René Gaudin, chevalier, seigneur et paton honoraire du Mesnil-Bœufs, présentateur de Saint-Brice, seigneur du Plesssis, de Villaine et autres lieux.

IX. — *Jean-Jacques*, né le 1er et baptisé le 2 mars 1694, à La Mancellière, qui suivra.

IX. — Jeanne-Marguerite, née en 1697 à Montigny, mariée le 26 février 1724 au Mesnil-Bœufs, à Robert de la Goulande, écuyer, sieur du lieu, Avocat au Parlement de Paris, Conseiller du Roi et son Procureur dans la Maîtrise des Eaux et Forêts de Domfront et Falaise et Subdélégué de Monseigneur l'Intendant de la Généralité d'Alençon, de la paroisse de Champsecret au diocèse du Mans, fils de feu Messire François de la Goulande, écuyer, sieur du lieu, Conseiller du Roi et son Procureur dans la Maîtrise des Eaux et Forêts de Domfront et Falaise, et de noble dame Jeanne des Landes.

IX. — Guillaume-Etienne, sieur du Pontesson, né à Montigny en 1700, assassiné à Caen, le 21 avril 1718, par Marie Exmelin de Marly, dame du Mesnil-Patry. M. M. p. 84.

IX. — Anne, dite damoiselle de Saint-Brice, née à Montigny en 1701, mariée le 6 novembre 1723 au Mesnil-Bœufs, à Messire Etienne-Anne de Launay, écuyer, sieur de la Normanderie, de la paroisse de Céaucé, évêché du Mans, fils de Messire Louis de Launay, écuyer, sieur d'Etienville, Conseiller Secrétaire du Roi honoraire Maison Couronne de France et de ses Finances et de dame Claude Raboüin.

IX

Jean-Jacques, seigneur et patron du Mesnil-Bœufs, de Saint-Brice, du plein fief de Villaine, du Pontesson et autres terres et

Digitized by Google

seigneuries, marié le 8 août 1718 au Mesnil-Bœufs, par permission spéciale, avec Catherine-Susanne de Gosselin, de la paroisse de Martigny, fille de feu messire David de Gosselin, vivant chevalier, seigneur de Martigny, Lussé, la Graverie, Compeinville et autres fiefs, et de noble dame Louise Dully (1), dame de Martigny.

Le 23 mai 1720, nous les retrouvons ponr la dernière fois, comme parrain et marraine dans un baptême ; Catherine-Susanne de Gosselin, dite noble dame du Mesnil-Bœufs, Martigny et Chasseguey et autres lieux.

Jean-Jacques ne figure point au mariage de sa sœur Anne, en 1723.

Dès 1724, on trouve les Gaudin en possession du titre de sieurs du Mesnil-Bœufs.

Jean-Jacques, second et dernier seigneur du Mesnil-Bœufs du nom de Tesson, mourut donc bien peu d'années après son mariage. Par suite de sa mort et de l'union de sa sœur Marguerite-Julienne, les Gaudin du Plessis sont devenus les Gaudin de Saint-Brice et les Gaudin de Villaine.

Il ne faut pas confondre, comme on l'a fait, (2) le château du Mesnil-Bœufs, qui n'existe plus, avec celui du Bois-Tirel qui a été acquis en 1880 par M. Gaudin de Villaine, officier de cavalerie, descendant des derniers seigneurs du Mesnil-Bœufs. Au siècle dernier, le château du Mesnil-Bœufs fut habité par les Tesson du Pontesson et les Gaudin du Plessis, et, celui du Bois-Tirel par les de la Faucherie jusqu'au trépas, en 1784, de Marie-Anne Tesson de la Guérinière, veuve de Jean-Louis de la Faucherie, dont le successeur fut son gendre : François-Paul Certain, écuyer, Seigneur du Bois-Tirel, Conseiller Secrétaire du Roi Maison Couronne de France et de ses Finances,

---

(1) M. E. Lesens écrit ce nom d'Heuly ; « David de Gosselin, né en 1649, chevalier, seigneur de Lussé, marié à Rouen, en 1677, à Louise d'Heuly, fille aînée de Benjamin d'Heuly, chevalier, seigneur de Nouvion et Livet, gouverneur de la citadelle de Courtray, commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes, et d'Anne d'Heuly. » *Nicolas Dericq*, p. 12.

(2) *L'Annuaire de la Manche* de 1882, p. 16, et *Le Diocèse d'Avranches*, par l'abbé Pigeon, p. 513.

Digitized by Google

son Conseiller Receveur des Tailles en l'élection de Mortain, époux de Marie-Anne-Louise de la Faucherie.

Nous n'avons pas eu besoin de dépouiller les registres paroissiaux du Mesnil-Bœufs avant le XVIII[e] siècle, sachant par le manuscrit de Julien Pitard que M. Tesson avait acquis cette seigneurie, l'an 1702, de Louis Puchot, sieur de la Pommeraye, maître des comptes à Rouen. Mais, en 1701, sur l'acte de baptême de sa fille Anne à Montigny, Etienne Tesson a déjà le titre de sieur du Mesnil-Bœufs.

Le Pontesson a été racheté des Gaudin de Villaine par les Tesson de la Mancellière en 1841.— M. M. p. 74.

Complément de généalogie pour les autres rameaux détachés de La Mancellière

Robert Tesson et Susanne Caillot du Mesnil-Adelée, qui forment le VIII[e] degré de la généalogie des seigneurs du Pontesson et de La Mancellière, eurent pour enfants :

IX. — Germain-*René*, seigneur et patron de La Mancellière. M. M. p. 93.

IX. — Georges-Robert, appelé l'abbé de La Mancellière. M. M. p. 100.

IX. — Jeanne-Marguerite, dame d'Avenel de Nantray. M. M. p. 102.

IX. — Jean-Baptiste, l'une des victimes de l'assassinat commis à Caen, le 21 avril 1718, par Marie-Exmelin de Marly, dame du Mesnil-Patry. M. M. p. 84 et 100.

IX. — *Etienne-Julien* qui suivra.

IX. — Gabriel-Joseph (1707-1762), sieur du Fresne, à Noirpalu où il épousa, le 25 août 1744, Charlotte-Julienne Angot, fille de feu Jacques Angot, écuyer, sieur du Fresne, et de Françoise d'Auray :

X. — Madeleine Tesson (1), leur fille, née sur la paroisse

---

(1) Voir pour Madeleine Tesson, baronne de Marcey, devenue veuve, *La Terreur dans le département de la Manche et en particulier Les habitants de la Manche devant le Tribunal révolutionnaire de Paris*, par Sarot, p. 342, 343, 352, 359, 360 et *Les Suspects Avranchinais*, par Mgr Deschamps du Manoir, p. 238 à 256 du Tome X des *Mémoires*.

Digitized by Google

de Notre-Dame-des-Champs d'Avranches, le 6 août 1747, mourut le 13 juin 1839, à Noirpalu où elle avait épousé, le 17 mai 1763, Jean-Louis de Carbonnel, d'Anctoville, chevalier, seigneur et patron présentateur d'Anctoville et de Belval (1), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier dans le régiment des Gardes Françaises, fils de défunt Claude-Auguste de Carbonnel, chevalier, seigneur desdits lieux, et de Marie-Jacqueline de Cussy (2). M. M. p. 101 et *Revue de l'Avranchin*, Tome VI, p. 375, 381.

Ledit Jean-Louis de Carbonnel prit part aux Assemblées de la Noblesse de 1789, comme baron de Marcey, seigneur de Belval, etc. (p. 40 du Catalogue). Il était aussi seigneur du fief de Marivaux à Cambernon (3) et de la paroisse de Camprond (4). *Annuaires de la Manche* de 1852, p. 651 et de 1856, p. 3.

IX

Etienne-Julien (1702-1761), sieur de la Viéville (5), seigneur du Bois-Herbert (6) et de la Teillaye (7), Conseiller du Roi et receveur des tailles alternatif de l'élection de Mortain, marié le 12 décembre 1731, au Mesnil-Tôve, paroisse voisine du Mesnil-Adelée, à Elisabeth de la Chambre, fille de feu Henri de la Chambre et de Charlotte Guesdon. M. M. p. 100 et 153. Leurs enfants furent :

X. — *Julien-Jean*, né au manoir du Grand-Aunay, au Mesnil-Tôve, le 8 décembre 1645, qui suivra.

X. — Charlotte-Françoise de Tesson des Forges (8), née

---

(1) Anctoville, canton de Bréhal, arrondissement de Coutances. Belval, canton de Cerisy-la-Salle, même arrondissement.

(2) Les de Cussy, seigneurs de Belval, sont les ancêtres des Cussy, marquis de Jucoville, à La Cambe (Calvados), et de Mandeville (*ibid.*).

(3) Cambernon, canton de Coutances.

(4) Camprond, canton de Saint-Sauveur-Lendelin, arrondissement de Coutances.

(5) La Viéville, alnesse du fief au Coq à La Mancellière.

(6) Le Bois-Herbert, fief de la paroisse du Mesnil-Gilbert.

(7) La Teillaye, vavassorie de la paroisse de Chérencé-le-Roussel.

(8) Les Forges en Chérencé-le-Roussel.

Digitized by Google

aussi au Mesnil-Tôve, vers 1753, mariée le 26 janvier 1779, à Mortain, où elle demeurait depuis plus de 12 ans, à Jean-Baptiste-Gabriel de Gallery, seigneur de la Tremblaye, originaire de la paroisse de Mantilly (Orne), où il résidait alors, après avoir habité Le Teilleul, fils de Jean-Baptiste de Gallery, seigneur du Manoir (à Mantilly) et autres lieux, ancien officier au régiment de Soissonnais, et de Jeanne-Renée de Vauborel.

X

Julien-Jean, comte de Tesson (1745-1824), seigneur et patron de Monteille et de Saint-Loup-de-Fribois, châtelain de Montfort, Mont-de-la-Vigne, La Viéville, Bois-Herbert et La Teillaye (1), nommé le 16 mai 1778, écuyer ordinaire de Louis XVI (2).

Il épousa : 1°, le 15 février 1770, en l'église Saint-Jean de Caen, Marguerite-Françoise Harel, dame et patronne de Monteille, née à Fresney-le-Vieux (3), fille de feu François Harel, Conseiller du Roi, ancien Contrôleur en la Chambre des Comptes de Rouen, et de feue Françoise Le Pigeon ; — 2°, par contrat du mois de février 1776, Marie-Louise Dufour, de la paroisse Saint-Roch de Paris, fille de Pierre Dufour et de noble dame Marie-Marguerite Hebert ; — 3°, le 11 mai 1780, en l'église Saint-Paul de Paris : Anne-Agnès-Catherine-Thérèse Daguin de Launac, fille de Charles-Jean Daguin de Launac,

---

(1) Titres (sauf celui de seigneur de Saint-Loup-de-Fribois) du certificat de noblesse qui lui fut délivré en 1778 par Denis-Louis-d'Hozier pour être reçu écuyer ordinaire de Sa Majesté. La seigneurie de Saint-Loup-de-Fribois est, en effet, une acquisition postérieure. Monteille et Saint-Loup-de-Fribois sont deux paroisses contigües de l'ancien diocèse de Lisieux, aujourd'hui dans le canton de Mézidon, arrondissement de Lisieux (Calvados).

(2) L'écuyer ordinaire venait immédiatement après le premier écuyer, qui était alors le duc de Coigny, nommé en 1774. Le marquis de Coigny, fils du Duc, fut nommé premier écuyer en survivance en 1783.

(3) Fresney-le-Vieux, canton de Bretteville-sur-Laize, arrondissement de Falaise (Calvados).

Digitized by Google

Chevalier, Conseiller du Roi et Maître honoraire en sa Chambre des Comptes, et d'Henriette Le Grand de Vaux.

M. de Tesson de Monteille figure sur le procès-verbal de l'Assemblée générale des trois états du bailliage de Rouen des 15-23 avril 1789 (p. 90 du Catalogue).

Julien-Jean Tesson figure aussi sur la Liste générale des Emigrés, à la date du 1er août 1792, comme ayant eu son dernier domicile connu à Lisieux et ses biens situés à Monteille et au Mesnil-Mauger (1), dans le département du Calvados, district de Lisieux; mais il est probable qu'au lieu d'émigrer, il se cacha prudemment pendant quelque temps pour rentrer de bonne heure avec sa famille au Mont-de-la-Vigne.

Il eut de sa troisième femme quatre enfants, deux fils et deux filles, tous nés à Paris, paroisse Saint-Paul :

1° XI. — Alexandre-François, comte de Tesson (1781-1859), Garde-du-Corps de Louis XVIII, marié à Lisieux, le 4 juillet 1836, à Marie-Célinie de la Boullaye d'Emanville, âgée de 26 ans, fille de feu Louis-Michel-Amand-Lucien de la Boullaye d'Emanville et de Marie-Rosalie Thibout de Mongeron. Ils n'eurent qu'une fille :

XII. — Louise-Marie-Alexandrine (1838-1896), unie à Monteille, le 3 janvier 1859, à Louis-Alphonse Subtil de Franqueville, de Tournebu (2), fils de feu Louis-Achille Subtil de Franqueville et d'Anna de Tesson, cousine-germaine de la mariée, comme on le verra plus loin.

2° XI. — Anne-Henriette, mariée à Monteille, le 17 Brumaire an XI, ou 8 novembre 1802, à Louis-Marie-Eugène d'Angerville, né et domicilié à Douville (3), fils de feu Thomas-Robert-Nicolas d'Angerville et d'Augustine-Marie-Anne-Lucie d'Auray de Saint-Pois.

3° XI. — Adrien-Charles-Germain de Tesson (1783-1860),

---

(1) Le Mesnil-Mauger, commune voisine de celle de Monteille, dans le canton de Mézidon, arrondissement de Lisieux (Calvados).

(2) Tournebu, canton de Thury-Harcourt, arrondissement de Falaise (Calvados).

(3) Douville, commune voisine de celle d'Angerville, dans le canton de Dozulé, arrondissement de Pont-l'Evêque (Calvados).

Digitized by Google

chevalier de Malte, marié à Falaise, le 27 avril 1816, à Susanne de Costart, de Méry-Corbon (1), fille de François-Claude, comte de Costart, et de Marie-Rose-Gaspardine de Robillard-Bréveaux. — Ils eurent pour enfants trois filles :

XII. — Anna, mariée le 16 août 1835, à Saint-Laurent-du-Mont (2), où son père habitait le château de la Bonnevallière, à Louis-Achille de Subtil-Franqueville, né à Martainville (3), domicilié à Tournebu, fils de Jean-François de Subtil-Franqueville et de Louise-Félicité de Subtil-Martainville.

XII. — Adrïenne, mariée à Saint-Laurent-du-Mont, le 10 avril 1836, à Victor-Albert d'Agier, né et domicilié au Mesnil-Touffray (4), fils de Louis-Henri d'Agier et de Rosalie-Adrienne-Caroline de Dramard.

XII. — Marie-Claudine, mariée à S[t]-Laurent-du-Mont, le 7 avril 1839, à Jean-Ferdinand Le Courtois du Manoir, né et domicilié à Saint-Contest, près Caen, veuf sans enfants de Marie-Clémentine de Baudre, fils de feu François-Ferdinand Le Courtois du Manoir et de feue Victoire Chemin.

4° XI. — Sophie-Marie, mariée à Monteille, le 20 juillet 1812, à Jacques-Adélaïde-Julien Marye de la Quaize, né à Falaise, domicilié à Bretteville-sur-Dives (5), fils de feu Jacques Marye de la Quaize et de feue Marie-Françoise-Charlotte-Renée Le Chevalier.

CHASSEGUEY

Tome XI des *Mémoires*, p. 473

P. 474 : « En 1718, Louise Dully, veuve de David Gosselin,

(1) Méry-Corbon, canton de Mézidon, arrondissement de Lisieux (Calvados).

(2) Saint-Laurent-du-Mont, canton de Mézidon, arrondissement de Lisieux (Calvados).

(3) Martainville, commune voisine de celle de Tournebu, dans le canton de Thury-Harcourt, arrondissement de Falaise (Calvados).

(4) Le Mesnil-Touffray, ancienne commune, n'est plus qu'un simple village de celle de Barbery, dans le canton de Bretteville-sur-Laize, arrondissement de Falaise (Calvados).

(5) Bretteville-sur-Dives, canton de Saint-Pierre-sur-Dives, arrondissement de Lisieux (Calvados).

Digitized by Google

» sieur de Martigny, contestait à Jean de Saint-Gilles, seigneur » de Fontenay, Navetel et Chasseguey, le droit de patronage » et de présentation à la cure de Chasseguey. »

Et p. 475-76 : « René Gilles, chapelain de Saint-Germain à » la cathédrale d'Avranches, présenté le 31 décembre 1718 par » Jean de Saint-Gilles, seigneur et patron présentateur de Fon- » tenay, Navetel, Chasseguey, tant en son nom qu'au nom de » son fils Jean-Guy de Saint-Gilles, et Louis Michel, vicaire du » Buat, présenté dès le mois d'août précédent par noble dame » Louise Dully, veuve de David Gosselin, seigneur de Marti- » gny, et par demoiselle Catherine-Susanne de Gosselin sa fille » aînée, tant en son nom qu'au nom de sa sœur Louise-Marthe » de Gosselin, dame de Chasseguey, se disputèrent la cure après » le départ de Julien Couëtil. Louis Michel mourut le 13 mars » 1721. Quelques semaines après, la dame de Gosselin présenta » Gilles Pallix, qui mourut presque aussitôt, et madame de » Gosselin présenta de nouveau Ouen Hamelin, le 20 juillet » 1721. Mais René Gilles paraît avoir tenu le poste pendant au » moins quelque temps. »

Ladite Catherine-Susanne de Gosselin avait épousé, le 8 août 1718, au Mesnil-Bœufs, Jean-Jacques Tesson, seigneur de cette paroisse où nous les trouvons ainsi désignés dans les anciens registres, comme parrain et marraine, dans un baptême, le 23 mai 1720 :

Jean-Jacques Tesson, seigneur du Mesnil-Bœufs, et Catherine-Susanne de Gosselin, noble dame du Mesnil-Bœufs, Martigny et *Chasseguey* et autres lieux.

P. 474 et 475, l'abbé Masselin dit que la seigneurie de Chasseguey passa avant 1740 dans la famille de Vauborel d'Ericq, ce qui pourrait faire croire que cette seigneurie appartînt à une branche des Vauborel.

Les derniers seigneurs de Chasseguey ont été Pierre Dericq et ses deux fils : Jean-François-Pierre et Emmanuel-Alexandre-André-Victor (1). Ce dernier, né en 1740, épousa

---

(1) Cf. *Nicolas Dericq et sa famille* par E. Lesens, p. 15 à 18, avec la note 1 de la page 17, extraits de l'article sur Chasseguey par M. Hipp. Sauvage, paru dans l'Annuaire de la Manche de 1883, p. 42.

Digitized by Google

Charlotte-Joséphine de la Chambre de Vauborel, veuve en 1789.

De ce mariage est issue : Eudoxie-Caroline Dericq, mariée à Charles-Amédée-Madeleine de Verdun, né à Bréal (Ille-et-Vilaine), le 21 janvier 1793, mort à Avranches, le 26 janvier 1880, fils de Charles-René de Verdun, dernier seigneur de Barenton, au château de Passais, et de Jeanne-Louise de Lorgeril (unis à Parigny, le 3 avril 1779).

C'est par suite de cette alliance que le château de Chasseguey passa dans la famille de Verdun qui le possède encore.

LE MESNIL-THÉBAULT,

Revue de l'Avranchin, TOME VII, P. 297

P. 299. — « Ce d'Autheville (René) était venu du Maine, » où sa famille avait longtemps habité le vieux château d'Au- » theville, dans la paroisse de Charchigné.

» On montre encore le cimetière de ce protestant, dont » Henri IV avait fait un gentilhomme ordinaire de sa chambre, » mais qui n'avait aucun titre de noblesse. Aussi Roissy, en » parlant de René d'Autheville et de ses fils, se contente de » dire : « Sont tenus pour nobles ». Le premier acte où l'on » voit le titre d'écuyer donné à René d'Autheville est de 1611 : » Lots des cinq fils de René d'Autheville, écuyer (1611). »

Ceci est extrait de la page 402 des *Annales* de l'abbé Desroches, l'infaillible, qu'il n'est pas difficile de prendre en contradiction avec lui-même. Il suffit de remonter à la page 365 où il cite un papier, daté de l'an **1568**, qui porte : « Délibération pour le mariage de Françoise de Brécey avec René d'Auteville, ESCUYER, seigneur du Regal ».

Digitized by Google

Voici l'article d'Auteville dans la Recherche de Roissy :

« René d'Auteville, s^r du Regal et Genestaye gentilhomme de la Chambre du roy, dem^t au Mesnil Thiebault, Serg.-Corbelin, Elec. de Mortain, Jacques, Isaac Gédéon Paul, Gabriel et Daniel, ses fils tenus pour nobles. »

De ce que Roissy déclare que les d'Auteville sont tenus pour nobles, en conclure maintenant qu'ils ne l'étaient pas à cette époque, nous semble une bien singulière et fausse interprétation. Il est vrai que sa formule habituelle était : veu leurs titres, jouiront.

Voir notre *Armorial*, p. 129, n° 15.

P. 300 : « En 1667, on trouve contrat de mariage de Jean » d'Autheville, écuyer, seigneur des Genêtais, et d'Elisabeth » Fouquet. »

Il faut lire 1671 et Pouquet. Voir *Armorial*, p. 165, n° 23.

APPENDICE

Note pour la Branche aînée du Buat, cinquième §

Les registres paroissiaux de La Mancellière pour les baptêmes, font voir qu'aux dates des 5 mars 1606, 6 mai et 14 avril 1607, le sieur de Lazeraye était François Abraham, paroissien de Montgothier, dont René Abraham était seigneur, le 10 juin 1639. Dès le 26 mars 1576, Guillaume Abraham était titulaire de cette seigneurie et de celle du fief au Cocq en La Mancellière, M. M. p. 47 (voir aussi p. 34, 35 et 158). Nous avons trouvé des alliances de cette famille Abraham avec celles des de la Broïse, du Buat, Le Gager, du Mesnil, Payen, Tesson et de Vauborel.

L'abbé Masselin a omis de citer les Abraham au nombre des seigneurs de Montgothier dans sa Monographie de cette paroisse, p. 455 du Tome XI des *Mémoires*.

ALFRED DE TESSON,
Capitaine de Frégate en retraite.

Digitized by Google

PONTIFES & PRÉLATS

LETTRES, MISSIVES ET CORRESPONDANCES DES ÉVÊQUES D'AVRANCHES

En communiquant à nos collègues de la Société d'Archéologie d'Avranches quelques-unes des *Lettres, Missives et Correspondances* de leurs glorieux et derniers évêques, notre désir est par dessus tout de leur être agréable. Notre pensée est, en effet, de leur présenter ces vénérés prélats sous un aspect qui n'a jamais été examiné jusqu'ici, et de pouvoir les étudier dans leur caractère de l'intimité. Or, puisque le style épistolaire consiste à écrire absolument comme si on parlait, en lisant ces lettres nous pouvons croire un instant entendre à nos oreilles les sons de leurs voix d'outre-tombe et converser nous-mêmes avec nos correspondants. L'impression générale qui se dégagera alors de l'ensemble de cette lecture et de ces entretiens sera, nous en sommes certain, la même que nous avons reçue, c'est-à-dire celle d'une grande suavité, car la note dominante qui y règne à nos yeux est celle d'une extrême bonté jointe à une parfaite aménité.

Chacun a son style, a dit Mme de Sévigné. Disons plus, c'est au style que l'on juge un esprit; et ceci est d'autant plus vrai que le style épistolaire est surtout distingué par le naturel et doit se conformer au genre des lettres écrites. Même pour le petit nombre d'épitres que nous donnons ici, nous pouvons les ranger dans diverses catégories relevant du ministère sacré de ceux qui les écrivirent, des devoirs professionnels de nos pontifes, de leurs relations particulières d'amitié ou de leurs sympathies. Notamment, en ce qui concerne Huet, tous remar-

Digitized by Google

queront dans ses lettres une forme extrêmement élégante obtenue par l'étude et par des fréquentations sociales de premier ordre. Celles mêmes qu'il reçut du Roi appellent encore sur ce pieux évêque une attention particulière et la haute considération, dont l'illustre savant fut toujours entouré. Avec celles de Mgr de Coetanfao, il nous est permis de protester sur ce qu'a dit de lui Fulgence Girard (Hist. d'Avranches, 1842, p. 206), que « la mitre sur laquelle Huet avait jeté tant d'éclat vint pâlir sur le front de son successeur. » Certes, ses correspondances permettent de juger celui-ci comme étant incontestablement d'une grande bonté et d'une bienveillance irréprochable pour ceux qui furent ses collaborateurs dans son saint office. Alors que nous n'obtiendrions que cette seule rectification, nous serions satisfait.

Du reste, on observera que toutes les lettres que nous signalons portent l'empreinte d'une parfaite urbanité et d'une politesse exquise.

Nous n'insisterons pas davantage : surtout nous ne représenterons point ces lettres de nos évêques comme des modèles de style, ni des exemples à suivre ; elles ont peut-être vieilli et elles seraient bien démodées. Nous nous bornerons à répéter avec Buffon, dans son merveilleux *Discours sur le Style*, que « *les ouvrages bien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité ; le style est de l'homme même.* » Notre but unique et notre seul secret a été de faire ressortir dans leur *Lettres Missives* les qualités de chacun de ces pontifes pris dans leurs habitudes intimes, avec leur simplicité individuelle et sans fard aucun. Avec le sens de la maxime devenue célèbre : « *le style c'est l'homme* », nous avons cru pouvoir reconstituer le type personnel et absolument propre de ces Evêques, qui, selon l'expression récente de leur éminent successeur « consumèrent leur vie non-seulement » à prêcher l'évangile, mais encore à répandre l'instruction dans » tout le pays, à procurer le bien-être du peuple, et à mora- » liser les grands et les petits. » (Lettre pastorale, n° 229, pour la Basilique mineure de Saint-Gervais d'Avranches. 1894).

Buffon n'a jamais prononcé la maxime qu'on lui attribue. Qu'on consulte le recueil de l'Académie, dont les épreuves furent sans nul doute revues par lui, on constatera qu'il a dit

Digitized by Google

et imprimé, lui seul, dans son discours : « *Le style est l'homme même* ». Il est certain qu'on a exagéré cette maxime de Buffon en lui prêtant le mot : *Le style c'est l'homme.* » Ce n'est pas tout à fait cela qu'il a voulu dire ; mais toutefois l'aphorisme, tel qu'on l'énonce d'ordinaire, dérive naturellement de la phrase telle que l'a écrite Buffon. *Si le style est de l'homme même,* ce qui est exactement vrai, c'est qu'il le tient de sa propre individualité, de ce qui fait qu'il est lui, et lui seul, et de ce qui constitue ses goûts, ses lectures, ses mœurs, ses tendances à la gravité, à la gaîté, ou à la rêverie, son imagination, sa sensibilité, sa pénétration, son essence spéciale enfin. Il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce qu'un produit si intime reflète le caractère tout entier de l'écrivain et l'on pourra dire avec justesse : *le style c'est l'homme.*

Hippolyte Sauvage.

PONTIFES & PRÉLATS

Lettres Missives et Correspondances des Evêques d'Avranches

Fabius ou Fabio Brulart de Sillery. — (1689)

Une lettre signée par Mgr Brulart de Sillery, en qualité d'évêque d'Avranches, doit être fort rare, car, nommé par le roi au mois de juin 1689, il permuta avec Daniel Huet dès le 5 octobre suivant, avant d'avoir reçu son institution. C'est sans doute pour ce motif qu'il n'a pas signé de son prénom, quoique ce soit l'habitude constante dans l'épiscopat.

Sa lettre missive ne porte ni date, ni lieu ; mais elle est bien adressée à Huet, nommé à l'évêché de Soissons. Et comme elle fait une mention spéciale de la vacance du siège, on ne saurait douter qu'elle ne soit relative à quelques difficultés à prévoir entre le chapitre d'Avranches et le nouvel évêque.

Digitized by Google

Il est évident pour nous que cette lettre a été écrite pendant les négociations engagées entre Sillery et Huet, afin d'éclairer ce dernier sur la situation financière qu'il aurait à régler plus tard.

On sait que deux membres de cette famille Brulart de Sillery eurent, comme ambassadeurs, la mission de conclure les mariages de Henri IV avec Marie de Médicis et de Louis XIII avec Anne d'Autriche.

Dans les circonstances que nous venons de relater, c'est à tort que notre lettre a été attribuée à Mgr Froullay de Tessé

+ A Monsieur l'abbé Huet, nommé par Le Roy à l'evesché de Soissons, proche la rue d'Anfer, A Paris.

+ Monseigneur, Je n'ay reçeu aucunes lettres de Monseigneur de Baieux sur la proposition que vous me faites touschant le diferent qui est à naistre entre nostre chapitre et vostre économe. J'ay parlé à nos chanoines sur ce que vous m'escrivez : ils n'ont jamais eu cette question pendant la vacance du siège et pendant qu'il n'y a pas d'évesques sacrés ils administrent le diocèse, mettent les officiers et jamais n'ont rien demandé pour aucun procès quoy que ce soit, ni a l'économe ni à l'evesque. Si vous aves besoin d'une attestation de cela, mandés moi en quelle forme vous la souhettés et je vous la donneray de bon cœur et tascheray d'éxécuter vos ordres avec autant d'afection et d'attachement que je suis avec respect,

Monseigneur,

vostre très humble et très obéissant serviteur

+ Evesque d'Avranches.

Autographe original en ma possession.

II

Pierre-Daniel Huet. — (1689-1699)

Les correspondances du célèbre Huet sont innombrables : nous les évaluons à trois mille peut-être, en lettres missives écrites par lui ou en lettres reçues. On s'en rend parfaitement

Digitized by Google

compte, parce que d'abord il mourut fort âgé et parce qu'il fut en relations constantes, pendant toute sa longue existence, avec tout ce que son siècle compta de savants et d'hommes distingués dans toutes les classes de la société, depuis les têtes couronnées, jusqu'aux plus humbles representants, même du clergé et de l'ordre judiciaire, car on ne doit pas perdre de vue que jamais évêque n'eut plus de procès de lui.

Nous n'avons donc que l'embarras du choix : aussi, selon l'expression vulgaire, nous n'aurons qu'à *puiser dans le mille.* Cependant nous ferons remarquer qu'après avoir signalé quelques-unes des lettres du Roi Louis XIV, qui parle à l'Evêque d'Avranches dans les termes les plus flatteurs de la plus complète amitié, aussi bien que plusieurs de celles que lui écrivit le Grand Dauphin, son ancien élève, toujours rempli de la plus extrême déférence pour son précepteur d'autrefois, il nous serait facile de relater bon nombre de correspondances bien certainement inédites de Bossuet, qui n'a jamais été surpassé comme orateur de la chaire chrétienne, ainsi que de bien d'autres notabilités de premier ordre. Mais nous avons désiré nous borner spécialement aux éléments autographes de Huet, qui existent encore dans le diocèse d'Avranches et que nous avons retrouvés à Mortain, notamment, ou dans les environs.

Il n'est pas douteux à nos yeux que celui qui voudrait s'attacher à la correspondance de ce prélat éminent aurait sous la main une mine inépuisable et inexplorée : elle offrirait un très vif intérêt.

---

1. — A Mons^{r} l'abbé Huet.

Ce 12^{e} juillet 1680. A S^{t} Germain.

J'ay reçeu la lettre que vous m'avez escrite du premier de ce mois : vous ne devez pas douter que je n'aye esté bien aise d'apprendre de vos nouvelles par vous mesme, et qu'il ne me soit tousjours fort aisé de faire ce que vous me demandez, car l'affection que j'ay pour vous peut vous asseurer que je ne vous oublieray pas, et je désire que vous en soyez persuadé.

Signé Louis.

La lettre était cachetée de deux sceaux de cire rouge avec cordons de soie rose, aux armes royales de France et de Dau-

Digitized by Google

phiné, couronnées et entourées des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

Autographe original. Bibl. nationale. Manuscrits. Nouv. acquisitions. Fonds français. N° 1174. Et bibliothèque de Vire (Calvados).

---

2. — Mons^r l'abbé Huet.

Les pertes comme celle que je viens de faire (x) se font trop sentir pour ne paroitre pas au dehors. Mais ce qui a paru de la mienne n'est rien en comparaison de la douleur que j'en ay eüe. Je m'asseure que vous y avez pris toute la part que vous me témoignez et vous devez croire que je vous en say beaucoup de gré, aussi bien que de ce que vous m'aviez écrit sur un autre sujet dans le temps de mon affliction. Là dessus, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons^r l'abbé Huet, en sa Sainte garde.

Ecrit à Fontainebleau, ce 23 aoust 1682.

Votre ami Louis.

Memes cachets qu'à la lettre précédente, avec cire noire.

Mêmes armoiries et accessoires.

Autographe original. Bib. nat. Mêmes indications. Et Bib. de Vire.

---

3. — A Mons^r l'abbé Huet.

Ce 3^e aoust 1685. A Versailles.

Je suis persuadé, puisque vous me le dites, que la charité que vous me demandez pour ces pauvres gens de vostre village, ne sauroit estre mieux employée; et je vous envoye quinze louis pour cela, que vous leur distribüerez comme vous le jugerez à propos. — Destancheau m'a appris l'accident qui vous est arrivé : j'en suis faché et je souhaite que vous en soyez bientost quitte.

Louis.

Mêmes armoiries et accessoires du cachet de cire rouge.

(x) Cette lettre fait allusion à la mort de la Reine Marie-Thérèse d'Autriche.

Digitized by Google

Autographe original. Bibliothèque nationale. Mêmes indications et bib. de Vire.

4.— A Monsr Huet, par moy nommé à l'Evesché d'Avranches.

Monsr Huet, je vous écris cette lettre pour vous faire scavoir que je désire que vous vous rendiez à Pasque prochain auprès de moy, afin que je vous puisse expliquer mes intentions à l'occasion de l'Evesché d'Avranches, auquel je vous ay nommé. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur Huet, en sa Sainte Garde.

Ecrit à Versailles, le IXe jour de mars 1690.

Signé Louis. Contresigné Phelypeaux.

Sceau en papier, apposé près de la signature du roi, avec pour empreinte les armes de France, entourées des colliers de St Michel et du Saint Esprit.

Autographe original. Bib. nation. Mêmes indications et bibliot. de Vire.

---

5. — La pièce n° 4 est accompagnée de celle-cy.

A M. Huet.

Monsieur, Je vous envoye la lettre que Sa Majesté vous écrit pour vous rendre auprès d'elle à Pasques prochain : Et vous asseure que j'auray bien de la joye de vous témoigner que je suis véritablement votre très-humble et très-affectionné serviteur.

Chatteauneuf.

A Versailles, le 9e mars 1690.

Autographe original. Bib. nat. Mêmes indications et bib. de Vire.

---

6. — M. l'Evesque d'Avranches.

Monsieur, La victoire que les armes du Roy viennent de remporter en Flandres est très-avantageuse, et Sa Majesté désirant qu'il en soit rendu grâces à Dieu, je vous envoye la lettre qu'elle vous écrit à cette occasion, vous asseurant que

Digitized by Google

je suis, Monsieur, vottre très-humble et très affectionné serviteur.

CHATTEAUNEUF.

A Marly, le 9 d'aout 1693.

Autographe original. Bib. nat. Mêmes indications et bib. de Vire.

---

7. — M. L'Evesque d'Avranches.

Monsieur, je suis persuadé que vous recevrez avec bien de la joye la lettre que le Roy vous écrit à l'occasion d'un *Te Deum* pour la victoire complète que son armée vient de remporter sur celle des ennemis. Et suis toujours, Monsieur, vostre très-humble et très affectionné serviteur.

CHATTEAUNEUF.

A Versailles, le xi[e] juin 1694.

Autographe original. Bib. nat. Mêmes indications et bib. de Vire.

---

8. — M. L'Evesque d'Avranches.

Monsieur, J'ay veu ce que vous avez écrit le 23 octobre dernier, au sujet des armoiries (x).

Le Roy ayant aprouvé l'ordonnance rendue par M. Foucault (xx), il convient de s'y conformer. Sa Majesté veut bien toutes foys que de concert avec luy, vous arrêtiez un état de ceux de vostre clergé qui peuvent payer les droits réglés par les tarif et arrest du conseil, et qu'à l'égard des autres l'on suspende toutes poursuites sur ce sujet.

Je suis, Monsieur, vôtre très humble et très affectionné serviteur.

PONTCHATRAIN.

A Versailles, le xi' novembre 1697.

(x) Il s'agit de l'Armorial de 1696 et 1697, que M. de Tesson, président de la Société d'Archéologie d'Avranches, vient de publier tout récemment.

(xx) Intendant de la Généralité de Caen.

Digitized by Google

Autographe original. Bib. nat. Mêmes indications et bib. de Vire.

---

9. — M. L'Evesque d'Avranches.

Ce 6e May 1699. A Versailles (x).

Dans le moment mesme que je recoy la lettre que vous m'avez écrite le 4e, je vous envoye la recommandation que vous me demandez pour Rome. Je souhaite qu'elle produise tout l'effet que vous pouvez désirer, car je m'intéresse aux choses qui vous regardent : soyez en bien persuadé, et que ce sera toûjours avec plaisir que je vous en donnerai des marques.

Louis.

Autographe original. Bibl. nat. Mêmes indications et bibl. de Vire.

---

10. — Monsr l'Evesque d'Avranches.

Vous m'avez donné tant de marques de l'affection et de l'attachement que vous avez pour moy, que je m'asseure bien que dans une chose aussi importante que la naissance de mon petit-fils, vous avez eü toute la joye que vous me témoignez. Je vous en say beaucoup de gré et de toutes les bénédictions que vous me souhaitez. Là dessus, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsr l'Evesque d'Avranches, en sa Sainte Garde.

Ecrit à Versailles, ce 13e juillet 1704.

vostre bon ami. Louis.

Autographe original. Bib. nat. Mêmes indications et bib. de Vire.

---

11. — Monsr L'Evesque d'Avranches.

Vous ne devez pas trouver estrange que j'aye dit que l'on ne vous voiyait plus à la cour, puisque c'est une marque de mon

---

(x) On doit remarquer que Huet avait, le 19 avril 1699, donné sa démission de son évêché d'Avranches.

Digitized by Google

souvenir. Mais je suis bien fasché que vos infirmités en soient la cause. D'Estancheau m'avait rendu compte de ce que vous me dites, et quoy que je ne l'eusse point oublié, je voulais que vos incommodités fussent passées, parce que je m'intéresse à tout ce qui vous touche. Là dessus, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons^r l'Evesque d'Avranches, en sa Sainte garde.

Ecrit à Fontainebleau, ce 14 septembre 1705.

vostre bon ami. Louis.

Autographe original. Bib. nat. Mêmes indications et bib. de Vire.

---

12. — A Mons^r l'abbé Huet.

Au camp devant Franc Kendal, ce 18 novembre 1688 (1).

Je ne suis point surpris que vous ayez toute la joye que vous me temoignez par votre lettre du 7^e de ce mois, de ce que je viens d'ajouter aux conquestes du Roy, Monseigneur et père, sachant comme je le say que ses interests et les miens vous touchent véritablement : je vous en say beaucoup de gré. Mais ne croyez pas de moy tout ce que vous me dites, car vous vous tromperiez, et j'ay trop d'affection pour vous pour ne tascher pas de vous empescher d'estre dans l'erreur.

Louis.

Autographe original. Bib. nat. Mêmes indications et bib. de Vire.

---

13. — A Monsieur, Monsieur l'abbé de Barrail, théologal de Mortain. à Mortain.

+ A S^t Germain, le 17 juillet 1695.

Je vous remercie de tout mon cœur, Monsieur, des avis que

---

(1) Cette lettre est du Grand Dauphin, qui fut l'élève de Bossuet et de Huet. Les historiens disent qu'il fut d'une intelligence médiocre, parce que sans doute il eut le tact de se tenir en dehors de toute politique, par déférence pour son père, qui n'eût pas supporté qu'il en fût autrement. Mais tous reconnaissent qu'il se signala par un grand courage, en 1688, à l'armée du Rhin, et en 1694, dans la campagne de Flandre.

Digitized by Google

vous m'avez donnez. J'en feray un bon usage, sans vous mettre aucunement en jeu : mais je vous supplie de me mander auparavant si vous pouriez m'indiquer des témoins qui attestent le scandale arrivé le 3e de ce mois, et mesme la mauvaise conduite des deux personnages que vous me nommez. Vous me ferez un très-grand plaisir de m'avertir des désordres qui arriveront dans vos quartiers par la mauvaise conduite des ecclesiastiques. Je vous promets bien certainement de ne vous assigner point, et vous ferez en cela le devoir d'un bon ecclesiastique, zélé pour le bien et pour la discipline, tel que vous êtes. Je suis très-aise d'apprendre que vous ayez débrouillé vos affaires, et que (vous) puissiez demeurer tranquillement dans nostre voisinage. Vous me trouverez toujours prêt à vous marquer en toutes rencontres le cas que je fais de vostre amitié, et à quel point je suis, Monsieur, vostre serviteur très fidèle et très acquis.

Signé + P. Daniel, Ev. d'Avranches.

Autographe original à la bibliothèque de Mortain.

Cette lettre est cachetée d'un sceau armoirié en cire rouge d'azur à 2 trèfles en cœur et 3 grelots d'or en pointe. — Couronne de comte, mitre, crosse et chapeau d'évêque avec houppes.

---

14. — Sans adresse, mais destinée évidemment au même.

+ A Avranches, le 17 avril 1696.

Je cherchais une voye, Monsieur, pour répondre à votre lettre écrite de Rouen, du 8 de ce mois, lorsque j'ay receu la seconde du 12. Je vous rends mille grâces des avis que vous me donnez des explications avantageuses que vostre chapitre donne en sa faveur à la charte de sa fondation. Pour moy, je vous avoue que j'y en donnais de bien différentes. Mais comme il est naturel de se flatter soy-mesme dans ses intérêts, nous devons, et ces Messieurs et moy, nous défier de nous-mesme, quand nous nous rendons juges dans notre propre cause, et nous depouiller de nos préventions. Si ces Messsieurs le faisaient, comme je tâche de le faire, peut-être trouveraient-ils dans leur charte des sens bien esloignés de ceux qu'ils y cherchent. Je puis vous assurer que je ne m'opposeray point à leur satisfaction, tant que le bien des âmes que Dieu m'a commises,

Digitized by Google

et la fidélité que je dois à mon église me le permettront. A l'égard du Sr Laurier, il n'a pas dû s'engager dans un employ, ny y estre reçeu, lequel ne s'accommode pas avec les règles des supérieurs. La considération particulière que j'ay pour vous, et l'amitié que j'atens de vous me feraient passer par dessus ces règles, si je ne m'estais fait une loy de n'accorder point de dimissoires, et si je n'en avais refusé les premières personnes de l'estat, et mes plus proches parens. Je vous supplie que cette nécessité qui m'empesche d'entrer dans vos sentiments, ne me face rien perdre de la bonté que vous avez pour moy, et ne vous face point douter de la passion sincère avec laquelle je seray, tant que je vivray, Monsieur, vostre très-dévoué et très-humble serviteur.

+ P. Daniel, Ev. d'Avranches.

Autographe original à la bibliothèque de Mortain.

---

15. — A Monsieur, Monsieur l'abbé de Barrail, théologal de l'église collégiale. A Mortain.

+ J'ecriray très volontiers, Monsieur, et à Made la comtesse de Beuvron (1), et à qui vous souhaitterez, pour vos interests. Mais je suis obligé de vous dire que ceux qui vous ont fait entendre que cette dame avait un grand crédit auprès de Monsieur (2), ne savent pas bien la carte de cette cour là. Elle est véritablement favorite de Madame, mais ce n'est pas de mesme auprès de Monsieur. Elle ne va jamais au Palais-Royal, et si vous la voyez à Paris, elle vous dira la mesme chose. Voyez sur cela, Monsieur, ce que vous désirez de mon service. Je n'ay point encore veu Mr vostre Doyen : nous l'entendrons, et nous saurons que luy répondre. J'ay veu icy Mr Fortin avec M. de Montigny, pour d'autres affaires; le premier ne m'a point parlé de la défense que je luy ay faite. Si j'avais peu prévoir la manière calomnieuse dont vostre chapitre a écrit sur cette affaire, je n'aurais pas reçeu les six ordinands que j'avais

---

(1) Il ne faut pas oublier que, dans ses visites pastorales, descendit chez la comtesse de Beuvron, au château d'Isigny.

(2) Le duc d'Orléans probablement.

Digitized by Google

renvoyés, et s'ils continuent de tenir envers moy une conduite si éloignée de ce qu'ils me doivent, et qu'à l'avenir je refuse toutes sortes de grâces à des gens si ouvertement revoltez contre moy, ils n'auront à s'en prendre qu'à eux-mesme. S'Ils appellent mon procédé colère et vengeance, moy je l'appelleray une juste punition d'enfans rebelles. J'en diray mon sentiment à Mrs vos confrères qui sont icy. Si eux et les autres estaient aussi raisonnables que vous, tous nos différens seraient bientost terminez. Conservez moi vos bonnes grâces, Monsieur, et soyez persuadé que vous n'avez point de serviteur plus acquis, ny plus dévoué, que

+ P. Daniel. Ev. d'Avranches.

A Avranches, le 1er octobre 1697.

Même cachet armoirié, en cire rouge, qu'au n° 13.

Autographe original, à la bibliothèque de Mortain.

---

16. — Nous ne voulons indiquer ici que pour mémoire une collection d'une douzaine pièces, insérées au Recueil formé à la Bibliothèque nationale, sous le titre général Evêché d'Avranches, fonds Français, n° 11934, du Fonds des Manuscrits. Leur ensemble se compose de brouillons écrits de la main même de Huet et concerne une mesure disciplinaire infligée au curé de St Gervais d'Avranches, Charles Le Vendeur.

III

Rolland-François de Kerhoen de Coetanfao (1699-1719)

Saint-Simon qui, en général, n'est pas prodigue d'éloges, et encore moins de compliments flatteurs, parle de ce prélat dans d'excellents termes : « Le marquis de Coetanfao perdit son frère, évêque d'Avranches, très-bon et très-digne prélat (1).

---

(1) Tome XVI, p. 326.

Digitized by Google

Tout nous porte à croire qu'il appartenait à une famille de la Bretagne. Elle devait être distinguée, car son frère, le marquis de Coetanfao fut lieutenant général des armées royales et chevalier de la duchesse de Berry, fille du Régent.

Leur oncle, Charles de Rosmadec, un breton, lui aussi, après avoir été évêque de Vannes, était mort archevêque de Tours, en 1672 (1).

Reçu docteur en Sorbonne, l'abbé Rolland avait été nommé à l'évêché d'Avranches le 19 avril 1699 et il mourut à Paris, le 4 octobre 1719 ; il y fut ensépulturé dans l'église Saint-Sulpice.

A son épiscopat se rattachent diverses institutions concernant l'instruction publique, notamment celles des Frères de la doctrine chrétienne, à Avranches, et du Séminaire de la Garlière, à Saint-Laurent-de-Cuves, qui produisit plusieurs prédicateurs d'un certain renom.

Aux années 1708 et 1709, il se déchargea du soin des visites pastorales de son diocèse sur Hiérôme de Bragelongue, grand archidiacre d'Avranches, dont les procès-verbaux sont classés aux manuscrits de la bibliothèque d'Avranches, sous le n° 204.

---

1. — A Monsieur, Monsieur l'abbé Augé, Doyen et chanoine de Mortain. A Mortain. Basse-Normandie.

A Paris, ce 1er février 1706.

J'ay receu, Monsieur, par les mains de Mr Augé, votre frère, la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire. Je luy ay marqué tous mes sentiments sur ce qui s'est passé, et je ne lui ai rien caché de ce qui est venu à ma connaissance. Je suis persuadé qu'il vous en informera : je l'en ay même prié. Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne soyez dans les sentiments que vous me marquez ; vous me trouverez aussy dans ceux de vous rendre tous les services qui dépendront de moy. Je vous fais aussy mon compliment sur le bénéfice que Mr le duc d'Orléans vient de vous donner.

---

(1) Gallia christiana, t. XIV.

Digitized by Google

Je suis, Monsieur, avec bien de la vérité, très-parfaitement à vous.

+ Coetanfao. Ev. d'Avranches.

Bien des compliments, s'il vous plaît, à M. le Procureur du Roy.

Cachet de cire rouge, surmonté de la mitre, de la crosse et du chapeau épiscopal avec houppes et pour armoiries : au 1er et au 4e echiqueté d'or et de gueules ; au 2e et 3e d'azur à la fleur de lys d'or en chœur, et aux deux macles de même, en pointe. Couronne de Marquis.

Autographe original, à la bibliothèque de Mortain.

---

2. — A Monsieur, Monsieur l'abbé Auger, doyen du chapitre de Mortain, en sa maison à Mortain. Normandie.

A Paris, ce 6 juin 1706.

On ne peut Monsieur être plus sensible que je le suis à la part que votre compagnie veut bien prendre à la perte que j'ay fait de l'un de mes frères à la bataille de Ramilly (1). Je vous prie, Monsieur, d'en faire mes remerciements à Messieurs du chapitre et des prières qu'ils ont fait pour le repos de son âme. Assurez les aussy, s'il vous plaist, de ma parfaite reconnaissance, et que je profiteray avec plaisir des occasions de leur rendre mes services. Je vous prie d'être aussy persuadé de la même vérité, et que je suis mille fois plus que je ne vous le peux dire, Monsieur, inviolablement à vous.

+ Coetanfao. Ev. d'Avranches.

Même cachet armorié qu'au n° 1.

Autographe original, à la bibliothèque de Mortain.

---

3. — Au même.

A Paris, ce 9 novembre 1709.

C'est avec bien du plaisir, Monsieur, que je profite de l'occasion d'être bon et utile en quelque chose à votre compagnie que

---

(1) Ramillies, village de Belgique, dans le Brabant méridional, célèbre par la bataille désastreuse gagnée par Malborough sur le maréchal de Villeroy, le 23 mai 1706.

Digitized by Google

j'estime et que je considère fort en général et en particulier. Je vous prie de l'en assurer de ma part, et je vous en seray fort obligé. J'écris à M. Gautier,, mon grand vicaire, de donner le mandement de la station de Mortain à Mr Le Maître, curé du Menitove, puisque votre compagnie le souhaite ; il me trouvera toujours disposé à luy rendre tous les services qui dépendront de moi. Faites luy, je vous prie, Monsieur, bien des amitiés pour moy, et soyez persuadé que je suis avec toute la considération possible, Monsieur, très-parfaitement à vous.

+ Coetanfao. Ev. d'Avranches.

Même cachet armorié, en cire rouge.

Autographe original, à la bib. de Mortain.

---

4. — Au même.

A Avranches, ce 15e avril 1710.

Je n'arrivay, Monsieur, qu'hier icy de reconduire M. de Coetanfao qui s'en est retourné à Paris. Je vous rends bien des grâces de la part que vous voulez bien prendre à la promotion de mes frères : je vous suis très-obligé des vœux que vous faites pour eux.

C'est avec bien du plaisir que j'apprens le dessein que vous avez de travailler dans mon diocèze : je consens de tout mon cœur que vous prêchiez le jour de la St Guillaume. Je suis bien faché de n'être pas à portée de vous entendre. Je suis avec bien de la vérité, Monsieur, très-parfaitement à vous.

T. Coetanfao. Ev. d'Avranches.

Même cachet armoirié, en cire noire.

Autographe original, à la bib. de Mortain.

---

5. — Au même.

A Paris, ce 26 novembre 1710.

Je vous fais, Monsieur, mille et mille remerciements de la part que vous avez eu la bonté de prendre à mon mal, qui a duré près d'un mois, et dont je ne suis pas encore bien rétably. Je viens de cesser de prendre des eaux de Balarue, et je suis encore d'une grande faiblesse. Soyez persuadé, Monsieur, que

Digitized by Google

je suis mille fois plus que je ne vous le scaurais exprimer inviolablement à vous.

+ Coetanfao. Ev. d'Avranches.

Même cachet armoirié, en cire noire.

Autographe original, à la bibliothèque de Mortain.

---

6. — Sans adresse, mais évidemment au même. Sans cachet.

A Avranches, ce 23e avril 1712.

Je vous avais envoyé, Monsieur, l'ordre du roy pour la quête pour la réparation des Saints lieux ; je suis persuadé que Messieurs de votre compagnie l'auront exécuté. Je vous envoie copie de la lettre que m'écrit Mr le comte de Pontchartrain, qui demande, par ordre de Sa Majesté, un état de tous les mois de cette quête, que je vous prie de m'envoyer à fin que je puisse luy en rendre compte. Je suis, Monsieur, de tout mon cœur, très-parfaitement à vous.

+ Coetanfao. Ev. d'Avranches.

Je prie Messieurs de votre chapitre de faire attention à la lettre que j'ay écrit à M. de Germont, et de vouloir bien me faire réponse.

---

7. — Egalement sans adresse et sans cachet. Au même, et au chapitre de Mortain.

A Avranches, le 20 aoust 1712.

En conséquence de la lettre du Roy à nous écrite de Fontainebleau, le cinquiesme jour de ce mois, vous ne manquerez, Messieurs, de faire chanter dans votre église collégiale le *Te Deum* et autres prières accoutumées en actions de grâces des grands avantages que les troupes de Sa Majesté ont eu sur celles des ennemis tant au camp de Denain, qu'à la prise de Marchienne et en autres rencontres (1). Je compte que vous

---

(1) **Le Maréchal de Villars sauva la France par la victoire de Denain, qu'il remporta sur le prince Eugène, et à la suite de laquelle il prit Marchiennes, Douai, Le Quesnoy, Bouchain et autres, succès qui amenèrent bientôt le traité d'Utrecht.**

Digitized by Google

éxécuterez ces ordres, et suis, Messieurs, parfaitement à vous.

+ Rolland. Fr. Ev. d'Avranches.

Autographe original, à la bibliothèque de Mortain.

---

8. — A Messieurs du chapitre de la collégiale de Mortain. A Mortain.

Je vous envoye, Messieurs, copie de la lettre que M. de Pontchartrain m'a écrite, par ordre du Roy, au sujet de la queste que Sa Majesté a ordonnée estre faite dans tout le royaume pour la réparation des Saints lieux. Vous ne manquerez donc, Messieurs, de faire connaître la vigilance que vous avez d'en avoir pour l'exécution de cet ordre, en m'envoyant au plustôt un état du produit de cette queste, et d'en remettre l'argent à la recette des décimes. Je suis, Messieurs, très-parfaitement à vous.

+ Rolland Fr. Ev. d'Avranches.

Par Monseigneur. Le Buffe.

A Avranches, le 25 novembre 1712.

Suit la copie de la lettre de M. de Pontchartrain.

Monsieur, Le Roy désire que l'on rassemble au plustôt tout ce qu'a produit la queste que Sa Majesté a ordonnée dans tout le royaume pour la réparation des Saints lieux. Mais avant que d'envoyer l'argent que l'on a reçu dans votre diocèze, Sa Majesté s'attend que vous renouvellerez vos exhortations pour engager les peuples à y contribuer autant qu'ils pourront. Comme les récoltes sont faites, il faut espérer que ceux qui n'ont pu rien donner jusqu'icy, feront à présent leurs charitez, et je ne doute point que conformément aux intentions de Sa Majesté, vous ne les y portiez par vos exhortations et par votre exemple. Il est nécessaire aussi que vous ayez agréable de me marquer incessamment à quoy monte ce que cette queste aura produit dans votre diocèze, Sa Majesté voulant en estre instruite, et que vous envoyiez tout ce produit à M. Ogier, receveur général du clergé, à Paris, dans le mois de janvier prochain, au plus tard.

Je suis, etc. A Marly, le 9 novembre 1712.

Autographes originaux, à la bibliothèque de Mortain.

Digitized by Google

9. — A Monsieur l'abbé Auger, Doyen de Mortain, en sa maison, à Mortain.

A Avranches..... (sans date).

Vous me faites bien l'honneur, Monsieur, de me dire qu'il y a des contestations au sujet du déport de la chantrerie de Mortain, mais vous ne me marquez ce qui peut y donner occasion, ny les raisons de Messieurs du chapitre, ny celles des particuliers, ce qui me met hors d'état de pouvoir rien proposer. Je me ferais un sensible plaisir par l'estime que j'ay pour votre compagnie, de pouvoir contribuer à y entretenir la paix et l'union qui doit regner parmi des ecclésiastiques, qui doivent aussy de leur côté être les premiers à montrer l'exemple. Après que vous m'aurez fait connaître, Monsieur, de quoy il est question, je m'y emploiray de mon mieux.

A l'égard du curé du diocèze de Lens, dont vous me parlez, et auquel vous vous interessez. Je me feray un vray plaisir de luy donner de l'employ dans mon diocèze en votre considération, après qu'il m'aura apporté des certificats en forme de l'archevêché de Sens et des lieux où il a demeuré depuis qu'il est sorti du diocèze. Je profiteray toujours de tout mon cœur des occasions de vous être bon et utile à quelque chose, puisqu'on ne peut être avec plus de vérité que je le suis, Monsieur, très-parfaitement à vous.

+ Coetanfao. Ev. d'Avranches.

Cachet de cire rouge, aux armoiries précédemment décrites.

Autographe original, à la Bibliothèque de Mortain.

---

10. — Au même.

A Paris, ce 18e décembre 1715.

Trouvez vous bon, Monsieur, que je vous prie de me faire avoir pendant ce froid des perdrix de votre pays de Mortain : je vous seray même obligé d'en faire acheter, et Mr Nicole (1) vous remboursera à Avranches. Je vous fais bien des excuses de l'embarras que je vous cause. Je loge présentement au

---

(1) S'agit-il de Nicole qui fut vicaire général de l'évêché d'Avranches? Né en 1629, il aurait eu 86 ans en 1715.

Digitized by Google

Luxembourg où vous voudrez bien les faire adresser. Je suis, Monsieur, de tout mon cœur très-parfaitement à vous.

+ Coetanfao Ev. d'Avranches.

Cachet de cire noire, avec les mêmes armoiries.

Autographe original, à la bibliothèque de Mortain.

---

11. — Au même.

A Paris, ce 22e (janvier) de l'an 1716.

Je vous suis, Monsieur, sensiblement obligé de l'attention que vous avez à m'envoyer des perdrix. Je receus hier la troisième voiture (1) : je vous en fais bien mes remerciements. Je me feray toujours un sensible plaisir de profiter des occasions de vous rendre service. Mr votre frère sait qu'il ne tient pas à moy que vous ne soyez content. J'ai parlé à M. Terat comme je le devais, et je le presseray encore fortement d'agir. Soyez persuadé, Monsieur, qu'on ne peut être avec plus de vérité que je le suis, Monsieur, de tout mon cœur très-parfaitement à vous.

+ Coetanfao. Ev. d'Avranches.

Même cachet de cire noire.

Autographe original, » la bibliot. de Mortain.

---

12. — Au même.

A Paris, ce 13e mars 1717.

J'ay reçeu, Monsieur, la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire. Je suis bien faché que votre santé ne soit pas parfaite. Il faut la ménager; j'y prens un véritable intérêt. Je me suis fort bien souvenu de la réduction que Messieurs de votre chapitre demandent; ils ne peuvent pas douter que je ne sois très-disposé à leur faire tous les plaisirs qui pourront dépendre de moy : c'est une affaire que nous terminerons à mon retour. Je suis bien faché que ce ne puisse être pour le temps de Pâques, mais des affaires nécessaires me retiennent icy jusqu'à

---

(1) Quelle que fût l'abondance des perdrix dans le pays de Mortain, à cette époque, nous doutons qu'il fût possible d'en envoyer à pleines voitures ! Voiture doit être là pour bourriches.

Digitized by Google

la Pentecoste, que le procès de M. de Coetanfao au conseil sera jugé. Je vous assure que je suis très mortifié de n'être pas dans mon diocèze ; je ne perdray pas un moment pour pouvoir y retourner le plus tôt qu'il me sera possible. Je suis, etc.

+ Coetanfao. Ev. d'Avranches.

Cachet de cire rouge, aux armes episcopales.

Autographe original, à la bibliothèque de Mortain.

---

13. — A Messieurs du chapitre de la collégiale de Mortain.

Messieurs, nous ne doutons point que vous ne soyez desjà informez de la perte que le diocèze vient de faire, et que vous ne vous portiez de vous mêmes à prier Dieu pour le repos de l'âme de feu Monseigneur de Coetanfao, notre très-digne prélat. Cependant, trouvez bon, Messieurs, que pour remplir notre devoir, nous ayons l'honneur de vous écrire, pour vous exhorter à redoubler vos prières, afin de luy obtenir les miséricordes du ciel. Cette occasion nous fournit d'être, avec bien du respect, Messieurs, vos très-humbles et très-obéisssants serviteurs.

G. Artur, Doyen d'Avranches et de Brebeuf.

Par mesdits sieurs vicaires généraux. Auber, chanoine secrétaire.

Autographe original, à la bibliothèque de Mortain.

---

1 *bis*. — Avranches (derniers jours de mai 1706 ou premiers jours de juin.

Sans date ni adresse. — Aux doyen et chanoines de Mortain.

Messieurs, vous voudrez bien me permettre de vous faire part de la triste nouvelle que je receus hier de la mort de M. le comte de Coëtanfao, second frère de Monseigneur, arrivée ces jours derniers à Namur, des suites des blessures qu'il avait receues dans la dernière bataille. Sa Grandeur espère que vous aurez la bonté de faire part de vos bonnes prières à ce cher frère, pour lequel il avait toute la tendresse possible : vous ne sauriez luy faire plus de plaisir ; il vous en marquera, Messieurs, sa reconnaissance dans toutes les occasions.

Digitized by Google

Je suis, etc. Signé GAUTIER, vic. gén.
Autographe original, à la bib. de Mortain.

---

5 *bis*. — A M. l'abbé Auger, doyen de la collégiale de Mortain.

A Avranches. La date s'est trouvée déchirée (1712).

J'ay l'honneur de vous écrire, monsieur, de la part de Monseigneur, pour vous dire de faire faire dans votre église un service pour le repos de l'âme de Monseigneur Le Dauphin et de Madame La Dauphine (1). L'ordre du Roy, envoyé à Monseigneur y est précis ; aussy je ne doute pas qu'en cette occasion vous ne donniez des marques ordinaires de votre zèle. Je suis, etc. GAUTIER, vic. gén.

Cachet aux armes de Mgr de Coëtanfao.

---

6 *bis*. — A Monsieur l'abbé Auger, doyen de l'église de Mortain.

A Avranches, le 1er aoust 1712.

Vous voudrez bien, Monsieur, faire faire dans votre église, des prières publiques pour demander à Dieu l'heureux succez des armes du Roy. Vous scavez avec quel zèle on doit les faire dans la situation présente des affaires où la religion et l'état sont également intéressés : ces prières seront continuées jusques à la fin de la campagne. Je ne doute pas que votre compagnie ne s'y porte avec ardeur. Je suis, etc. GAUTIER, vic. gén.

Autographe original, à la Bib. de Mortain.

---

7 *bis*. — Sans adresse et sans date ; mais de la fin de 1712.

Monsieur Auger, doyen de l'église collégiale de Mortain.

Monsieur, J'ai l'honneur de vous écrire par ordre de Monseigneur pour vous prier de faire des prières publiques pour l'heu-

---

(1) **Louis, Duc de Buurgogne, Dauphin, fils du grand Dauphin, mort en 1711, mourut lui-même le 18 février 1712. Adélaïde de Savoie, son épouse, l'avait précédé de six jours seulement.**

Digitized by Google

reux succès des conférences de la paix, qui se font dans la ville d'Utrech en Hollande. Pour attirer la bénédiction de Dieu sur cette importante affaire, vous voudrez bien faire l'ouverture de ces prières par une procession solennelle qui se fera dans votre église le dimanche après la réception de la présente. Ces processions seront continuées pendant tout le temps que ces conférences dureront, etc. etc. — J'ay aussy l'honneur de vous envoyer une copie d'une lettre du Roy, écrite à Monseigneur, pour vous faire faire une quête dans le diocèse pour la réparation des Saints lieux de la Palestine, vous voudrez bien vous y conformer etc. Je suis. GAUTIER.

Autographe original, à la Bib. de Mortain.

---

9 *bis*. — A Monsieur Auger, Doyen.

Cachet épiscopal de cire noire.

A Avranches, ce 7 septembre 1715.

Nous avons appris aujourd'hui, Monsieur, la triste nouvelle de la mort du Roy, avec les ordres pour faire faire des prières publiques pour le repos de son âme. Je suis persuadé du zèle de votre compagnie pour la mémoire d'un si grand Roy pour n'estre pas bien convaincu que vous y apporterez tout le soin et la diligence possible. Je présente mes respects à votre compagnie. J'ai l'honneur d'être etc. Signé GAUTIER, vic. gén.

Autographe original, à la Bib. de Mortain.

---

12 *bis*. — A Monsieur l'abbé Auger, Doyen. Sans cachet.

A Avranches, ce 26 juillet 1719.

Monsieur, j'ay receu les ordres du Roy envoyés à Monseigneur pour chanter le *Te Deum* dans les église de ce diocèse, pour la prise de Fontarabie, en Espagne. C'est ce qui me procure l'honneur de vous écrire pour vous prier d'en donner avis à votre compagnie, afin que cette cérémonie se fasse avec les cérémonies ordinaires. J'ay l'honneur, etc. GAUTIER, vic. gén.

Autographe original, à la Bib. de Mortain.

Digitized by Google

IV

César Le Blanc. — (1719-1746)

Ce prélat, fort bien apparenté, dut, ce me semble, sa situation surtout à d'heureuses circonstances politiques et sociales. Fils de Louis Le Blanc, intendant de Normandie, et de Suzanne Bazin de Bézons, qui était sœur du maréchal de Bézons et d'Armand de Bézons, mort archevêque de Rouen, le 8 octobre 1721, il jouit à la cour d'un certain crédit par son frère aîné, Claude Le Blanc, secrétaire d'état et Ministre de la Guerre, à deux reprises différentes ; un autre de ses frères, Denis-Alexandre, fut aussi évêque de Sarlat. Cette famille Le Blanc devait être originaire de la Haute-Bourgogne et des environs d'Auxerre.

Le duc de Saint-Simon, dont les Mémoires contiennent tant d'anecdotes, parfois très piquantes, a parlé longuement de Claude Le Blanc qu'il connaissait et qu'il recommanda chaudement auprès du Régent Philippe d'Orléans. Il venait d'être appelé au département de la guerre, en 1718, lorsque fut découverte la conspiration du prince de Cellamare. Avec le garde des sceaux, il fut l'un des principaux personnages initiés par l'abbé Dubois, devenu plus tard cardinal, dans le secret de cette importante affaire. Ce fut Le Blanc qui assista à l'examen des papiers saisis chez cet ambassadeur, qui le traita toujours avec les plus grands égards, jusqu'à ce point, raconte le chroniqueur, que le voyant prêt à fouiller dans une petite cassette, il lui dit avec une grande douceur : « Monsieur Le Blanc, Monsieur Le » Blanc, laissez cela ! cela n'est pas pour vous ! Cela est bon » pour l'abbé Dubois (qui était présent) ! » Puis regardant celui-ci, Cellamare ajouta : « Il a été maq... toute sa vie ! ce ne » sont là que des lettres de femmes ! » L'abbé Dubois se mit à rire, n'osant se fâcher (1).

Le régent qui aimait Le Blanc eut voulu le sauver des intrigues nombreuses et des compétitions dirigées contre lui ; mais depuis longtemps ses volontés étaient subordonnées à

(1) **Mémoires du duc de Saint-Simon, T. XX, p. 235.**

Digitized by Google

celles de Dubois, et Le Blanc lui fut sacrifié. Il dut donner sa démission, et peu après on le mit à la Bastille. Impliqué, en mai 1724, dans le procès de concussion intenté à de La Jonchère, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, accusé de vol dans les caisses de l'armée et dans celles de l'ordre militaire de Saint-Louis, il fut arrêté en même temps que le marquis de Belle-Isle, maître de camp, et que le colonel de Belle-Isle (1). Mais, acquitté par arrêt du Parlement, Le Blanc fut réintégré peu après, en 1726, au Ministère de la Guerre, à la place du marquis de Breteuil.

Duclos a fait de lui un beau portrait : il a peint Le Blanc comme un ministre consommé, actif, plein d'expédients, aimé des troupes, estimé du public, ferme sans hauteur.

Quant à César Le Blanc, son jeune frère, après avoir été reçu docteur de la faculté de théologie de Paris, il avait été nommé chanoine titulaire de Sainte-Croix de la Bretonnerie, à Paris, et prieur de Saint-Jean-de-Dammartin (2). Pourvu en novembre 1719 de l'évêché d'Avranches, il reçut la consécration pontificale des mains de son oncle l'archevêque de Rouen, primat de Normandie, en mai 1720, dans l'église de l'hospice militaire des Invalides, en présence d'un brillant concours de prélats et de seigneurs (3).

Sa mort remonte au 13 mars 1746.

En 1733, Mgr Le Blanc publia un bréviaire d'Avranches, qu'il fit imprimer à Rouen. Il donna également, en 1742, un Manuel que publia Lecourt, typographe du diocèse.

---

1. — Normandie. A Monsieur Auger, doyen du chapitre de Mortain. — Mortain.

A Paris, le 3 décembre 1719.

Je reçois avec plaisir, Monsieur, le compliment que vous me faites sur la grâce dont le Roy vient de m'honorer. Je vous rends mille grâces de la part que vous avez bien voulu y

---

(1) Minutes originales de la lieutenance générale de la Police. Aux manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal.

(2) Bibliothèque Sainte Geneviève. Manuscrit 1962, folio 92.

(3) Cum magno apparatu. Gallia christiana, tome XI.

Digitized by Google

prendre et vous assure en mesme temps que cette grâce aurait pour moy de nouveaux agréments si elle pouvait me procurer des occasions de vous tesmoigner que je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE BLANC. Ev. nommé d'Avranches.

Cachet de cire rouge, surmonté d'une couronne de marquis avec armoiries : de sable à l'aigle éployé d'argent.

Autographe original, à la bibliothèque de Mortain.

---

2. — Au même Doyen, et au chapitre de Mortain.

A Avranches, le 15 octobre 1721.

Monseigneur est dans une extrême affliction de la mort de M. l'archevêque de Rouen, primat de Normandie, son oncle. Il me charge, Messieurs, de vous prier de le recommander à vos prières : je me persuade que vous ne manquerez point de le faire avec toute la diligence possible, et je me promets de votre zèle pour la personne de notre prélat, que vous y aurez une attention particulière. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, etc.

GAUTIER, vicaire général.

Autographe original, à la bibliothèque de Mortain.

---

3. — Au même doyen.

A Paris, le ..... (janvier 1722).

La considération que j'ay, Monsieur, pour le chapitre de Mortain, m'engage à agréer la proposition que vous me faites pour le S^r^ Gaubert, votre chapelain. Je le dispense volontiers du séminaire à condition que le chapitre me répondra de sa conduite, et que de son côté il s'appliquera et se rendra capable. Je vous ay desjà remercié du service que vous avez fait faire pour deffunt M. l'archevêque de Rouen. Je vous remercie aussy du compliment que vous me faites sur la nouvelle année. Je vous prie de marquer à tous vos Messieurs combien je suis sensible à leurs attentions. Je suis, etc.

LE BLANC. Ev. d'Avranches.

Cachet noir, sans armoiries.

Autographe original, à la Bibliothèque de Mortain.

Digitized by Google

4. — A Messieurs les Doyen, chanoines et chapitre de Mortain.

A Avranches, le 18 septembre 1725.

J'ay reçu, Messieurs, les ordres du Roy de faire chanter dans toutes les églises de mon diocèze le *Te Deum* en action de grâces de la célébration du mariage de Sa Majesté. J'espère que vous y satisferez le dimanche le plus prochain. Je suis, Messieurs, etc.

LE BLANC. Ev. d'Avranches.

Par commandement de Monseigneur. AUBER. Sceau épiscopal.

Autographe original, à la bibliothèque de Mortain.

---

5. — Sans adresse, ni cachet.

A Avranches, le 26 avril 1729.

Je prends, Monsieur, un intérest particulier à tout ce qui peut intéresser l'abbé du Gagé, à qui j'ay donné une chapelle dans ma cathédrale, et comme j'apprends que quelques personnes voudraient l'inquiéter par rapport à celle qu'il possède à Mortain, vous me ferez un vrai plaisir de m'en informer. Je suis, Monsieur, etc.

LE BLANC. Ev. d'Avranches.

Autographe original, à la bibliot. de Mortain.

---

6. — A Son Altesse Royale Monseigneur le Duc D'Orléans, Régent de France.

Supplient humblement les Doyen, chantre et chanoines de l'Eglise collégiale de Mortain.

Disant que la nécessité où se trouve votre chapitre de Mortain, par les pertes excessives que le nombre infini d'amortissements en billets de banque (1) luy ont causé dans ces derniers temps, qui ont diminué le revenu de ladite église de près des deux tiers, quoiqu'il ne fut pas desjà suffisant pour la bien soutenir, l'oblige à prendre la liberté de se jeter aux pieds de

---

(1) Cette requête est l'écho de la situation désastreuse qu'avait faite la banque Law en Normandie.

Digitized by Google

votre Altesse Royale, pour la supplier d'avoir la bonté de les soulager dans ses besoins qui sont d'autant plus pressants qu'il lui est impossible de se soutenir et de continuer l'office divin avec décence, le bas-chœur, organiste et autres officiers étant sur le point de quitter, ne pouvant plus subsister dans les places qu'ils occupent, malgré la réduction qui a été faite de quatre vicaires, en sorte que de dix il n'en reste plus que six, qui n'ont demeuré jusqu'ici que parce qu'on les a toujours flatés d'espérances que votre chapitre a fondées sur les bontés de votre Altesse Royale, qui peut le faire subsister par ses faveurs, et considérant que la plupart des chanoines, dont plusieurs n'ont pas cinquante livres de revenu dans l'église, souffrent beaucoup aussi bien que les vicaires, annexer à sondit chapitre quelque bénéfice simple, ou luy donner quelque pension sur les abbayes d'Aunay ou de Fontenay, cy devant possédées par deffunt Monsieur Huet, ancien évêque d'Avranches, scituées en Normandie, à proximité de votre ville de Mortain, ou sur tel autre bénéfice qu'il vous plaira, votre Altesse Royale étant maîtresse de tous, etc.

Présenté le ..... 1721. Signé Auger, doyen; Lebel, chantre; Charles Mesnage; Lenoir; Puvey; V. Martin; J. G. Lair; H. Roupnel; Gilles de l'Espine.

Original autographe, à la bib. de Mortain.

---

7. — Sans adresse.

A Avranches, le 1er décembre 1722.

Vous voudrez bien, Monsieur, vous donner la peine d'avertir Messieurs les curés de votre doyenné de faire chanter dans leurs églises le *Te Deum* le plus solennellement qu'ils pourront pour rendre grâce à Dieu du sacre et couronnement du Roy, et demander la conservation de sa personne sacrée; on fera la mesme chose dans les communautés séculières et régulières. C'est l'ordre de Sa Majesté envoié à Monseigneur par Messieurs les agents généraux du clergé.

Nous sommes parfaitement, Monsieur, etc.

Du Boys, vic. gén. Gautier, vic. gén. et Auber.

L'autographe original en ma possession, offert par moi aux archives de Saint-Lo.

Digitized by Google

V

Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy (1746-1764)

Mgr de Missy devait être, comme Huet, un Normand des environs de Caen. Tout porte à croire qu'il était né au château de Missy, paroisse voisine de Villers-Bocage, où il mourut également le 3 avril 1764. Sa mort fut, dit-on, apprise dans son diocèse avec une vive douleur.

Docteur en théologie de la Faculté de Paris, il était vicaire général de l'évêque de Bayeux, lorsqu'il fut nommé évêque d'Avranches, en 1746. Il publia un catéchisme du diocèse d'Avranches et institua des assemblées de charité dans son propre palais ; ce furent évidemment les premiers germes du bureau de bienfaisance de cette ville. Ses plus grands soins se portèrent surtout vers son grand-séminaire, qu'il fit agrandir à ses frais et vers le collège, dans lequel il institua des prix. C'était un caractère plein de générosité.

A Monsieur Bollioud de S[t] Jullien, receveur général du clergé de France. A Paris.

Avranches, 22 octobre 1757.

Je n'ai différé jusqu'ici, Monsieur, à répondre à votre dernière lettre, que, parce que j'attendais l'assemblée du bureau diocésain, qui devait se tenir ce mois, pour y voir sous quel nom ledit bureau jugerait à propos de faire expédier le contrat de reconstitution, et quelles déclarations il estimerait y devoir faire insérer.

Cette assemblée vient de se tenir ; et il y a été arrêté qu'il serait déclaré audit contrat de reconstitution, pour les syndics et députés de la chambre ecclésiastique du diocèse d'Avranches, que la somme de soixante mil livres par eux payée, et reconstituée au profit des bénéficiers dud. diocèse, vient d'une imposition, que la dite chambre fait annuellement sur les dits bénéficiers, aux fins de pouvoir la dite chambre rembourser de temps à autres partie des capitaux des tontes particulières du

Digitized by Google

lcergé dudit diocèse d'Avranches ; ce, à quoy la dite chambre ne pouvant parvenir à denier convenable pour la circonstance présente, et ayant cependant ladite somme de 60 mil livres amassée à cette fin, pour n'en pas perdre l'interest en attendant, elle l'emploirait à ladite reconstitution. Il a été de plus arrêté en ladite assemblée qu'il serait marqué au dit contrat de reconstitution que le payement des arrerages d'icelle se ferait au sr procureur syndic de la dite chambre, ses successeurs ou ayant cause, la chambre l'autorisant à en donner bonnes et valables quittances.

Ainsi je vous prie, Monsieur, que les notaires dans la confection dudit contract de reconstitution se conforment à ces arrêtés. Si lors de la confection de ce contract, il était besoin, ce que je ne crois pas, de quelque stipulant pour le diocèse, le sr Denis, procureur aû chatelet est autorisé par la chambre à en servir : vous auriez dans ce cas la bonté de le faire prevenir du lieu et de l'heure.

Nous vous sommes bien obligés, Monsieur, la chambre et moy de l'offre que vous nous faites encore de 40000 livres de contracts de reconstitution : nous ne sommes pas en état d'en profiter faute de fonds suffisants. Nous vous prions de nous reserver vos bontés pour d'autres circonstances où nous trouverions les mêmes difficultés qu'aujourd'huy pour des remboursements, et d'être persuadé de toute notre reconnaissance, et en particulier du sincère et respectueux attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'être pour toujours, Monsieur, etc.

+ P. J. B. Ev. d'Avranches.

Fragments de cachet de cire rouge.

Autographe original, en ma possesion personnelle.

VI

Joseph-François de Malide. — (1766-1774)

Successeur de Mgr Raymond de Durfort-Léobard, à Avranches, en 1766, J.-F. de Malide fut plus tard appelé à le remplacer également à Montpellier. Il était fils de Louis de Malide, brigadier des armées du roi.

Digitized by Google

La lettre, dont nous avons retrouvé l'original, rappelle la visite qu'il fit de son diocèse d'Avranches, en l'année 1768. Son zèle, dans cette circonstance, s'étendit sur toutes les parties du culte et de l'administration ecclésiastique. A la même époque, en juillet 1768, il adressa aussi à ses diocésains un mandement rédigé dans un style remarquable et limpide, à l'occasion de la mort de la pieuse reine Marie Leczinska.

De Malide mourut en Angleterre, en 1812.

A Messieurs les Doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Mortain. A Mortain.

Avranches, 4 juin 1788.

Après vous avoir prévenu, Messieurs, de la visite que je compte faire de votre église (1) le samedi deuxième jour du mois de juillet prochain, sur les trois heures après midy, par le mandement que je vous ai envoyé par M. Le Doyen rural de Mortain, je me tais un plaisir de vous faire part de la satisfaction que j'éprouve d'avance de me trouver ainsi bientôt au milieu de vous, et de pouvoir vous donner à tous, dans cette circonstance, des marques de la plus parfaite considération, avec laquelle j'ai, etc.

+ Jos. Fr. Ev. d'Avranches.

Cachet de cire rouge, aux armes épiscopales.

Autographe original, à la bibliothèque de Mortain.

VII

Pierre-Augustin Godart de Belbeuf.— (1774-1791)

Mgr de Belbeuf est le dernier de nos évêques d'Avranches.

Sacré le 31 août 1774, en présence de son prédécesseur

---

(1) Des documents inédits constatent que les Evêques d'Avranches, au siècle dernier, descendaient toujours chez MM. de Chevrue, marquis du Mesniltôve, en leur hôtel, en face et au pied de l'église de Mortain. *Archives de la Manche.*

Digitized by Google

Joseph-François de Malide, qui avait été transféré sur le siège épiscopal de Montpellier, il mourut en exil, à Londres, en 1808.

Nous ne saurions faire rien de mieux, ni de plus complet que ce qu'a dit Mgr Deschamps du Manoir dans sa belle étude, qui est encore récente et qui ne remonte qu'à 1873 (x).

Il devait être l'un des fils de Jean-Pierre-Prosper Godart, marquis de Belbeuf, le dernier procureur général du Parlement de Normandie. A son épiscopat se rattachent les événements suivants : la création de l'hôpital général de Mortain dans les bâtiments de l'ancien prieuré du Rocher; la publication des *Horæ diurnæ* du Bréviaire d'Avranches ; la réception à Avranches, en 1777, du comte d'Artois, plus tard le roi Charles X; la construction du collège d'Avranches; la bénédiction de la première pierre du Pont-Gilbert et la terminaison des travaux du château du Parc et de son palais épiscopal.

Un monument en marbre blanc a été élevé en souvenir de ce prélat dans l'église Saint-Gervais d'Avranches, par son neveu le marquis de Belbeuf, premier président honoraire de la cour de Lyon, ancien pair de France et sénateur.

Lettre sans adresse.

Lenteuil, le 26 août 1787.

On m'avait annoncé, Monsieur, une demande de gradué pour la cure de Loris, qui a vacqué en mois de grade. Je commence à me persuader qu'elle n'aura pas lieu : on ne m'a rien signifié, ni au chef-lieu et je me félicite de pouvoir me flatter de remplir vos vües et celles de Madame votre sœur.

Je vais écrire à Monsieur l'abbé de Monbourg de donner la nomination de Monsieur Le cardinal de Luines à votre protégé, en insérant seulement qu'elle est à la présentation de l'abbé de Bonneval, et si la réquisition ne se fait pas dans le temps, votre protégé prendra possession au terme fatal. Je crois qu'il fera bien de ne pas prévenir le moment. On m'a requis des bénéfices d'une moindre valeur; il ne faut point éveiller l'avidité.

(x) *Mémoires* de la Société d'Archéologie d'Avranches, t. IV, p. 399-438.

Digitized by Google

Je vous prie d'être convaincu, Monsieur, de tout le désir que j'ai de vous donner en cette occasion, comme dans toutes celles qui dépendront de moi, les preuves de tous les sentiments que je vous ai voués.

Je suis avec autant de respect que d'attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

+ P. A. Ev. d'Avranches.

Une annotation ajoute ceci : « Cure de Lorrez. Remercié le 2 septembre ».

Autographe original, en ma possession.

Cette lettre a pour moi quelques obscurités ; elle est, d'ailleurs, évidemment étrangère au diocèsr d'Avranches.

Lenteuil doit être le nom d'un château habité par le prélat. Quant à la cure dont il est question, elle est écrite dans le texte Loris et dans l'annotation Lorréz : ainsi d'une part uu point et d'autre un accent aigu rendent le nom méconnaissable. Ce nom n'existe pas dans la circonscription du diocèse d'Avranches ; nous trouvons cependant Loré dans le département de l'Orne, au canton de Juvigny-sous-Andaine ; Lorrez-le-Bocage, dans celui de Seine-et-Marne, chef-lieu de canton ; Lorris dans celui du Loiret, chef-lieu de canton ; et Lorry dans celui de Meurthe-et-Moselle, au canton de Bayon. Cela n'a qu'une importance secondaire.

Pour copies conformes :

Hippolyte SAUVAGE.

Digitized by Google

LIVRE DE RAISON

D'UN BOURGEOIS DE GRANVILLE

AU XVIII^e SIÈCLE

Ce registre est conservé à la mairie de Granville et m'a été signalé par M. Guérard, contrôleur des Contributions directes et membre de la Société d'Archéologie d'Avranches. Il a été écrit par Julien Folain, sieur de Chanval, conseiller du roi, substitut et procureur au siège de la vicomté de Granville. Commencé en 1734, il contient des notes datées de 1770. Il ne devait primitivement enregistrer que des mentions se rapportant à la naissance et à l'éducation de ses enfants, au nombre de douze : baptêmes, parrains et marraines, comptes de nourrices, envoi aux petites écoles, premières leçons de latin chez les R. P. Cordeliers de Granville, envoi en pension chez quelque habitant de Coutances ou d'Avranches pour y suivre les cours du collège, voyages à Rouen ou à Paris, où ses enfants faisaient leur philosophie et terminaient leurs études chez les Pères Jésuites, enfin des notes généalogiques sur sa famille. Après quelques années, Julien Folain semble avoir perdu de vue le caractère de notes de famille qu'il voulait donner à son registre ; et, tout en continuant à tenir compte des frais que l'éducation de ses fils lui occasionnait, il inscrivit sans ordre, au hasard des blancs que lui offraient les pages de son livre, des renseignements de toute nature. Nous y trouvons notés : le mariage, l'enterrement, l'embarquement de parents ou d'amis, des prêts ou des emprunts d'argent ou de livres, des réparations de maisons, comptes de servantes et de fileuses, baux, rentes, etc., généralement sans grand intérêt. Je transcris sans commentaires, en rétablissant l'ordre chronologique, les seules mentions qui m'ont semblé mériter quelque attention.

JOSEPH COURAYE DU PARC,
Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

Le pont de Granville a esté fait le mois d'aoust 1739.

Dans le mois de dexembre 1739, mon beau-frère le prêtre s'est fait tirer en portrait par le sieur Grandin, de Coutances.

Le 1er juillet 1740, tous les bans des particuliers ont été tirez de l'église de Granville.

Le 25 juillet 1750, les trois cloches de Granville ont été fondues dans la cour du sieur Leonord Couraye, sieur du Part, à la Houle. La première a été nommée par M. de St Pair Pigeon, procureur du Roy au dit Granville, et la demoiselle épouse du sieur de Grandmaison Ganne, un des échevains du dit lieu, et ce, du consentement de M. de Gratot, la seconde par M. le curé, fils de M. de Granville et par la demoiselle sa sœür, et la troisième par M. de Vaufévrier et par Madame de Gatigny, le 5e aoust 1750. Il y a eu lors de cette cérémonie, le clergé en procession; on a fait la bénédiction des dites cloches; ce même jour on a monté la seconde et le jour suivant les autres cloches ont été montées dans la tour. On a commencé à les faire sonner le 15 du dit mois d'aoust.

Le dimanche 6 juillet 1755, pendant la grand'messe, il y a eu un incendie dans le fauxbourg de Granville, qui a brûlé nombre de maisons et qui a causé une perte considérable.

En l'année 1755, sans guerre déclarée, les Anglois ont pris nos navires qui étoient à la pêche et ont fait prisonniers tous les gens des équipages, ce qui a causé beaucoup d'allarme à Granville. Le Roy de France a beaucoup fait faire de remontrances au Roy d'Engleterre pour rendre les dits navires et les gens detenus prisonniers, sans y avoir voulu déférer (1). Le Roy de France a été obligé de déclarer la guerre au Roy d'Angleterre; le mois de may 1756, le Roy de France a attaqué le port Mahon et le fort Philippe qu'on a eu après beaucoup de travail. Le Roy de France avoit fait faire sur l'isle de Chausé un commencement d'un beau fort; les Englois se sont emparés de ladite ille, ont demolly le dit fort et ont sait tout le mal qu'ils ont pu faire; pour cette prise, il y avoit nombre de navires, ce qui a causé de l'alarme à Granville; pourquoy la

---

(1) On verra que le sieur Folain était loin d'avoir reçu l'instruction qu'il prenait tant de soin de faire donner à ses fils.

Digitized by Google

pluspart des habitants de cette ville ont fait enlever partie de leurs effets, appréhendant un bombardement. Le 16 juin 1756 est venu dans la campagne de Granville 8.000 hommes s'y camper, ce qui a ruiné tous les bleds qui étoient très beaux; de plus il y a eu dans la ville de Granville 1.500 hommes casernez. Pendant que le camp a été dans la campagne de Granville, M. de Pissegure (1), qui étoit le chef, a fait exercer les capitaines, autres officiers et soldats; plusieurs compagnies alloient, à la fois et chacun à son tour, s'embarquer dans quinze chalouppes qui alloient du havre se promener et ensuite se débarquer tentost sur Herelle, et tentost proche Saint-Pair; d'autres trouppes qui attendoient celles embarquées, se rembarquoient et se débarquoient au havre, et enfin retournoient avec ordre au camp. Ensuite M. de Pissegure, général de camp, fit faire un fort ou redoute dans la campagne de Granville, vis à vis a peu prêt de la croix des R. P. Cordeliers, du costé du midy; les trouppes du camp étoient divisées : une partie representoit l'ennemy et l'autre les Francois, en sorte qu'une des deux partyes étoit dans cette redoute et l'autre partie venoit pour la prendre; on y representoit à merveille tout ce que l'on fait véritablement en guerre; les coups de fusils et de canon tiroient sans cesse, nombre de mille coups furent tirés. M. de Pissegure fis représenter deux armées, l'une dans la campagne de Donville, et l'autre dans les marais de Bréville : le camp étoit divisé en deux parties, l'une ennemy et l'autre françoise; c'étoit des coups de canon et de fusil sans relâche. Pendant que ce camp a été, tous les jours il y avait exercice pour les troupes, tentost un bataillon, tentost l'autre et quelquefois plusieurs bataillons ensemble, ce qui attiroit quantité d'étranger dans Granville, ce qui mettait la chereté aux denrées. Pendant le camp, M. Pissegure fesoit tenir le marché à la Houlle, où tous les habitans de Granville étoient obligés d'aler faire leurs provisions, tant de pain que de viandes. Enfin le camp s'est levé depuis le 13 jusqu'au 16 septembre 1756. Ce camp a fait un tort considérable tant aux bleds de toutes espèces qu'aux fruits : d'ailleurs rien

---

(1) Louis-Pierre Chastenet, comte de Puysegur, lieutenant général des armées du roi, ministre sous Louis XVI, mort en 1804.

Digitized by Google

n'étoit en sûreté : brebis, moutons et vollailles, chacun y perdoit. A chaque bataillon, il y avoit un aumonier qui disoit la messe les jours de dimanches et fêtes. M. de Pissegure étoit logé dans la maison du sieur Duparc à la Houlle ; là se donnoit fort quantité de bals, parcequ'il y venoit des dames, demoiselles et messieurs de premier rang. Dans le mois d'octobre suivant, on a éprouvé un des mortiers qui sont sur le Rocq.

Le 5 juin 1758 (1) étoit un lundy : le matin au point du jour, on découvrit de Granville une flotte de navires englois, qui passa entre Saint-Malo et Granville et qui vint mouiller proche Cancalle, ce qui mist tous les les habitans de Granville dans la consternation ; au soir à mer remontante, cette flotte mis à la voille pour mettre pied à terre à Cancalle ; il y eut un fort qui voullut deffendre cette descente, mais ne pouvant résister, les Englois mirent pied a terre : ils gagnerent à Saint Servant et à Solidor. Ils ont fait nombre de tentatives pour prendre Saint-Malo par mer et par terre. Il est descendu à Granville, et en Bretagne à Saint-Malo et aux environs, des trouppes de France considérables ; le vendredy suivant, il y a eu un camp dans la campagne de Granville où étoit celui il y a deux ans. Cette flotte esté composée de 115 vaisseaux, cinq bombardières et deux brulos ; il y a de ce nombre de vaisseaux de cent pieces de canon de 36. Cette flotte s'est encore fortifiée de 21 batos que les habitans de Granville ont vu passer le 13 du dit mois.

En l'année 1768 nous avons eu des pluyes en quantité, les mois de may, juin, juillet et aoust... L'eau était si considérable que tous les moulins furent noyés pendant huit jours, en sorte que pendant ce temps on manquoit de pain ce qui causa un commencement de famine... Les sidres ne se sont pas trouvés gras, les pommes s'étant trouvées pourris dans l'eau... A Villedieu, on ne pouvait sortir de ses maisons et encore étoit-on obligé de loger dans l'enhaut et pour avoir des nécessités de la vie, quelle difficulté ! C'étoit la même chose en d'autres endroits...

(1) On peut voir sur cette descente des Anglais à Cancale et à Saint-Servan, qui précéda de quelques mois celle qui devait aboutir à la bataille de Saint-Gast, une communication de M. de la Borderie, dans le bulletin archéologique de l'Association bretonne, 25e série, 1882, p. L.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

Anciens Présidents :

DE CLINCHAMP (Gustave-Romain-Martial), ancien officier de marine. Nommé le 16 juillet 1835. Remplacé sur sa demande, le 1er janvier 1844.

MANGON DE LA LANDE (Charles-Florent-Jacques), Directeur des Domaines en retraite, Chevalier de la Légion-d'Honneur. Entré en fonction le 1er janvier 1844. Démissionnaire pour cause de départ, le 3 avril 1845.

DE CLINCHAMP (Gustave-Romain-Martial), pour la deuxième fois. Mort en fonction, le 13 septembre 1861.

LAISNÉ (André-Marie), ancien Principal, Officier de l'Instruction Publique. Mort en fonction, le 3 août 1879.

LE HÉRICHER (Edouard-Victor), ancien Professeur de Rhétorique, Officier de l'Université. Nommé le 27 mai 1880. Mort en fonction, le 10 novembre 1890.

Digitized by Google

Composition du Bureau de la Société élu le 5 Décembre 1895

POUR LA

PÉRIODE TRIENNALE 1896-1898

Président : M. Alfred DE TESSON, Capitaine de Frégate en retraite (1) ;

Vice-présidents : MM. Albert LEGRIN, Président du Tribunal civil, et Sosthène MAUDUIT, Conseiller Général, Maire de Saint-Martin-des-Champs;

Bibliothécaire-Archiviste : M. Léon LANOS, ancien Notaire ;

Bibliothécaire-honoraire : Mlle Ida HUBERT ;

Secrétaire : M. le Comte Joseph DE CHABANNES ;

Secrétaire-Adjoint et Secrétaire du Conseil d'Administration : M. Paul BOUVATTIER, Contrôleur des Contributions directes ;

Trésorier : M. Auguste THÉBAULT, ancien Libraire ;

Questeur : M. l'abbé MAHEUX, Curé de Saint-Oven.

CONSERVATEURS *(Membres du Bureau)*

1° *Des Tableaux et Statues :* M. Charles FOUQUÉ, Professeur de dessin ;

2° *Des Objets d'Histoire naturelle :* M. DUREL, Professeur de sciences physiques et naturelles ;

3° *Des Médailles et des Antiquités ;* le Baron Henry DE TONGE;

4° *Du Musée lapidaire :* M. LOUVEL, Architecte.

---

(1) Nommé le 4 décembre 1890, en remplacement de M. Le Héricher, décédé.

Digitized by Google

Membres adjoints au Bureau pour former le Conseil d'Administration

MM. d'HUBERT, Sous-Préfet d'Avranches ; D'AISY, Maire d'Avranches ; A. LEBEL, Libraire ; le Comte A. DE CLINCHAMP ; COURAYE-DUPARC, Chef de Bureau au Ministère des Finances, en retraite ; LAFRÉNAYE, Receveur principal des Postes et Télégraphes, en retraite.

Commission d'Impression : MM. A DE TESSON ; A. LEGRIN ; S. MAUDUIT ; Mlle Ida HUBERT ; le Cte de CHABANNES.

OFFICIERS D'HONNEUR POUR MORTAIN

Vice-Présidents : MM. DE BAILLIENCOURT, Maire de Mortain ; LE FAVERAIS, Président honoraire du Tribunal civil.

Secrétaire : M. Charles GUÉRIN, Propriétaire au Mesnil-Thébault.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES TITULAIRES DE LA SOCIÉTÉ

EN NOVEMBRE 1897

MM.

ACHARD DE LA VENTE, homme de lettres, à Saint-Cyr-du-Bailleul, par Barenton (Manche).

ALLIX, chef de bureau au ministère des Finances, 3, rue de Saint-Simon, à Paris.

AMPHERNET (vicomte D'), 92, rue Royale, à Versailles (Seine-et-Oise).

ANDRÉ, archiviste, à Troyes (Aube).

ANFRAY, négociant en vins, 1 *bis*, rue Quatre-Œufs, à Avranches.

AUBRÉE (Richard), docteur-médecin, 1, place du Collège, à Avranches.

AVENEL DE NANTREY (Comte Roger D'), licencié en droit, au château de Nantrey, à Heussé, par Le Teilleul (Manche), ou 9, cité Vaneau, à Paris.

BAILLIENCOURT (DE), ancien receveur des Finances, maire de Mortain (Manche).

BAMEULE, greffier du Tribunal civil, 41, boulevard du Sud, à Avranches.

BARON, conseiller général, ex-notaire à Ducey (Manche).

Digitized by Google

Baudry (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Notre-Dame-des-Champs, 35, rue des Champs, à Avranches.

Beauchesne (marquis Adelstan de), licencié-ès-lettres, au château de la Roche-Talbot, par Sablé (Sarthe), ou, 8, avenue Marceau, à Paris.

Beaurepaire (Charles de), archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut, 24, rue Beffroi, à Rouen.

Beaurepaire (Eugène de), ancien conseiller à la Cour d'appel de Caen, directeur de l'Association Normande, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, 25, rue Bosnières, à Caen (Calvados).

Beaurepaire (Joseph de), maire du Mesnillard, château de la Faucherie, par Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

Beautemps-Beaupré, conseiller à la Cour de Paris, 22, rue de Vaugirard, à Paris.

Besne (de), maire de Saint-Nicolas-des-Bois, par Brécey (Manche).

Beust (Georges), armateur, 29, rue Lecampion, à Granville (Manche).

Blouin (l'abbé), curé du Mesnil-Amey, par Marigny (Manche).

Bois (Madame du), née de Tesson, 68, rue de la Constitution, à Avranches.

Boudent de la Godelinière (Roger), maire des Chambres, château de la Beaudonnière, par La Haye-Pesnel (Manche).

Bouvattier (Jules), ancien député, 21, boulevard du Sud, à Avranches, ou 16, rue de Marignan, à Paris.

Bouvattier (Paul), contrôleur des contributions directes, 36, boulevard du Sud, à Avranches.

Bréhier (Mlle Elise), au château de l'Epiney, à Cérences (Manche).

Caillou (Louis), artiste-peintre, au château du Bois-Avenel, en Les Chéris, par Ducey (Manche), ou, 96, avenue des Ternes, à Paris.

Camax, architecte, à Carolles, par Sartilly (Manche).

Carpentier (Madame Charles), à Tirepied, par Avranches, ou au Petit-Versailles, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

Carraud, propriétaire, 159, rue de la Constitution, à Avranches.

Chabannes (comte de), au château de Changeons, 20, rue du Gué-de-l'Epine, à Avranches.

Challier (l'abbé Adolphe), curé-doyen de Saint-James (Manche).

Digitized by Google

CHAMPION, pharmacien, 11, place Littré, à Avranches.
CHERBONNEL (Mlle Alice), en littérature Jean de la Brète, femme de lettres, 26, rue Pauquet, à Paris.
CHEVALIER, ancien député, avocat, à Coutances (Manche).
CLÉRET, horticulteur, à Avranches.
CLINCHAMP (comte Arthur DE), propriétaire, 45, boulevard du Sud, à Avranches.
COSTARD, ancien pharmacien, 3, rue d'Auditoire, à Avranches.
COUPPEY (l'abbé Louis), curé de Clitourps, par Saint-Pierre-Eglise (Manche).
COURAYE DU Parc (Joseph), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 79, Boulevard Saint-Michel, à Paris.
COURAYE-DUPARC (Jules) chef de bureau au ministère des Finances (Tabacs), en retraite, 2, place du Grand-Palet, à Avranches.
COURAYE-DUPARC (Mme Jules), propriétaire, même adresse, à Avranches.
CRUCHET, notaire au Buat, par Isigny-le-Buat (Manche).
CUDELOUP (l'abbé), curé du Petit-Celland, par Brécey (Manche).
DATIN (Henri), ancien notaire, homme de lettres, à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), ou, 6, place Laborde, à Paris.
DAUGUET (Henri), ancien pharmacien, à Pontorson (Manche).
DAUMESNIL (Mlle), route de Saint-Quentin, à Avranches.
DAUVIN (Charles), agent d'affaires à Granville (Manche).
DELAPORTE, propriétaire, à Mortain (Manche).
DELÉPINE, inspecteur d'Académie, au Mans (Sarthe).
DESCHAMPS DU MANOIR (Monseigneur), Prélat du Saint-Siège, Eldorado Largo Mondragone, Napoli, ou, piazza dell' Indipendenza, 22, Firenze (Italia).
DÉTIEUX, chef de bataillon d'infanterie en retraite, au château du Mont-Jarry, en Saint-Martin-des-Champs, près Avranches.
DEUVE, capitaine frégate en retraite, rue du Roc, à Granville (Manche).
DOUVILLE (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre, curé-doyen de la Basilique Saint-Gervais, 33, rue Saint-Gervais, à Avranches.
DRÊME (Mme DE) DU LION, 44, rue Villeneuve, à La Rochelle (Charente-Inférieure).
DUBOIS (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire de Mortain (Manche).

Digitized by Google

DUBUFE (Paul), artiste peintre, à l'abbaye de La Lucerne-d'Outremer, par La Haye-Pesnel (Manche), ou villa Dubufe, à Cannes (Alpes-Maritimes).

DUFOUR (Bernard), propriétaire à Donville, près Granville (Manche).

DULAU, foreign booksellers, 37, Soho square, London W. (England).

DUPONT D'AISY (Henri), maire d'Avranches, 3, rue Valhubert.

DUPONT (l'abbé), chanoine honoraire, ancien curé-doyen de Villedieu, 17, rue Quatre-Œufs, à Avranches.

DURAND (Jules), imprimeur, 2, rue Boudrie, et 24, rue Quatre-Œufs, à Avranches.

DUREL, professeur de Sciences physiques et naturelles au Collège, 54, route de Mortain, à Avranches.

DURIER (Adrien), pharmacien, 2, rue aux Fèvres, à Vire (Calvados).

ESSERTS (Mme DES), 27, boulevard de l'Est, à Avranches.

FISWICK (Henri), lieutenant-colonel, membre de la Société des Antiquaires des comtés de Chester et de Lancastre, at The Heigs, Rochdale (Lancashire) (England).

FOISIL, ancien magistrat, Conseiller général et Maire d'Isigny-le-Buat, château d'Isigny (Manche), ou, 36, rue des Champs, à Avranches.

FOUQUÉ (Charles), professeur de dessin au Collège, 11, rue Belle-Etoile, à Avranches.

FOURNIER (Henri), ancien ambassadeur et sénateur, Les Pastys, Vouvray (Indre-et-Loire).

FRÉMIN (Gabriel), avocat, 8, rue d'Orléans, à Avranches.

GANCHÉ (l'abbé), curé de Vains, près Avranches.

GARNIER (Arsène), château de la Noblerie, à Cuves, par Brécey (Manche).

GARNOT, président du Syndicat des Agriculteurs de la Manche, 23, boulevard du Sud, à Avranches.

GAUCHÉ (Eug.), caissier, 33, rue de Poitou, à Paris.

GENREAU, ancien avocat général, château de Chantore, en Bacilly, par Avranches, ou, 48, boulevard Malesherbes, à Paris.

GIBERT (Henri), propriétaire, route de St-Quentin, à Avranches.

GIBERT (Paul), publiciste, La Butte, au Val-Saint-Père, près Avranches.

Digitized by Google

GILBERT (Hippolyte), banquier, 16, place Littré, à Avranches ou au château du Bois-Guérin, au Val-Saint-Père, près Avranches.

GISSOT (Auguste), chef de section au Chemin de fer de l'Ouest, villa des Grèves, à Avranches.

GUÉRARD (Raymond), contrôleur des contributions directes, à Granville (Manche).

GUÉRIN (Charles), propriétaire, au Mesnil-Thébault, par Isigny-le-Buat (Manche).

GUÉROULT (Ferdinand), professeur d'anglais au Collège, 64, rue de la Constitution, à Avranches.

GUÉROULT (Madame), née Le Héricher, même adresse.

GUILLAUME (Joseph), archiviste aux Archives Nationales, 15, avenue de Villars, à Paris, ou, quartier de Changeons, à Avranches.

GUILLE (Thomas), Guille-Allès-library, Saint-Pierre-le-Port, à Guernesey.

GUITON (vicomte DE), château de Bonnefontaine, à Antrain (Ille-et-Vilaine), ou, 9, rue des Fontaines-Couvertes, à Avranches.

HAVARD (Adolphe), fondeur, à Villedieu (Manche).

HÉNIN, colonel de cavalerie, en retraite, 38, boulevard du Sud, à Avranches.

HERPIN, armateur, à Granville (Manche).

HODOUL (Dr), médecin de 1re classe de la marine, en retraite, 2, rue James-Duhamel, à Avranches.

HOMME (DU), château de Chassilly, à Saint-Sénier-de-Beuvron, par Saint-James (Manche).

HOUSSARD (Eugène), vice-président du Tribunal civil de Rouen (Seine-Inférieure).

HOUSSIN (l'abbé), curé de Ger (Manche).

HUBERT (D'), sous-préfet d'Avranches.

HUBERT (Mlle Ida), route de Saint-Hilaire, à Avranches.

JOURDAN, ancien notaire, 10, rue Louis-Millet, à Avranches, ou, 4, rue de Copenhague, à Paris.

JOURDAN-LAVIGNE, place Saint-Michel, à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

JUIN (Albert), ingénieur, à Ducey (Manche), ou 16, route de Saint-Leu, à Montmorency (Seine-et-Oise).

LA BIENVENUE (Mme), 1, boulevard de l'Est, à Avranches.

Digitized by Google

La Bigne (comte de), 18, rue de l'Orangerie, à Versailles (Seine-et-Oise), ou, 44, rue de Lille, à Avranches.

La Broise (Jean de), juge suppléant, 37, boulevard du Sud, à Avranches.

Lafrénaye, receveur principal des Postes et Télégraphes, en retraite, 1, rue du Collège, à Avranches.

Laisné, conseiller à la Cour d'Appel de Rennes (Ille-et-Vilaine).

La Mettrie (comte Casimir de), au château de L angevinière, à Sains, par Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).

Lanfranc de Panthou, ancien Avocat Général, 21, rue Jean-Romain, à Caen (Calvados).

Lanos (Emile), pharmacien, 42 *bis*, rue de la Constitution, à Avranches.

Lanos (Léon), ancien notaire, 32, boulevard du Sud, à Avranches.

Lavalley, licencié en droit, à Villedieu (Manche).

Laveille (l'abbé Auguste), prêtre de l'Oratoire, Directeur à la Maison d'Institution, à l'Hay, par Bourg-la-Reine (Seine).

La Villarmois (comte de), au château de Trans, par Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).

Lebedel (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Saturnin, 13, rue Saint-Saturnin, à Avranches..

Lebel (Aimable), libraire, 2, rue de la Constitution, à Avranches.

Le Bocey, docteur-médecin, 3, rue Dame-Jeanne-Destouches, à Avranches.

Lebon, professeur, 26, rue Faidherbe, à Paris.

Lebret, notaire, à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

Lebreton (Charles), proviseur honoraire, 10, rue Albert, à Rennes (Ille-et-Vilaine), ou, au châlet de la Hoguelle, à Champeaux, par Sartilly (Manche).

Lebreton (Paul), paysagiste, 114, rue de la Constitution, à Avranches.

Lecacheux (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Pontorson (Manche).

Le Chevalier (Octave), 61, rue de la Constitution, à Avranches, ou au château de Grand-Champ, à Tanis, par Pontorson (Manche).

Le Clerc (Mme Constantin), 14, rue Saint-Saturnin, à Avranches.

Digitized by Google

Le Court (Henry), ancien notaire, à Lierremont, Trouville-sur-Mer (Calvados).

Leduc, receveur de l'Enregistrement, en retraite, à Torigni-sur-Vire (Manche).

Le Faverais, président honoraire du Tribunal civil de Mortain (Manche).

Lefrançois (Auguste), percepteur des contributions directes, à Saint-Etienne-de-Montluc (Loire-Inférieure).

Legrand (Anatole) conseiller général, château de Chancey, en Romagny, par Mortain (Manche), ou, 22, rue de l'Arcade, à Paris.

Legrin, président du Tribunal civil, 33, boulevard du Sud, à Avranches.

Le Marchand, ancien professeur, à Coutances (Manche).

Le Masson, percepteur, à Saint-Pois (Manche).

Lemoine Le Chesnay, ancien notaire, à Sartilly (Manche).

Lemonnier, ex-professeur, au presbytère de Saint-Pair-du-Mont, par Crèvecœur-en-Auge (Calvados).

Le Moyne (Julien), médecin de 1re classe de la marine, en retraite, à Lorient (Morbihan).

Lenoir (Alphonse), publiciste, secrétaire général de la *Nouvelle Revue*, 61, avenue Kléber, à Paris, ou au château de Lille-manière, en Saint-Quentin, par Ducey (Manche).

Le Pelletier, Conseiller à la Cour de Cassation, 39, rue des Vignes, à Paris.

Lepetit (Jules), homme de lettres, 24, rue du Buisson-Saint-Louis, à Paris, ou villa Beauchamps, à Beauchamps (Manche).

Leplat, docteur-médecin, 14, rue de l'Odéon, à Paris.

Le Roy de Langevinière (Mme), 50, rue de Geôle, à Caen (Calvados).

Letréguilly (Mme Hippolyte), née Mouru de Lacombe, 19, rue de la Constitution, à Avranches.

Levallois (Mme Jules), en littérature Julia Laurence, membre de la Société des Gens de Lettres, 14, avenue des Gobelins, à Paris, ou au Pontaubault, près Avranches.

Linwood Pitts, Brunswick house, Canichers, Guernesey.

Locu, négociant, 20 et 22, rue Quatre-Œufs, à Avranches.

Lomas (de), ancien magistrat, château de la Horie, à Saint-Nicolas-près-Granville (Manche).

Digitized by Google

LONGE (Mme), Spixwort-Park, Saint-Faith, Norwick (England).
LOUVEL, architecte, 60, rue de la Constitution, à Avranches.
LOUVEL (Constant), capitaine en retraite, 37, rue Saint-Gervais, à Avranches.
LUCAS (Mme), née MARIE ROBIQUET, artiste-peintre, 28, rue Bassano, à Paris.
MACCULLOCH (Messire Edgar), Chevalier, ancien baillif de Guernesey.
MAGNUS, 4, place Voltaire, à Issy (Seine).
MAHEUX (l'abbé), curé de Saint-Oven, par Avranches.
MANSIGNY (Comte H. DE), maire de La Godefroy, au château du Plessis, par Avranches, ou, 6, place des Etats-Unis, à Paris.
MARIÉ-DAVY (Ferdinand), chimiste, attaché à l'inspection générale de l'assainissement, 84, boulevard du Port-Royal, à Paris.
MARIÉ-DAVY (Mlle Marie), même adresse.
MAUDUIT (Sosthène), conseiller général, maire de Saint-Martin des-Champs, près Avranches.
MENARD (l'abbé Victor), chanoine titulaire de la cathédrale de Coutances (Manche).
MENJOT D'ELBENNE (comte), au château de Couléon, par Tuffé, (Sarthe).
MILLET (Louis), ancien agent de change, à Torigni-sur-Vire (Manche), ou, 21, rue de Provence, à Paris.
MOGGRIDGE (Rose), Lorne-Villas Redhill Surrey (England).
MONTGERMONT (vicomte Yves DE), au château de Chantore, en Bacilly, ou, 8, rue de Lisbonne, à Paris.
MOREL, sénateur, à Saint-James (Manche), ou, 4, rue de Berri, à Paris.
MOULIN (Félix), à Mortain (Manche).
MOULIN (René), au Neufbourg, près Mortain (Manche).
NÉLET (Charles), ancien professeur, 3, rue de la Planche, à Paris.
NORMAND, château des Mares, à Avranches.
OSMONT DE COURTISIGNY, procureur de la République, 32, rue de la Constitution, à Avranches.
OURSEL (Mme), femme de lettres, rue du Palais, à Rouen (Seine-Inférieure).

Digitized by Google

PHILBERT (Mlle Marie), femme de lettres, au château de Moidrey, par Pontorson (Manche).

PHILIPPES DE CANTILLY (René), 38, rue Belle-Etoile, à Avranches.

PICHARD (Prosper), ingénieur civil en congé, hôtel d'Europe, rue Pastorelle, à Nice (Alpes-Maritimes).

PINEL (Emile), ancien pharmacien, 13, boulevard du Sud, à Avranches.

PLAUT, château du Parc, à Sainte-Pience (Manche).

POIRIER (Dr Paul), chef des travaux anatomiques à l'Ecole pratique de médecine, à Paris, chirurgien en chef de l'hôpital de Bicêtre (Seine).

POTIER DE LA VARDE, 7, rue Clément, à Granville (Manche).

POULAIN (Victor), commis d'Académie, à Caen (Calvados).

PROVOST, négociant en vins, 14, route de Mortain, à Avranches.

PROVOST, receveur de l'Enregistrement, 49, boulevard de l'Est, à Avranches.

RABEL (l'abbé), curé d'Yquelon, par Granville (Manche).

REGNAULT DE PRÉMESNIL, vice-amiral, au château d'Equilly, par Beauchamps (Manche), ou à Paris.

RENOU (ANTONY), ancien sous-préfet, 40, boulevard Voltaire, à Paris.

RESTOUT (l'abbé), curé du Fresne-Poret, par Sourdeval (Manche).

ROGER (Jules), docteur-médecin, 114, boulevard François Ier, au Havre (Seine-Inférieure).

ROUGÉ (comte DE), au château de Saint-Symphorien, par Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), ou, 49, rue Saint-Dominique, à Paris.

ROUSSELLE, avocat, chef du contentieux de la Société générale des chemins de fer économiques, 99, rue du Bac, à Paris, ou au château du Bois-Chicot, en Servon, par Pontorson (Manche).

SAINT-GERMAIN (comte Emile DE), au château de la Bazoge, par Juvigny-le-Terte (Manche).

SAUVAGE (Hippolyte), avocat, historien et homme de lettres, 53, boulevard Bineau, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

SCELLE (Georges), avocat, 18 et 20, rue de Lille, à Avranches.

SERGENT (Henry), notaire, 15, rue Louis-Millet, à Avranches.

TARDIF, avocat à la Cour d'Appel, 28, rue Cherche-Midi, à Paris.

Digitized by Google

Tardif de Moidrey, maire de Moidrey, par Pontorson (Manche).
Taurines, notaire, à Granville (Manche).
Tesson (Alfred de), capitaine de frégate, en retraite, 31, boulevard du Sud, à Avranches.
Tesson de Beaubois (de), par Jugon (Côtes-du-Nord).
Tesson de La Mancellière (de), ancien conseiller général, au château de La Mancellière, par Isigny-le-Buat (Manche).
Tétrel, conseiller général, maire de Villedieu (Manche).
Thébault (Auguste), ancien libraire, 14, rue Pomme-d'Or, à Avranches.
Tonge (Henry, baron de), au château du Ragotin, 112, rue de la Constitution, à Avranches.
Tonge (William de), Tonge Hall near Prestwich (Lancashire) (England).
Toupet, aîné, banquier, à Granville (Manche).
Tour (comte du), ministre plénipotentiaire, en retraite, villa du Tour, Mergelina, Napoli (Italia).
Touzard, agronome, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, à Roz-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine).
Trochon (l'abbé), aumônier du Collège, vicaire de Notre-Dame-des-Champs, 35, rue des Champs, à Avranches.
Turgot (Charles), receveur particulier des finances, à Neufchâtel (Seine-Inférieure).
Vallée, pharmacien, à Ponts-sous-Avranches.
Vitton (comte de), au château de Langevinière, à Sains, par Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).
Yvon (Mlle Inès), couvent de la Sainte-Famille, à la Délivrande (Calvados).
Ware, résident anglais, à Bouillant, à Avranches.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES

DU

TOME XIII DES MÉMOIRES

(ANNÉES 1896-1897)

PAGES

Armorial, de 1697 et années suivantes, des Nobles, Prêtres et Bourgeois, Villes, Communautés, Corps et Corporations des Elections d'Avranches et de Mortain, d'après le Manuscrit de la Bibliothèque Nationale, avec Notes et Rectifications, suivies d'Extraits également annotés, des Mémoires inédits de l'intendant Foucault, concernant la Noblesse des mêmes élections à la même époque, par M. Alfred de Tesson, Capitaine de Frégate en retraite 1

Table des Matières dudit Armorial. 245

Notes par Mgr Deschamps du Manoir. 249

Compte-rendu par M. Hipp. Sauvage. 252

Réponse par M. Alfred de Tesson. 256

Armorial de Granville par M. Hippolyte Sauvage et Mgr Deschamps du Manoir. 259

Visites pastorales de Daniel Huet, évêque d'Avranches par M. Hipp. Sauvage. 269

Rectifications et Additions à onze Monographies de Paroisses de L. C. (l'abbé Masselin), par M. Alfred de Tesson :

Saint-Pois 314

Le Mesnil-Adelée 316

Coulouvray 321

Boisyvon 324

Brécey. 325

Le Grand-Celland 329

La Chapelle-Urée 350

Digitized by Google

Reffuveille 354
Montigny (1) 357
Chasseguey 369
Le Mesnil-Thébault 371
Appendice : Montgothier 372
Pontifes et Prélats. — Lettres, Missives et Correspondances des Evêques d'Avranches, par M. Hipp. Sauvage. 373
Livre de raison d'un bourgeois de Granville au XVIII^e^ siècle, par M. Joseph Couraye du Parc, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale. 406
Anciens Présidents de la Société 410
Composition du Bureau. 411
Liste alphabétique des Membres titulaires en novembre 1897. 413

NOTA. — Le Tome VIII de la *Revue de l'Avranchin* (Bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain) comprend ces deux mêmes années 1896-1897. Il formera aussi un volume de plus de quatre cents pages.

(1) Page 359, avant-dernière ligne, au lieu de 1727, c'est 1627 qu'il faut lire.

Imprimerie Avranchinaise de Jules DURAND, rue Boudrie, 2, Avranches

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06815 3306

Digitized by Google

Digitized by Google